-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 janvier 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 29 décembre 1975, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-1

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 29 décembre 1975

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Directeur et lieutenants, Inst. Police, Nicolet

1. Le comité accepte d'envoyer le Directeur et les cinq lieutenants du Service de la Police, à des cours à l'Institut de Police de Nicolet, à la condition expresse que celà n'entraîne aucun temps supplémentaire au département de la Police.

Correspondance:

a) Temps supplémentaire à la Police du 21 au 27 décembre 1975.

b) Demande de la Direction de la ligue de hockey Jr. "A" du Québec. RE: réception.

c) Lettre de "La Classique Internationale de Canots", RE: Résolution appuyant la demande d'engagement d'un secrétaire permanent.

d) Lettre de M. Pierre DeBlois du 15 décembre 1975.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 29/12/75

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 29 décembre 1975, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, en biffant les articles 1 et 3.

76-2

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 janvier 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

---

Sentence arbitrale des policiers

1. Le comité demande au gérant de faire parvenir la sentence arbitrale des policiers en date du 15 décembre 1975, aux responsables de la loi 64 pour le gouvernement du Québec et C-73 pour le gouvernement fédéral.

Location chalet canots-kayacs

2. Le comité recommande que soit loué à l'Institut National Canadien pour les Aveugles, section du Cap-de-la-Madeleine, le chalet des canots-kayacs.

(Signé) Roland Desaulniers
Gérant municipal

Adoption rapport de comité 06/01/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-3

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 janvier 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, en biffant l'article 3.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 472-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-4

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 472-C, 1, 2 et 3, comportant des déboursés se totalisant à $382,616.90, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-5

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Jean-Baptiste Dussault, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Jimmy Voyer, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Joseph Lussier, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Lucien Hamel, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Léon Toupin, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| Mme John Grange, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Martin Gervais, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| M. Lionel Carrier, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Albert Chartray, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Transport en commun

CONSIDERANT que depuis près d'un mois le gouvernement du Québec a fait connaître sa politique d'aide au transport en commun;

76-6

CONSIDERANT que le gouvernement dans cet énoncé déclare que la première responsabilité en matière de transport en commun est du ressort municipal;

CONSIDERANT qu'il est dans le meilleur intérêt des contribuables et des usagers du transport en commun du Cap-de-la-Madeleine, que les autorités municipales assument leurs responsabilités dans ce nouveau rôle, de manière à assurer un contrôle efficace sur la nature et la qualité du service fourni;

CONSIDERANT qu'il est de l'intention du gouvernement de prévilégier les "Corporations municipales du transport urbain" qui assumeront le rôle de gestionnaires du transport en commun.

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis que pour être efficace et socialement rentable, la gestion du transport en commun pour les municipalités contigues de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe, doit relever d'une seule et même autorité, et conséquemment nous invitons les autres municipalités intéressées à faire front commun.

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine représente une partie importante de ladite agglomération,

il est dûment PROPOSE et RESOLU qu'une requête soit adressée au Lieutenant-gouverneur en conseil pour demander la création d'un comité consultatif composé de personnes élues dans chacune des municipalités concernées et susceptibles d'être impliquées ou desservies.

Que copie de cette résolution soit aussi envoyée aux autorités provinciales concernées de même qu'aux municipalités impliquées.

ADOPTE

Appui à la Classique Internationale de canots secrétariat permanent

76-7

CONSIDERANT que la Classique Internationale de Canots de la Mauricie qui aura lieu en 1976 pour la quarante-troisième fois consécutive représente un évènement sportif d'envergure et un attrait touristique indéniable pour la région et la province;

CONSIDERANT que les bénévoles responsables de la tenue de cette classique ont de tout temps éprouvé de grandes difficultés à trouver les ressources financières nécessaires, et partant doivent faire appel aux municipalités de la région déjà aux prises avec les mêmes difficultés;

ATTENDU que la présence du secrétaire-exécutif permanent serait de nature à assurer la continuité de l'évènement et à faciliter la rentrée de nouvelles sources de financement.

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU

Que ce Conseil appuie la démarche des directeurs de la Classique Internationale de Canots de la Mauricie pour l'établissement de son secrétariat permanent.

ADOPTE

Adoption règlement No. 584

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement No. 584, intitulé:

76-8

"règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1976", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et

76-9

soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES TAXES, DROITS ANNUELS ET TAXES D'AFFAIRES ET ANNULANT LE REGLEMENT NUMERO 478-C".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de janvier 1976.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et

76-10

soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE FORAGE ET L'INSTALLATION DE POMPES ET LE RACCORDEMENT DE DEUX (2) PUITS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de janvier 1976

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion 76-11

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 573-A".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de janvier 1976.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion 76-12

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 495".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de janvier 1976.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de Bell Canada. RE: Installation téléphonique secteur des Estacades.
b) Lettre de L'A.F.E.A.S., Ste-Bernadette, remerciements.
c) Avis de responsabilité de Mme Gérard Leblanc, 131, rue Lacroix, Cité. RE: Blessure subie en tombant sur le trottoir glacé, boul. Ste-Madeleine.
d) Avis de responsabilité de Mme Léo Brousseau, 260, rue Massicotte, Cité. RE: Dommages à une poubelle.
e) Avis de responsabilité de M. Richard Leprêtre, 12, rue Vachon, Baie Comeau. RE: Dommages à son véhicule par payloader de Cité.

f) Avis de responsabilité de M. David Mathon, 222, rue Loranger, Cité. RE: Dommages à sa clôture par amoncellement de neige.

g) Avis de responsabilité de M. Paul-Emile Gervais, 44, rue Des Oblats, Cité. RE: Dommages à son coffre d'outils au garage municipal.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 janvier 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-13

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 janvier 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 janvier 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Lot 410-23 pte 410-18 $2,000.oo

1. Le comité recommande de demander la somme de $2,000.oo à Monsieur Roland Larivière, pour l'achat du lot 410-23 et partie 410-18.

Correction plan

2. Le comité accepte la correction du plan, lot 645-116.

3. Le comité accepte l'offre de M Service Sanitaire pour l'enlèvement des ordures au Centre Récréatif Jean-Guy Talbot.

Entente avec M. J. Dumas et Cité

4. Le comité autorise le Gérant à négocier une entente pour le paiement de la réclamation faite par la Cité à Monsieur Jean Dumas.

A 21.oo heures, rencontre avec MM. Jacques Héroux et Pierre Bellemare, "Les Consultants Pluritec".
RE: Alimentation en eau.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 12/01/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 janvier 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-14

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

[redacted] 76-15

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilfrid Beaumier, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 171-411-1

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 171-411-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-16

[redacted]

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 décembre 1975, et portant le numéro D-1482.

ADOPTE

Chalet canots-kayacs loué à handicapés visuels

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution No. 76-3-2, soit et est annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

76-17

Que soit loué le chalet des canots-kayacs à: Service Communautaire pour handicapés visuels du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption règl. 478-D

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 478-D, intitulé:

76-18

"Règlement concernant les taxes, droits annuels et taxes d'affaires et annulant le règlement numéro 478-C, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Monsieur le Conseiller LAURENT LAVERGNE demande le vote.

POUR: MM. Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Claude Champoux

CONTRE: MM. Laurent Lavergne
Onil Vallières

ADOPTE SUR DIVISION

Adoption règl. 495-A

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement No. 495-A, intitulé:

76-19

"Règlement amendant le règlement No. 495, concernant la circulation dans la municipalité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. 573-B

76-20

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le règlement No. 573-B, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 573-A, afin d'y inclure les noms de Messieurs Sylvio Hénaire et Rodrigue Lepage, anciens conseillers de la municipalité", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec, avisant que M. Jean Loiselle, "Brasserie La Fenière Inc.", a fait une demande de permis au 300, rue Barkoff, Cité.

b) Avis de responsabilité de M. Yvon Girard, 168, rue Châteaudun, Cité. RE: Dommages à sa voiture lors d'une collision avec un camion de la Cité.

c) Avis de responsabilité de M. Ulric Germain, 32, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à un escalier en fer forgé par la souffleuse de la Cité.

d) Pétition de résidents de la Cité demandant de faire cesser le bruit que causent les camions de la Cité en exerçant leur travail sur la rue Thibeau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 janvier 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 19 janvier 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-21

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 19 janvier 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Etude subdiv. lot 122

1. Le comité met à l'étude la subdivision du lot 122, (Propriétaire, Mme Adélard Thétreault.)

Etude demande N.B.C. Photo

2. Le comité met à l'étude la demande faite par "N.B.C. Photo Ltée", dans sa lettre du 15 janvier 1976.

Sécurité Dog Derby Châteaudun

3. Le comité autorise le Directeur de la Police à mettre les hommes nécessaires pour assurer au moins le minimum de sécurité publique lors du "Dog Derby de Châteaudun".

Montant refusé à Dog Derby Châteaudun

4. Le comité ne peut se rendre à la demande de M. Jean-Claude Milot et accorder un montant de $100.oo, à l'organisation du Dog Derby de Châteaudun, aucun montant n'ayant été prévu à cet effet, au budget.

Déblaiement des rues d'abord

5. Le comité recommande que le département des travaux publics déblaie d'abord les rues et que les trottoirs soient déblayés seulement lorsque la souffleuse passera.

Ingénieur étude sur déneigement

6. Le comité recommande que M. Ronald Marcoux étudie les différentes possibilités concernant le déversement de la neige par les camions de la Cité, suite aux représentations faites par un groupe de citoyens du carrefour de la rue Thibeau et Chemin du Passage.

Correspondance:

a) Lettre de M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, offre d'achat, site industriel.

b) Lettre de M. Claude Demers, brasserie J.P., 206, rue Thibeau, Cité.

c) Lettre du Conseil Régional de Développement.

d) Temps supplémentaire à la Police.

e) Consommation d'huile et gazoline pour l'année 1975.

f) Consommation d'huile et gazoline pour le mois de décembre 1975.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 19/01/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 janvier 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-22

ADOPTE

Adoption liste de comptes 473-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 473-C, 1, 2 et 3, comportant des déboursés se totalisant à $199,242.63, soit et est adoptée pour paiement.

76-23

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-24

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme James Maxted, | Prop. par cons. Laurent Lavergne |
| Mme Merritt Eaton, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Alphonse Marcoux, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| Mme Hormidas Gervais, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Robert Cossette, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Lucien Rochefort, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| Mme Florence Cloutier, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation Chambre de Commerce demander permis boissons Dog Derby

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine à demander un permis pour la vente de boissons alcooliques, à l'occasion du Dog Derby, la Chambre de Commerce ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires.

ADOPTE

76-25

Adoption d'un plan lot 415-1-16-1

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 415-1-16-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-26

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 16 janvier 1976, et portant le numéro 31089.

ADOPTE

Enlever caractère de rue lots 118-99 et 122-329 caractère de parc lots 118-98 et 122-328

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le caractère de rue sur les lots 118-99 et 122-329, et le caractère de parc sur les lots 118-98 et 122-328, du cadastre revisé de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, soient et sont annulés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

76-27

Informer Serv. Protect. Environnement Cité se prévaloir avantages [redacted] monétaires Loi C-77 eau potable et égouts sanitaires et pluviaux 76-28

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine informe les Services de Protection de l'Environnement, qu'il désire se prévaloir des avantages monétaires prévus par la nouvelle loi C-77, de la Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, concernant l'approvisionnement en eau potable dans les municipalités, et concernant un projet de collecteur d'égouts sanitaires de même qu'un réseau de collecteur d'égouts pluviaux.

ADOPTE

Adoption rapport Comm. Urb. du 20/01/76 76-29

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 20 janvier 1976, soit accepté tel que présenté.

ADOPTE

Remerciements Commission d'urbanisme [redacted] 76-30

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que des remerciements sincères soient adressés aux membres de la Commission d'Urbanisme pour le travail accompli au cours de l'année.

ADOPTE

Adoption règl. 371-37 76-31

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-37, intitulé:

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Age d'Or Ste-Famille (Affilié). RE: Octroi 1976.

b) Lettre de M. C.N. DeGrandmont. RE: Demande de services d'égout et d'aqueduc.

c) Pétition de citoyens de la Cité, par Mme Maurice Larose, 427, rue De Grandmont, Cité, demandant le service des autobus dans leur secteur.

[redacted]

d) Avis de responsabilité de Mme Norma Montambault, 341, rue St-Maurice, Cité. RE: Dommages à son automobile lors du déblaiement de ladite rue.

e) Avis de responsabilité de M. Gérard Blais, 106, rue Bellerive, Cité. RE: Bris de vitres de sa demeure par des rondelles venant de la patinoire située à proximité.

f) Avis de responsabilité de Mme Jocelyne Lefebvre, 191-A, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à son véhicule par la charrue de la Cité.

g) Avis de responsabilité de M. Henri-Paul Lajoie, 1395, rue Lavérendrye, Trois-Rivières. RE: Dommages à sa propriété sise au 20, rue Radnor, Cité, lors du déblaiement des trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 février 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 janvier 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-32

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 26 janvier 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Refus grief M.R.Trudel

1. Le comité n'accepte pas le grief de M. Robert Trudel, et autorise le Gérant et M. Arthur Matteau à représenter la Cité dans ce cas.

Cons. Régio. Dév. $1,500.

2. Le comité recommande de verser un octroi de $1,500.oo, au Conseil Régional de Développement, soit le montant prévu au budget à cette fin.

Taxes amélioration locale

3. Le comité recommande qu'à partir de cette date, il soit chargé aux propriétaires riverains, en taxes d'amélioration locale, 100% du coût réel des travaux, jusqu'à concurrence de $4.oo pour les nouveaux travaux d'égout et d'aqueduc, et de $4.oo également pour les travaux de trottoirs, bordures et pavage.

ADOPTE

Correspondance:

a) Temps supplémentaire à la Police du 18 au 24 janvier 1976.

b) Conciliation Caisse et Banque au 31 décembre 1975.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 26/01/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 janvier 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-33

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 474-C, 1 et 2, comportant des déboursés se totalisant à $102,302.32, soit et est adoptée pour paiement.

76-34

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

76-35

| | |
|---|---|
| M. Eugène Dumont, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Josaphat Beaudoin, | Prop. par Cons. O. Vallières |
| M. Bernard Godbout, | Prop. par Cons. L. Lavergne |
| Mme Wilbray Lacroix, | Prop. par Cons. L. Lavergne |
| M. Louis-Georges Trahan, | Prop. appuyé unanimement |

M. et Mme Alphonse St-Louis, Prop. par Cons. L. Lavergne
M. et Mme Philippe St-Louis, Prop. par Cons. L. Lavergne
Mme Hector Côté, Prop. par Cons. C. Champoux
M. J.-Wilfrid Lemaire, Prop. par Cons. L. Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 415-1-12

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-36

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 415-1-12, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 janvier 1976, et portant le numéro D-1415.

ADOPTE

Vente d'un terrain à [redacted] Larivière lot 410-23 et ptie du lot 410-18

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-37

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Monsieur Roland Larivière, le lot 410-23 et partie du lot 410-18, du cadastre revisé pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et borné comme suit:

D'un côté au sud-est sur environ 251.39 pieds par le lot 410-17 (rue);

Au sud-ouest sur une profondeur d'environ 8.8 pieds par une autre partie du lot 410-18;

Au nord-ouest sur environ 251.39 pieds, partie par le lot 410-23 et partie par le lot 410-26 et
Au nord-est sur une profondeur d'environ 2 pieds par le lot 409-6.

La présente vente est faite pour la somme de $2,000.oo.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Entente avec Ste-Marthe protection contre les incendies

76-38

CONSIDERANT que la Municipalité de Ste-Marthe a fait une demande à cet effet,

Il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil accepte de prolonger pour l'année 1976, l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Ste-Marthe, couvrant la protection contre les incendies de tous les immeubles situés à l'intérieur de cette municipalité, pour le prix annuel de $6,500.00 dollars, à condition toutefois qu'il existe des voies d'accès carrossables pour se rendre à tels immeubles et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit dégagée de toute responsabilité publique se rapportant à telle opération.

ADOPTE

Salaires des fonctionnaires non-syndiqués

76-39

Proposé, appuyé et unanimement résolu:

Que les salaires des fonctionnaires non syndiqués de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1976, soient payés selon la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Fred Poliquin matériel entrées de service

76-40

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fred Poliquin Ltée, au montant de $3,493.50, pour l'achat de matériel pour entrées de service, année 1976.

ADOPTE

J.U. Houle tuyau amiante

76-41

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.U. Houle Ltée, au montant de $1,475.oo, pour l'achat de tuyau d'amiante.

ADOPTE

Fred Poliquin tuyau cuivre entrées de service

76-42

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fred Poliquin Ltée, au montant de $5,885.79, pour l'achat de tuyau de cuivre pour entrées de service, année 1976.

ADOPTE

Fred Poliquin matériel conduites principales

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fred Poliquin Ltée, au montant de $411.91, pour l'achat de matériel conduites principales, année 1976.

76-43

ADOPTE

M. Martial Laneville contremaître aqueduc

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que Monsieur Martial Laneville soit engagé comme contremaître au service de l'aqueduc, à titre d'essai pour une période de six (6) mois.

76-44

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

76-45

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de février 1976.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

76-46

"REGLEMENT CONCERNANT LES TAXES, DROITS ANNUELS ET TAXES D'AFFAIRES ET ANNULANT LE REGLEMENT No. 478-D".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de février 1976.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Résolution de la municipalité de Ste-Marthe approuvant la résolution de la Cité 76-6, concernant le transport en commun.

b) Résolution de la municipalité de St-Louis-de-France indiquant le tarif pour l'utilisation de leur camion à incendies en dehors de leur municipalité.

c) Avis de responsabilité de M. Rénald Boucher, C.P. 40, Ste-Perpétue. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la chaussée.

d) Avis de responsabilité de Mlle Jeanne Robert, 26, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture.

e) Avis de responsabilité de M. Réjean Champoux, 49, rue De la Barre, Cité. RE: Dommages à son automobile, amoncellement de glace dans la rue.

f) Avis de responsabilité de Me Claude Ayotte, avocat, 497, rue Rochefort, Cité, procureur de Mme Georgette Dubillard, 24, rue Vachon, Cité. RE: Blessures subies à la main gauche en tombant sur le trottoir, rue Vachon.

g) Bref d'assignation de la Cour provinciale, M. François Trépanier -vs- Cité.

h) Avis de responsabilité de M. Laurier Blanchette, 461, le Rue, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la machinerie déblayant les trottoirs.

i) Avis de responsabilité de M. Rosaire Bouvillier, 860, rue Guilbert, Cité. RE: Dommages à son sous-sol par surplus d'eau accumulé dans la rue.

j) Avis de responsabilité de M. André Malo, 438, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture en blocs de ciment par préposés au déneigement.

k) Avis de responsabilité de Mme François Loranger, 511, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par tracteur des trottoirs.

l) Avis de responsabilité de M. Jean-Jacques Houle, 66, rue Fusey, Cité. RE: Dommages à la clôture de son bureau, située au 66, rue Fusey, Cité, ainsi qu'à celle de sa résidence, située au 34, Boul. Duplessis, Cité.

m) Avis de responsabilité de Mme Gisèle Marchand, 408, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à son automobile par un bordage de glace au bord de la rue.

n) Avis de responsabilité de Mme Aimé Dargis, 160, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement.

o) Avis de responsabilité de M. Robert Dion, C.P. 5, Lac Montreuil, Mont-Carmel. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un camion de la Cité.

p) Avis de responsabilité de M. Armand Hubert, 22, rue St-Ours, Cité. RE: Dommages à sa haie par la souffleuse de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2871

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 371-37, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 5 février 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 11 et 12 février 1976, de 9 heures a.m., à dix-neuf heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de février 1976.

Greffier de la Cité

LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 février 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 9 février 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-47

ADOPTE

Adoption procès verb. procédure enregist.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 371-37, concernant le zonage dans les limites de la Cité, et tenue les 11 et 12 février 1976, soit adopté.

76-48

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 9 février 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Achat d'une pompe Crane

1. Le comité autorise l'ingénieur de la Cité à faire l'achat d'une pompe "Crane", au prix de $6,688.oo; l'autre soumissionnaire étant Robert Morse au montant de $7,500.oo.

M. M. Laneville $235.

2. Le comité recommande que le salaire de M. Martial Laneville soit fixé à $235.oo par semaine.

R. LaManna renouvellement entente

3. Le comité recommande que l'entente avec M. Roberto LaManna soit renouvelée aux mêmes conditions que la précédente.

Engagement M. Roger Gravel

4. Le comité recommande que M. Roger Gravel soit engagé au poste de Régisseur des Equipements et Installations et Gérant de l'Aréna Jean-Guy Talbot.

Allied Chem. calcium Ben Vanasse ciment

5. Le comité recommande d'accepter la soumission d'Allied Chemical pour les sacs de calcium (en quantité de 300), et celle de Ben Vanasse Inc., pour les sacs de ciment.

Etude soumissions autos Police

6. Le comité ouvre les soumissions pour automobiles du Service de la Police et décide de les étudier avant d'en accepter une.

Correspondance:

a) Lettre de l'Entraide Richelieu Ltée.
b) Lettre de M. Gérard Martel. RE: Lots 550-108 & 109.
c) Rapport annuel Service de la Police.
d) Temps supplémentaire à la Police du 25 au 31 janvier 1976.
e) Temps supplémentaire à la Police du 1er au 7 février 1976.
f) Rapport de construction pour janvier 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 9 février 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-49

ADOPTE

Adoption liste de comptes No. 475-C

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 475-C, 1, 2 et 3, comportant des déboursés se totalisant à $68,096.40, soit et est adoptée pour paiement.

76-50 [redacted]

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

76-51

Mme Roméo Loranger, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
Mme Rodolphe Beaumier, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Salaire Juge municipal

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le salaire du Juge municipal, soit fixé à $4,000.oo par année.

[redacted] 76-52

ADOPTE

Félicitations Mme Jean Lepage 100 ans

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé UNANIMEMENT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement Madame Jean Lepage, à l'occasion de son centième anniversaire de naissance, et lui souhaitent encore de nombreuses années parmi les siens.

76-53

ADOPTE

Adoption Règl. 478-E taxe d'aff.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 478-E, intitulé: "Règlement concernant la taxe d'affaires et annulant le règlement numéro 478-D de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-54 [redacted]

ADOPTE

Adoption règl. 478-F licences

76-55

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement No. 478-F, intitulé: "Règlement concernant les licences et annulant le règlement numéro 478-D de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Donat Tellier lots: 550-108 et 550-109

76-56

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de vendre à Monsieur Donat Tellier, du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'un contrat de ce genre, ce qui suit:

Un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant les lots CINQ CENT CINQUANTE CENT HUIT (550-108) et CINQ CENT CINQUANTE CENT NEUF (550-109), sujets au droit de passage consenti à l'Hydro Québec en date du 24 novembre 1975. (Résolution no. 75-461)

La présente vente est faite pour la somme de $4,600.oo.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes, autorisés à signer le contrat, dont une copie sera fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère des Affaires municipales. RE: Protection contre l'incendie, Cap-de-la-Madeleine et Ste-Marthe-du-Cap.

b) Avis de responsabilité de M. Bruce Pilon, 171, rue Aubuchon, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

c) Avis de responsabilité de M. Jacques Salois, 30, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors de la dernière tempête.

d) Avis de responsabilité de M. Philippe Francoeur, 105, rue Du Sanctuaire, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement.

e) Avis de responsabilité de M. Paul St-Pierre, 568, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par l'équipe de déneigement.

f) Avis de responsabilité de M. Clément Vaillancourt, 202, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à sa haie par abondance de neige et de glace.

g) Avis de responsabilité de M. Réjean Pepin, 940, rue D'Avaugour, Cité. RE: Dommages à sa haie par souffleuse de la Cité.

h) Avis de responsabilité de Mme Gisèle Marchand, 408, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à son véhicule par un bordage de glace dans la rue.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 février 1976, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 février 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-57

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 février 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Dir. Récréation concession restaurant parc Ste-Bernadette

1. Le comité recommande que la demande de Mme Denise Plourde pour la concession du restaurant du parc Ste-Bernadette soit transmise au Directeur du Service de la Récréation et qui verra à lui donner suite, s'il y a lieu.

Autos Police (identifiées) 3-Rivières Plymouth Ltée

2. Le comité recommande que la soumission de Trois-Rivières Plymouth Ltée, pour l'achat de 3 automobiles de Police (identifiées) soit acceptée et ce, au prix de $10,437.oo.

Autos Police (non identif.) Matte Autos Inc.

3. Le comité recommande que la soumission de Matte Automobiles Inc., pour l'achat de 2 automobiles de Police (non identifiées) soit acceptée et ce, au prix de $7,683.20.

Spectacle [redacted] Voltigeurs St-Hyacinthe

4. Le comité recommande de transmettre au Directeur de la Récréation, la demande des Voltigeurs de St-Hyacinthe pour présenter un spectacle.

Refus participation progr. Société Agr. Mauricie

5. Le comité ne peut accepter de participer au programme souvenir de la Société d'Agriculture du district de la Mauricie, parce que rien n'a été prévu au budget à cet effet.

Correspondance:

a) Lettre de la Société Canadienne de la Croix Rouge.

b) Temps supplémentaire à la Police, du 8 au 14 février 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption [redacted] rapport de comité 16/02/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 février 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-58

ADOPTE

Adoption liste de comptes 476-C

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 476-C, 1 et 2, comportant des déboursés se totalisant à $349,670.58, soit et est adoptée pour paiement.

76-59

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Sympathies

76-60

M. Joseph Poirier, prop. et appuyé unanimement
Mlle Marie-Anne Gendron, Prop. par Cons. L. Rheault
M. Jean jr. Veillet, Prop. par Cons. L. Lavergne
Mme Evariste Sévigny, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Mme Jean-Baptiste Carignan, Prop. par Cons. L. Lavergne
M. Gérard Houle, Prop. par Cons. L. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation résol. 75-452. vente d'un terrain à M. Lucien Germain

76-61

lots: 423-111
423-112

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil annule à toutes fins que de droit la résolution No. 75-452 et la remplace par la suivante:

Que ce Conseil vende à Monsieur Lucien Germain, aux conditions normales d'une vente, les lots numéros 423-111 et 423-112 du cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Outre les conditions ordinaires d'une vente, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

1. Que le terrain présentement vendu ne serve que pour des fins industrielles seulement.
2. Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.
3. La venderesse ne fournira pas copies de ses titres, non plus que de certificat de recherches.
4. La présente vente est faite pour le prix de $26,796.60.
5. Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et dont une copie sera fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Demande d'autorisation Commission Municipale du Québec vente de [redacted] terrains site industriel

76-62

ATTENDU que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est propriétaire des terrains formés des lots 421, 422, 423 et 424 du cadastre de la Cité, lesquels terrains étant désignés au plan de zonage (1961) comme faisant partie du parc industriel d'une superficie totale d'environ 230 arpents carrés;

ATTENDU que ces terrains furent acquis de différents propriétaires entre les années 1926 et 1939, pour fins municipales comme l'attestent les documents ci-joints;

ATTENDU que ces terrains furent cédés au gouvernement fédéral, pour la durée de la dernière guerre, qui en fit une école d'aviation élémentaire d'entraînement, lesquels terrains furent rétrocédés à la Cité après la guerre;

CONSIDERANT que la majeure partie de ces terrains sont maintenant occupés par la Cité et par trois différents ministères provinciaux qui les ont acquis pour leurs propres besoins, et qu'environ cinquante pour cent (50%) du résidu a été vendu pour fins d'implantation industrielle;

CONSIDERANT que ces terrains n'ont pas été acquis en vertu de la loi des fonds industriels et qu'il est de l'intérêt des contribuables que la Cité puisse vendre de gré à gré et à [redacted] prix compétitif, mais jamais inférieur à son prix de revient, le résidu des terrains dont elle dispose dans son parc industriel, représenté par les parties hachurées du plan joint à la présente résolution pour en faire partie.

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

et unanimement résolu que ce Conseil prie la Commission Municipale du Québec de l'autoriser à vendre de gré à gré à des fins industrielles, le résidu des lots ou parties de lots qu'elle possède à l'intérieur dudit parc industriel.

ADOPTE

Demande Commission Municipale emprunter fonds de [redacted] roulement

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil recommande de faire autoriser les emprunts suivants au fonds de roulement, par la Commission Municipale du Québec:

| | |
|---|---|
| 1 appareil à air climatisé (pour appartement mini-ordinateur) | $ 550.oo |
| 76-63 2 calculatrices "Rockwell", 2 x $275.oo | $ 550.oo |
| Machinerie d'entretien | $ 1,800.oo |

| | |
|---|---|
| 1 souffleur pour patinoires | $ 1,500.oo |
| 2 tracteurs à gazon | $ 3,500.oo |
| 1 machine à glace | $ 4,000.oo |
| 2 camions P.V.B. (33,000 livres) | $50,000.oo |
| Excédent du coût des 3 camions "diesel" de l'année 75 | $ 6,206.84 |
| Divers | $ 1,893.16 |
| formant un total de: | $70,000.00 |

Ces montants seront remboursés sur une période de cinq ans.

ADOPTE

Services de Les Consultants Pluritec" retenus

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

76-64

ET RESOLU: Que les services d'ingénieurs de "Les Consultants Pluritec" soient retenus pour la préparation des plans, devis, estimations, demande de soumissions et surveillance des travaux suivant les recommandations du rapport intitulé "Etude du comportement hydraulique du réseau d'aqueduc présenté le 12 janvier 1976.
L'échéancier pour la remise des documents sera le suivant:

Le 15 avril 1976: Présentation du rapport préliminaire en vue du choix des solutions définitives.

Le 16 septembre 1976: Présentation des plans, devis et estimations.

Les honoraires professionnels à être versés à "Les Consultants Pluritec" devront correspondre au tarif minimum prescrit par l'ordre des Ingénieurs du Québec suivant la méthode dite à pourcentage.

ADOPTE

Adoption Règl. 585

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

76-65

ET RESOLU: Que le règlement No. 585, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $119,000.oo, pour des travaux de forage de deux (2) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et l'achat d'un terrain", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

M. J.-C. Beaumier Maire-suppléant

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que Monsieur Jean-Claude Beaumier soit nommé Maire-suppléant, à partir du 1er mars 1976, et pour une période de 4 mois.

ADOPTE

76-66 [redacted]

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

76-67

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR EXECUTER DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES: DES ESTACADES, FLYNN, DE BOUCHERVILLE, ROSS, OGDEN, DE CALLIERES, JOLY, TAILLON, MOUSSEAU ET CHAPLEAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 23ième jour du mois de février 1976.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

[redacted]

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Gaétan Sauvageau, 455, rue Latreille, Cité. RE: Dommages à son gazon par de la neige soufflée avec du calcium.

b) Avis de responsabilité de M. Michel Bornais, 103, rue St-Arnaud, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse de la Cité.

c) Avis de responsabilité de Mme L.A. Poulin, 106, rue St-Philippe, Cité. RE: Dommages à sa haie par tracteur de trottoirs.

d) Avis de responsabilité de M. Gabriel Turcotte, 52, rue St-Henri, Cité. RE: Dommages à sa haie lors du déneigement.

e) Avis de responsabilité de Lajoie, Desaulniers, Lajoie, Létourneau & Baribeau, avocats, procureurs de la St-Maurice Cie d'Assurances. RE: Accident survenu le 5 février 1976, sur la rue St-Maurice.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l.Hôtel de Ville, lundi, le 1er mars 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Les membres du Conseil observent une minute de silence à la mémoire de Monsieur Arthur Beaudin décédé, lequel fut Greffier de la Cité pendant 14 ans.

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 23 février 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-68

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 23 février 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

1. Le comité recommande au Directeur du Service de la Récréation de rencontrer M. Gaétan Campeau pour établir sur quelle base de location (à taux horaire ou à pourcentage sur les billets d'admission), l'aréna pourrait être mis à sa disposition, tel que demandé dans sa lettre du 23 février 1976.

Correspondance:

a) Lettre de M. Gilles Jolicoeur, Services de Protection de l'Environnement. RE: Bassin de rétention d'eaux pluviales.

b) Lettre de M. Rodrigue Lepage, remerciements.

c) Temps supplémentaire à la Police du 15 au 21 février 1976.

d) Jugement: requête en accréditation.

e) Lettre de M. Victor Goldbloom. RE: Semaine d'embellissement.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 23/02/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 23 février 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-69

ADOPTE

Adoption liste de comptes 477-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 477-C, 1, 2 et 3, comportant des déboursés se totalisant à $75,670.17, soit et est adoptée pour paiement.

76-70

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-71

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Ernest Desmarais, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Rosaire Pauze, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Anatole Denommé, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Rachel Lemay Veillette, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Hector Faubert, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Armand Martel, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Ovila Sauvageau, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Joachim Rivard, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Salvator Lemay, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Fernand Lemay, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Arthur Beaudin, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande construction 200 logements O.M.H.

CONSIDERANT qu'une première année d'expérience dans le domaine du logement à prix modiques pour personnes agées, s'est avérée très heureuse pour la population du Cap-de-la-Madeleine et de la région, avec la construction et la mise en opération du Pavillon Bellevue.

76-72

CONSIDERANT que cette formule répond adéquatement à un besoin urgent de la population, puisque notre Office municipal d'Habitation a actuellement en main près de trois cents (300) demandes qualifiées pour l'obtention d'un logement.

ATTENDU que le conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine reçoit de plus en plus de demandes pressantes pour la construction de logements du même genre, et que le conseil est prêt à collaborer avec l'Office municipal et la Société d'Habitation du Québec en vue de combler ce besoin.

Il est proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET UNANIMEMENT RESOLU: Que ce conseil s'adresse à la Société d'Habitation du Québec, pour demander la construction immédiate de deux cents (200) autres logements à prix modiques, pour les personnes agées et à faibles revenus du Cap-de-la-Madeleine et de la région immédiate.

ADOPTE

Mercerie De Luxe Inc. achat de cravates

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Mercerie De Luxe Inc., au montant de $152.10, pour l'achat de cravates.

76-73

ADOPTE

Bertrand Paints Inc. achat de peinture démarcation routière

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Bertrand Paints Inc., au montant de $3,377.30, pour l'achat de peinture de démarcation routière.

ADOPTE

76-74

Martin & Lévesque Inc. achat pantalons officiers & constables

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Martin et Lévesque Inc., au montant de $2,956.50, pour l'achat de pantalons pour officiers et constables.

[redacted] 76-75

ADOPTE

Gérard Sévigny Inc., achat équipement entretien

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Gérard Sévigny Inc., au montant de $1,636.64, pour l'achat d'équipement d'entretien.

76-76

ADOPTE

William Scully achat képis d'été

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Ltd, au montant de $374.75, pour l'achat de képis d'été.

76-77

ADOPTE

[redacted] The Empire Shirt Mfg. achat de chemises

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de The Empire Shirt Mfg. Co. Ltd, au montant de $1,544.83, pour l'achat de chemises.

76-78

ADOPTE

Adoption règl. 586

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 586, intitulé:

76-79

"Règlement pour autoriser un emprunt de $920,000.oo dollars pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues: Des Estacades, Ogden, De Callières, Chapleau, Joly, Mousseau, Taillon, Flynn, De Boucherville et Ross," soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

[redacted]

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Résolution de la ville de Trois-Rivières. RE: transport en commun.

b) Lettre de remerciements de M. Sylvio Hénaire.

c) Avis de responsabilité de Mme Fernande Masson, 33, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par charrue de la Cité.

d) Avis de responsabilité de M. Lucien Lambert, 1420,8ème Avenue, Grand'Mère. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec véhicule de la Cité.

e) Avis de responsabilité de M. Charles Denoncourt, 448, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par tracteur de trottoirs.

f) Avis de responsabilité de Mme Léo Brousseau, 260, rue Massicotte, Cité. RE: Dommages à sa clôture par souffleuse de Cité.

g) Avis de responsabilité de Mme Omer Boivin, 43, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture par tracteur de trottoirs.

h) Avis de responsabilité de M. Roland Laroche, 92, rue St-Jean-Baptiste, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec véhicule de Cité.

i) Avis de responsabilité de M. Paul Clermont, 1085, rue Cardinal Roy, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec véhicule de Cité.

j) Avis de responsabilité de M. Robert Laliberté, 188, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à sa haie par souffleuse de la Cité.

k) Avis de responsabilité de M. Charley Coones, 186, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à des poteaux et des chaînes servant de clôture par la souffleuse de la Cité.

l) Avis de responsabilité de M. Maurice Tancrède, 17, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse de la Cité.

m) Avis de responsabilité de M. Jos Vaugeois, 169, rue Fusey, Cité. RE: Dommages à son véhicule par loader de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 585, concernant un emprunt de $119,000.oo pour des travaux de forage de deux (2) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et l'achat d'un terrain.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE" le 26 février 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 4 et 5 mars 1976, de 9 heures à 19 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de mars 1976.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Lionel Rheault
LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 mars 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

En l'absence du Greffier municipal pour cause de maladie, le Conseil ajourne la séance au lundi le 22 mars 1976, à 20.oo heures.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 586, concernant un emprunt de $920,000.oo pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues: Des Estacades, Ogden, De Callières, Chapleau, Joly, Mousseau, Taillon, Flynn, De Boucherville et Ross.

Un avis public fut donné dans le journal "HEBDO DU CAP" le 10 mars 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 16 et 17 mars 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Sept (7) personnes habiles à voter se sont enregistrées et vu le nombre insuffisant de personnes enregistrées le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 17ième jour du mois de mars 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 mars 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 1er mars 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-80

ADOPTE

Adoption procès verbal procédure enregistrement règl. 585

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 585, concernant un emprunt de $119,000.oo pour des travaux de forage de deux (2) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et l'achat d'un terrain, soit adopté.

76-81

ADOPTE

Adoption procès verbal procédure enregistrement règl. 586

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 586, concernant un emprunt de $ 920,000.oo, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues: Des Estacades, Ogden, De Callières, Chapleau, Joly, Mousseau, Taillon, Flynn, De Boucherville et Ross, soit adopté.

76-82

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 1er mars 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Non participation urgence-neige

1. Le comité recommande de ne pas participer au programme urgence-neige proposé pour la présente saison d'hiver.

Correspondance:

a) Lettre de René Gélinas Excavation, achat de terrain site industriel.

b) Lettre de M. Léandre Chouinard, achat de terrain site industriel.

c) Lettre de M. Jean-Marie Arseneault, Classique Internationale de Canots.

d) Rapport du trésorier, enlèvement de la neige au 27 février 1976.

e) Rapport de construction pour le mois de février 1976.

f) Temps supplémentaire à la Police du 22 au 28 février 1976.

g) Demande de nomination d'arbitre, grief Association des Machinistes.

h) Requête accréditation, décision revisée.

i) Lettre de M. Jean-Claude Lagacé, salle de conférence au garage municipal.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption [redacted] rapport comite 01/03/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 1er mars 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-83

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 15 mars 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Procès-verbal Comm. Urban.

1. Le Conseil accepte le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme en date du 9 mars 1976, aux articles 1 à 10 inclusivement.

Soumissions forage puits

2. Le Conseil accepte la plus basse soumission pour le forage de puits rue Normand, de l'entrepreneur R.-J. Lévesque et Fils Ltée, au montant de $14,534.63.

Soumissions forage puits

3. Le Conseil accepte la plus basse soumission pour le forage de puits rue St-Maurice, de l,entrepreneur R.-J. Lévesque et Fils Ltée, au montant de $10,481.30.

Recommandation F. Darche

4. Le Conseil accpete, en principe, la recommandation du directeur de police, M. François Darche, dans sa lettre du 11 mars 1976, au sujet de la prévention du crime et des incendies.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. G. Beauchamp, 130 rue Vachon.
b) Démission de M. Jean Rouette.
c) Lettre de l'Hydro-Québec -re: éclairage des rues.
d) Lettre de M. François Landry (P.E.N.).
e) Lettre de M. François Landry - réception Worchester.
f) Temps supplémentaire à la Police - 29 février au 6 mars 1976.
g) Temps supplémentaire à la Police - 6 au 13 mars 1976.
h) Lettre de M. Réjean Breault - N Dossier P-74619.

(Signé) Roland Desaulniers C.G.A.
Gérant municipal

Adoption rapport de comité 15/03/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 15 mars 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-84

ADOPTE

Adoption liste de comptes 478-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 478-C, 1,2,3,4 et 5, comportant des déboursés se totalisant à $136,230.56, soit et est adoptée pour paiement.

76-85

ADOPTE

Adoption liste de comptes 479-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 479-C, comportant des déboursés se totalisant à $271,091.51, 1,2 et 3, soit et est adoptée pour paiement.

76-86

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-87

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Wellie Paris, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. C.N. De Grandmont, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Eugène Surprenant, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Lucien Gauvin, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Gérard Caron, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Fernand Leblanc, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Joseph-Albert Savard, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Rosario Guérin, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Lorenzo Boisvert, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Donat Désilets, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Roland Béchard, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Henri Filteau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Michel Nolin, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Alfred Bergeron, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Louis-Philippe Thivierge, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Léo Désilets, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Léon Héon, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Maire & Greffier signer plan D-1415 et Livre de Renvoi

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution No. 76-36, soit et est amendée de la façon suivante, en ajoutant:

76-88

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan numéro D-1415 et le Livre de Renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 558-137

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 558-137, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-89

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 6 février 1976, et portant le numéro D-3483.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 551-254, 552-139 et 552-140

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-254, 552-139 et 552-140, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-90

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 24 février 1976, et portant le numéro D-3486.

ADOPTE

Achat pierre concassée au meilleur prix possible

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent l'ingénieur de la Cité à acheter de la pierre concassée au meilleur prix possible.

76-91

ADOPTE

Adoption règl. 371-38

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement No. 371-38, intitulé:

76-92

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,

76-93

je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois de mars 1976.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Résolution de la Corporation municipale de Ste-Marthe, Re: Entente protection contre les incendies.
b) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Lionel Janna "Aux 3 XXX", a fait une demande de permis pour un bar additionnel.
c) Lettre de la Commission Municipale du Québec, approbation de la résolution No. 76-61, Lucien Germain.
d) Avis de responsabilité de M.Alphonse Montplaisir, 14, rue De La Ferté, Cité. RE: Dommages à sa clôture.
e) Avis de responsabilité de M. Guy Roy, 821, rue Guilbert, Cité. RE: Dommages à sa remorque lors d'un accident avec un véhicule de la Cité.
f) Avis de responsabilité de Mlle Fleurette Léveillé, 20, rue Du Moulin, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

g) Avis de responsabilité de M. Loyola Bernaquez, 253, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à un arbre décoratif par la souffleuse.

h) Avis de responsabilité de Mme Henri Chartier, 130, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement des trottoirs.

i) Avis de responsabilité de Mme François Loranger, 511, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse.

j) Avis de responsabilité de M. Roger Milette, 248, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa haie par un véhicule de déneigement.

k) Avis de responsabilité de Houle, Hurtubise & April, avocats, procureurs de Bell Canada. RE: Bris de cables souterrains le ler octobre 1975.

l) Avis de responsabilité de Mme Dorothy N. Gagnon, 3355, rue Louis Pasteur, Trois-Rivières. RE: Blessures subies au coude gauche en tombant sur le trottoir, rue Marquette, Cité.

m) Avis de responsabilité de M. Jacques G. Poùlin, 283, rue St-Maurice, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue.

n) Avis de responsabilité de Mme Bernard Boulanger, 260, rue Thibeau, Cité, RE: Fracture d'un bras en tombant sur le trottoir glissant.

o) Avis de responsabilité de M. Léopold Guérin, 24, rue Latreille, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement.

p) Avis de responsabilité de M. Robert Legris, avocat, procureur de Mme Laura Bracknell, 373, Boul. Ste-Madeleine, Cité. RE: Fracture d'un bras en chûtant sur le trottoir glacé.

q) Avis de responsabilité de Me Gilles Gauthier, avocat, procureur de M. Wilfrid Lebel. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

r) Avis de responsabilité de M. Guy Bordeleau, 199, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à son véhicule à cause du mauvais état de la rue.

s) Avis de responsabilité de M. Jules Mathieu, 576, rue Champigny, Cité. RE: Dommages à sa propriété sise au 675, rue Berlinguet, Cité, par tracteur de la Cité.

t) Avis de responsabilité de M. Jean Pitre, 60, rue St-Jean-Baptiste, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés de la voirie.

u) Avis de responsabilité de M. Paul D. Marchand, 605, rue Lajoie, Cité. RE: Dommages à sa haie par la souffleuse de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 mars 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée d'ajournement du Conseil, tenue le 22 mars 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-94

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 mars 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Refus échange de terrain Ed. Barkoff

1. Le comité refuse l'échange de terrain proposé par M. Edouard Barkoff, entre lui-même et la Cité, dans sa lettre du 18 mars 1976.

Vente terrain Photos N.B.C.

2. Le comité autorise la vente du lot P-422-C, dans le site industriel à Service de Photos N.B.C., Ltée.

Engagement M. N. Levasseur

3. Le comité autorise l'engagement de M. Normand Levasseur T.D., comme homme d'instrument, au salaire de la convention collective.

Demande de soumissions règl. 586

4. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour travaux d'aqueduc et d'égout, règlement no. 586.

[redacted] Travaux forage rue Normand

5. Le comité autorise l'ingénieur de la Cité à commencer les travaux de forage de puits de la rue Normand.

Ventilation bureaux, maire, gérant

6. Le comité recommande de ne pas effectuer pour le moment, les travaux concernant la ventilation pour les bureaux du maire et du gérant.

Rapport M. A. Matteau

7. Le comité accepte le rapport concernant le coût des services de M. Arthur Matteau.

Dir. Police congrès Sherbrooke

8. Le conseil autorise le directeur de la Police à assister au congrès de l'Association des Chefs de Police et Pompiers, à Sherbrooke à la fin du mois de juin.

Gérant colloque O.M.H.

9. Le comité autorise le gérant à assister au colloque des Offices municipaux d'Habitation, les 24, 25, 26 et 27 mars 1976.

Aiguiseuse pat. [redacted] M. Dénommé

10. Le comité autorise la vente de l'ancienne aiguiseuse de patins à M. Maurice Denommé.

[redacted] Prêt salle Synd. extérieur

11. Le comité accepte le rapport concernant le prêt d'une salle au syndicat des employés extérieurs.

Augmentations MM. A. Morin et P. Duguay

12. Le comité recommande de verser à M. André Morin un montant forfaitaire de $23.oo par semaine, considérant ses responsabilités nouvelles données par le directeur de la police, et à M. Pierre Duguay la somme de $5.oo par jour de travail pour se servir de sa propre voiture pour le service de la Cité et ce, à compter du 22 mars 1976.

M. J.P. Roof séminaire

13. Le comité autorise M. Jean-Pierre Roof à assister au séminaire de l'Association Canadienne de la Gestion des Achats.

Acceptation rapport dir. police

14. Le comité accepte le rapport du directeur de la Police sur les meetings d'opération.

CORRESPONDANCE:

a) Présentation d'un rapport concernant les différentes politiques de prêt et de location des installations de loisirs.

b) Conciliation de Caisse et Banque au 27 février 1976.
c) Rapport de la Cour municipale, janvier et février 1976.
d) Présentation de différentes ententes entre les organisations de hockey sénior et certaines villes.
e) Profits du restaurant de l'aréna des cinq dernières années.
f) Entente entre les trois municipalités.
g) Rapport de M. Jacques Bettez sur les espaces verts.
h) Temps supplémentaire à la Police du 14 au 20 mars 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 22/03/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 mars 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-95

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-96

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| Mme | Alphonse Marchand, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. | Eugène De Montigny, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| Mlle | Lucie Lepage, | Prop. par Cons. C. Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente terrain site industriel à Service de Photos N.B.C.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Service de Photos N.B.C., Ltée, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de $0.10 (10 sous)

76-97

le pied carré, un terrain mesurant 100 pieds par 100 pieds et connu comme étant une partie du lot 422-C, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et décrit comme suit:

d'un côté au nord-ouest sur une longueur de 100 pieds par le lot 422-C-14,
au nord-est sur une longueur de 100 pieds par le lot 422-C-13,
au sud-est sur une longueur de 100 pieds par le lot 422-C-28 et
au sud-ouest sur une longueur de 100 pieds par le lot 422-C-12.

Le tout formant une superficie d'environ 10,000 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité, sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Le permis de construction sera émis lorsque la présente résolution aura été approuvée par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Vente terrain site industriel à M. Léandre Chouinard, propriétaire de Boulay Air Climatisé

76-98

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution No. 75-485, soit et est annulée à toute fin que de droit.

Que ce Conseil vende à Monsieur Léandre Chouinard, propriétaire de Boulay Air Climatisé, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de $0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé sur la rue De l'Escadrille, connu comme étant une partie du lot 422-C, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et mesurant 60 pieds de largeur par environ 213 pieds de profondeur et limité comme suit:

En front sur une largeur de 60 pieds par la rue De l'Escadrille;
En profondeur sur la même largeur, partie par Lucien Roy et partie vendue à Delphis l'Heureux Inc.;
D'un côté au sud-est par partie du lot 422-C, vendue à Claude Paquin et de
l'autre côté au nord-ouest par une autre partie du lot 422-C, restant la propriété du vendeur.

Le tout ayant une superficie d'environ 12,780 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur

si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Le permis de construction sera accordé lorsque la présente résolution aura été approuvée par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

3-Rivières Ready Mix Inc. achat béton préparé

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la soumission de Trois-Rivières Ready Mix Inc., soit acceptée au montant de $29.85 la verge cube, pour l'achat de béton préparé.

76-99

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 410-78-1 et 410-78-2

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 410-78-1 et 410-78-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-100

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 12 mars 1976, et portant le numéro D-1548.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 122-358 à 122-394

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-358 à 122-394, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-101

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 29 décembre 1975, et portant le numéro D-3480.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 554-2-5 554-13-2, 554-62, à 554-65 incl.

76-102

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-2-5, 554-13-2, 554-62, 554-63, 554-64 et 554-65, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 6 février 1976, et portant le numéro D-3482.

ADOPTE

Cession de terrain lot 122-390 ouverture partie rue Du Sanctuaire

76-103

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que d'accepter l'offre de Madame Adélard Tétreault de céder pour le prix de UN DOLLAR ($1.oo), à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le lot suivant: 122-390, pour l'ouverture d'une partie de la rue Du Sanctuaire.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer dans les conditions normales d'une vente.

ADOPTE

Avis de motion

76-104

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'EGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE DU SANCTUAIRE, ENTRE LES RUES PERE BRETON ET DES VETERANS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 29ième jour du mois de mars 1976.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. J.H. Beaumier, 1030, rue De Mésy, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

b) Avis de responsabilité de M. Alfred Lafrenière, 113, rue Vaillancourt, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision alors que le signal d'arrêt était obstrué par un banc de neige.

c) Avis de responsabilité de Me Pierre Smith, avocat, procureur de M. Rosaire Bouvillier. RE: Dommages à son sous-sol.

e) Avis de responsabilité de M. Nelson Nolet, 463, rue Thomas Wark, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue.

f) Avis de responsabilité de M. Henri Caron, 80, rue Sauvageau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par souffleuse de la Cité.

g) Avis de responsabilité de M. Marcellin Papillon, 10, rue Sauvageau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse de la Cité.

h) Avis de responsabilité de Mme Edouard Ouellette, 562, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par l'équipe de déneigement.

i) Avis de responsabilité de M. Raymond Lemire, 80, Boul. Pie XII, Cité. RE: Dommages à sa propriété par amoncellement de neige soufflée.

j) Avis de responsabilité de M. Alain Carignan, 431, rue Turcotte, St-Maurice. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue.

k) Avis de responsabilité de M. Pierre Desaulniers, 240, rue Dieppe, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse de la Cité.

l) Avis de responsabilité de M. Jean Lorrain, 148, rue Massicotte, Cité. RE: Dommages à des ormes chinois par de la neige soufflée.

m) Avis de responsabilité de M. Fernand Bergevin, 256, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par de la neige soufflée.

n) Avis de responsabilité de Mme Henri Simard, 12, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la charrue de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2906

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 avril 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-Suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 29 mars 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-105

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 29 mars 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Acceptation projets P.E.N.

1. Le comité accepte les projets P.E.N., préparés par le Service de la Récréation et qui consistent:

   1o Sentiers de plein air.

   2o Aménagement de terrain -balle molle parc Ste-Bernadette -patinoire.

Aréna prêté C.P.A. Cendrillon

2. Le comité recommande de prêter gratuitement au C.P.A. Cendrillon, l'aréna Jean-Guy Talbot, dimanche le 25 avril 1976, de 18 heures à 24 heures.

Mme Denise Plourde concession restaurant

3. Le comité recommande d'accepter la soumission de Mme Denise Plourde concernant la concession du restaurant du parc Ste-Bernadette.

M. Giguère cours

4. Le comité autorise M. Réjean Giguère à assister à des cours organisés par l'Ecole Nationale d'Administration Publique, du 4 mai au 7 mai 1976, à Trois-Rivières.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Carrier et Carrier, notaires, offre d'achat lots: P-423, P-424, P-425 et P-426.

b) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, souper au Sapin Bleu le 31/03/76.

c) Lettre de M. Edouard Barkoff retirant son offre d'échange de terrain, proposé dans sa lettre du 18 mars 1976.

d) Temps supplémentaire à la Police du 21 au 27 mars 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 29/03/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 29 mars 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-106

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-107

ET RESOLU: Que c'est avec regret que le Maire-Suppléant, M. Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Herménégilde Ferron, Prop. et unanimement résolu
M. Frédéric L'Heureux, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente de terrains site industriel à Service de Pneus C.T.R. Ltée

76-108

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution No. 75-479, soit et est annulée à toute fin que de droit.

A) Que ce Conseil vende à Service de Pneus C.T.R., Ltée, un emplacement faisant partie du lot 426-A, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, situé à l'arrière et contigu au lot 426-A-5, ayant une superficie d'environ 7,500 pieds carrés et limité comme suit:

Au nord-ouest sur une largeur de 100 pieds par le lot 426-A-5 propriété de l'acquéreur;
Au sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle;
Au nord-est par le prolongement vers le sud-est de la limite nord-est du lot 426-A-5 et
Au sud-ouest par le prolongement vers le sud-est de la limite sud-ouest du lot 426-A-5.

B) Un emplacement faisant partie du lot 426-A, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, situé du côté sud-ouest de la rue St-Maurice et ayant une superficie d'environ 33,825 pieds carrés et limité comme suit:

En front sur une largeur d'environ 120 pieds par la rue St-Maurice;
En profondeur sur une largeur d'environ 190 pieds partie par le lot 426-A-5 et partie par l'emplacement décrit en "A";
Au nord-ouest par une ligne parallèle à la rue Dessureault et passant à 169.73 pieds au sud-est d'icelle et au Sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle.

La présente vente est faite pour le prix de $0.10 (10 sous) le pied carré.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 552

76-109

Annulée sur résol. 76-120

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 552, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 mars 1976, et portant le numéro D-3489.

ADOPTE

Demande au Haut-Commissariat, subvention (jeunesse, loisirs et sports)

Proposé, appuyé et unanimement résolu:

Que ce Conseil demande au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux équipements de loisirs et à l'acquisition de terrains, le tout tel que présenté dans le rapport du Service de la Récréation.

76-110

ADOPTE

Demande de passage pour piétons autoroute 755

CONSIDERANT le désir de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'établir un parc d'activités de plein air dans une partie du secteur nord-est de la municipalité.

76-111

CONSIDERANT que des sentiers de plein air utilisés à l'année sont déjà aménagés dans cedit secteur.

CONSIDERANT que l'Association des Résidents de Châteaudun y entretient une piste de ski de fond.

CONSIDERANT que l'autoroute 755 bloque l'unique accès à cette aire de plein air.

Il est proposé, appuyé et unanimement résolu:

QUE ce Conseil prie leur député et ministre l'Honorable Normand Toupin, de présenter à son collègue l'Honorable Ministre des Transports, sa requête afin qu'un passage pour piétons soit construit ou pour enjamber ou pour passer sous l'autoroute 755, pour que les résidents de la municipalité puissent avoir accès à ce parc de plein air.

ADOPTE

Avis de motion

76-112

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DIVERS AMENAGEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'avril 1976.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Gilles Fortin, 841, rue Kéroak, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue Thibeau.

b) Avis de responsabilité de M. Georges Lajoie, 450, rue Faverell, Cité. RE: Dommages à deux poubelles par les employés de deneigement.

c) Avis de responsabilité de M. Serge Lafrenière, 2040, rue Germain Deschênes, Trois-Rivières. RE: Dommages à son véhicule sur la rue Thibeau.

d) Avis de responsabilité de M. Lionel Provencher, 40, rue D'Ailleboust, Cité. RE: Dommages à son véhicule sur la rue D'Ailleboust.

e) Avis de responsabilité de Mme Maude Gilbert Petit, "Major Cycle Enr.", 543, Boul. Ste-Madeleine, Cité. RE: Dommages à deux vitrines par les vibrations de camions passant dans des trous du boulevard Ste-Madeleine.

f) Avis de responsabilité de M. Elisée Montplaisir, 8, rue Des Oblats, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la machinerie de la Cité.

g) Avis de responsabilité de M. Serge Roy, 10,575, Boul. St-Jean, Trois-Rivières. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue Thibeau.

h) Avis de responsabilité de Marie Jeanne Boisclair, 284, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa haie par les employés de la voirie.

i) Avis de responsabilité de M. Léo Lapointe, 520, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à sa haie lors du déneigement.

j) Avis de responsabilité de M. Léo Lacroix, 33, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à une vitre par une roche projetée par un camion en passant dans un trou face à la maison.

ET M. LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-Suppléant

2912

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 371-38, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "HEBDO DU CAP", le 31 mars 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 6 et 7 avril 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine
ce 7ième jour du mois d'avril 1976.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Claude Champoux
CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 avril 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-Suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 5 avril 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-113

ADOPTE

Adoption procès verbal procédure enregistrement règl.371-38

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 371-38, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 avril 1976, soit adopté.

76-114

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 5 avril 1976

Monsieur le Maire-Suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Offre terrain propriétaires rue Dessureault

1. Le comité recommande qu'avant de vendre les lots situés sur la rue Patry, ce qui reste de terrain en arrière desdits lots soit offert aux propriétaires dont les emplacements donnent sur la rue Dessureault et ce, au même prix que lorsqu'ils les ont achetés.

Offre terrain propriétaires rue Dessureault

2. Le comité recommande qu'avant d'accepter la demande de M. Edgar Lesieur pour l'achat de terrain dans le site industriel, le terrain demandé soit d'abord offert aux propriétaires des emplacements ayant front sur la rue Dessureault.

M. Marcel Bellefeuille détective

3. Le comité accepte la recommandation de l'Institut de Police du Québec et nomme M. Marcel Bellefeuille pour le poste de détective.

Fermeture champ tir

4. Le comité entérine la décision du gérant de la Cité de fermer le champ de tir jusqu'à nouvel ordre.

Fête Nationale $500.oo

5. Le comité recommande de verser un montant de $500.oo, au comité de la Fête Nationale.

Yvon Fournier arrosage ormes

6. Le comité autorise l'arrosage des ormes dans les limites de la Cité, par la maison Yvon Fournier Ltée, au prix convenu dans sa lettre du 1er avril 1976, soit 80 ormes à $5.oo chacun.

Aqueduc et égout rue Montmagny

7. Le comité recommande de raccorder le terrain de la rue Montmagny aux services d'aqueduc et d'égout pour un montant de $1,500.oo, tel qu'établi par l'ingénieur municipal.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Edgar Lesieur Inc. RE: Terrain rue Patry.
b) Lettre de M. André Morin.
c) Temps supplémentaire à la Police du 28 mars au 3 avril 1976.
d) Ordonnance, contrôle des permis d'alcool du Québec.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 05/04/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 avril 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-115

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 480-C, 1, 2 et 3, comportant des déboursés se totalisant à $147,732.49, soit et est adoptée pour paiement.

76-116

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que le Maire-Suppléant, M. Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

76-117

M. Cyrille Daigle, Prop. par Cons. C. Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation ingénieur soumettre plans à Service Protection Environnement

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, soit autorisé à soumettre pour approbation aux Services de Protection de l'Environnement les plans d'aqueduc et d'égout suivants:

76-118

a) No. E-542 Rue Père Turgeon

b) No. E-542-A Rue Des Vétérans: De Du Sanctuaire à St-Maurice

c) No. E-623 Rue Des Vétérans: De Du Sanctuaire à St-Philippe.

ADOPTE

Demande au Ministère des Transports couche d'usure routes 138 et 157

CONSIDERANT QUE les rues Fusey, St-Laurent et Ste-Madeleine sont des artères à caractère provincial et numérotées "138".

CONSIDERANT QUE la rue Thibeau est une autre artère à caractère provincial et numérotée "157".

Il est proposé, appuyé et unanimement résolu:

76-119

QUE ce Conseil demande à l'Honorable Ministre des Transports de poser de l'asphalte dite couche d'usure sur les routes 138 et 157, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Normand Toupin, député de Champlain, ainsi qu'une lettre explicative.

ADOPTE

Annulation résolution 76-109

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution No. 76-109, soit et est annulée à toute fin que de droit.

Adoption d'un plan lots: 552-109 552-110 552-111 552-112

76-120

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-109-1, 552-109-2, 552-110-1 à 552-110-3, 552-111-1 à 552-111-5, 552-112-1 à 552-112-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 mars 1976, et portant le numéro D-3489.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 551 et 552

76-121

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-255, 551-256, 552-141 et 552-142, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 31 mars 1976, et portant le numéro D-3491.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot: 149

76-122

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 149-126-2 et 149-127-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 avril 1976, et portant le numéro D-1601.

ADOPTE

Adoption règlement No. 587

76-123

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement No. 587, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $76,000.oo, pour travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Du Sanctuaire, entre les rues Père Breton et Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Emile Breton, 165, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à son véhicule à cause de la mauvaise condition du pavé.

b) Avis de responsabilité de M. Jacques Montembeault, 179, rue Gouin, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse.

c) Avis de responsabilité de Mme Hervé Bolduc, 479, 4ème Rue, Cité. RE: Dommages à une cheminée lors du nettoyage de la 4ème Rue.

d) Avis de responsabilité de M. Maurice Berthiaume, 108, rue Mère Gamelin, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue.

e) Avis de responsabilité de M. Georges Bellemare, 69, rue Crevier, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans des ornières de la rue Thibeau.

f) Avis de responsabilité de M. René Fortin, 1, rue Beaumier, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

g) Avis de responsabilité de M. J. Valmore Boucher, 25, rue Brunelle, Cité. RE: Dommages à des arbustes lors du déblaiement des trottoirs.

h) Avis de responsabilité de Mme Michel Cossette, 4, rue Dumas, Cité. RE: Dommages à des arbustes lors du déneigement au cours de l'hiver.

i) Avis de responsabilité de M. Jacques Pitre, 769, rue Lauzon, Cité. RE: Dommages causés à un érable par de la neige soufflée au cours de l'hiver.

ET M. LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-Suppléant

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 avril 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 avril 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-124

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 avril 1976

PRESENTS: Monsieur le Maire-Suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

M. J. Bettez démarches propriétaires rue Dessureault

1. Le comité autorise M. Jacques Bettez à poursuivre les démarches entreprises auprès des propriétaires de la rue Dessureault et concernant la balance de terrain située entre leur emplacement respectif donnant sur la rue Dessureault et le terrain donnant sur la rue Patry.

Refus cie Dickie Dee

2. Le comité refuse d'accéder à la demande de Dickie Dee Québec pour vendre de la crême glacée sur des tricycles réfrigérés, dans les rues de la Cité durant l'été.

Location de coffrages latéraux de Richler Autom.

3. Le comité autorise la location de coffrages latéraux pour trottoirs de Richler Automative, et ce, au prix de $4.50 par mois, incluant piquets et supports.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. et Mme Roland Boivin, félicitations.

b) Lettre de M. Martin Magny, Cap Curling Club.

c) Lettre du Choeur de l'Amitié, invitation à une soirée chantante le 25 avril 1976, église Ste-Famille.

d) Lettre de M. Emmanuel Rousseau, demande de services rue Des Vétérans.

e) Temps supplémentaire à la Police du 4 au 10 avril 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de [redacted] comité 12/04/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 avril 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-125

ADOPTE

Adoption liste de comptes 481-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 481-C, 1, 2, 3 et 4, comportant des déboursés se totalisant à $813,604.86, soit et est adoptée pour paiement.

76-126

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

76-127

| | |
|---|---|
| Mme Alexandre Boisclair, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Léo Rochefort, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Wellie Cartier, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Lionel Verrette, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |

M. Philippe Chainez, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
M. Boromée Lafleur, Prop. par Cons. L. Rheault
M. Jean-Guy Caron, Prop. par Cons. L. Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 124-57-1 124-57-2

76-128

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 124-57-1 et 124-57-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 avril 1976, et portant le numéro D-1612.

ADOPTE

Vente d'un terrain site industriel à M. Maurice Gélinas

76-129

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Maurice Gélinas, 430, rue Dessureault, Cap-de-la-Madeleine, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de $0.06 (6 sous) le pied carré, un emplacement situé au sud-est du lot 424-A-3, connu comme étant une partie du lot 424-A du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et mesurant environ 125 pieds de largeur par une profondeur moyenne d'environ 238 pieds et limité comme suit:

Au nord-ouest par le lot 424-A-3,
au nord-est par une partie du lot 424-A, propriété de Télécon Trois-Rivières Inc.,
au sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle et
au sud-ouest par le lot 423-112.

Le tout ayant une superficie d'environ 29,750 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que cedit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis précédemment et portant le numéro cadastral 424-A-3, et il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité, sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain site industriel à M. Jules Milette

76-130

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Jules Milette, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de $0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé au sud-est des lots 425-A-3 et 426-A-3, connu comme étant une partie des lots 425-A et 426-A du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et mesurant environ 180 pieds de largeur et une profondeur moyenne d'environ 120 pieds et limité comme suit:

Au nord-ouest par les lots 425-A-3 et 426-A-3,
au nord-est par une autre partie du lot 426-A propriété du vendeur,
au sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle et
au sud-ouest par une partie du lot 424-A propriété du vendeur.

Le tout ayant une superficie d'environ 21,600 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que cedit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec les terrains déjà acquis précédemment et portant les numéros cadastraux 425-A-3 et 426-A-3, et il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité, sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente de terrains site industriel à Télécon Trois-Rivières Inc. lot 424-A

76-131

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Télécon Trois-Rivières Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, les emplacements ci-après décrits:

A) Un emplacement connu comme étant une partie du lot 424-A, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et situé en arrière et contigu au lot 424-A-5, mesurant environ 200 pieds de largeur par une profondeur moyenne d'environ 175 pieds donnant une superficie d'environ 35,000 pieds carrés et limité comme suit:

Au nord-ouest sur une largeur d'environ 200 pieds par le lot 424-A-5 propriété de l'acheteur,
au nord-est sur une largeur d'environ 150 pieds par une partie du lot 425-A propriété du vendeur,
au sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle et
au sud-ouest sur une profondeur d'environ 200 pieds par une autre partie du lot 424-A ci-après décrit.

Cette vente est consentie pour le prix de $0.10 (10 sous) le pied carré.

B) Un autre emplacement connu comme étant une partie du lot 424-A cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et situé en arrière et contigu au lot 424-A-4, mesurant environ 100 pieds de largeur par une profondeur moyenne d'environ 212 pieds, donnant une superficie d'environ 21,200 pieds carrés, et limité comme suit:

Au nord-ouest sur une largeur d'environ 100 pieds par le lot 424-A-4 propriété de Cap Auto Electric,
au nord-est sur une profondeur d'environ 200 pieds par la partie du lot 424-A plus haut décrit,
au sud-est par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle et
au sud-ouest sur une profondeur d'environ 225 pieds par une autre partie du lot 424-A propriété du vendeur.

Cette vente est consentie pour le prix de $0.08 (8 sous) le pied carré.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que les deux (2) parties décrites en A et B devront toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis et portant le numéro cadastral 424-A-5, et il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Acceptation états financiers O.M.H. 1975

76-132

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent les états financiers pour l'année 1975, de l'Office Municipal d'Habitation.

ADOPTE

Autorisation greffier vente pour taxes

76-133

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Autorisation trésorier enchérir vente pour taxes

76-134

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le trésorier de la Cité, M. Réjean Giguère, soit et est par la présente, autorisé à enchérir lors de la vente du 31 mai 1976, pour taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Soumission Clément Ricard travaux règl. 586

76-135

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la soumission de Clément Ricard au montant de $710,530.50, concernant les travaux décrétés au règlement numéro 586, soit acceptée sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère des Terres et Forêts. RE: Résolution no. 76-111.

b) Lettre de la Société Canadienne du Cancer. RE: remerciements.

c) Pétition de citoyens de la municipalité, objet: parc du Moulin des Jésuites.

d) Avis de responsabilité de M. Julien Carignan, 117, rue Bourbeau, Cité. RE: Dommages à un lampadaire par de la neige soufflée au cours de l'hiver.

e) Avis de responsabilité de M. et Mme Georges Béliveau 156, rue Dorion, Cité. RE: Dommages à un arbuste par de la neige soufflée au cours de l'hiver.

f) Avis de responsabilité de M. Claude Ayotte, avocat, procureur de M. Roger Gaudet. RE: Dommages à sa propriété par l'eau venant du Boul. Pie XII.

g) Avis de responsabilité de Mme Arthur Rochefort, 115, rue St-Jean-Baptiste, Cité. RE: Dommages à une marche de ciment et une descente de sous-sol par les employés de la Cité au cours de l'hiver.

h) Avis de responsabilité de M. Magloire Fournier, 605, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture au cours de l'hiver.

i) Avis de responsabilité de M. Jean-Paul Descormiers, 9, rue Halley, Cité. RE: Dommages à son entrée de cour par la machinerie de la Cité.

j) Avis de responsabilité de M. Raymond Doucet, 844, rue Kéroak, Cité. RE: Dommages à son véhicule par le déplacement d'un couvercle de puisard.

k) Avis de responsabilité de M. Joseph Lajoie, 220, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le grattoir de trottoirs.

l) Avis de responsabilité de M. Robert Gouin, 200, rue Desbiens, Cité. RE: Dommages à sa pelouse lors du déblaiement de la glace.

m) Bref d'assignation de la Cour provinciale.
M. Wilfrid Lebel vs Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 587, concernant un emprunt de $76,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Du Sanctuaire, entre les rues Père Breton et Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal "HEBDO DU CAP", le 21 avril 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 27 et 28 avril 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois d'avril 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 mai 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 avril 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-136

ADOPTE

Adoption procédure enregistrement règl. 587

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 587, concernant un emprunt de $76,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Du Sanctuaire, entre les rues Père Breton et Des Vétérans, et tenue les 27 et 28 avril 1976, soit adopté.

76-137

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 26 avril 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Aviseur légal mise en demeure Cap Curling Club

1. Le comité autorise l'aviseur légal de la Cité, Me Bertrand Lamothe, à envoyer une mise en demeure à M. Jeannot Vivier de voir à respecter intégralement la vocation du Cap Curling Club, sinon la Cité verra à obtenir une injonction en ce sens.

Aréna prêté à Fête Nationale

2. Le comité autorise le Service de la Récréation à prêter au comité de la Fête Nationale, l'aréna le soir du 25 juin, à la condition que ledit comité se charge de la surveillance des lieux et de la sécurité à assurer au public à cette occasion.

Acceptation offre d'achat Entreprises Val Marie Inc.

3. Le comité accepte l'offre d'achat de: Entreprises Val Marie Inc., pour les parties de lots 423, 424-A et 426-A, comprises entre les rues Beaudry, St-Maurice et Patry.

Acceptation offre d'achat J.F. Naud

4. Le comité accepte la demande de J.F. Naud pour acheter un terrain dans le site industriel dans le but d'y construire une usine de fabrication de voûtes d'acier et métalliques.

Demande Ass. handicapés mentaux non acceptée

5. Le comité ne peut accéder à la demande de l'Association des Loisirs pour handicapés mentaux pour une subvention, aucun montant n'étant prévu au budget à cet effet.

Rétrocession lot 423-97

6. Le comité recommande d'aviser M. Jos Vaugeois que la Cité désire se prévaloir de la clause de rétrocession concernant le lot 423-97 que celui-ci désire vendre à M. Lafond.

Achat de 2 tracteurs à gazon

7. Le comité recommande d'accepter la soumission de Metropolitain Equipement Enr., pour l'achat de deux tracteurs à gazon.

M. D. Bergeron surintendant voirie

8. Le comité recommande de nommer M. Donatien Bergeron surintendant à la voirie, au salaire de $290.oo par semaine, à compter de cette date.

M. J. Bettez éval. bâtisses de la Cité

9. Le comité recommande que M. Jacques Bettez, E.A., fasse l'évaluation des bâtisses de la Cité.

Tarifs documents municipaux

10. Le comité recommande que les tarifs pour la délivrance des documents municipaux soient établis suivant les tarifs proposés par le Ministère des Affaires Municipales et apparaissant dans "Municipalités 1976" du mois d'avril.

Changer barillets H. de V.

11. Le comité recommande de changer les barillets des portes avant et arrière de l'Hôtel de Ville.

Résol.76-49-3 amendée

12. Le comité recommande d'amender la résolution no. 76-49-3, concernant le contrat de licences de chiens, afin d'y inclure la clause de renouvellement automatique.

CORRESPONSANCE:

a) Lettre de Edgar Lesieur Inc., vente de terrain rue Patry.

b) Lettre de M. F. Landry, aréna, fête nationale.

c) Conciliation de banque au 31 mars 1976.

d) Temps supplémentaire à la police du 11 au 24 avril 1976.

e) Rapport de police, mars 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 26/04/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 avril 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-138

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-139

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Paul Laroche, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Richard St-Arneault, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Napoléon Tétreault, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Charles Larivée, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 422-C-43

76-140

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C-43, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 avril 1976, et portant le numéro D-1623.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 416-638, 639, 640

76-141

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 416-638-1, 416-639-1 et 416-640-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 avril 1976, et portant le numéro D-1647.

ADOPTE

Vente de terrain site industriel à M. J.-François Naud

76-142

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à M. Jean-François Naud, propriétaire de F.J.F. Enrg., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de $0.10 (10 sous) le pied carré, un emplacement situé sur la rue De l'Escadrille, connu comme étant une partie du lot 422-C du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et mesurant 75 pieds de largeur par environ 213 pieds de profondeur et limité comme suit:

En front, sur une largeur de 75 pieds par la rue De l'Escadrille;
en profondeur sur la même largeur, par une partie du lot 422-C, vendue à Delphis L'Heureux;
d'un côté au nord-ouest par une autre partie du lot 422-C restant la propriété du vendeur et
de l'autre côté au sud-est par une autre partie du 422-C vendue à Léandre Chouinard.

Le tout ayant une superficie d'environ 15,975 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Le permis de construction sera accordé lorsque la présente résolution aura été approuvée par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Robert Lafond lot 423-97

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de vendre à M. Robert Lafond, le terrain rétrocédé à la Cité par M. Jos Vaugeois, (lot 423-97), et ce, aux mêmes conditions qu'à ce dernier (résolution no. 75-188).

76-143

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente.

ADOPTE

Demande au Ministre de la justice nommer MM. J.P. Drouin R. Desaulniers Juges de paix district de Trois-Rivières

76-144

CONSIDERANT la recommandation de notre aviseur légal et de notre département des enquêtes policières;

CONSIDERANT la mise à la retraite de M. Ovila Nault, notre juge de paix local;

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir disposer en tout temps d'un juge de paix local;

CONSIDERANT la nécessité qu'une sommation soit assermentée;

CONSIDERANT la nécessité de faire assermenter nos certificats de perquisition;

CONSIDERANT que dans des crimes majeurs, la cour recommande de faire assermenter la déclaration des inculpés;

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
secondé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à l'honorable Ministre de la Justice du Québec la nomination de juges de paix, pour le district de Trois-Rivières, des personnes suivantes:

a) M. Jean-Pierre Drouin, greffier de la cour municipale du Cap-de-la-Madeleine;

b) M. Roland Desaulniers, gérant municipal, et qui est déjà juge de paix pour le district judiciaire de Montréal, soit aussi nommé pour le district judiciaire de Trois-Rivières.

ADOPTE

Autorisation Maire et Greffier signer contrat avec Hydro-Qué usines de pompage

76-145

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, pour l'achat d'électricité pour les besoins des stations de pompage d'eau de la Cité, situées:

531, rue St-Laurent, Cap-de-la-Madeleine;
819, rue Radnor, Cap-de-la-Madeleine;
133, rue De l'Armée, Cap-de-la-Madeleine;
855, rue Berlinguet, Cap-de-la-Madeleine;
388, rue Des Erables, Cap-de-la-Madeleine;
1150, St-Malo, Cap-de-la-Madeleine;
195, rue De Grandmont, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Acceptation offre Ministère des Transports (autoroute 755)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte l'offre du Ministère des Transports, dans sa lettre du 11 novembre 1975, signée par M. E. Genois, et concernant l'échange de terrains entre le Ministère et la Cité. (Autoroute 755).

76-146

ADOPTE

Permis de construction à M. Jacques Dupuis

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Qu'un permis de construction soit émis à M. Jean-Guy Dupuis, suite aux éclaircissements donnés par M. le Maire, concernant l'émission dudit permis.

76-147

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Maurice Fortier, 720, rue Berlinguet, Cité. RE: Dommages à sa clôture au cours de l'hiver.

b) Avis de responsabilité de M. Gabriel Gaudet, 269, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

c) Avis de responsabilité de M. Auguste Cossette, 114, rue Bourbeau, Cité. RE: Dommages à une marche d'escalier par le service de la voirie.

d) Avis de responsabilité de Mme Elisée Rochefort, 41, Boul. Duplessis, Cité. RE: Dommages à son gazon lors du déblaiement de la neige.

e) Avis de responsabilité de M. Roger Laroche, 226, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur des trottoirs au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 mai 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 3 mai 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-148

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 3 mai 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

---

Acceptation offre de A.B.C. Placements

1. Le comité accepte sans aucune condition l'offre de A.B.C., Placements, de céder à la Cité les lots 645-57-2 et 415-2, dans leur lettre du 26 avril 1976.

Opposition hausse tarifs Cablevision Nationale Ltée.

2. Le comité autorise le gérant d'aviser la Régie des Services publics, que la Cité s'oppose fermement à l'augmentation de la hausse de tarifs demandée par Cablevision Nationale Ltée.

Rencontre avec M. F. Darche

3. Le comité recommande de rencontrer M. François Darche, concernant l'engagement de personnel au Service de la Police.

C. Brunelle loué à Pluritec Inc.

4. Le comité recommande de louer pour une période d'un an à Pluritec Inc., le Centre Brunelle, aux mêmes conditions que le bail expiré le 30 avril 1976.

[redacted] Article 17 conv. coll. local 2220

5. Le comité recommande de s'en tenir à ce que la convention collective prévoit concernant la demande faite par le président du local 2220, en date du 3 mai 1976, en ce qui a trait à l'article 17 de ladite convention

Aréna prêté organisation Barons, le 8 mai 1976

6. Le comité recommande de prêter gratuitement l'aréna à l'organisation des Barons, le 8 mai, à la condition que celle-ci fournisse tout le personnel requis pour la circonstance.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Me Bertrand Lamothe avisant Cap Curling Club Inc.
b) Lettre de l'Association du Hockey Mineur.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 03/05/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 mai 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-149

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-150

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Ovila Dumont, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Albert Dufresne, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Antoni Lyonnais, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Paul-Henri Poliquin, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Paul Lemarier, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 122-395 et 122-396

76-151

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-395 et 122-396, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 avril 1976, et portant le numéro D-1660.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot: 410-10-1

76-152

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410-10-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 23 avril 1976, et portant le numéro D-2383-N.

ADOPTE

Acceptation hisser drapeau des Jeux Olympiques 1976

76-153

ATTENDU QUE les Jeux Olympiques de la XXIe Olympiade se dérouleront du 17 juillet au 1er août 1976 et que la population canadienne se doit de refléter l'esprit olympique;

ATTENDU QUE l'un des objectifs principaux visés par la tenue des Jeux Olympiques est de mettre le sport à la portée de tous;

ATTENDU QUE la tenue des Jeux Olympiques aura un effet d'entraînement indiscutable sur la condition physique, non seulement de nos athlètes, mais également sur l'ensemble de la population en général, dans le cadre du vaste mouvement olympique;

ATTENDU QUE les Jeux Olympiques, en plus d'être un lieu de rendez-vous pour la jeunesse et les athlètes du monde entier, contribueront à resserrer les liens entre tous les peuples;

ATTENDU QUE le succès des Jeux Olympiques est l'affaire de tous et qu'il est du devoir de chacun de faire tout en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine est favorable à l'idée d'arborer les couleurs olympiques, témoignant son désir et sa volonté de participer au succès des Jeux Olympiques;

ATTENDU QUE le fait d'arborer le drapeau aux couleurs olympiques constitue un excellent moyen de démontrer la participation de l'ensemble des citoyens au mouvement olympique et de propager ainsi auprès de la population, l'esprit de compétition et l'esprit des Jeux de la XXIe olympiade;

POUR TOUT CE QUI PRECEDE, il est UNANIMEMENT RESOLU:

Que la municipalité du Cap-de-la-Madeleine hisse au mât de l'Hôtel de Ville ou en un autre endroit qu'elle déterminera de son plein gré, le drapeau olympique.

ADOPTE

Vente d'un terrain à "Les Entreprises Val Marie Inc."

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à "Les Entreprises Val Marie Inc", aux conditions normales d'une vente, un emplacement situé sur la rue Patry et composé des lots P-423, P-424-A, P-425-A et P-426-A, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et limité comme suit:

76-154

En front au sud-est par les lots 423-89, 424-A-2, 425-A-2 et 426-A-2, rue Patry;
au nord-ouest par une ligne parallèle à la rue Patry et passant à 150 pieds au nord-ouest d'icelle;
au sud-ouest par le lot 424-92 propriété du Centre de Formation Professionnelle, et
au nord-est par la rue St-Maurice.

Ce terrain a une superficie d'environ 226,200 pieds carrés, vendu à $0.15 (15 sous) le pied carré, le tout devant être ajusté en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes,savoir:

a) L'acquéreur devra verser un montant supplémentaire équivalant à 5% du prix ci-dessus convenu afin de satisfaire aux exigences du règlement no. 371-37, (article 2).

b) Les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

c) La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Les permis de construction seront émis lorsque la présente résolution aura été approuvée par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Adoption procès verbal Comm. Urb.

Proposé par M. Le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme en date du 27 avril 1976, en biffant l'article 3.

76-155

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

76-156

"REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 495-A, L'UN ADOPTE LE 16 NOVEMBRE 1970, L'AUTRE ADOPTE LE 19 JANVIER 1976, ET POUR AMENDER CERTAINS ARTICLES DU REGLEMENT NO. 495."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de mai 1976.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que les Entreprises Nick et Tony Inc.", ont demandé un permis pour deux restaurants, au 203, rue St-Laurent, Cap-de-la-Madeleine.

b) Avis de responsabilité de Mme Arthur Lemire, 1773, rue Bréboeuf, Trois-Rivières. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue Thibeau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 mai 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 10 mai 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-157

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 10 mai 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le directeur-adjoint des travaux publics M. Gérald Binette

---

Engagement M. Bernard Milette

1. Le comité recommande l'engagement de M. Bernard Milette comme animateur en chef du centre nautique, pour la période de l'été.

2. Le comité recommande que M. Alain Nault soumette plutôt son projet de discothèque au parc Du Moulin, au Comité de la Fête Nationale qui doit organiser des activités à l'occasion des Fêtes de la St-Jean.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport budgétaire du mois d'avril 1976.

b) Lettre de Télécon Trois-Rivières acceptant les conditions de la Cité pour l'achat de terrain, rue Patry.

c) Lettre de M. François Landry, démission comme Directeur du Service de la Récréation.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 10/05/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 mai 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-158

ADOPTE

Adoption liste de comptes 482-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes portant le numéro 482-C, 1, 2, 3 et 4, comportant des déboursés se totalisant à $1,625,222.37, soit et est adoptée pour paiement.

76-159

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-160

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Paul Laroche, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
M. Albéric Demers, Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan Lots: 410-26-52-1 410-26-52-2

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 410-26-52-1 et 410-26-52-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-161

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 6 mai 1976, et portant le numéro ----.

ADOPTE

Autorisation Maire et Greffier signer offre [redacted] achat terrain 415 et terrain 415-1 de Canadien Pacifique Ltée.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'offre d'achat d'un terrain situé sur une partie du lot 415 et sur une partie du lot 415-1, de Canadien Pacifique Limitée, telle que présentée par la Société Immobilière Marthon Limitée, dans sa lettre du 12 mai 1976.

ADOPTE

76-162

Autorisation maire,greffier gérant, signer entente avec Ass. Int. des machines et travailleurs de l'aéroastronautique local 2220

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le maire, le greffier et le gérant à signer l'entente préparé par M. Arthur Matteau, en date du 10 mai 1976, entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'Association Internationale des machinistes et travailleurs de l'aéroastronautique, local 2220.

76-163

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de "Les Résidents de Châteaudun" du Cap-de-la-Madeleine. RE: Remerciements.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 31 mai 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 mai 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-164

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 17 mai 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint
des travaux publics, M. Gérald Binette

---

Acceptation soumissions puits 26 & 27

1. Le comité recommande d'accepter pour la construction des bâtisses des puits 26 et 27, les soumissions suivantes:

L'électricité: Les Entreprises Moly Elect. Inc.
$3,400.oo

Toiture: Benoît Hélie Inc.
$470.00

Crystalite: Jacques Garceau.
$700.oo

Maçonnerie: Gaston Héon.
$2,200.oo.

Rue Taschereau

2. Le comité recommande que la rue portant les numéros de cadastre 552-119, 552-112-1, 552-111-1, 552-110-1 et 552-109-1, et dont une partie est déjà connue comme étant la rue Mousseau, soit désignée à l'avenir comme étant la rue Taschereau.

Heures d'arrosage

3. Le comité recommande au gérant d'aviser par la voie des journaux, que les heures d'arrosage des pelouses et des jardins se feront uniquement entre 19 et 21 heures.

Dépliants touristiques

4. Le comité recommande de faire réimprimer 1000 dépliants touristiques.

Augmentation Mme F. Lemarier

5. Le comité recommande d'accorder à Mme Françoise Lemarier une augmentation de salaire de 12% à partir du 17 mai 1976.

Cas Gauvin à Comm. Urb.

6. Le comité recommande que le cas de M. Gauvin soit soumis à la Commission d'Urbanisme à sa prochaine réunion.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Prévoyance Cie d'Assurance.
RE: Réclamation de M. Rosaire Beauvillier.

B) Lettre de M. Pierre Bellemare, offre d'achat des lots 415-17 et 412-37.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 17 /05/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 mai 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-165

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 mai au 1er juin 1976, chèques numéros: 943 à 1034, comportant des déboursés se totalisant à $20,653.45, soit et est adoptée pour paiement.

76-166

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-167

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. André Goulet, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Félix Nadeau, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| M. Jean Malo, | Prop. par Cons. C. Champoux |
| M. Johnny Roof, | Prop. par Cons. L. Rheault |
| Mme Narcisse Lebel, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Marcel Lafontaine, | Prop. par Cons. O. Vallières |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 545-343 à 545-353

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-168

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 545-343 à 545-353, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 26 avril 1976 et portant le numéro -----.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 423, 424-A,425-A et 426-A.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-169

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 423, 424-A, 425-A et 426-A, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain. soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 14 mai 1976, et portant le numéro------.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 423-115

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

76-170

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 423-115, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 17 mai 1976, et portant le numéro------.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 421-E-15 & 422-C-44

76-171

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 421-E-15 et 422-C-44, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 26 mai 1976, et portant le numéro------.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 143-37-11-1 et 143-37-11-2

76-172

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-37-11-1 et 143-37-11-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 10 mai 1976, et portant le numéro D-3507.

ADOPTE

Adoption d'un plan [redacted] lots 387-1968-2-1 et 387-1970-1

76-173

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 387-1968-2-1 et 387-1970-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 13 mai 1976, et portant le numéro D-1723.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 406-220-1

76-174

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 406-220-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 14 mai 1976, et portant le numéro D-1700.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 412-65-1 à 412-65-3

76-175

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 412-65-1 à 412-65-3 inc., cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 17 mai 1976, et portant le numéro 31164.

ADOPTE

Semaine du Canada

76-176

Il est dûment proposé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil proclame la semaine du 25 juin au 1er juillet 1976, "LA SEMAINE DU CANADA", et invite les citoyens à la célébrer en s'efforçant de mieux connaître leur pays et de mettre en valeur son drapeau et ses institutions.

ADOPTE

Passage pour piétons rue Du Parc

76-177

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que faisant suite à la résolution no. 76-111, du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 5 avril 1976, demande soit faite au Ministère des Transports pour une traverse de piétons vis-à-vis le prolongement de la rue Du Parc.

ADOPTE

Demande Ministère et Commission Municipales modifier règl. 525

76-178

CONSIDERANT la recommandation faite par les inspecteurs de l'Office de Planification et de Développement du Québec, suite à leur vérification,

Il est Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission Municipale du Québec et au Ministère des Affaires Municipales, l'autorisation de modifier le règlement No. 525, en portant le terme de remboursement dudit règlement de 20 ans à 30 ans.

ADOPTE

Autorisation ingénieur renouvellement approbation serv. egout et aqueduc, rue Patry

76-179

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que l'ingénieur de la Cité, Monsieur Ronald Marcoux, soit autorisé à demander aux Services de Protection de l'Environnement, le renouvellement de l'approbation des plans, devis et estimations pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc sur la rue Patry, de Beaudry à St-Maurice, approuvés le 30 mai 1972, (Régie des Eaux), dossier no. 1270-AE-51.

ADOPTE

Achat de chlore liquide 12% de Les Industries Chimiques Trexon Inc.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Industries Chimiques Trexon Inc., au montant de $0.98 le gallon, pour l'achat de chlore liquide à 12%.

76-180

ADOPTE

Achat de terre diatomée de Wilmar Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Wilmar Inc., au montant de $7.95 le sac de 50 livres, pour

76-181

l'achat de terre diatomée.

ADOPTE

Avis de motion

76-182

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 31ième jour du mois de mai 1976.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

76-183

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS NOS: 478-E et 478-F."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 31ième jour du mois de mai 1976.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

76-184

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LA RUE PATRY, ENTRE BEAUDRY ET ST-MAURICE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 31ième jour du mois de mai 1976.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que MM. Raymond Voyer et Jean-Pierre Voyer, ont fait une demande de permis au 527, Boul. Ste-Madeleine, Cité.

b) Lettre du Ministère des Transports du Québec.
RE: Construction d'un viaduc sur le boulevard Des Grandes Prairies.

c) Lettre de M. Jean-Guy Landry, 160, Chemin du Passage, Cité. RE: Demande d'opérer un dépanneur au 160, rue Chemin du Passage, Cité.

d) Avis de responsabilité de Me Pierre Smith, avocat, procureur de M. Rosaire Boüvillier.

e) Avis de responsabilité de M. Lucien Germain, 350, Boul. Lanaudière, Ste-Anne-de-la-Pérade. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision.

f) Avis de responsabilité de Me Claude Ayotte, procureur de M. Emile Landry, 266, rue Du Passage, Cité. RE: Dommages à sa motocyclette dans un trou du Boulevard Duplessis.

g) Avis de la Cour provinciale. M. Maurice Berthiaume -vs- Cité.

h) Avis de la Cour provinciale. M. Serge Lafrenière -vs- Cité.

i) Avis de responsabilité de M. Raymond Demers, 3810, rue Des Erables, Trois-Rivières. RE: Dommages à la clôture de M. A. Demers, coin St-Maurice et Boul. Ste-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2950

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 juin 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 31 mai 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-185

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 31 mai 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Demande M. R. Pinard, Com.Ur.

1. Le comité recommande que la demande de M. Roch Pinard soit transmise à la Commission d'Urbanisme.

Fleurs de H. Boilet

2. Le comité autorise l'aménagement de 54 jardinières de fleurs pour les parcs de la Cité, de M. Henri Boilet, au prix de $1000.oo

Achat souffleur pour patinoires

3. Le comité recommande l'achat d'un souffleur pour patinoires de Métropolitain Equipement Enr., au montant de $1,090.oo.

Heures de bureau été

4. Le comité recommande que les heures de bureau pour la période du 1er juin au 11 septembre 1976, soient les suivantes:

Avant-midi: 8½ heures à midi,
Après-midi: 1½ heure à 4½ heures.

Dépliants touristiques

5. Le comité recommande l'achat de 2,000 dépliants touristiques au prix de $535.oo, plus taxes.

Réglement réfection système lum.

6. Le comité recommande de prévoir un futur règlement d'emprunt pour la réfection du système de lumières à l'intersection des rues Thibeau et Duplessis.

Installation poteaux "d'arrêt"

7. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police de poser 4 poteaux "d'arrêt", à l'intersection des rues Dorval et Toupin.

Engagement M. A. Giguère pol.-pompier

8. Le comité recommande l'engagement de M. Alain Giguère à titre de policier-pompier, aux conditions de la convention collective.

Autorisation M. Giguère

9. Le comité autorise M. Réjean Giguère à consulter d'autres villes concernant l'étude faite par la Banque Royale du Canada, sur les comptes de la Cité.

Allocations, employés de la Cité

10. Le comité recommande de donner suite à la lettre du trésorier, M. Réjean Giguère, datée du 21 mai 1976, concernant les allocations versées aux employés de la Cité.

Achat éléments filtrage

11. Le comité autorise l'achat d'éléments de filtrage pour les piscines au montant de $900.oo.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Prévoyance Cie d'Assurances.
RE: M. Roger Gaudet.

b) Lettre de M. Claude Paquin, terrain lot P-422-C.

c) Avis du régistraire, comté de Champlain, 13 mai 1976, affranchissement postal.

d) Lettre du Ministère des Transports, 14 mai 1976, couches d'usure, routes 138 et 157.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 31/05/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 31 mai 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-186

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 1035 à 1053, comportant des déboursés se totalisant à $63,552.03, soit et est adoptée pour paiement.

76-187

ADOPTE

Adoption liste de paies 19 à 22 incl.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de paies numéros 19 à 22 incl., comportant des déboursés se totalisant à $186,429.88, soit et est adoptée pour paiement.

76-188

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-189

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| Soeur | Jeanne Grenier, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme | Wilfrid Toupin, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | William Gordon, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme | William Gordon, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme | Joseph Sauvageau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 645 et 412

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 645-1-1 et 645-1-2, 412-36-2 et 412-36-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 mai 1976 et portant le numéro D-1622.

76-190

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 412-38-2 et 412-38-3

76-191

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 412-38-2 et 412-38-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 mai 1976 et portant le numéro D-1622.

ADOPTE

Acceptation organigramme 7 juin 1976 et nomination M. Jacques Genest

76-192

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil modifie la résolution 75-347, passée le 2 septembre 1975, concernant l'organigramme du Service de la Récréation, et accepte un organigramme daté du 7 juin 1976, et nomme par les présentes, pour une période de 6 mois, Monsieur Jacques Genest, au poste de Régisseur de la Programmation, au salaire convenu avec le gérant municipal.

ADOPTE

Comm. Municipale [redacted] emprunt fonds de roulement

76-193

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil recommande de faire autoriser l'emprunt suivant au fonds de roulement, par la Commission Municipale du Québec:

| | | |
|---|---|---|
| 3 | Radios portatifs, 2 fréquences, 5 watts, | $ 4,800.oo |
| 2 | Accumulateurs pour recharger les radios | $ 500.oo |
| 2 | Carabines M-1 et télescope ajuster armes | $ 600.oo |
| 1 | Vérificateur enquête circulation Speed Counter | $ 1,000.oo |
| 2 | Masques à gaz, 1 veste anti-balles, 1 mitraillette | $ 1,400.oo |
| 1 | Jet perforateur (6X1½) 2 accouplements Y 2½ X 1½ X 1½ avec valves | $ 775.oo |
| 3 | Contenants d'air comprimé (recharge lors d'incendies) | $ 500.oo |
| 1 | Appareil aide respiration (Scott Air Pack) | $ 650.oo |
| 3 | Indian Fire Pump (réservoir portatif) | $ 350.oo |
| 1,000 | Pieds tuyau incendie 1½ pouce | $ 2,250.oo |
| 2,200 | Pieds tuyau incendie 2½ pouces | $ 7,000.oo |
| 2 | Lances incendie 1½ (AKRON modèle 1715) | $ 550.oo |
| 2 | Lances incendie 2½ (AKRON modèle 1730) | $ 950.oo |

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Coupe boyau incendie AKRON modèle 89 | $ 425.oo |
| 1 | Système sécurité camion échelle aérienne | $2,100.oo |
| 100 | Pieds tuyau incendie, 3 po. accouplement $2\frac{1}{2}$ | $ 700.oo |
| | Amélioration bâtisse, ventilation séchoir à tuyau à incendie - fenêtre et division d'un bureau | $1,000.oo |
| 2 | Sirènes électroniques auto-patrouille | $ 875.oo |
| 2 | Vitres protectrices et 4 supports électriques pour armes | $1,050.oo |
| 2 | Pompes ré-usinées (Chambre fournaise) | $ 825.oo |
| | Peinture de 14 systèmes de lumières | $5,000.oo |
| 1 | Appareil photographique | $1,500.oo |
| | TOTAL | $34,800.oo |

Ce montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTE

Adoption règl. 478-G taxe d'affaires 76-194

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le règlement No. 478-G, intitulé:

"Règlement concernant la taxe d'affaires et annulant le règlement numéro 478-E de la Cité du Cap-de-la-Madeleine",

soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. 478-H licences 76-195

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le règlement No. 478-H, intitulé:

"Règlement concernant les licences et annulant le règlement numéro 478-F de la Cité du Cap-de-la-Madeleine",

soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion 76-196

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil a une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DIVERS TRAVAUX PUBLICS, SOIT: REFECTION DE PAVAGE, DE CONDUITES D'EGOUT, INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION ET AMENAGEMENT DE CARREFOURS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1976.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Age d'Or Affilié St-Odilon, demande d'octroi.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Charalampos Spiropoulos, "Pizzeria Chateaudun Enr.", a fait une demande de permis pour un restaurant, au 10, rue Tourigny, Cité.

c) Lettre de M. Roland Bourdon demandant l'autorisation d'installer un panneau indicateur "île St-Quentin", coin du Boulevard Ste-Madeleine et Du Sanctuaire.

d) Lettre de M. Léo Montambault, 591, rue Notre-Dame, Cité, demandant la permission d'installer un poste de taxis sur la rue Des Erables.

e) Pétition de résidents du Chemin Du Passage s'opposant à l'ouverture d'un Dépanneur sur ladite rue.

f) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy Dupuis (Dairy Queen), Boul. Ste-Madeleine, Cité. RE: Dommages à son enseigne par un camion de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

295€

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 juin 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 7 juin 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-197

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 7 juin 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Télécon (3Riv.) Inc. soumettre plans et devis

1. Le comité recommande que Télécon (Trois-Rivières) Inc., soumette à la Cité les plans et devis pour les investissements projetés sur le terrain situé entre les rues Dessureault et Des Commandants, De L'Aéroport et De l'Escadrille.

Ingénieur sondages pour puits

2. Le comité recommande que l'ingénieur fasse faire des sondages pour des puits par la firme R. J. Lévesque et Fils Ltée, au taux de $40.oo l'heure, ainsi que les essais de pompage si nécessaire, au taux de $15.oo l'heure avec un maximum de $3,000.oo par site.

Faire cadastrer [redacted] terrains rues Vachon & Normand

3. Le comité recommande de faire cadastrer par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le terrain de la rue Vachon appartenant à la Cité ainsi que l'emplacement sur la rue Normand.

Ingénieur soumettre plans no. E-552-1, à Protection de l'Environnement

4. Le comité recommande d'autoriser l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à soumettre pour apporbation aux Services de Protection de l'Environnement, les plans d'aqueduc et d'égout suivants: No. E-552-1, rue Vachon, entre la rue Des Estacades et Des Ormeaux.

Compilation cadastrale fonds de roument

5. Le comité recommande que M. Jacques Bettez soit autorisé à faire réduire le plan de compilation cadastrale et que le coût en soit défrayé à même le fonds de roulement.

Peinture lumières de circulation

6. Le comité recommande qu'un montant de $5,000.oo puisé au fonds de roulement soit affecté pour de la peinture pour les systèmes de lumières de circulation.

Demande de [redacted] M. Léo Montambeault Comm. Urb.

7. Le comité recommande que la demande de M. Léo Montambeault pour établir des postes de taxis dans les rues de la Cité soit transmise à la Commission d'Urbanisme pour étude, et qu'un rapport soit demandé au Directeur de la Police à ce sujet.

rampe sécurité centre nautique

8. Le comité recommande qu'une rampe de sécurité soit installée au centre nautique, et autorise l'ingénieur à prendre les dispositions à cet effet.

Embarcations centre nautique

9. Le comité recommande de faire les démarches nécessaires pour que les embarcations du centre nautique soient remisées, soit, à la St-Maurice River Boom, soit, à la Marina de Trois-Rivières.

CORRESPONDANCE:

a) Jugement, Commission Salaire Minimum.
   RE: Employés de l'aréna.
b) Pétition, magasin fruits et légumes, rue Thibeau.
c) Lettre de M. F.J.F. Naud, refus achat de terrain, lot P-422-C.
d) Lettre de Pneus C.T.R., refus achat de terrain lot 426-A.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 07/06/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 7 juin 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-198

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

76-199

1o- Les chèques numéros 1155 à 1229 inclusivement, au montant de $93,469.57.

2o- Les charges de banque du mois de mai 1976 et le Service de la dette du mois de juin 1976, au montant d de $171,811.84,

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-200

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Horace Toupin, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Albert Dumont, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| M. Charles Denoncourt, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Alfred Lapointe, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| M. Alfred Dupuis, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Eldridge McLellan, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Félicitations Commissaires d'écoles élus par acclamation

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET UNANIMEMENT RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux nouveaux commissaires d'écoles, élus par acclamation le 7 juin 1976,
soit:

76-201

M. Paul St-Pierre,
568, rue Notre-Dame, Cité

Mme Géraldine Lemay, 45, rue Mercier, Cité.
Mme Rita Fournier, 287, rue Des Vétérans, Cité.
Mme Thérèse Sévigny, 389, rue Boulard, Cité.
M. Robert Rocheleau, 782, rue Berlinguet, Cité.
M. Marcel Mongrain, 614, rue Champigny, Cité.

ADOPTE

Félicitations M. C. Bérubé et Hebdo du Cap

76-202

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Claude Bérubé ainsi qu'à l'Hebdo du Cap-de-la-Madeleine, pour s'être mérité le premier prix de la présentation graphique lors du congrès des hebdos de langue française du Canada tenu à Rimouski dernièrement.

ADOPTE

Félicitations à M. Jean-Marie Lafontaine, Maire de Grand'Mère

76-203

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement Monsieur Jean-Marie Lafontaine, Maire de Grand'Mère, pour son accession au poste de président du Conseil Régional de Développement de la région administrative de Trois-Rivières (04).

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 415

76-204

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-16-2, 415-1-16-3 et 415-1-22-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 avril 1976 et portant le numéro D-3503.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 552

76-205

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-108-1 et 552-108-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 31 mai 1976, et portant le numéro D-3518.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots: 387 et 552

76-206

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 387-1489-1 et 552-1491-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 juin 1976 et portant le numéro D-3524.

ADOPTE

Fêtes de la St-Jean

76-207

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les 23, 24 et 25 juin 1976, soient des jours de festivités et tous les citoyens du Cap-de-la-Madeleine sont invités à participer aux activités et à célébrer avec joie, dignité et prudence dans le câdre des Fêtes de la St-Jean.

ADOPTE

Pénurie d'eau heures et jours d'arrosage

76-208

CONSIDERANT que la présente pénurie d'eau constitue une situation d'urgence, il est en conséquence proposé et unanimement résolu:

Que l'arrosage des gazons, parterres et jardins ne soit permis qu'à tous les deux jours seulement. Les contribuables dont les résidences portent des numéros civiques pairs, arroseront les jours pairs uniquement et les contribuables dont les résidences portent des numéros civiques impairs, arroseront les jours impairs seulement.

IL EST BIEN ENTENDU QUE L'ARROSAGE NE SE FERA QU'ENTRE 19.oo heures et 21.oo heures et que l'arrosage manuel seulement ne sera permis. Tout arrosage automatique est interdit.

ADOPTE

Adoption règl. No. 588 travaux aqueduc & égout, rue Patry

76-209

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement No. 588, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $129,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Patry, de la rue Beaudry à la rue St-Maurice", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. 589 divers travaux

76-210

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement No. 589, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $600,000.oo pour divers travaux publics, soit: Réfection de pavage, de conduites d'égout, installation de feux de circulation et aménagement de carrefours", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Guy Bistodeau "Epicerie Châteaudun Enr.", a fait une demande d'un permis pour une épicerie au 900, rue Thibeau, Cité.

b) Pétition de citoyens de la Cité en faveur de l'installation d'un dépanneur au Chemin Du Passage.

c) Lettre de MM. Daniel Boisclair et Jean-Paul Caron demandant le terrain Rochefort pour les 15,16,17 et 18 juillet 1976.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2962

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 juin 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 14 juin 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-211

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 juin 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Informations plaques signalisation

1. Le comité recommande de demander au Service de la Récréation, les informations concernant les plaques de signalisation pour la voile qui ont servi lors des jeux du Québec.

Panneau "Ile St-Quentin"

2. Le comité accepte qu'un panneau indicateur pour "Ile St-Quentin", soit installé, mais pour l'été 1976 seulement.

Rampe d'accès pour bateaux

3. Le comité autorise l'ingénieur à aménager une rampe d'accès pour bateaux, près du pont Duplessis, et que le coût en soit défrayé à même le fonds de roulement.

Emondage des arbres

4. Le comité autorise l'ingénieur à faire l'émondage des arbres lorsque nécessaire.

[redacted]C. Int. Canots $100. octroi

5. Le comité recommande de verser un octroi de $100.oo, à l'organisation de la Classique Internationale de Canots.

MM. Darche & Bettez, séminaire

6. Le comité autorise Messieurs Guy Bettez et François Darche à assister à un séminaire d'officiers sapeurs pompiers, à Montréal les 25 et 26 septembre prochains.

Rapport de Dir. Police accepté

7. Le comité accepte le rapport du Directeur de la Police en date du 14 juin 1976, concernant les gardes de sécurité dans les parcs.

Achat d'une machine à glace, Leclair

8. Le comité recommande l'achat immédiat d'une machine à glace Leclair et que le coût en soit défrayé à même le fonds de roulement.

M. J.-M. Côté organigramme

9. Le comité recommande que M. Jean-Marc Côté s'en tienne à l'organigramme adopté pour le Service de la Récréation par le Conseil, le 7 juin 1976.

[redacted]M. Roof congrès

10. Le comité autorise M. Jean-Pierre Roof à assister au congrès des acheteurs les 17 et 18 juin 1976.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de l'Union des Municipalités du Québec, accusé réception des frais d'inscription, congrès 1976.

b) Demande d'octroi de l'Orchestre National de la Jeunesse du Canada.

c) Rapport mensuel de la Police, mai 1976.

d) Lettre de M. Jean-Marc Côté, organigramme 7 juin 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

[redacted]Adoption rapport de comité 14/06/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 juin 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-212

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-213

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 1230 à 1329 inclusivement et comportant des déboursés se totalisant à $50,792.88, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-214

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Frédéric Beaumier, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Georges Louthood, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Ernest Desmarais, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| Mme Lucie Desrochers, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Edgar Gagnon, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Eugène Laroche, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Roland Lebel, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation Maire et Greffier signer promesse de vente avec M. Ed. Guariglia

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

76-215

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer une promesse de vente avec M. Eduardo Guariglia, pour une partie des lots de la rue Vachon en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite promesse de vente sera valable pour une période de 60 jours, pour le prix de $0.12 (12 sous) le pied carré.

ADOPTE

M. J.-P. Lavergne Maire-suppléant 4 mois

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-216

ET RESOLU: Qu'à compter du 1er juillet 1976, les membres du Conseil nomment Monsieur Jean-Paul Lavergne, Maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois.

ADOPTE

Adoption d'un plan lot 547-128-1

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-217

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-128-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 juin 1976, et portant le numéro D-1726.

ADOPTE

Canadian Titanium Pigment Inc. Cité demander emprise nécessaire pour rue

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public que les rues MONTCALM, ST-ANTOINE, JACQUES BUTEUX et ALICE, actuellement sans issue à leur extrémité nord, soient reliées par une rue transversale qui faciliterait la circulation et l'exécution des travaux d'entretien municipaux;

76-218

ATTENDU que pour procéder à telle ouverture de rue, la corporation municipale doit être propriétaire du terrain nécessaire et remplir les autres formalités requises par la loi des Cités et Villes;

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que des démarches soient entreprises auprès du propriétaire, en l'occurence "CANADIAN TITANIUM PIGMENT INC.", en vue d'obtenir de gré à gré la cession de l'emprise requise pour l'ouverture de ladite rue et à défaut d'entente, la corporation municipale devra procéder par voie d'expropriation.

Qu'aucun des travaux prévus au règlement no 589 et devant être exécutés sur cette rue projetée, ne seront entrepris tant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine ne sera pas propriétaire de l'emprise nécessaire.

ADOPTE

Achat de cadres grilles & trappes de Fonderie Laperle Ltée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Laperle Ltée, au montant de $2,088.oo, pour l'achat de cadres, grilles et trappes de puisards no 2.

76-219

ADOPTE

CONSIDERANT les plaintes nombreuses formulées contre la pollution causée par la compagnie Reynolds Aluminium du Canada Ltée, dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine:

Min. Environnement prendre mesures pollution Reyholds Aluminium Ltée

CONSIDERANT le peu de cas qui en a été fait dans le passé;

CONSIDERANT qu'une situation d'urgence a maintenant été créée;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

76-220

Que ce Conseil prie instamment le Ministère de l'Environnement de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans les circonstances pour faire cesser cet état de choses.

ADOPTE

Adoption procès verbal Comm. Urb. 22 juin 1976

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme, tenue le 22 juin 1976, soit adopté en biffant l'article 4.

76-221

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,

76-222

je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 525, POUR PROLONGER LE TERME DE REMBOURSEMENT DUDIT REGLEMENT DE 20 A 30 ANS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de juin 1976.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,

76-223

je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 423 EN AJOUTANT A L'ARTICLE 42, UN PARAGRAPHE POUR FIXER PAR RESOLUTION LES PERIODES ET LE MODE D'ARROSAGE QUI SERONT PERMIS POUR GAZONS, PARTERRES ET JARDINS ET POUR ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 423-G."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de juin 1976.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciements de Monsieur Marcel Mongrain.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2968

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No 588, concernant un emprunt de $129,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Patry, de la rue Beaudry à la rue St-Maurice.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 22 juin 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 28 et 29 juin 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 29ième jour du mois de juin 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

2969

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes hebiles à voter sur le règlement No. 589, concernant un emprunt de $600,000.oo pour divers travaux publics, soit: réfection de pavage, de conduites d'égout, installation de feux de circulation et aménagement de carrefours.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLOSTE", le 22 juin 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 28 et 29 juin 1976, de 9.oo à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est doncréputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 29ième jour du mois de juin 1976.

MAURICE. THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

2970

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 juillet 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M, le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Lionel Rheault

76-224

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 28 juin 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 juin 1976

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Taxe Affaires $31.56

1. Le comité recommande qu'un montant de $31.56 de mauvaises créances pour la taxe d'affaires 1975 soit annulé au compte de provision prévu à cet effet.

Aviseur légal: taxes affaires 75, impayées

2. Le comité autorise le trésorier à envoyer à l'aviseur légal, les comptes impayés de taxes d'affaires de l'année 1975.

Automne: vendre équipement usagé

3. Le comité recommande d'attendre à l'automne pour procéder à la vente de tout l'équipement usagé que la Cité peut disposer actuellement.

Aviseur Légal: Procédures RE: Ben Paterson

4. Le comité autorise, si nécessaire, le gérant municipal à ordonner les procédures nécessaires par l'aviseur légal de la Cité contre M. Ben Paterson concernant son terrain de la rue Montcalm.

Jean Masson Inc.: Peinture métallique arena.

5. Le comité recommande d'accepter la soumission de Jean Masson Inc., pour la peinture de la structure métallique de l'arena.

Nouvelles intersections

6. Le comité accepte les recommandations du directeur de la Police pour établir deux nouvelles intersections "trois arrêts", soit l'une au coin des rues Aubuchon-Lapointe et l'autre au coin des rues Mère Gamelin-Lajoie.

J.-C. Lagacé: $0.25 l'heure additionnels

7. Le comité accepte la demande du directeur de la Police et recommande qu'un montant additionnel de $0.25 l'heure soit accordé à M. Jean-Claude Lagacé en tant que chef de ligne.

Assurer embarcations prêtées

8. Le comité recommande d'assurer les embarcations prêtées par la Fédération de Canotage du Québec et la Fédération du Canot au long parcours, pour le feu, le vol et le vandalisme.

Paiement facture à Pominville Ltée

9. Le comité recommande le paiement de la facture présentée par la firme Pominville Ltée.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Roger Gravel, plaques de signalisation (voile).

b) Lettre de Crown Life Ins. Co., assurance collective des policiers.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport comité 28/6/76

Proposé par M. le conseiller Lionel Rheault
Appuyé par M. le conseiller Onil Vallières

76-225

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 juin 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès verbal Règlement No. 588 Emprunt $129,000.

Proposé par M. le conseiller Onil Vallières
Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

76-226

ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 588, concernant un emprunt de $ 129,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Patry, de la rue Beaudry à la rue St-Maurice et tenue les 28 et 29 juin 1976, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès verbal Règlement No. 589 Emprunt $600,000.

Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Lionel Rheault

76-227

ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement No. 589, concernant un emprunt de $ 600,000.oo pour divers travaux publics soit: Réfection de pavage, de conduites d'égout, installation de feux de circulation et aménagement de carrefours et tenue les 28 et 29 juin 1976, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller Laurent Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Lionel Rheault

76-228

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

1o- les chèques numéros 1330 à 1439 inclusivement, au montant de $ 130,798.oo

2o- les charges de banque et le paiement de la dette au mois de juin au montant de $ 80,900.64

3o- les listes de paie nos. 23 à 27 inclusivement au montant de $ 258,811.94,

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-229

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Yves Carignan, Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Maurice Frigon, Prop. par Cons. Lionel Rheault

| | | |
|---|---|---|
| M. | Roger Vézina, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. | Gérard Lanteigne, | Prop. et unanimement résolu |
| M. | Normand Brousseau, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. | Guy Tourville, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. | Hormidas Pomerleau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme | Maurice Gélinas, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. | Maurice Vaillancourt, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. | Charles Larivée, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme | Wellie Lessard, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. | Jean-Paul Martel, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. | Hervé Traversy, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |

Et profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Soumission Garage Charest & Frères Inc. acceptée

Proposé par M. le conseiller Onil Vallières
Appuyé par M. le conseiller Lionel Rheault

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Garage Charest et Frères Inc,,au montant de $ 57,883.50 à (prix ferme) pour l'achat de deux (2) camions P.V.B., 34,000 livres.

76-230

ADOPTE

Adoption plan No. D-1917

J.-M. Chastenay

Proposé par M. le conseiller Onil Vallières
Appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410-69-1, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-231

Plan fait et préparé par M. J.-M. Chastenay, a.g., en date du 28 juin 1976 et portant le numéro D-1917.

ADOPTE

Adoption plan No. D-1921

J.-M. Chastenay

Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 399-2-1 et 399-2-2, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-232

Plan fait et préparé par M. J.-M. Chastenay. a.g., en date du 29 juin 1976 et portant le numéro D-1921.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi desdits lots.

ADOPTE

Adoption plan No. D-1922

J.-M. Chasteany

Proposé par M. le conseiller Onil Vallières
Appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 410-25-12, cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-233

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 juin 1976 et portant le numéro D-1922.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi dudit lot.

ADOPTE

Adoption plans Nos. E-621 et E-622 Conduites d'égout

Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Onil Vallières

ET RESOLU: Que l'Ingénieur de la Cité, M. Ronald Marcoux, soit autorisé à soumettre pour approbation aux Services de Protection de l'Environnement les plans et devis pour la réfection des conduites d'égout sur les rues St-Laurent et Dorval suivant les plans Nos. E-621 et E-622.

76-234

ADOPTE

Firme Pluritec: droits de passage: Réseau d'aqueduc

Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

ET RESOLU: Que les Ingénieurs de la Firme Pluritec soient autorisés à faire les démarches nécessaires auprès des compagnies d'Utilités Publiques pour obtenir les droits de passage ou servitudes en vue du réaménagement du réseau d'aqueduc.

76-235

ADOPTE

Soumettre avant-projet pour approbation

Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

ET RESOLU: Que les Ingénieurs de la Firme Pluritec soient autorisés à soumettre pour approbation aux Services de Protection de l'Environnement l'avant projet du réaménagement du réseau d'aqueduc.

76-236

ADOPTE

Sondage sur les lots 555 et 563

Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Onil Vallières

ET RESOLU: Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à faire exécuter des sondages sur les lots 555 et 563 en conformité avec les promesses de vente en date du 22 juin 1976 par les Plateaux de la Ferté Inc. et Florient Binette.

76-237

ADOPTE

Félicitations au Père Joseph Bouvet, O.M.I.

Proposé par M. le conseiller Lionel Rheault
Appuyé à l'Unanimité

ET RESOLU: Que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations au Père Joseph Bouvet, O.M.I., à l'occasion de sa nomination comme supérieur du Sanctuaire Notre-Dame du Cap, et lui offrent leurs meilleurs voeux de succès pour un fructueux apostolat.

76-238

ADOPTE

Association Cercle les Tourbillons de la Mauricie Inc.

Proposé par M. le conseiller Lionel Rheault
Appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent au soussigné d'une requête en date du 7 juillet 1976, l'autorisation en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "Cercle Les Tourbillons de la Mauricie Incorporé" ,avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au numéro 172 rue Michener, Cap-de-la-Madeleine.

76-239

ADOPTE

Adoption rapport audition plaintes

Proposé par M. le conseiller Onil Vallières
Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

ET RESOLU: Que ce conseil adopte le rapport du bureau de l'audition des plaintes du 5 juillet 1976.

76-240

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne
Appuyé par M. le conseiller Lionel Rheault

Paiement différence RE: travaux prévus au règlement No. 586

ET RESOLU: Que ce conseil accepte de payer à l'entrepreneur Clément Ricard & Fils Inc., pour l'exécution des travaux prévus au règlement No. 586, la différence entre le décret actuellement en vigueur jusqu'au 1er août 1976 et le nouveau décret qui sera en vigueur après cette date et ce, pour une période n'excédant pas 10 semaines.

76-241

ADOPTE

Adoption règlement No. 495-B , règlement de circulation

Proposé par M. le conseiller Lionel Rheault
Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

ET RESOLU: Que le règlement No. 495-B, intitulé: Règlement de circulation amendant le règlement No. 495 et abrogeant le règlement No. 495-A, adopté le 16 novembre 1970 et règlement No. 495-A, adopté le 19 janvier 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-242

ADOPTE

Adoption règlement No. 423-H RE: Mode et Périodes d'arrosage.

Proposé par M. le conseiller Lionel Rheault
Appuyé par M. le conseiller Laurent Lavergne

ET RESOLU: Que le règlement No. 423-H, intitulé:"Règlement amendant le règlement numéro 423, en ajoutant à l'article 42, un paragraphe pour fixer par résolution les périodes et le mode d'arrosage qui seront permis pour gazons, parterres et jardins et pour abroger le règlement numéro 423-G.", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

76-243

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre d'appréciation de Campeau Electronique à l'égard du Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine pour la collaboration et les nombreux services lors des festivités de la Société St-Jean-Baptiste.

b) Lettre de M. Gilles Jolicoeur, Ing. des Services de Protection de l'Environnement, accusant réception de la résolution 76-220 concernant la requête contre la pollution par la Compagnie Reynolds Aluminum du Canada Ltée.

c) Lettre de Canadian Titanium Pigments Ltd. exprimant le désir de recevoir une offre d'achat pour le terrain désiré par la Cité du Cap-de-la-Madeleine afin de compléter une transaction à l'amiable.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Lettre de Mlle Gertrude et M. Viateur Ouellet, du 562 Notre-Dame, Cité, concernant un bris de clôture par une auto patrouille de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le 3 juillet 1976.

b) Bref d'assignation de Rosaire Bouvillier -vs- Cité du Cap-de-la-Madeleine, RE: dommages causés par l'eau de la rue dans le garage et sous-sol de l'immeuble du demandeur, pour un montant de $ 1,141.30

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 juillet 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 19 juillet 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-244

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 19 juillet 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Ministère des transports étude états financiers et bilan autobus Germain

1. Le comité autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports pour que ce dernier étudie les états financiers et le bilan d'opération des "Autobus Germain", compte tenu que la Cité est appelée à défrayer une partie du déficit de cette entreprise.

U.M.Q. et Bureau véhicules automobiles Min. Transports

2. Le comité recommande de demander à l'Union des Municipalités du Québec de prendre action contre les exigences du Bureau des véhicules automobiles du Ministère des Transports pour empêcher ainsi les municipalités de débourser des sommes considérables pour faire face à ces exigences nouvelles.

Stationnement rue St-Valère 1 heure

3. Le comité autorise le stationnement d'une (1) heure sur la rue St-Valère, tel que recommandé par le Directeur de la Police, dans sa lettre du 15 juillet 1976.

Modification projet "PEN"

4. Le comité accepte la modification du projet "PEN" initial et que les responsables du projet travaillent en collaboration étroite avec le bureau de l'ingénieur municipal.

Soumissions achat dactylo

5. Le comité recommande que des soumissions soient demandées pour l'achat d'une dactylo, de différentes qualités, pour le Service de la Récréation.

Radar réparé achat "Pistolet T-3"

6. Le comité recommande de faire réparer l'actuel radar et d'en acheter un nouveau, soit un "PISTOLET T-3".

Etude nouvel arrêt, coin Des Vétérans & St-Maurice

7. Le comité recommande au Directeur du Service de la Police une étude pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'installer un nouvel arrêt à l'intersection des rues Des Vétérans et St-Maurice.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Club de Tir du Cap-de-la-Madeleine
b) Rapport de la Régie des mesures anti-inflationnistes
c) Rapport mensuel, service de la police.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 19/07/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 juillet 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-245

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-246

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Marie-Jeanne Lemire, Prop. par Cons. Lionel Rheault
M. Bruno Montplaisir, Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Vente d'un terrain dans site industriel à J.J. Tremblay Inc.

76-247

Abrogée par résolution 77.201

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Atelier d'Usinage J.J. Tremblay Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, un emplacement situé sur la rue De l'Escadrille connu comme étant une partie du lot 422-C-40 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et mesurant 50 pieds de largeur par environ 213 pieds de profondeur représentant une superficie d'environ 10,650 pieds carrés et limité comme suit:

En front sur une largeur de 50 pieds par la rue De l'Escadrille, lot 422-C-29;
En profondeur sur la même largeur par le lot 422-C-39, propriété de St-Maurice Oxigen;
D'un côté au nord-ouest sur une profondeur d'environ 213 pieds par une autre partie du lot 422-C-40, propriété du vendeur et au sud-est par le lot 422-C-41, propriété de l'acquéreur.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que cedit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis précédemment et portant le numéro cadastral 422-C-41, et il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain dans site industriel à M. Roger Gauthier

76-248

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Monsieur Roger Gauthier aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, un emplacement situé sur la rue De l'Escadrille connu comme étant une partie du lot 422-C et une partie du lot 422-C-40, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et mesurant 75 pieds de largeur par environ 213 pieds de profondeur rerpésentant une superficie d'environ 15,975 pieds carrés et limité comme suit:

En front sur une largeur de 75 pieds par la rue De l'Escadrille lot 422-C-29;
En profondeur sur la même largeur par les parties de lots 422-C-33 et 422-C-37;
D'un côté vers le nord-ouest sur une profondeur d'environ 213 pieds par le lot 422-C-43 et
Au sud-est sur la même longueur par une autre partie du lot 422-C-40 restant la propriété du vendeur.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

A) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.
Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder lédit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Le permis de construction sera accordé lorsque la présente résolution aura été approuvée par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Terrains site industriel à 12 sous le pied carré

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le prix des terrains dans le site industriel de la Cité soit porté de 10 sous ($0.10) à 12 sous ($0.12) le pied carré .

76-249

ADOPTE

Aviseur légal procédures concernant étalage et vente à l'extérieur

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise l'aviseur légal de la municipalité à prendre les procédures nécessaires pour faire respecter l'article 52 du règlement no 47 concernant l'étalage et la vente de produits à l'extérieur des établissements commerciaux.

76-250

ADOPTE

Adoption règlement no 525-A

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 525-A, amendant le règlement no 525 afin de porter le terme de remboursement dudit règlement de 20 à 30 ans, soit adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

76-251

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Guy Arcand "Alimentation du Cap Inc.", a fait une demande d'un permis d'épicerie, au 155, rue Fusey, Cité.

b) Bref d'assignation de la Cour provinciale par Me Gérald Grégoire, avocat.
M. Paul D. Marchand -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 août 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 juillet 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-252

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 26 juillet 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Enquête rue St-Edouard

1. Le comité recommande au Directeur de la Police de faire une enquête sur le stationnement sur la rue St-Edouard.

2. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police en date du 15 juillet 1976, pour que des lignes doubles dans la courbe soient tracées et qu'un arrêt obligatoire, sur la rue St-Pierre coin Ste-Madeleine, côté sud-est soit installé.

Soumissions rues: Du Sanctuaire et Des Vétérans

3. Le comité recommande que des soumissions soient demandées pour exécuter les travaux sur les rues Du Sanctuaire et Des Vétérans.

Acceptation soumission CEGEP 3-Riv.

4. Le comité accepte la soumission préparée par M. Roger Gravel pour la location de glace au C.E.G.E.P., de Trois-Rivières.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de l'Association des arbitres du "baseball mineur".

b) Lettre de la Régie des mesures anti-inflationnistes.

c) Avis de la Régie des Services publics.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 26/07/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 juillet 1976, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

76-253

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 1441 à 1534 inclusivement, et comportant des déboursés se totalisant à $84,638.01, soit et est adoptée pour paiement.

76-254

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

76-255

M. Henri-Paul Leblanc, Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
Mme Anita Demers, Prop. par Cons. L. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain dans site industriel à M. Maurice Cantin

Annulée [redacted] 76-256 voir résolution 76-363

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Monsieur Maurice Cantin, aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de 10 sous ($0.10) le pied carré, soit le prix à la date de la lettre de M. Maurice Cantin, le 29 juin 1976, un emplacement situé sur la rue De l'Escadrille mesurant 75 pieds de largeur par une profondeur d'environ 213 pieds et connu comme étant une partie du lot 422-C-40 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et limité comme suit:

En front sur une largeur de 75 pieds par la rue De l'Escadrille lot 422-C-29;
A la profondeur partie par le lot 422-C-39, propriété de St-Maurice Oxigen Ltée, et partie par le lot 422-C-33, propriété de Trépanier et Frère;
D'un côté au nord-ouest par une autre partie du lot 422-C-40, propriété de Roger Gauthier;
Et au sud-est par une autre partie du lot 422-C-40, propriété de l'Atelier d'Usinage J.J. Tremblay.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que le terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non-plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Cession de terrain courbe rue Barkoff par Les Plateaux de la Ferté Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 75-447 soit amendée de la façon suivante:

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat concernant la cession de terrain nécessaire à l'élargissement de la courbe de la rue Barkoff, soit le lot 415-1-12-1, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

76-257

Ladite cession étant faite par les Plateaux de la Ferté Inc., à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de un dollar ($1.oo).

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

76-258

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA REFECTION D'UN EMISSAIRE D'EGOUT SUR LA PROPRIETE DE LA SUCCESSION C.N. DE GRANDMONT".

Fait et signé au Cap-de-la-MADELEINE,
ce 2ième jour du mois d'août 1976.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

76-259

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMRNT AMENDANT LES REGLEMENTS NOS 495-A, L'UN ADOPTE LE 16 NOVEMBRE 1970, L'AUTRE ADOPTE LE 19 JANVIER 1976, ET POUR AMENDER CERTAINS ARTICLES DU REGLEMENT NO 495, ET ABROGEANT LE REGLEMENT NO 495-B."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois d'août 1976.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Garage Charest & Frères Inc.
RE: Achat de deux camions.

b) Lettre du Ministère des Affaires Municipales du Quebec.
RE: Règlement no 495-B, circulation.

c) Requête pour l'émission d'un bref d'évocation, Cour Supérieure. M. Roch Pinard -vs- Cité.

d) Avis de responsabilité de M. René Després, 447, rue Faverell, Cité. RE: Blessure subie par son fils Evens au parc St-Paul.

e) Avis de responsabilité de Madame Marie Marthe Dessureault, 212, rue St-Laurent, Cité. RE: Blessure subie par sa fille Sylvie, au pied, en traversant la rue Rocheleau, coin Ste-Madeleine, sur le la vitre cassée.

f) Avis de responsabilité de Madame Liliane B. Bellemare, 275, rue Loranger, Cité. RE: Dommages à sa propriété lors de l'orage du 27 juillet 1976.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

2986

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 525-A, amendant le règlement no 525 afin de porter le terme de remboursement dudit règlement de 20 à 30 ans.

Un avis public fut donné dans le journal"LE NOUVELLISTE", le 29 juillet 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin serait tenu les 4 et 5 août 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'août 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 août 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 2 août 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-260

ADOPTE

Adoption procès verb. procédure enregistrement règl. no 525-A

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 525-A, amendant le règlement no 525 afin de porter le terme de remboursement dudit règlement de 20 à 30 ans, et tenue les 4 et 5 août 1976, soit adopté.

76-261

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 2 août 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Acceptation offre service BCN

1. Le comité recommande d'accepter l'offre de services de la Banque Canadienne Nationale qui a été soumise dans un rapport au trésorier, en date du 2 août 1976.

Location caisse "Terminal"

2. Le comité recommande la location d'une caisse "terminal", modèle 250-7100, avec encodeuse de cassettes telle que recommandée dans un rapport du trésorier en date du 23 juillet 1976.

Estrades prêtées à "Grand Prix 3-Rivières"

3. Le comité autorise le Service de la Récréation à prêter les estrades à l'organisation du "Grand Prix de Trois-Rivières", à la condition que ladite organisation se charge elle-même du transport des estrades et que s'il y a des dommages, elle les réparera à ses frais.

C.M.Q. projet "PEN" $17,000.00

4. Le comité recommande de faire autoriser l'emprunt suivant au fonds de roulement, par la Commission Municipale du Québec, projet "PEN", $17,000.oo.

*voir resolution 76-396 pour article 4*

Soumissions Pro-Shop aréna

5. Le comité autorise le gérant à demander des soumissions pour la location du "Pro-Shop", à l'aréna Jean-Guy Talbot, à la suite du décès du concessionnaire M. Boisvert, et ce, sur une base annuelle renouvelable.

Frais arpentage terrain Can. Titanium Pigment Ltd.

6. Le comité recommande que la Cité défraie les frais d'arpentage rendu nécessaire pour l'acquisition du terrain cédé par Canadian Titanium Pigment Ltd, et qui sera utilisé comme rue.

Garage Charest Frères, achat 2 camions PVB

7. Le comité recommande d'accepter l'offre de Garage Charest et Frères Inc., dans sa lettre du 27 juillet 1976, concernant la soumission qu'il a présentée pour deux (2) camions 1977, P.V.B., le 18 juin 1976.

Achat dactylo Récréation

8. Le comité recommande l'achat d'une machine à écrire pour le Service de la Récréation, modèle 835, au prix de $676.50, de I.B.M., Canada Limitée.

9. CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. André Lagacé demandant la revision du règlement concernant les superficies de planchers de maisons.

b) Rapport du gérant de la rencontre qu'il a eu avec les responsables de la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec.

c) Requête pour remise d'un bref d'évocation (Roch Pinard).

d) Conciliation caisse et banque, juin 1976.

e) Rapport du Directeur de la Police. RE: Stationnement rue St-Edouard.

f) Rapport des Services de l'Evaluation et de la Construction des mois de mars à juillet 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 02/08/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 août 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-262

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 1536 à 1620 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $57,140.15, soit et est adoptée pour paiement.

76-263

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-264

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Albert N. Leclerc, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Marcel Demers, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Aimé Breton, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. Henri Doyon, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Paul Dumont, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Arthur Bernier, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Arthur Bergeron, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

76-265

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 424-A-8, 424-A-9, 425-A-5 et 426-A-6, cadastre officiel

de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 août 1976, et portant le numéro D-1800.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-266

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 553-76 et 554-66, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 23 juillet 1976, et portant le numéro 31250.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-267

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550-243, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 juillet 1976, et portant le numéro D-1928.

ADOPTE

Soumission Yves Robichaud Inc. travaux règls. 587 et 589

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-268

ET RESOLU: Que la soumission de Yves Robichaud Inc., au montant de $90,645.oo, concernant les travaux décrétés aux règlements nos 587 et 589, soit acceptée sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Trésorier et comptable autorisés à signer effets bancaires

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

76-269

ET RESOLU: Que M. Réjean Giguère, trésorier, ou M. Constant Lemire, comptable, soient autorisés à signer les chèques et autres effets de commerce de cette Cité

conjointement avec M. le Maire J.-Réal Desrosiers ou le Maire-suppléant.

Le trésorier, M. Réjean Giguère ou le comptable, M. Constant Lemire, sont autorisés à retirer les chèques payés et autres documents bancaires ainsi qu'à signer les transferts entre les différents comptes de banque de la Cité.

ADOPTE

Vente d'un terrain site industriel à Chevrotek Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

76-270

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Chevrotek Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement contigu et à l'arrière du lot 424-A-7 et 425-A-4 connu comme étant une partie des lots 424-A et 425-A du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et limité comme suit:

Au sud-est sur une longueur d'environ 375 pieds par les lots 424-A-7 et 425-A-4;
Au sud-ouest sur une profondeur d'environ 195 pieds par une autre partie du lot 424-A;
Au nord-ouest sur une largeur d'environ 165 pieds par une partie du lot 424-A;
Au nord sur une largeur d'environ 260 pieds par une partie des lots 424-A et 425-A;
Et au nord-est sur une longueur d'environ 40 pieds par le lot 426-A.

Ledit terrain ayant une superficie d'environ 56,850 pieds carrés. Le tout devant être ajusté en plus ou en moins selon les superficies données au cadastre.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que ledit terrain devra toujours en former qu'un tout avec le terrain déjà acquis précédemment et portant les numéros cadastraux 424-A-7 et 425-A-4, et il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement

payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain site industriel à Asbestos Builders Co. Ltd.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Asbestos Builders Co., Ltd, aux conditions normales d'une vente, dans notre parc industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement ayant front sur la rue De l'Aéroport étant composé d'une partie des lots 422-C et 424-A du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du cap-de-la-Madeleine, mesurant environ 195 pieds de front par environ 200 pieds de profondeur, pour une superficie d'environ 39,000 pieds carrés. Le tout devant être ajusté en plus ou en moins suivant les superficies déterminées au cadastre et limité comme suit:

76-271

En front sur une largeur d'environ 195 pieds par la rue De l'Aéroport, lot 422-C-30;
A la profondeur sur la même largeur par une partie du lot 424-A;
D'un côté au nord-ouest sur une profondeur d'environ 200 pieds par une partie des lots 422-C et 424-A;
Et au sud-est sur la même profondeur par les lots 422-C-36 et 424-A-6.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que cedit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis précédemment et portant les numéros cadastraux 422-C-36, 423-108 et 424-A-6,

et il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption règlement no 495-C

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 495-C, intitulé:

76-272 "Règlement de circulation amendant le règlement no 495 et abrogeant le règlement no 495-A, adopté le 16 novembre 1970 et le règlement no 495-A, adopté le 19 janvier 1976, et le règlement no 495-B, adopté le 19 juillet 1976",

soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de la Cité de Shawinigan, projet de résolution, re: rémunération des membres des conseils municipaux.
b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du québec avisant que M. Normand Schiltz "Marché Vivier Inc.", a fait une demande d'un permis d'épicerie au 420, rue Notre-Dame, Cité.
c) Avis de responsabilité de M. Philippe Francoeur, 105, rue Du Sanctuaire, Cité. RE: Dommages à sou sous-sol lors d'un orage le 27 juillet 1976.

d) Avis de responsabilité de M. Philippe Francoeur, 105, rue Du Sanctuaire, Cité. RE: Dommages à sa propriété causés par le mauvais état du boulevard Ste-Madeleine.

e) Bref d'assignation, Cour supérieure, Dame Laura Humbeutel -vs- Cité, par Legris et Legris, avocats.

f) Avis de responsabilité de M. Gilles Ricard, 3120, rue Marguerite d'Youville, appartement 1, Trois-Rivières. RE: Dommages à sa propriété sise au 384, rue Des Erables, Cité, lors de l'orage du 27 juillet 1976.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 août 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 9 août 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-273

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 9 août 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Trésorier annuler factures

1. Le comité recommande au trésorier d'annuler les factures 0699, 0667, 0717, pour un montant total de $550.11.

Soumissions champ de tir

2. Le comité recommande de demander des soumissions publiques pour la clôture du champ de tir.

P.E. Loranger projet PIL

3. Le comité accepte l'offre de M. P.E. Loranger pour un projet PIL.

Etude circulation rue St-Antoine

4. Le comité recommande de demander au directeur de la police de faire une étude sur la circulation à l'intersection du boulevard Ste-Madeleine et la rue St-Antoine.

Obélix du Cap

5. Le comité ne peut accéder à la demande des Obélix du Cap-de-la-Madeleine, pour un octroi, aucun montant n'ayant été prévu au budget à cette fin.

Correspondance:

a) C.S.R.V.F., protocole d'entente dénoncé.
b) Rapport de l'aviseur légal concernant la cour municipale -vs- Rock Pinard.
c) Lettre de M. Jean-Claude Lagacé, jour férié employés extérieurs, lundi 16 août.
d) Rapport de M. Bettez, espaces verts, Plateaux de la Ferté.
e) Rapport du directeur de la police, champ de tir.
f) Lettre du notaire Yvon Dupuis, offre de services.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 09/08/76

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 9 août 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-274

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

76-275

1. Les chèques numéros 1622 à 1717 inclusivement au montant de $209,482.68.
2. Les charges de banque et le paiement de la dette du mois de juillet 1976 au montant de $17,344.85.
3. Les listes de paie 28 à 31 inclusivement au montant de $222,423.34,

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Autorisation Maire Greffier signer projet acte Télécon (Trois-Rivières) Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier de la Cité à signer le projet d'acte préparé par le notaire Gérard Dufresne, concernant les transactions effectuées entre la Cité et Télécon (Trois-Rivières) Inc., le 2 mai 1972 et le 2 août 1976.

76-276

ADOPTE

Résolution no-75-199 amendée en faveur Delphis L'Heureux et André Young

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution no 75-199, adoptée le 20 mai 1975, soit et est amendée de la façon suivante:

Que ce Conseil autorise Delphis L'Heureux Inc., à céder en faveur de Messieurs Delphis L'Heureux et André Young, le terrain vendu par la Cité du Cap-de-la-Madeleine aux termes de la résolution no 75-199 et aux mêmes charges et aux mêmes conditions que dans ladite résolution.

76-277

ADOPTE

Résolution no 75-187 amendée en faveur de [redacted] J.-Ls. Boisclair

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution no 75-187, soit amendée de la façon suivante:

Que ce Conseil autorise Boisclair et Frère Inc., à céder en faveur de Jean-Louis Boisclair, le terrain vendu par la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux termes de la résolution no 75-187, aux mêmes termes et aux mêmes conditions que dans ladite résolution.

76-278

ADOPTE

Adoption règlement no 590

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 590, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $100,000.oo, pour des travaux de réfection de l'émissaire d'égout sur la servitude du lot 131-1", soit et est adopté, tel que lu par le greffier à la présente séance.

76-279

[redacted]

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, jeudi, le 19 août 1976, à 11.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

76-280
Adoption article 10 rapport de Commission d'Urbanisme

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte l'article 10 du rapport de la réunion de la Commission d'Urbanisme, tenue le 10 août 1976 et autorise l'émission d'un permis de construction.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

ÇANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30 août 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 août 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-281

ADOPTE

Adoption procès verbal séance spéciale du 19/08/76

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 19 août 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-282

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 août 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Vallières Marine Service réparation moteur Mercury

1. Le comité recommande d'accepter l'offre de Vallières Marine Service pour la réparation du moteur Mercury, au montant de $850.oo, et que celui-ci une fois réparé ne soit livré qu'au printemps prochain, ler juin 1977.

Achat canots olymp. moitié par Cité moitié par Club Canotage du Cap

2. Le comité recommande de défrayer la moitié du coût d'achat des canots olympiques offerts par le COJO, soit un montant de $1,500.oo, l'autre moitié étant payée par le Club de Canotage du Cap-de-la-Madeleine Inc., conformément à la résolution dudit club adoptée le 16 août 1976.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Me Bertrand Lamothe: requête de M. Rock Pinard pour bref d'évocation rejetée par la cour supérieure.

b) Décision de la Commission Municipale du Québec, RE: Fernand St-Germain.

c) Rapport des maires et gérants de la région concernant les mesures anti-inflationnistes.

d) Demande de M. Rock Pinard pour opérer un commerce de fruits et légumes au 270, rue Thibeau, Cité.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 16/08/76

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 août 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-283

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 1718 à 1827, comportant des déboursés se totalisant à $33,321.16, soit et est adoptée pour paiement.

76-284

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-285

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Lucien St-Onge, | Proposé et unanimement résolu |
| M. Jean-Louis Veillette, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Yves Goulet, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Edouard Girard, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Stanislas Ross-Toupin, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Elie Boissonneault, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Charlemagne Adam, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Albert Desrosiers-Hasty, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-286

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 553-77 à 553-88; 554-67 (rue) et 554-68 à 554-125, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 5 août 1976, et portant le numéro D-1655.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-287

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 556-15 à 556-18 et 557-93 et 557-94, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 août 1976 et portant le numéro D-3485.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

76-288

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 420-294-1 et 420-287-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 août 1976, et portant le numéro D-2018.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

76-289

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 420-281-1, 420-283-1 et 420-287-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 7 juillet 1976, et portant le numéro 31233.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

76-290

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 559-147, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 5 juillet 1976, et portant le numéro D-3534.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

76-291

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 149-142-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 août 1976, et portant le numéro D-2033.

ADOPTE

Achat par Cité lot 554-67 ouverture d'un rue

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-292

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte d'acheter pour le prix de un dollar ($1.00), de "Les Constructions Réné Piché Inc.", le lot 554-67 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, pour l'ouverture d'une rue.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat et le maire et le greffier autorisés à le signer selon les conditions normales d'une vente.

ADOPTE

Cadastre no 554-67, nommé rue Flynn

76-293

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 554-67, portera à compter de ce jour, le nom de "FLYNN", cedit lot étant le prolongement de l'actuelle rue Flynn.

ADOPTE

[redacted] Services de Me Jean Pinsonneault retenus, C.M.Q.

76-294

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil retienne les services de Me Jean Pinsonneault pour l'audition de l'appel de M. Jean-Marc Côté, jeudi, le 23 septembre 1976, devant la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Demande d'un centre d'hémo-dyalise pour la région

76-295

ATTENDU QUE plus de quinze personnes de la Mauricie sont affectées d'une maladie rénale appelée "insuffisance rénale chronique";

ATTENDU QUE le traitement de cette maladie s'appelle "hémodyalise";

ATTENDU QUE ces personnes ont le droit à un traitement qui soit digne de l'humanité de notre société;

[redacted] ATTENDU QU'avec l'actuel mode de traitement, ces personnes subissent de graves préjudices dus à l'absence d'un centre d'hémodyalise dans notre région;

Pour tous ces motifs,

Il est dûment PROPOSE
et UNANIMEMENT RESOLU,

QUE le Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine appuie sans réserve la requête des personnes de notre région qui réclament l'implantation d'un centre d'hémodyalise dans l'un des centres hospitaliers de la Mauricie.

ADOPTE

Emprunt fonds de roulement $17,000.oo résolution [redacted]no 76-262-4 abrogée

76-296

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil demande à la Commission Municipale du Québec d'autoriser des dépenses au montant de $17,000.oo, payables à même le fonds de roulement de la Cité, en cinq (5) versements annuels à compter de 1977 pour payer telles dépenses.

Cette résolution abroge la résolution no 76-262-4 du 9 août 1976.

ADOPTE

Adoption procès verbal Comm. Urb. du 10/08/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le procès verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme en date du 10 août 1976, en biffant les articles 2 et 4.

76-297

L'article 10 a été adopté lors d'une séance spéciale tenue le 19 août 1976.

ADOPTE

Adoption règl. 371-39 zonage

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 371-39, intitulé:

76-298

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,

76-299

je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FLYNN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois d'août 1976.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,

76-300

je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, RUE VACHON, (DE DES ESTACADES A DES ORMEAUX).

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois d'août 1976.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

76-301

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois d'août 1976.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Réal Allard, "Réal Allard Enr", a fait une demande d'un permis pour une épicerie au 54, rue Thibeau, Cité.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Jean Denoncourt "Blue Jean's", pour le bénéfice de: "Discothèque La Grange Inc.", a fait une demande d'un permis pour deux bars avec danse, au 109, rue Brunelle, Cité.

c) Bref d'assignation de la Cour provinciale.
Dorothy Noonan -vs- Cité.

d) Bref d'assignation de la Cour supérieure.
Lucette Veillette Boulanger -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3006

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 590, autorisant un emprunt de $100,000.oo, pour des travaux de réfection de l'émissaire d'égout sur la servitude du lot 131-1.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 21 août 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 1er et 2 septembre 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois de septembre 1976.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Lionel Rheault

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 septembre 1976, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Conseiller LIONEL RHEAULT
Monsieur le Conseiller LAURENT LAVERGNE

A 20 heures 30 minutes, ayant constaté le défaut de quorum, il est proposé par M. le Conseiller Lionel Rheault et appuyé par M. le Conseiller Laurent Lavergne, d'ajourner la présente séance du Conseil, à MERCREDI, le 15 septembre 1976, à 20 heures.

---

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 15 septembre 1976, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le Conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le Conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 30 août 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-302

ADOPTE

Adoption procès verbal procédure enregistrement règlement no 590

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 590, concernant un emprunt de $100,000.oo pour des travaux de réfection de l'émissaire d'égout sur la servitude du lot 131-1, et tenue les ler et 2 septembre 1976, soit et est adopté.

76-303

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 30 août 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Montant à payer au Comité organisateur Jeux du Québec

1. Le comité recommande de payer au Comité organisateur des Jeux du Québec, le montant de $21,088.oo, moins les avances déjà versées, le tout conformément à la résolution no 73-6 du 8 janvier 1973.

Aréna Jean-Guy Talbot $45. h.

2. Le comité recommande de fixer le tarif de location de l'aréna Jean-Guy Talbot à $45.oo l'heure.

Homme de maintenance-aréna

3. Le comité autorise le gérant de l'aréna à engager un homme de maintenance à l'aréna Jean-Guy Talbot.

Recommandations gérant aréna

4. Le comité décide de s'en tenir aux recommandations soumises par le gérant de l'aréna, le 28 juin 1976, en ce qui concerne l'Association du Hockey Mineur.

Journées pédag. direction aréna

5. Le comité recommande que le choix des heures de glace lors des journées pédagogiques soit réservé à la direction de l'aréna.

Greffier demander soumissions

6. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour effectuer les travaux de pavage autorisés par les règlements nos: 544, 557, 566, 568, 570, 572, 577, 579, 582 et 583.

M. Dessaints surintendant ateliers

7. Le comité recommande que les services de M. Guy-N. Dessaints soient retenus comme surintendant des ateliers, pour une période de 6 mois.

Contrat Robichaud à Massicotte & Fils

8. Le comité autorise Robichaud Inc., à faire exécuter les travaux de son contrat par Massicotte & Fils.

André Pélissier [redacted] ventilation aréna

9. Le comité recommande d'accepter la soumission d'André Pélissier Inc., pour la ventilation à l'aréna, pour un montant total de $1,171.oo, (y compris l'électricité).

Octroi "Ages d'Or"

10. Le comité recommande de verser aux groupes de l'Age d'Or de la Cité, un montant de $300.oo par paroisse, et que dans les paroisses où existent deux groupes, ce montant soit divisé également entre les deux groupes.

Impossible accéder demande Mlle M. Désilets

11. Le comité recommande de ne pas accéder à la demande de Mlle Madeleine Désilets pour le transport d'une maison de l'intersection Du Sanctuaire-St-Denis à l'intersection de Loranger-Jacques-Cartier.

Vente par soumissions de la balance pour peser les camions

12. Le comité autorise l'ingénieur de la Cité à vendre, par soumissions, la balance du garage municipal pour peser les camions, de marque "Fairbanks", série C-34717.

CORRESPONDANCE:

a) Avis de la C.M.Q. RE: M. Jean-Marc Côté.
b) Lettre de M. Patrice De Grandmont, félicitations
c) Conciliation de caisse et banque au 31 juillet 76.
d) Rapport du directeur de la police au 31 juillet 76.
e) Lettre du directeur de la police, stands de taxis.
f) Lettre de Me Gaston Nadeau, procureur de la Police.
g) Demande du GEGEP de Trois-Rivières, stages étudiants-policiers.
h) Recommandations pour circulation.
i) Facture de Bergeron Marine en date du 27 juillet 76.
j) Dépenses des arbitres pour 1974, 1975 et 1976.
k) Lettres de Me Bertrand Lamothe:
   1o du 12 août 1976, Rock Pinard
   2o du 19 août 1976, Rock Pinard
   3o demande du notaire Réjean Giroux.
l) Echelles des salaires policiers-pompiers.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 30/08/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 30 août 1976, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

76-304

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 1828 à 1915, comportant des déboursés se totalisant à $139,157.45, soit et est adoptée pour paiement.

76-305

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

76-306

M. André Jacob, Prop. par Cons. Lionel Rheault
M. Gaston Beauchamp, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
Mme Lucien Héon, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par des deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Achat d'électricité H-Q.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, pour l'achat d'électricité pour les besoins des stations de pompage d'eau de la Cité, situées:

76-307

520, rue De l'Aéroport, Cap-de-la-Madeleine
190, rue Normand, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Commission Municipale du Québec autorisation emprunt temporaire administration générale $1,600,000.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement

76-308

de la Banque Canadienne Nationale, en attendant la perception des taxes, un montant de UN MILLION SIX CENT MILLE DOLLARS ($1,600,000.oo), montant devant servir au financement du service de la dette et des dépenses courantes pour les mois de septembre 1976 à décembre 1976,

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 31 mars 1977.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION SIX CENT MILLE DOLLARS ($1,600,000.oo).

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Demande à la Banque Canadienne emprunt temporaire de $1,600,000.oo

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent à la Banque Canadienne Nationale d'avancer la somme de UN MILLION SIX CENT MILLE DOLLARS ($1,600,000.oo), montant devant servir au financement du service de la dette et des dépenses courantes pour les mois de septembre 1976 à décembre 1976.

76-309

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 31 mars 1977.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de UN MILLION SIX CENT MILLE DOLLARS, ($1,600,000.oo).

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Commission Municipale du Québec autorisation emprunt temporaire sur immobilisation $1,500,000.oo

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire (Banque Canadienne Nationale), par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

76-310

1) $10,000.oo en vertu du règlement no 566 ($14,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.

2) $44,000.oo en vertu du règlement no 568 ($49,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.

3) $125,000.oo en vertu du règlement no 570 ($142,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.

4) $159,000.oo en vertu du règlement no 572 ($177,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 novembre 1975.

5) $77,000.oo en vertu du règlement no 577 ($86,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 31 juillet 1975.

6) $48,000.oo en vertu du règlement no 579 ($54,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 24 octobre 1975.

7) $20,000.oo en vertu du règlement no 582 ($23,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 23 octobre 1975.

8) $27,000.oo en vertu du règlement no 583 ($31,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 novembre 1975.

9) $102,000.oo en vertu du règlement no 585 ($119,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 29 juin 1976.

10) $820,000.oo en vertu du règlement no 586 ($920,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 9 juillet 1976.

11) $68,000.oo en vertu du règlement no 587 ($76,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 29 juin 1976.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS ($1,500,000.oo).

ADOPTE

Demande à la Banque Canadienne Nationale emprunt temporaire de $1,500,000.oo

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement, par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

76-311

1) $10,000.oo en vertu du règlement no 566 ($14,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.

2) $44,000.oo en vertu du règlement no 568 ($49,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.

3) $125,000.oo en vertu du règlement no 570 ($142,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 13 mai 1975.

4) $159,000.oo en vertu du règlement no 572 ($177,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 novembre 1975.

5) $77,000.oo en vertu du règlement no 577 ($86,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 31 juillet 1975.

6) $48,000.oo en vertu du règlement no 579 ($54,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 24 octobre 1975.

7) $20,000.oo en vertu du règlement no 582 ($23,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 23 octobre 1975.

8) $27,000.oo envertu du règlement no 583 ($31,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 21 novembre 1975.

9) $102,000.oo en vertu du règlement no 585 ($119,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 29 juin 1976.

10) $820,000.oo en vertu du règlement no 586 ($920,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 9 juillet 1976.

11) $68,000.oo en vertu du règlement no 587 ($76,000.) approuvé par les Affaires et la Commission Municipales en date du 29 juin 1976.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS ($1,500,000.oo).

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-312

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 412-65-4 et 412-65-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 23 août 1976, et portant le numéro 31305.

ADOPTE

Dir. Police poser signalisation postes attente de taxis

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-313

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Directeur de la Police à poser la signalisation nécessaire, entre les deux entrées de l'hôpital Cloutier, rue Des Erables, pour des postes d'attente de taxis.

ADOPTE

Avis de motion

76-314

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 315-A CONCERNANT LE TARIF DE RAMONAGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de septembre 1976.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

76-315

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 423 POUR INTERDIRE OU LIMITER L'USAGE DES APPAREILS DE CLIMATISATION A L'EAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de septembre 1976.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Yvon Vermette a fait une demande d'un permis au 600, rue Thibeau, Cité.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Roland Rondeau "Dépanneur Rondeau Enr.," a fait une demande pour un permis d'épicerie au 917, rue Thibeau, Cité.

c) Lettre de l'Age d'Or St-Lazare, remerciements, octroi 1976.

d) Lettre de l'Age d'Or St-Odilon, remerciements, octroi 1976.

e) Avis de responsabilité de Suzanne Barrette, 139, 5ième Ave. Ste-Anne-de-la-Pérade. RE: Accident Boul. Ste-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l.Hôtel de Ville, lundi, le 20 septembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-316

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du Conseil, tenue le 15 septembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-317

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Onil Gélinas, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Léo Désilets, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Novel Lafrance, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation résol. 76-287 adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-318

ET RESOLU: Que la résolution no 76-287 soit et est annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 556-15 à 556-18 et 557-93 et 557-94, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 3 août 1976, et portant le numéro D-3485.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

[redacted] 76-319

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 412-54-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 27 août 1976, et portant le numéro 31305.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-320

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 561-114-2 à 4, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 1er septembre 1976, et portant le numéro-----.

[redacted]

ADOPTE

Acceptation de diverses soumissions

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

76-321

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les soumissions suivantes de:

Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.69 le gallon, pour l'achat de l'huile diesel no 2.

Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.345 le gallon, pour l'achat de l'huile semi-lourde no 4.

Imperial Oil Ltée, au montant de $0.7325 le gallon, pour l'achat de gazoline jaune.

Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.37 le gallon, pour l'achat de l'huile à chauffage no 2.

[redacted]

Les Produits Sel Iroquois Ltée, au montant de $19.25 la tonne, pour l'achat de gros sel de voirie (en vrac).

Superior Propane Ltd, au montant de $0.505 le gallon, pour l'achat de gaz propane.

General Fire Services Ltd, au montant de $6,872.oo, pour l'achat de tuyaux de coton synthétique.

Fonderie Grand-Mère Ltée, au montant de $45.oo chacune, pour l'achat de grilles de puisards.

Jacques Auto Accessoires Enr., au montant de $4.15 le gallon, pour l'achat d'antigel.

ADOPTE

Acceptation soumission de Massicotte & Fils pavage en béton bitumineux

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

76-322

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils, au montant de $295,315.oo, pour des travaux de pavage en béton bitumineux, tels que prévus aux règlements numéros 544, 557, 566, 568, 570, 572, 577, 579, 582 et 583.

ADOPTE

Remerciements Caisse Populaire Châteaudun

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

76-323

Que ce Conseil remercie les responsables de la Caisse Populaire Châteaudun pour l'accueil chaleureux accordé aux visiteurs de Châteaudun, France, récemment de passage au Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Maire et Greffier autorisation signer acte d'échange de terrains entre Cité et Ministère des Transports de la province de Québec

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-324

amendée, par résolution 76-350

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier de la Cité à signer un acte d'échange de terrains entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et le Ministère des Transports de la province de Québec, en vertu duquel la Cité cède au Ministère des Transports de la province de Québec, les immeubles suivants:

1. Partie 416-768;
2. Partie 417-A;
3. Autre partie du lot 417-A;
4. Autre partie du lot 417-A;
5. Autre partie du lot 417-A;
6. Autre partie du lot 417-A-1;
7. Partie 418-651;
8. 418-657-1;
9. 418-658-7;
10. 418-659;
11. 418-660;
12. 418-667;
13. 418-668;
14. Partie 418-670;
15. Partie 544-1;
16. 544-25;
17. 544-26;
18. Partie 545-76;
19. Partie 545-77;
20. 548-185;
21. Partie 415-1;
22. Partie 554-16;
23. Partie 554;
24. Autre partie du 554.

En contre échange le Ministère des Transports cède à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les immeubles suivants:

1. Partie 554;
2. Autre partie du lot 554;
3. Partie 552;
4. Partie 553.

Tous ces immeubles font partie du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et sont désignés de manière plus complète dans l'acte d'échange préparé par le notaire Nelson Ward.

ADOPTE

Demande au Ministère des Terres et Forêts céder à la Cité une terre cadastre 534

76-325

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'approvisionne en eau souterraine au moyen de puits artésiens et qu'elle se doit de protéger ses nappes d'eau d'une qualité exceptionnelle;

CONSIDERANT que le rapport de l'étude hydrogéologique récente recommande la conservation d'espaces verts et de boisés qui favorisent le rechargement des nappes souterraines;

ATTENDU que l'administration municipale soucieuse d'assurer à la population un approvisionnement perpétuel de cette denrée précieuse, est résolue à tout mettre en oeuvre pour atteindre son but, en faisant l'acquisition de terrains nécessaires pour constituer cette banque d'espaces verts;

ATTENDU que le Ministère des Terres et Forêts du Québec possède une terre à proximité, désignée sous le numéro de cadastre "534" et que la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine serait intéressée à en faire l'acquisition.

Il est dûment PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU,

Que ce Conseil s'adresse à l'honorable Ministre des Terres et Forêts, M. Normand Toupin, afin d'obtenir que ledit ministère cède à la Cité du Cap-de-la-Madeleine ledit lot à un prix préférentiel.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'Urbanisme du 14/09/76

76-326

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 14 septembre 1976, en biffant l'article 5.

ADOPTE

Adoption règlement no 591

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 591, intitulé:

76-327

"Règlement pour autoriser un emprunt de $190,000.oo, pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue sur la rue Vachon (de Des Estacades à Des Ormeaux)", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 592

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 592, intitulé:

76-328

"Règlement pour autoriser un emprunt de $55,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue sur le prolongement de la rue Flynn", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 315-B

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 315-B, intitulé:

76-329

"Règlement amendant le règlement no 315-A concernant l'organisation d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre les incendies", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 371-40

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 371-40, intitulé:

76-330

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier — Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 septembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 septembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-331

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 20 septembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Concession restaurant terrain Ste-Bernadette

1. Le comité recommande d'aviser Mme Denise Plourde de s'adresser au Service de la Récréation pour la concession du restaurant du terrain Ste-Bernadette; le comité accorde l'autorisation à Mme Plourde de laisser sa bâtisse du restaurant sur le terrain, pour la saison d'hiver 1976-1977, mais sans que cela n'implique aucune responsabilité de la part de la Cité s'il y avait des dommages à ladite bâtisse.

Acceptation demande du notaire Ward

2. Le comité accepte la demande d'achat faite par le notaire Nelson Ward, au nom de Messieurs Paul et Claude Poirier, concernant le terrain de M. Guy Roy.

Autorisation Bell Canada installer matériel téléphonique boul., Des Prairies

3. Le comité accepte la demande de la cie Bell Canada pour l'autorisation de procéder à l'emplacement de matériel téléphonique sur le boul., Des Prairies à l'est de Thibeau tel qu'indiqué sur les plans nos: 401 à 404 de la commande no 914380. Les trottoirs enlevés ou endommagés seront refaits par les employés de la Cité aux frais de Bell Canada et la réfection du pavage sera fait par Bell Canada à la satisfaction de la Cité et conformément aux spécifications de l'ingénieur de la Cité.

Autorisation Bell Canada installer matériel téléphonique rue Fusey

4. Le comité accepte la demande de la cie Bell Canada pour l'autorisation de procéder à l'emplacement de matériel téléphonique sur le boul., Fusey tel qu'indiqué sur le plan no 408 de la commande no 914377. Les trottoirs enlevés ou endommagés seront refaits par les employés de la Cité aux frais de Bell Canada et la réfection du pavage sera fait par Bell Canada à la satisfaction de la Cité et conformément aux spécifications de l'ingénieur de la Cité.

M. Pierre Boisvert location du "Pro-Shop"

5. Le comité accepte la soumission de M. Pierre Boisvert concernant la location du "Pro-Shop", à l'aréna Jean-Guy Talbot à $1,200.oo pour l'année, le loyer devra être payé dans une période de 8 mois à $150.oo par mois.

Mesures anti-inflationnistes

6. Le comité recommande de s'en tenir à sa position actuelle concernant le salaire des policiers-pompiers, considérant que la Cité ne peut que respecter les recommandations de la Régie des mesures anti-inflationnistes.

27 & 28 août 1977, Association Canine de la Mauricie

7. Le comité recommande de réserver les journées des 27 et 28 août 1977, à l'aréna Jean-Guy Talbot pour l'Association canine de la Mauricie.

Représentant assureurs

8. Le comité recommande que le représentant des assureurs soit un résident du Cap-de-la-Madeleine.

Acceptation programmation Service de la Récréation automne 1976

9. Le comité recommande que la programmation d'automne 1976, préparée par le Service de la Récréation, soit acceptée à la condition qu'il y ait assez d'inscriptions pour auto-financer les activités prévues au programme, et dans le cas contraire, les activités devront être annulées.

Attendre tarifs de la Commission Scolaire

10. Le comité recommande qu'avant d'accepter les tarifs proposés par le Service de la Récréation, il devra connaître les tarifs que la Commission Scolaire demandera à la Cité pour l'utilisation de ses installations.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Canadian Titanium Pigments Ltd.
RE: Cession de terrain.
b) Lettre de M. V. Goldbloom, subvention d'encouragement aux municipalités.
c) Lettre de Me Jean Pinsonneault. RE: M. J.-Marc Côté.
d) Lettre C.M.Q., approbation règlement no 525-A.
e) Refonte des lois municipales, 2ième tranche.
f) Lettre de Me Bertrand Lamothe, vente de terrain site industriel.
g) Rapport août 1976, Directeur de la Police.
h) Conciliation caisse et banque.
i) Correspondance Rock Pinard.
j) Lettre du responsable des véhicules automobiles, avis d'infractions à la cour municipale.
k) Association du baseball mineur, rapport sur les arbitres.
l) Statistiques de participation au Service de la Récréation.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 20/09/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 septembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-332

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 1917 à 2016 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $208,527.81, soit et est adoptée pour paiement.

76-333

Voir résolution no 76-415

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-334

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Anthime Mathon, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Hydro-Québec maintenance entretien éclairage public

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à l'Hydro-Québec d'assurer la maintenance du service d'entretien pour l'éclairage public, considérant les inconvénients sérieux qui en résultent pour le public.

76-335

ADOPTE

Appui moral à l'Association des Gens de l'Air du Québec

ATTENDU que l'application de la loi fédérale des langues officielles se trouve paralysée par l'administration de l'air à Ottawa et par les syndicats canadiens de pilotes et de contrôleurs aériens;

76-336

ATTENDU que les québecois francophones engagés dans cette lutte ont senti le besoin de se regrouper et d'entreprendre des actions sur le plan légal et sur celui des relations publiques;

ATTENDU que l'enjeu de cette lutte, c'est la reconnaissance de la langue française sur notre propre territoire;

ATTENDU qu'une partie importante du territoire québecois, au point de vue aérien, nous échappe au profit des anglophones des provinces voisines;

ATTENDU que cela influera grandement sur notre avenir économique;

IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil municipal donne son appui moral à l'Association des Gens de l'Air du Québec dans la lutte qu'ils ont accepté de soutenir.

QUE cette association soit autorisée à tenir sur le territoire de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine une campagne de souscription et de vente de macarons pour soutenir cette lutte.

QUE copie de cette résolution soit adressée à l'honorable Normand Toupin, Ministre des Terres et Forêts à l'assemblée Nationale à Québec, à Monsieur Claude Lajoie, Député à la Chambre des Communes à Ottawa, ainsi qu'à l'Association des Gens de l'Air du Québec, au hangar no 2, aéroport de Québec.

ADOPTE

résolution 75-432 abrogée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la résolution no 75-432, soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Vente d'un terrain à MM. Claude et Paul Poirier

76-337

Que ce Conseil vende à Messieurs Claude et Paul Poirier, un emplacement mesurant 15 pieds par 48 pieds, composé d'une partie du lot 423-45 mesurant 7.5 pieds par 48 pieds et d'une partie du lot 423-49 mesurant aussi 7.5 pieds par 48 pieds.

Cet emplacement est limité comme suit:

Au nord-ouest sur une longueur de 48 pieds par le lot 423-42 propriété de l'acquéreur;
Au sud-est sur une longueur de 48 pieds par une partie du lot 423 propriété de Mme Lucille Chamberland;
Au nord-est par le lot 423-46 propriété de Jean-Louis Boulay et une autre partie du lot 423-49 propriété du vendeur et au sud-ouest par les lots 423-44 et par partie du lot 423-49, propriété du vendeur.

La présente vente est faite pour la somme de 26 sous ($0.26) le pied carré.

La venderesse ne s'engage pas à fournir copie de ses titres non plus que de certificat de recherches.

ADOPTE

Avis de motion

76-338

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois de septembre 1976.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

76-339

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DE VIREMENT DE FONDS POUR UTILISER LES SOLDES DISPONIBLES DE CERTAINS REGLEMENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois de septembre 1976.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Age d'Or St-Gabriel Archange. RE: remerciements pour l'octroi 1976.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, samedi, le 2 octobre 1976, à 14.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Avis de motion

76-340

Je, soussigné, Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ACCORDER UNE SUBVENTION POUR LE MAINTIEN DU TRANSPORT EN COMMUN, AFIN DE DESSERVIR LES RESIDENTS DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois d'octobre 1976.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 octobre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance du 27/09/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 27 septembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-341

ADOPTE

Adoption procès-verbal séance spéciale du 02/10/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 2 octobre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-342

ADOPTE

Adoption rapport de comité 27/09/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 27 septembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-343

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 27 septembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Acceptation tarifs Serv. Récréation

1. Le comité accepte les tarifs municipaux et scolaires pour les locaux et équipements, proposés par le Service de la Récréation.

Acceptation rapport de M. Bettez

2. Le comité accepte le rapport de M. Jacques Bettez concernant le bureau de revision provincial relatif à l'évaluation.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des Services de Protection de l'Environnement, réaménagement du réseau d'aqueduc.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption liste de comptes

76-344

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 2017 à 2079 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $293,865.03, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

76-345

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Marcel Monfette, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. André Côté, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Jules Lafleur, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Jean-Jacques Héroux, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Michel Gélinas, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Irenée Clément, | Proposé et appuyé unanimement |
| M. Richard Rochefort, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Lorenzo Arcand, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Soumission de Maurice Couture clôture du champ de tir

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Maurice Couture Ltée, au montant de $15,800.oo, pour la clôture en maille de chaîne du champ de tir municipal.

76-346

ADOPTE

Ingénieur soumettre plans à Protection Environnement deux nouveaux puits

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que l'ingénieur de la Cité, M. Ronald Marcoux, soit autorisé à soumettre pour approbation aux Services de Protection de l'Environnement, les plans et devis pour le forage et l'installation de deux nouveaux puits en bordure des rues Desbiens et Mère Gamelin.

76-347

ADOPTE

Ingénieur soumettre plans à Protection Environnement égout et aqueduc rue Flynn

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que l'ingénieur de la Cité, M. Ronald Marcoux, soit autorisé à soumettre pour approbation aux Services de Protection de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Flynn, tel que montré sur le plan no E-604 revisé en août 1976.

76-348

ADOPTE

Adoption règlement 562-A transport en commun

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le règlement no 562-A, intitulé:

"Règlement pour accorder une subvention pour le maintien du transport en commun, afin de desservir les résidents du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-349

ADOPTE

Résol. 76-324 amendée Maire-Suppléant et Greffier signer contrat

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la résolution no 76-324 soit amendée de la façon suivante:

Que ce Conseil autorise le Maire-Suppléant JEAN-PAUL LAVERGNE et le Greffier de la Cité à signer un acte d'échange de terrains entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et le Ministère des Transports de la province de Québec.

76-350

ADOPTE

Maire-Suppléant et Greffier signer contrat vente terrain entre Cité et M. Eduardo Guariglia

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire-Suppléant JEAN-PAUL LAVERGNE et le Greffier à signer le contrat de vente à intervenir entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et Monsieur Eduardo Guariglia, concernant une partie du lot P-554, situé le long du prolongement de la rue Vachon.

[redacted] 76-351

ADOPTE

Avis de motion

76-352

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX ET DE CONSTRUCTION DE BUREAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois d'octobre 1976.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

[redacted]

Avis de motion

76-353

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LA CITE A SOUFFLER DE LA NEIGE SUR LES TERRAINS PRIVES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE 20-A, DE L'ARTICLE 429 DE LA LOI DES CITES ET VILLES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois d'octobre 1976.

[redacted]

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier — Le Maire

8031-A

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-39, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 25 septembre 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 octobre 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

54 personnes pour la zone R-C,
179 personnes pour la zone R-B,
8 personnes pour la zone I-B,
17 personnes pour la zone C-B, étaient habiles à voter sur le règlement no 371-39 et
16 personnes pour la zone R-C,
29 personnes pour la zone R-B,
5 personnes pour la zone I-B,
9 personnes pour la zone C-B, dont la signature était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'octobre 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-40, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 25 septembre 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 octobre 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'octobre 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

3033

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 591, autorisant un emprunt de $190,000.oo, pour des travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue sur la rue Vachon (de Des Estacades à Des Ormeaux).

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 25 septembre 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 octobre 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

3 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 591 et 2 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'octobre 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 592, autorisant un emprunt de $55,000.oo, pour des travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue sur le prolongement de la rue Flynn.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 25 septembre 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 octobre 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

5 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 592 et 3 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'octobre 1976.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 12 octobre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 4 octobre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-354

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 371-39

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-39, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 octobre 1976, soit adopté.

76-355

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 371-40

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-40, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 octobre 1976, soit adopté.

76-356

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 591

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-357

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 591, concernant un emprunt de $190,000.oo, pour des travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue sur la rue Vachon (de Des Estacades à Des Ormeaux), et tenue les 5 et 6 octobre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 592

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

76-358

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 592, concernant un emprunt de $55,000.oo, pour des travaux d'aqueduc et d'égout, d'ouverture et de mise en forme de rue sur le prolongement de la rue Flynn, et tenue les 5 et 6 octobre 1976, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 4 octobre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Détective E. Leblanc, cours à Ottawa

1. Le comité autorise le détective Emery Leblanc à suivre un cours d'identité judiciaire à Ottawa, au coût de $300.oo

Achat d'une base radio-police Motorola

2. Le comité recommande l'achat d'une base radio-police de marque Motorola, au prix de $3,500.oo, à être pris au fonds de roulement.

Achat dictaphone Serv. Police

3. Le comité autorise l'achat d'un dictaphone pour le Service de la Police.

Retourner les skis nautiques

4. Le comité recommande de retourner à leur expéditeur, les skis nautiques commandés à la fin de juin et qui n'ont été livrés que dernièrement.

Réparations Hôtel de Ville

5. Le comité recommande de réparer le plafond de l'Hôtel de Ville, et aussi de laver les murs de l'entrée et du passage de l'escalier

Arbitres baseball et hockey "mineur"

6. Le comité recommande que les arbitres au baseball et au hockey "mineur" ne soient payés que pour les joutes qui seront jouées seulement.

7. Le comité autorise l'achat pour le Service de la Récréation, des "item" suivants:

1) Peinture pour les 4 chambres du Hockey Mineur (agrandissement), $1,000.oo.

2) Dix (10) éléments de filtrage pour les piscines $900.oo.

3) Construction d'une armoire anti-feu à l'aréna Jean-Guy Talbot, $900.oo.

4) Dactylo électrique pour le bureau administratif $730.62.

5) Rampe d'accès pour bateaux $3,200.oo.

6) Clôture du champ de tir $15,800.oo.

Et pour le Service de la Police:

1) Une base radio-police de marque Motorola $3,500.oo.

Le tout formant un total de $26,030.62, à être chargé au fonds de roulement et approuvé par la Commission Municipale du Québec.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Ministère des Transports, passage pour piétons.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 04/10/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 4 octobre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-359

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-360

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Claude Dessureault, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Normand Brousseau, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Romain Tousignant, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Valmore Boucher, | Prop. par Cons. J,-Paul Lavergne |
| Mme Aldéric Pilotte, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-361

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-127-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 septembre 1976, et portant le numéro D-2068.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Eduardo Guariglia

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

76-362 amendée voir résolution 76-376

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Monsieur Eduardo Guariglia, aux conditions normales d'une vente les lots numéros 553-76 et 554-66 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ce terrain a une superficie de 177,736 pieds carrés, vendu à $0.12 (12 sous) le pied carré.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins pour lesquelles il est requis, soit la construction de tennis intérieurs, et la Cité s'engage à ne pas vendre d'autre terrain sur le lot P-554 pour la construction de tennis intérieurs, pour une période de trois (3) ans.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent

vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent propriétaire au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent propriétaire aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêts, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municiaplité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Annulation résolution no 76-256 Vente d'un terrain à M. Maurice Cantin dans site industriel

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la résolution no 76-256 soit et est annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que ce Conseil vende à Monsieur Maurice Cantin, aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de 10 sous ($0.10) le pied carré, soit le prix à la date de la lettre de M. Maurice Cantin, le 29 juin 1976, un emplacement situé sur la rue De l'Escadrille mesurant 75 pieds de largeur par une profondeur d'environ 213 pieds et connu comme étant une partie du lot 422-C-40 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et limité comme suit:

76-363

En front sur une largeur de 75 pieds par la rue De l'Escadrille lot 422-C-29;
A la profondeur partie sur le lot 422-C-39, propriété de St-Maurice Oxigen Ltée, et partie par le lot 422-C-33, propriété de Trépanier et Frères;
D'un côté au nord-ouest par une autre partie du lot 422-C-40, propriété de Roger Gauthier;
Et au sud-est par une autre partie du lot 422-C-40, propriété de l'Atelier d'Usinage J.J. Tremblay.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite

bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption règlement no 594

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 594, intitulé:

76-364

"Règlement pour permettre de souffler ou déposer de la neige sur les trottoirs et les terrains privés", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Une copie du règl. 594 à chacun des propriétaires de la Cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Qu'une copie du règlement no 594 soit envoyée à tous les propriétaires du Cap-de-la-Madeleine.

76-365

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre des Résidents de Châteaudun, remerciements du club de balle lente.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. André Lavoie "Brasserie Baroque Inc." a fait une demande d'un permis pour l'autorisation d'oeuvres musicales dans la brasserie dejà existante.

c) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant "Cap Curling Club" a fait une demande d'un permis pour un bar additionel au sous-sol.

d) Lettre de l'Hydro-Québec, par M. Léon Thibodeau, RE: éclairage dans les rues de la Cité

e) Lettre de Mme Emilia Chartier, 130, rue Rochefort, Cité. RE: Demande la réparation du service d'aqueduc à sa demeure.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 octobre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 octobre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-366

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 octobre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint
des travaux publics, M. Gérald Binette

---

Changement compresseur Worthington aréna

1. Le comité autorise le changement immédiat du compresseur Worthington 3VB8 à l'aréna Jean-Guy Talbot, pour le prix de $7,000.oo, installation comprise.
Le tout conformément à la lettre du 8 octobre d'André Pélissier Inc.

Acceptation rapport de M. Jacques Bettez

2. Le comité recommande d'accepter le rapport de M. Jacques Bettez du 8 octobre 1976, concernant l'échange de terrain entre la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et les Plateaux de la Ferté.

Acceptation recommandation gérant aréna tournoi Pee Wee

3. Le comité recommande d'accepter les recommandations du Gérant de l'aréna concernant le tournoi "Pee Wee" du club Kiwanis.

Intermédiaire du synidcat demande M. Denis Durand Mme Liette Dupont

4. Le comité recommande que les demandes de M. Denis Durand et de Mme Liette Dupont soient faites par l'intermédiaire de leur syndicat.

Acceptation rapport du transport en commun préparé par M. Germain Arès

5. Le comité accepte le rapport sur le transport en commun dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine préparé par M. Germain Arès du Ministère des Transports et convient de débourser la somme de $64,150.oo, et autorise le trésorier à faire un versement au prorata du temps écoulé.

Annonce pour 25e anniversaire hôpital Cloutier

6. Le comité recommande de faire publier une annonce de 1/8 de page dans l'Hebdo du Cap à l'occasion du 25ième anniversaire de l'hôpital Cloutier.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de M. Jacques Bettez, 7 octobre 1976, parc industriel.
b) Rapport de la Police, septembre 1976.
c) Lettre de la C.M.Q., approbation règlement no 562-A.
d) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, approbation règlement no 562-A.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité du 12/10/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Et resolu: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 octobre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-367

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

76-368

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 2080 à 2185 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $218,702.58, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

76-369

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Walter Mondoux, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Emile Tellier. | Proposé et appuyé unanimement |
| Mme Charles Flageol, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Bruno Roberge, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-370

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 561-112-1 et 561-112-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 17 septembre 1976, et portant le numéro D-3568.

ADOPTE

Achat de puisards en béton de Béton Vibrés Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-371

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton Vibrés Inc., au montant de $2,975.oo, pour l'achat de puisards en béton.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Yvon Vermette "Brasserie Electra Enr.", a fait une demande d'autorisation d'oeuvres musicales dans la brasserie déjà existante.

b) Bref d'assignation, Cour Supérieure, M. Emile Landry vs Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3045,

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1er novembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 18 octobre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-372

ADOPTÉ

RAPPORT DE COMITE

Séance du 18 octobre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Licences de chiens $10.oo

1. Le comité recommande que la licence pour les chiens soit portée de $7.oo à $10.oo, à partir du 1er janvier 1977.

Cas Rock Pinard

2. Le comité recommande qu'avant d'accorder un permis de construction à M. Rock Pinard, celui-ci devra:

   1o Cesser d'opérer le commerce qu'il a exploité illégalement au 270, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine.

2o Payer les amendes dues à la Cité.

3o Arrêter les procédures judiciaires qu'il a prises contre la Cité.

3. Le comité recommande de remettre à M. Jacques Bettez, estimateur permanent et inspecteur en bâtiment, le programme de subventions d'encouragement aux municipalités, établi par le Ministère des Affaires Municipales.

CORRESPONDANCE:

a) Documents du Comité socio-culturel métropolitain.

b) Lettre de la Direction générale d'enfouissement urbain.

c) Mémoire de la Jeune Chambre du Cap-de-la-Madeleine.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 18/10/76 [redacted] 76-373

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 18 octobre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes 76-374

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 2186 à 2324 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $65,954.83, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies 76-375

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Wilfrid Lupien, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Albert Larivière, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Guy Laventure, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Joseph Ouellette, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Rodolphe Carignan, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

M. Eugène Blanchette, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
Mme Omer Gratton, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution 76-362 amendée, changer le nom pour Tennis Intérieur Mauricien Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution no 76-362 soit amendée de la façon suivante:

Que ce Conseil vende à "Tennis Intérieur Mauricien Inc.", aux conditions normales d'une vente les lots 553-76 et 554-66, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

76-376

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-192-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-377

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 20 octobre 1976, et portant le numéro 21400.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 412-18-1 et 412-18-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

76-378

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 octobre 1976, et portant le numéro D-2120.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 550-204-1 et 550-244, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine

76-379

division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 octobre 1976, et portant le numéro D-2108

ADOPTE

Adoption [redacted] d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-380

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 412-35-1, 412-35-2, 412-36-4 et 412-36-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 14 octobre 1976, et portant le numéro 31365.

ADOPTE

Fonderie Grand-Mère Ltée, achat de cadres, grilles et clapets de puisards

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Grand-Mère Ltée, au montant de $2,900.oo, pour l'achat de cadres, grilles et clapets de puisards.

[redacted] 76-381

ADOPTE

M. Laurent Lavergne nommé Maire-Suppléant

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Qu'à compter du 1er novembre 1976, les membres du Conseil nomment Monsieur Laurent Lavergne, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, jusqu'au 29 février 1977.

76-382

ADOPTE

Article 1 règlement no 591 modifié

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'article 1 du règlement no 591 soit modifié de la façon suivante:

76-383

Ajouter après les mots plans et devis: "Plan no E-552, juin 1976, préparés par l'ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, M. Ronald Marcoux.

[redacted]

ADOPTE

Article 1 règlement 592 modifié

76-384

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que l'article 1 du règlement no 592 soit modifié de la façon suivante:

Ajouter après les mots plans et devis: "Plan no E-604 révisé août 1976, préparés par l'ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, M. Ronald Marcoux".

ADOPTE

Félicitations M. Albert Landry personnalité de l'année

76-385

Proposé, appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Albert Landry, Maire de Shawinigan-Sud, pour sa nomination DE LA PERSONNALITE DE L'ANNEE.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'honorable Normand Toupin. RE: Acquisition lot 534.
b) Lettre de MM. Martin Magny, Ronald Noël et Régis Robin. RE: Cap Curling Club.
c) Pétition de résidents de la Cité. RE: Passage pour piétons.
d) Avis de responsabilité de M. Jean-Jacques Houle, 66, rue Fusey, Cité. RE: Dommages à sa propriété lors du bris d'un tuyau d'entrée d'eau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 novembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le ler novembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-386

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du ler novembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
et le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Ass. Hockey mineur devra respecter les conditions émises octobre 1972

1. Le comité recommande que l'Association du Hockey Mineur respecte les conditions posées dans la résolution no 72-304, du 16 octobre 1972, soit, la présentation des états financiers de l'association, au plus tard le 30 juin de chaque année pour que l'entente avec la Cité soit renouvelée, et désapprouve aussi l'augmentation du coût par enfant, qui a été décidée sans l'autorisation du Conseil.

Stationnement interdit rue Thibeau entre viaduc et rue Berlinguet

2. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police pour interdire le stationnement sur la rue Thibeau, direction nord-sud, côté ouest, entre le viaduc et la rue Berlinguet.

Acceptation projet entente organisation en commun des services d'incendie Trois-Rivières et Cité du Cap

3. Le comité accepte le projet d'entente pour l'organisation en commun des services d'incendie entre la Ville de Trois-Rivières et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, avec les modifications suivantes:

A l'article 1: que les mots "Directeur de Police ou son remplaçant" soient remplacés par: "à autoriser le maire ou en son absence, le directeur de la Police conjointement avec un membre du Conseil", à exercer les pouvoirs mentionnés aux articles 1 et 2 de la loi de l'Entraide municipale contre les incendies.

Demande de soumissions rue Flynn

4. Le comité recommande que des soumissions soient demandées pour le prolongement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Flynn, lorsque les travaux actuellement en cours seront terminés.

M. J. Bettez faire recherches titre du lot 122-390

5. Le comité recommande de confier à M. Jacques Bettez, la tâche de faire les recherches nécessaires pour découvrir avec certitude le titre d'acquisition du lot 122-390, que madame Pauline S. Tétreault désire céder à la Cité.

Recommandation gérant aréna-pizza

6. Le comité accepte la recommandation du gérant de l'aréna, concernant la vente de pizza à l'aréna.

Permis de rénovation à M. Rock Pinard

7. Le comité autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre immédiatement un permis de rénovation à M. Rock Pinard, à la condition que ce dernier se conforme à la règlementation municipale.

Acceptation budget Office Municipal d'Habitation 1977

8. Le comité accepte les prévisions budgétaires de l'année 1977 de l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, telles que présentées par le trésorier, Monsieur Roland Desaulniers, C.G.A.

Non participation programme urgence neige

9. Le comité, considérant que le Service de la Police est suffisamment équipé pour faire face à toute situation d'urgence pouvant survenir au cours de l'hiver, ne juge pas nécessaire de participer au programme d'urgence neige mis sur pied par l'organisation de la Protection Civile.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Claude Carpentier.
b) Lettre de M. Germain Arès, ingénieur, transport en commun.
c) Lettre de M. Pierre Lanouette, assurances de la Cité.
d) Lettre circulaire de M. Rock Bolduc, préparation du budget 1977.
e) Lettre de J.A. Duroy Inc., demande de permis.
f) Lettre de M. Sylvio Hénaire, demande d'un permis pour exploiter un atelier de peinture et débosselage.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 01/11/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 1er novembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-387

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-388

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Oscar Héon, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-389

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 545-292-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 21 octobre 1976, et portant le numéro 21405.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-390

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-266-1, 143-266-2 et 143-7-3-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 1er novembre 1976, et portant le numéro D-2156.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

76-391

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 415-1-13-6, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 octobre 1976, et portant le numéro D-3575.

ADOPTE

Résolution 76-376 annulée résolution 76-362 amendée (Tennis Intérieur Mauricien Inc.)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-392

ET RESOLU: Que la résolution no 76-376 soit abrogée à toutes fins que de droit, et que la résolution no 76-362 soit amendée de la façon suivante:

Que les mots: "que ce Conseil vende à Monsieur Eduardo Guariglia", soit remplacés par: "que ce Conseil vende à Tennis Intérieur Mauricien Inc.", aux mêmes termes et aux mêmes conditions que dans ladite résolution no 76-362, les lots 553-76 et 554-66 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Cité se prévaloir avantages de subventions d'encouragement au municipalités (habitations)

76-393

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec encourage les municipalités à favoriser des développements prévoyant des projets d'habitation à moyenne densité et de prix modéré;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la S.C.H.L., a adopté le programme de subventions d'encouragement aux municipalités par lequel il offre de verser des subventions de $1,000./par logement admissible;

ATTENDU QUE notre municipalité a l'intention de se prévaloir des avantages de subventions d'encouragement aux municipalités.

IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales d'autoriser notre municipalité à se prévaloir des avantages financiers prévus dans le programme de subventions d'encouragement aux municipalités pour les projets d'habitation décrits dans les documents accompagnant la résolution;

QUE la municipalité utilisera les subventions provenant de ce programme pour faciliter la réalisation de projets d'habitation et à améliorer leur environnement;

QUE la municipalité fera parvenir au ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu du programme de subventions d'encouragement aux municipalités.

ADOPTE

Félicitations nouveaux conseillers Ste-Marthe

76-394

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux membres du Conseil de la municipalité de Ste-Marthe, nouvellement élus, soit:

MM. Emilien Normandin
Cyrille Beaumier

ADOPTE

Adoption règlement no 593

76-395

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 593, intitulé:

"Règlement décrétant des travaux de réaménagement des ateliers municipaux et de construction de bureaux pour les services techniques, et le paiement des coûts excédentaires de certains règlements en appropriant les soldes disponibles de certains autres règlements, ainsi qu'un emprunt de $150,000.oo", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

M. le conseiller LIONEL RHEAULT demande le vote

| POUR | CONTRE |
|---|---|
| MM. Jean-Claude Beaumier | M. Lionel Rheault |
| Jean-Paul Lavergne | |
| Laurent Lavergne | |
| Onil Vallières | |
| Claude Champoux | |

ADOPTE sur division

3055

Avis de motion

76-396

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT 478-H CONCERNANT LES LICENCES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 8ième jour du mois de novembre 1976.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Société d'Habitation du Québec.
RE: Programme d'Habitation.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 593, concernant des travaux de réaménagement des ateliers municipaux et de construction de bureaux pour les services techniques, et le paiement des coûts excédentaires de certains règlements en appropriant les soldes disponibles de certains autres règlements, ainsi qu'un emprunt de $150,000.oo.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 11 novembre 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenue les 17 et 18 novembre 1976, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 593, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 593, est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de novembre 1976.

Maurice Thellend — Claude Champoux

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 novembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 novembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-397

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 593

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 593, concernant des travaux de réaménagement des ateliers municipaux et de construction de bureaux pour les services techniques, et le paiement des coûts excédentaires de certains règlements en appropriant les soldes disponibles de certains autres règlements, ainsi qu'un emprunt de $150,000.oo, et tenue les 17 et 18 novembre 1976, soit adopté.

76-398

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 novembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint des travaux publics M. Gérald Binette

---

Vente d'un terrain à M. Ronald Carrier dans site industriel

1. Le comité accepte de vendre à M. Ronald Carrier, un terrain dans le site industriel de 100' X 213', tel que demandé dans sa lettre du 11 novembre 1976, mais rappelle que la Cité n'accorde pas d'option sur les terrains à vendre dans le site industriel.

Coopération à Banque de Montréal

2. Le comité recommande de confirmer à la Banque de Montréal, la coopération de la Cité, sans engager toutefois sa respondabilité concernant les autobus Germain.

[redacted] MM. Roof et Champoux, séminaire U.Q.T.R.

3. Le comité recommande de déléguer MM. Jean-Pierre Roof et Denis Champoux au séminaire sur le contrôle des inventaires qui sera tenu à l'U.Q.T.R., les 12, 13, 19 et 20 novembre.

Achat tableau pointage aréna

4. Le comité recommande que la Cité achète un tableau de pointage pour l'aréna, et que cet achat soit fait à même le fonds de roulement, et que les annonces en exclusivité soient négociées par la Cité.

*abrogée par 77-12-4*

Achat lessiveuse poste police

5. Le comité recommande l'achat d'une laveuse-essoreuse (domestique) pour le poste de police.

Demande de la ligue de taxis étudiée

6. Le comité recommande que la demande de la ligue de taxis de l'agglomération de Trois-Rivières, soit étudiée et prise en considération s'il y a lieu.

CORRESPONDANCE:

[redacted]

a) Lettre de Bell Canada, hausse de tarifs.
b) Lettre de l'Orchestre National de la Jeunesse, demande d'octroi.
c) Rapport sur les permis de construction, octobre 1976.
d) Lettre de l'Association du baseball mineur.
e) Rapport mensuel de la Police.
f) Lettre du GEGEP, stagiaire à la police.
g) Conciliation caisse et banque, 30 septembre 1976.
h) Rapport budgétaire au 31 octobre 1976.
i) Lettre du trésorier, réserve créée lors de ventes de terrains.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de [redacted] comité 08/11/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 novembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-399

ADOPTE

3059

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

76-400

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 2326 à 2387 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à $83,711.31, plus $28.oo charges de banque, octobre 1976, listes de paies 36 à 40 inclusivement, $246,645.52, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-401

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Bertrand Bouchard, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. Emile Groleau, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Philippe Boisclair, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation résolution no 74-107-3 (réserve ventes de terrains)

ATTENDU QUE le produit des ventes de terrains faites par la Cité n'est pas régi par la loi du fonds industriel, mais doit être versé aux revenus du fonds général de la Cité.

ATTENDU QU'une municipalité ne peut se créer de réserve avec ses ventes de terrains,

il est proposé par M. le Conseiller ONIL VALLIERES
appuyé par M. le Conseiller LIONEL RHEAULT

76-402

ET RESOLU: Que la résolution no 74-107-3, soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

"Salle Patry" aréna Jean-Guy Talbot

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la salle de l'aréna Jean-Guy Talbot porte le nom de "Salle Patry", et ait comme adresse, 220, rue Patry, Cap-de-la-Madeleine.

76-403

voir résolution comité 422-10

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

76-404

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-397 et 122-398, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 novembre 1976, et portant le numéro D-2168.

ADOPTE

Adoption résolutions U.M.Q.

CONSIDERANT le contenu des résolutions 76-A-01 à 76-A-03, 76-U-01 à 76-U-09, 67-R.O.-01 à 76-R.O.-06, 76-E.-01 à 76-E.-03, 76-L.-01 à 76-L.-08, présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec:

76-405

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que lesdites résolutions soient acceptées.

ADOPTE

Autorisation trésorier et greffier commencer [redacted] procédures vente pour taxes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

76-406

ET RESOLU: Que le Trésorier et le Greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer des procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables, qui doivent des taxes pour l'année 1974; de plus, la date limite pour le paiement desdites taxes municipales, soit et est, par les présentes, fixée au 22 décembre 1976.

ADOPTE

Félicitations MM. Marcel Gagnon et René Levesque

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-407

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à
Messieurs: Marcel Gagnon, Député de Champlain
René Levesque, Premier Ministre,
élus lors des élections provinciales du 15 novembre 1976.

ADOPTE

[redacted] Acceptation procès-verbal Comm. Urbanisme du 16/11/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-408

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 16 novembre 1976, en biffant les articles 5 et 10.

ADOPTE

Acceptation cession de drpit de passage club de Motoneige du Cté Champlain

76-409

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder un droit de passage, au club de Motoneige du comté de Champlain Inc., contre les lots 421-E, 421-P-D, 421-P-E, 422-C-9, 422-P-C, 420-542, 420-55, 417, 419-416, 420-543, et les lots 562-20, 561-1 et 557-1, (rue Laflèche) appartenant à la municipalité.

Le droit de passage accordé par la présente, prendra fin le 15 avril 1977.

L'érection de refuges sera défendue.

La Cité se dégage de toute responsabilité.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer cette cession de droit de passage.

ADOPTE

Félicitations pour leur bravoure aux constables Robert Veillet et Jean-Claude Demontigny

76-410

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les constables Robert Veillet et Jean-Claude Demontigny pour leur acte de bravoure, accompli lors du sauvetage d'une personne des eaux du St-Laurent au quai du Cap-de-la-Madeleine, le 14 novembre 1976.

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers désirent souligner le sens du devoir et de la responsabilité manifestés à cette occasion par les constables Veillet et Demontigny.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Claude G. Lajoie, député fédéral. RE: L'usage du français dans les communications aériennes.
b) Lettre de Me Bertrand Lamothe, avocat. RE: Cap Curling Club Inc.
c) Pétition des membres de L'A.F.E.A.S., Ste-Famille. RE: Entretien éclairage public.
d) Lettre de M. Normand Toupin, Ministère des Terres et Forêts. RE: lot 534.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 novembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 novembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-411

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 novembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Ne pas acquérir propriété Mme Suzanne Houde

1. Le comité ne juge pas utile l'acquisition de la propriété offerte à la Cité par Mme Suzanne Houde, dans sa lettre du 10 novembre 1976.

Entretenir trottoir rue Montplaisir

2. Le comité recommande d'entretenir le trottoir sud sur la rue Montplaisir, entre Notre-Dame et Morrissette, pour assurer la sécurité des piétons qui circulent sur cette rue fort achalandée par le trafic lourd.

Interdire stationnement

3. Le comité recommande d'interdire le stationnement sur le Chemin du Passage, des deux côtés, entre Thibeau et Père-Joyal, et ce conformément aux recommandations du Service de la Police.

Entretien trottoirs côté ouest, rue Des Erables

4. Le comité recommande d'entretenir les trottoirs du côté ouest de la rue Des Erables, vis-à-vis la côte.

Achat d'une perforeuse à diamant de Fourniture Canvan Ltée

5. Après étude des soumissions présentées pour une perforeuse à diamant, soit:

| | | |
|---|---|---|
| Fourniture Canvan Ltée | $1,389.oo | T.F. incluse |
| J.U. Houle Ltée | $1,788.74 | T.F. incluse |
| Daigle Aqua Inc. | $1,549.43 | T.F. incluse |
| P.A. Gouin Ltée | $1,769.oo | T.F. incluse |

Le comité recommande d'accepter celle de Fourniture Canvan Ltée, au montant de $1,389.oo.

Journée d'étude

6. Le comité autorise Messieurs Binette, Marcoux, Bernier, Richard et Laneville à assister à la journée d'étude d'A.Q.T.E., le 4 décembre prochain.

Opération du champ de tir

7. Le comité recommande de confier au "Club de tir du Cap-de-la-Madeleine", l'opération et l'entretien du champ de tir selon les modalités de l'entente qui sera préparée par le Service de la Récréation et approuvée par la Cité.

$1,500. à Conseil Régional de Développement

8. Le comité recommande de fixer un montant de $1,500.oo, comme contribution au Conseil Régional de Développement pour 1977.

Comité de sécurité

9. Le comité recommande la formation d'un comité de sécurité composé de deux représentants du Service de la Voirie, et deux représentants de la Cité.

Demande de M. René Longval acceptée

10. Le comité accepte la demande de M. René Longval concernant un réservoir à gaz propane, à la condition qu'il respecte strictement les exigences actuelles et futures de la compagnie d'assurances, telles que formulées dans leur lettre du 12 novembre 1976.

Prêter aréna 50 ans paroisse St-Lazare

11. Le comité recommande de prêter gratuitement l'aréna au Comité d'organisation des fêtes du cinquantième anniversaire de la paroisse St-Lazare, le 22 mai 1977.

CORRESPONDANCE:

a) Demande de A.B.C., Placement. Cession de terrain.
b) Lettre de M. Réal Magny, achat d'un terrain dans le site industriel.
c) Lettre de la Commission Scolaire du Cap. Circulation rue Thibeau.
d) Lettre de Me Bertrand Lamothe. RE: Charles Levesque.

e) Lettre des étudiants du GEGEP. (autobus)

f) Conciliation caisse et banque.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 22/11/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 novembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

76-412

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 2388 à 2509, comportant des déboursés se totalisant à $71,745.oo, soit et est adoptée pour paiement.

76-413

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-414

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Evariste Bourassa, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation résolution 76-333 Adoption liste de comptes du 17 septembre 1976

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution no 76-333, soit et est annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que la liste de comptes du 17 septembre 1976, comprenant les chèques numéros 1917 à 2016 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $46,019.33; plus les charges de banque et le paiement de la dette du mois d'août 1976, au montant de $108,789.30, et les listes de paies 32 à 35 inclusivement pour un montant de $208,527.81, soit et est adoptée pour paiement.

76-415

ADOPTE

Vente d'un terrain dans le site industriel à M. Ronald Carier

76-416

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Monsieur Ronald Carier, aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de 12 sous ($0.12) le pied carré, un emplacement situé sur la rue De l'Escadrille mesurant 100 pieds de largeur par environ 213 pieds de profondeur, et connu comme étant une partie du lot 422-C, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et limité comme suit:

En front sur une largeur de 100 pieds, par la rue De l'Escadrille;
A la profondeur par la même largeur, par une autre partie du lot 422-C, propriété de Delphis L'Heureux et André Young;
D'un côté au nord-ouest, sur une profondeur d'environ 213 pieds par une autre partie du lot 422-C;
Et au sud-est sur la même profondeur par le lot 422-C-43.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "C" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans

la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

M. Maurice Laurendeau nommé sur la Commission d'Urbanisme

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que Monsieur Maurice Laurendeau soit nommé membre de la Commission d'Urbanisme, en remplacement de Monsieur Roland Béchard décédé.

76-417

ADOPTE

Adoption règlement no 371-41

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 371-41, intitulé: "Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-418

ADOPTE

Adoption règlement no 478-I

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 478-I, intitulé:

76-419

"Règlement amendant le règlement no 478-H, concernant les taxes, droits annuels et taxes d'affaires", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai

76-420

et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 29ième jour du mois de novembre 1976.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-
Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que la "Brasserie La Remise Enr.", a demandé l'autorisation d'oeuvres musicales dans la brasserie existante.
b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que la "Brasserie Chez J.P. Enrg.", a demandé l'autorisation d'oeuvres musicales dans la brasserie existante.
c) Lettre de remerciements de l'Age d'Or Ste-Famille. Octroi de 1976.
d) Lettres des Services de Protection de l'Environnement et de la Société Centrale d'Hypothèque et de logement, accordant un prêt de $182,900.oo pour une partie du règlement no 586.
e) Lettres des Services de Protection de l'Environnement et de la Société Centrale d'Hypothèque et de logement, accordant un prêt de $87,900.oo pour une partie du règlement no 586.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 décembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 29 novembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-421

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 29 novembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Entretien intersection St-Malo-St-Maurice

1. Le comité recommande que l'intersection St-Malo-St-Maurice soit dégagée au cours de la saison d'hiver 1976-1977, et que du calcium y soit aussi répandu.

Voeux des fêtes Hebdo

2. Le comité recommande qu'un montant de $100.oo, soit fixé pour l'annonce des voeux des fêtes, dans l'Hebdo du Cap

Offre de A.B.C., Placements acceptée

3. Le comité recommande que l'offre faite à la Cité par A.B.C., Placements, de céder une partie du lot 645-57-2 pour passage

piétonnier ainsi que le lot 415-2, soit acceptée, mais qu'il ne peut accorder l'annulation des taxes 1976, telle que demandée.

Aviser propriétaires site industriel cadastrer leur terrain

4. Le comité recommande d'aviser les propriétaires qui ont acheté des terrains de la Cité dans le site industriel, et qui ne les ont pas encore fait cadastrer, de bien vouloir le faire dans les plus brefs délais possible.

Greffier demander soumissions colmatage de joints

5. Le comité autorise le greffier à demander par avis public des soumissions pour le colmatage des joints de tuyauterie sur la rue Massicotte, de Notre-Dame à Toupin.

Acquitter le compte de Charles Lévesque

6. Le comité recommande d'acquitter le compte de Charles Lévesque, au montant de $311.96, plus les frais légaux au montant de $116.25.

Signer protocole entente avec Club de Tir du Cap

7. Le comité autorise le Maire et le Greffier à signer le protocole d'entente avec le Club de Tir du Cap-de-la-Madeleine, concernant l'utilisation du champ de tir, tel que préparé et soumis au présent comité.

Prêter aréna gratuitement à Conseil Régional de Développement

8. Le comité recommande de mettre gratuitement à la disposition du Conseil Régional de Développement, l'aréna à une date à être fixée dans la première quinzaine du mois de mai 1977, aux fins de tenir une exposition industrielle.

Prêter le garage municipal à Syndicat employés extérieurs

9. Le comité recommande de mettre à la disposition du syndicat des employés extérieurs, pour la tenue de ses réunions, le local du garage municipal, à la condition expresse que ces derniers aient accès audit local par la porte extérieure seulement, et que pendant la tenue de ces réunions aucun participant n'ait accès à l'intérieur du garage municipal même.

"Centre Patry" aréna

10. Le comité recommande que la salle "Patry" à l'aréna Jean-Guy Talbot soit désormais désignée sous le nom de "Centre Patry", avec comme adresse, 220, rue Patry.

M. Marin Lupien ménage Hôtel de Ville

11. Le comité recommande que M. Marin Lupien soit engagé à titre temporaire pour faire le ménage à l'Hôtel de Ville.

Signer entente avec Barons Jr.

12. Le comité autorise le Maire et le Greffier à signer la convention entre la Cité et les "Barons Jr", telle que préparée et soumise au présent comité.

CORRESPONDANCE:

a) Rôle d'évaluation, compilation 1977.
b) Lettre de M. Léo Montambeault, représentant des propriétaires de taxis du Cap-de-la-Madeleine.
c) Statistiques Cap-de-la-Madeleine.
d) Lettre de M. Albert Landry, remerciements, personnalité de l'année

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 29/11/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 29 novembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-422

ADOPTE

Adoption de deux listes de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent deux listes de comptes à payer telles que ci-dessous mentionnées:

76-423

1. La liste de comptes comprenant les chèques numéros 2510 à 2586 inclusivement, au montant de $142,333.17.
2. La liste de comptes comprenant les chèques numéros 2588 à 2600 inclusivement, au montant de $63,310.25.

Que ces deux listes soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-424

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jeanne Bédard, Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Edmond Doucet, Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-425

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-225, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 1er décembre 1976, et portant le numéro 21641.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-426

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 412-36-6, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 18 novembre 1976, et portant le numéro 31431.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-427

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 416-632-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, .a.g., en date du 25 novembre 1976, et portant le numéro D-2204.

ADOPTE

M. Jules Tessier nommé vérificateur

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment M. Jules Tessier, au poste de vérificateur de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

76-428

ADOPTE

Dollard Construction, travaux égout et aqueduc, rue Flynn

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Dollard Cons-

76-429

truction, au montant de $50,889.05, pour des travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Flynn, (règlement no 592); et préparée selon les plans et devis ainsi que les addenda no 1 et 2.

ADOPTE

Félicitations au Conseil d'Administration Association Résidents Châteaudun

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux membres nouvellement élus du Conseil d'Administration de l'Association des Résidents de Châteaudun, ainsi que leurs meilleurs voeux de succès.

76-430

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission d'Urbanisme, nomination de M. Maurice Laurendeau.

b) Requête de citoyens de la Cité concernant le parc Dessureault.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

8073

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-41, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 2 décembre 1976, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 décembre 1976, de 9.oo à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement 371-41, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de décembre 1976.

Maurice Thellend  Laurent Lavergne

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 décembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 6 décembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-431

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 371-41

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-41, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 8 et 9 décembre 1976, soit adopté.

76-432

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 décembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Acheter pièces pour balai Elgin de ville 3-Riv.

1. Le comité recommande d'acheter de la ville de Trois-Rivières toutes les pièces pour balai Elgin, que celle-ci peut disposer pour le prix de $750.oo.

Payer compte provisoire à Pluritec

2. Le comité recommande de payer le compte provisoire présenté par Pluritec, le 29 novembre 1976, au montant de $12,000.oo.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Massicotte et Fils. RE: Contrat Yves Robichaud Inc.

b) Lettre de M. Robert Lajoie, avocat. RE: Plainte de "Corporation de flottage St-Maurice".

c) Lettre de contrôle des permis d'alcool, avis d'audition, Yves Vermette.

d) Rapport financier 1975-76, Association du Hockey Mineur.

Rencontre avec les représentants de "Les Consultants Pluritec".

(Signé) Maurice Thellend

Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 06/12/76

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 décembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-433

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-434

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Roméo Bérubé, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Roger Dufresne, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Joseph-Arthur Bruneau, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Alfred Bolduc, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Réjean Thiffeault, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Atchez Robichaud, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |

ET, Profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-435

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 550-125-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 2 décembre 1976 et portant le numéro 21643.

ADOPTE

Emprunt de la Banque Canadienne Nationale $540,000.oo en vertu du règlement no 589

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

76-436

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement, par tranches et suivant les besoins, le montant ci-après mentionné:

$540,000.oo, en vertu du règlement no 589, approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec, le 5 octobre 1976.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de CINQ CENT QUARANTE MILLE DOLLARS.

ADOPTE

Acceptation soumission de Inspectronic Ltée joints de tuyauterie (colmatage)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-437

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Inspectronic Limitée, au montant de $55,484.73, pour le colmatage de joints de tuyauterie, (règlement no 589).

ADOPTE

Adoption procès-verbal [redacted] Commission Urbanisme 13/12/76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-438

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme, en date du 13 décembre 1976, aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Demande au Ministère des Affaires Sociales de maintenir le service ambulancier

CONSIDERANT QUE l'absence d'un service ambulancier pourrait causer un grave préjudice aux populations des zones B 06 et B 07;

ATTENDU QUE le service actuel s'avère financièrement non rentable et que nous craignons un danger imminent de son abandon.

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

76-439 Que ce Conseil prie le Ministère des Affaires Sociales d'intervenir rapidement dans ce dossier afin de prévenir la cessation de ce service absolument indispensable.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et

76-440 soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR 1977".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de décembre 1976.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-
Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Bernard Dupont "Bar danse La Terrasse Enr.", a fait une demande d'un permis pour un bar avec danse au 62, rue St-Pierre, Cité.
b) Lettre de la Jeune Chambre du Cap-de-la-Madeleine. RE: Projet de télédiffusion sur la vie municipale.
c) Avis de responsabilité de M. Raymond Rouette, 107, rue Hébert, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision à cause de la chaussé glissante par manque de sable ou de calcium.
d) Avis de responsabilité de Mme Denise Pepin, 392, rue Gélinas, Cité. RE: Blessure subie à un bras en tombant sur le trottoir glissant, rue Gélinas, Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 décembre 1976, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 13 décembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

76-441

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 13 décembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Trottoirs Chemin du Passage

1. Le comité n'autorise pas l'ingénieur à entretenir les trottoirs sur le Chemin du Passage.

Notaire R. Carrier négocier avec succession C.N. De Grandmont

2. Le comité recommande de mandater le notaire Robert Carrier pour négocier de nouveau avec la succession C.N. De Grandmont, la servitude d'un droit de passage pour une conduite d'égout sur le lot 131-1, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Allocations autos, Sûreté

3. Le comité ne recommande pas de changer les allocations d'autos pour la Sûreté, telles que demandées.

Suspension M. J.-Marc Côté

4. Le comité ordonne de suspendre de son poste pour une semaine, M. Jean-Marc Côté, ce dernier refusant de faire les dépôts quotidiens.

Echange jours fériés, employés extérieurs

5. Le comité accepte le rapport du gérant du 13 décembre 1976, concernant l'échange des jours fériés pour les employés extérieurs, à l'occasion des fêtes.

Voeux des fêtes Le Nouvelliste

6. Le comité recommande qu'un montant de $240.oo, soit fixé pour l'annonce des voeux des fêtes dans le journal Le Nouvelliste.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du notaire Robert Carrier, cession du lot 554-61.
b) Lettre de Conatec Inc., conseiller en assurances.
c) Rapport du Service de la Police, novembre 1976.
d) Temps supplémentaire à la Police pour un an.
e) Lettre des Services de Protection de l'Environnement. RE: Clément Ricard, enfouissement sanitaire.
f) Lettre de Charbonnerie Champlain Ltée: Hausse de 1.huile lourde no 4, de $0.03, ce qui porte le prix à $0.375 le gallon.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 13/12/76

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 13 décembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-442

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 2601 à 2763 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $88,079.52, plus un montant de $310,551.29 concernant le service de la dette, et les liste de paies 41 à 49 inclusivement, pour un montant de $452,543.86.

76-443

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

76-444

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Paul-Emile Pigeon, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Lionel Piquette, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Joseph Cossette, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Eugène Houle, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

76-445

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-30, 552-143, 553-89 et 554-126 (rues), cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 novembre 1976, et portant le numéro D-1868.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi desdits lots.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

76-446

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-242-1 et 122-242-2; 122-243-1 et 122-243-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 novembre 1976, et portant le numéro D-2212.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

76-447

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C-45, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de

Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 décembre 1976, et portant le numéro D-1312.

ADOPTE

Adoption du budget pour année 1977

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1977, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS ($6,475,000.oo), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

76-448

ADOPTE

Annulation résolution 75-411

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution no 75-411, soit et est annulée à toutes fins que de droit.

76-449

ADOPTE

Annulation résolution 76-108

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la résolution no 76-108, soit et est annulée à toutes fins que de droit.

76-450

ADOPTE

Achat des licences 1977 de Larex Stamp Reg'd

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Larex Stamp Reg'd, au montant de $1,075.20, pour l'achat de licences pour l'année 1977.

76-451

ADOPTE

Assurances de la Cité pour 1977 "La Prévoyance" (Loiselle, Brunet & Associés Inc.)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de la compagnie d'assurances La Prévoyance, présentée en date du 20 décembre 1976, pour les assurances générales de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, qui prendront effet le 31 décembre 1976, à

76-452

minuit et une minute, pour une période d'un (1) an.

Le partage des primes devra se faire de la façon suivante, soit conformément à la liste des courtiers ayant droit au partage des commissions générales, soit:

J.-B. Lanouette Inc.
L.A. Richard Enr.
Donat Beaumier & Fils Ltée
Lucien Lévesque & Fils Enr.
Thibodeau & St-Amand Enr.
Brunet, Loiselle & Associés Inc.

Cedit partage sera fait en sept (7) parts égales, soit 1/7 supplémentaire pour le courtier nommé responsable, en l'occurence le bureau Loiselle, Brunet & Associés Inc.

ADOPTE

Adoption règlement no 595 (fonds nécessaires administration 1977)

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 595, intitulé:

"Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1977", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

76-453

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Jeannot Vivier, "Cap Curling Club Enr.", a fait une demande d'un permis pour réceptions (2) au 40, Boul Pie XII,Cité.
b) Lettre de remerciements de M. Marcel Gagnon, député de Champlain.
c) Lettre de MM. Martin Magny, Ronald Noël et Régis Robin. RE: Protestation demande d'un permis par Cap Curling Club Inc."
d) Lettre de Associations Québecoises des Entrepreneurs Camionneurs en vrac Inc. RE: Augmentation du taux actuel pour le transport de la neige.
e) Avis de responsabilité de Mlle Jeanne Robert, 26, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le bélier mécanique de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 janvier 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 décembre 1976, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-1

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 20 décembre 1976

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Hausse du prix de l'huile

1. Le comité accepte l'augmentation du prix de l'huile diesel et de l'huile à chauffage no 2, de $0.01 le gallon, telle que soumise par la Charbonnerie Champlain, dans une lettre datée du 16 décembre 1976.

Cession du lot 554-61 par Plateaux de la Ferté

2. Le comité accepte la cession, par Les Plateaux de la Ferté Inc., du lot 554-61 et autorise le greffier à préparer la résolution nécessaire à cet effet.

Hausse de $0.03 la verge cube, transport de la neige

3. Le comité accepte la demande de l'Association Québecoise des Entrepreneurs Camionneurs en vrac Inc., de hausser de $0.03 la verge cube, le transport de la neige, portant ce taux de $0.27 à $0.30 la verge cube, pour les paroisses Ste-Madeleine, Ste-Famille, St-Gabriel, St-Lazare, et de $0.24 à $0.27 pour les paroisses St-Eugène et St-Odilon. Cette augmentation de taux prendra effet le 1er janvier 1977. La présente résolution annule la résolution no 74-430-1.

M. Arthur Matteau conseiller

4. Le comité recommande l'engagement de M. Arthur Matteau comme conseiller en relations de travail pour la Cité.

Extension Engagement M. Jacques Genest

5. Le comité recommande d'extensionner l'engagement de M. Jacques Genest jusqu'au 1er juin 1977.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du docteur Emile Bergeron. RE: Entretien des rues.
b) Conciliation caisse et banque.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 20/12/76

77-2

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 décembre 1976, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

77-3

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant les chèques numéros 2764 à 2860 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $347,696.99, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption de deux listes de comptes

77-4

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les deux listes de comptes à payer ci-dessous mentionnées:

1° l'une comprenant les chèques 2861 à 2936 inclusivement, au montant de $42,214.40;

2° l'autre comprenant les chèques 2938 à 2948 inclusivement, au montant de $74,496.38,

soient et sont acceptées pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-5

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Marcel Turcot, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Léo Villemure, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme David Tessier, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Gérard Lacombe, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Léo Gagné, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Raoul Lemay, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Denis Gagnon, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Georges Michel, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. John Michael Korcz, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Emilien Demers, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Arthur Dubois, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Jean Dupont, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Réjean Brière, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Rémi Cloutier, | Prop. par Cons. Onil Vallières |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances. ADOPTE

Emprunt temporaire à la Banque Canadienne Nationale ($600,000.)

77-6

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorisent un emprunt temporaire, à la Banque Canadienne Nationale, pour un montant n'excédant pas SIX CENT MILLE dollars, en attendant la perception des taxes; ce montant devant servir au financement du service de la dette et des dépenses courantes pour les mois de janvier, février et mars 1977.

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 31 mars 1977.

si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de SIX CENT MILLE dollars ($600,000.oo).

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

Cession de terrain lot-554-61 Plateaux de la Ferté à Cité

77-7

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat concernant la cession de terrain, soit le lot 554-61, du cadastre officiel de la paroisse

(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite cession étant faite par Les Plateaux de la Ferté Inc., à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de UN DOLLAR ($1.oo).

Que le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Appui à la ville de Sherbrooke contre la hausse de tarifs de Bell Canada

CONSIDERANT que la ville de Sherbrooke a préparé une étude poussée concernant la hausse de tarifs demandée par Bell Canada;

CONSIDERANT que suivant cette étude, la hausse demandée n'est pas justifiée et que la ville de Sherbrooke a décidé de s'y opposer;

77-8

CONSIDERANT qu'à la lumière de ces faits, une hausse des tarifs ne serait pas dans l'intérêt des citoyens;

il est proprosé, appuyé et unanimement résolu que la cité du Cap-de-la-Madeleine accorde son appui entier à la ville de Sherbrooke dans ses démarches pour s'opposer à la hausse demandée par Bell Canada.

ADOPTE

Avis de motion

77-9

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES PERE-TURGEON ET DES VETERANS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 17ième jour du mois de janvier 1977.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-10

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET LE PAVAGE DE RUE, SUR LA RUE DU SANCTUAIRE (ENTRE PERE-BRETON ET DES VETERANS)".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 17ième jour du mois dejanvier 1977.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Association des Résidents de Châteaudun. RE: remerciements.
b) Lettre de Centraide Mauricie, demande d'appui financier.
c) Lettre de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que "Le Comité Social de la Légion Canadienne du Cap-de-la-Madeleine Inc.", a fait une demande d'un permis pour un club, au 10, rue St-Irenée, Cité.
d) Lettre de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Réginald Léo Migneault, pour "Brasserie Châteaudun Inc.", a fait une demande d'autorisation de la danse dans le restaurant existant.
e) Lettre du Premier Ministre M. René Lévesque. RE: remerciements.
f) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1050, côte du Beaver Hall, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique lors de travaux d'excavation.
g) Avis de responsabilité de Me Michel Bastien, avocat, 197, rue Bonaventure, Trois-Rivières. RE: Dommages à la propriété de son client M. Clément Lévesque, 109-A, rue Rochefort, Cité, lors du bris d'un tuyau d'eau.
h) Avis de responsabilité de M. Marc Milliard, 109, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa propriété lors du bris d'un tuyau d'eau.
i) Avis de responsabilité de Jacques Gill Inc., avisant des dommages subis par son client M. Marc Milliard.
j) Avis de responsabilité de M. Claude Gravel, 399, rue Julien, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'un accident avec un véhicule de la Cité.

k) Avis de responsabilité de M. Laurian Thibeault, 165, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages causés à son sous-sol par le bris d'une conduite d'eau sur la rue Thuney.

l) Avis de responsabilité de Hydro-Québec, secteur Trois-Rivières. RE: Dommages à un de leur poteau par un véhicule de la Cité, sur la rue Notre-Dame.

m) Avis de responsabilité de Me Yvan Godin, procureur de Dame Alice Rouette, 2-A, rue Montplaisir, Cité. RE: Dommages à sa propriété lors du bris d'un tuyau d'eau.

n) Avis de responsabilité de Madame Jeanne Frigon et M. Réal Frigon, 791, rue Frontenac, Cité. RE: Dommages à leur véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

o) Avis de responsabilité de M. Claude Morinville, 2, rue Montplaisir, Cité. RE: Dommages à sa propriété lors du bris d'un tuyau d'eau.

p) Avis de responsabilité de M. Jean-Eudes Lafond, 450, rue Montplaisir, Cité. RE: Dommages à une poubelle par la machinerie de la Cité.

q) Avis de responsabilité de M. Lionel St-Hilaire, 36, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le bris d'un tuyau d'eau.

r) Avis de responsabilité de Mme France Blanchet, 779, rue Cardinal Roy, Cité. RE: Dommages à son sous-sol par une défectuosité du système d'aqueduc.

s) Avis de responsabilité de Mme Patricia Jutras, 7, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à une clôture en fer forgé par la machinerie de la Cité.

t) Avis de responsabilité de M. François Massicotte, 161, rue Normand, Cité. RE: Dommages à son souffleur à neige par un camion de la Cité.

u) Avis de responsabilité de M. Serge Vigneault, 349, rue Laurier, Trois-Rivières. RE: Dommages à son automobile lors du remorquage par le garage Turcotte, sur la demande des autorités de la Cité, le 10 janvier 1977.

v) Avis de responsabilité de M. Jean-Claude Boisvert, 1097, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à une fenêtre par la vibration causée par le mauvais état de la rue Thibeau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 janvier 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-11 ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 janvier 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 17 janvier 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Signature d'un bail avec M. Claude Demers (stationnement)

1. Le comité recommande de louer à M. Claude Demers, un terrain qui servira de stationnement pour 20 véhicules et qu'un bail soit préparé selon les conditions établies par la Cité, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Autorisation travaux demandés par Dir. Police

2. Le comité autorise les travaux demandés par le Directeur du Service de la Police dans sa lettre du 20 décembre 1976.

Achat équipement de bureau, dept. trésorerie

3. Le comité autorise l'achat d'une calculatrice et d'une machine à écrire électrique, tel que demandé par le trésorier dans sa lettre du 14 janvier 1977.

Tableau de pointage aréna, à même le budget

4. Le comité recommande que le tableau de pointage à l'aréna soit payé à même le budget, et abroge ainsi la résolution no 76-399-4.

[redacted] Aréna gratuitement à Club Kiwanis

5. Le comité recommande de céder gratuitement au club Kiwanis, lors du tournoi "Pee Wee", les heures consacrées au patinage libre, soit le samedi de 14.oo heures à 16.oo heures et dimanche de 19.oo à 21.oo heures, les 29 et 30 janvier 1977 et les 5 et 6 février 1977, et que le public soit informé de ces changements.

Sentinelle centre nautique

6. Le comité autorise l'achat d'une sentinelle au centre nautique.

Petite caisse aréna et Police

7. Le comité autorise la création d'une petite caisse:

1° de $300.oo pour l'aréna;

2° de $50.oo pour le Service de la Police.

Mesures anti-inflationnistes, attendre instructions

8. Le comité recommande qu'avant de prendre une décision concernant les mesures anti-inflationnistes, d'attendre des instructions supplémentaires.

[redacted] Tennis Intérieur Inc. autofinancement (projet)

9. Le comité recommande qu'avant de conclure une entente avec Tennis Intérieur Mauricien Inc., le Service de la Récréation devra s'assurer de l'autofinancement du projet proposé.

Soumissions achat camions neufs

10. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions pour l'achat de camions neufs.

Demande de M. Réal Magny, informations supplémentaires

11. Le comité recommande de considérer la demande de M. Réal Magny pour l'achat d'un terrain, faite dans sa lettre du 18 janvier 1977, seulement lorsque l'utilisation du terrain sera connue ainsi que la superficie de la bâtisse qui y sera érigée et tout autre information pertinente que le Conseil jugera nécessaire d'obtenir.

Entretenir côté ouest, rue Des Erables

12. Le comité recommande d'entretenir le côté ouest de la rue Des Erables jusqu'à la rue Des Vétérans.

[redacted]

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Robert Huard, avocat. RE: Enfouissement sanitaire des déchets.

b) Conciliation caisse et banque, décembre 1976.

c) Lettre de D. Robert Excavation Enr., offre de services.

d) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, déclaration ministérielle concernant les subventions.

e) Lettre de Villemure, Villemure et Associés, offre de services, rôle d'évaluation.

f) Lettre des Résidents de Châteaudun. RE: "Dog Derby".

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 17/01/77

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 janvier 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-12

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-13

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Henri-Paul St-Louis, Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Georges Charette, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Henri-Paul Yergeau, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Yvonne Demers, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal réunion Comm. Urb.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 18 janvier 1977.

77-14

ADOPTE

Vente à Hamel Auto Parts d'un camion à incendie(1942)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Hamel Auto Parts, pour l'achat d'un camion incendie de marque Dodge 1942 (unité no 23), au montant de $235.oo.

77-15

ADOPTE

Vente à M. Robert Vaugeois d'un camion à incendie (1952)

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-16 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de M. Robert Vaugeois, pour l'achat d'un camion incendie de marque International 1952 (unité no 22), au montant de $560.oo.

ADOPTE

Adoption règlement no 596

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 596, intitulé:

77-17 "Règlement pour autoriser un emprunt de $100,000.oo, pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Père-Turgeon et Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 597

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 597, intitulé:

77-18 "Règlement pour autoriser un emprunt de $33,000.oo, pour la construction de trottoirs et de pavage de rue, sur la rue Du Sanctuaire (entre Père-Breton et Des Vétérans)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Joseph Tousignant, 211, rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à des arbustes par la machinerie de la Cité.

b) Avis de responsabilité de Mme Albert Rochefort, 291, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par un camion de déneigement.

c) Avis de responsabilité de Mme Madeleine Bourbeau, 71, rue Fusey, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement.

d) Avis de responsabilité de Mlle Crescence Vivier, 440, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la machinerie de la Cité.

e) Avis de responsabilité de M. Alfred Leclerc, 126, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à son véhicule par un véhicule de la Cité.

f) Avis de responsabilité de M. Léopold Gamache, 368, rue Julien, Cité. RE: Blessure subie à un genou en tombant sur la chaussée glissante.

g) Avis de responsabilité de Freeman Corporation, par M. Horace Freeman, case postale 85, Cité. RE: Dommages à la clôture de sa compagnie par l'équipe de déneigement de la Cité.

h) Bref d'assignation de la Cour Supérieure par M^es Godin, Lacoursière & Girard, 1185, rue Hart, Trois-Rivières.
RE: M. Philippe Francoeur -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Maurice Thellend

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 31 janvier 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 24 janvier 1977 , soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-19

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 24 janvier 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Poste de secrétaire Evaluation

1. Le comité autorise l'ouverture d'un poste de secrétaire au Service de l'Evaluation.

Photocopieur Service de la Récréation à aréna seulement

2. Le comité recommande l'acquisition d'un photocopieur pour le Service de la Récréation, mais seulement lorsque le Service sera installé dans ses nouveaux locaux à l'aréna.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Mme Gisèle Vézina et M. François Vézina; offre d'achat d'une ruelle.

b) Lettre de M. Jacques Mercier, avocat. RE: M. Hector côté, soufflage de la neige.

c) Rapport du Service de la Police, mois de décembre 1976.

d) Lettre de "Les Jardins Laviolette Inc.", lotissement sur les lots 409 et 410.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 24/01/77

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 24 janvier 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-20

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-21

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Berthe Pepin, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. André Gauthier, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
Mme Emile Roy, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation Maire & Greffier signer contrat avec Hydro-Québec

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, pour l'achat d'électricité pour les besoins de sa station de pompage, située sur la rue St-Maurice, Comté de Champlain, P.Q.

77-22

ADOPTE

Soumission de Canadian General Elct. pour achat de poteaux en aluminium (feux de circulation)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canadian General Electric,au montant de $12,419.28, pour l'achat de poteaux en aluminium, plus feux et accessoires, (feux de circulation, rues Fusey, Thibeau et Duplessis, règlement no 589).

77-23

ADOPTE

Soumission de Canadian General Electric pour achat de poteaux en aluminium (feux de circulation)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canadian General Electric Co., Ltd, au montant de $5,619.74, pour l'achat de poteaux en aluminium, plus feux et accessoires, (feux de circulation rues De Grandmont et Des Erables, règlement no 589).

77-24

ADOPTE

Soumission de Matte Automobile Inc., achat de deux camions

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Matte Automobile Inc., au montant de $20,590.oo, pour l'achat de deux (2) camions.

77-25

ADOPTE

Soumission de Matte Automobile Inc., achat de deux camionnettes

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Matte Automobile Inc., au montant de $13,190.oo, pour l'achat de deux (2) camionnettes.

77-26

ADOPTE

Soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) (3-Rivières-Ouest) Ltée, achat deux fourgonnettes

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) (Trois-Rivières-Ouest) Ltée, au montant de $11,975.62, pour l'achat de deux (2) fourgonnettes.

77-27

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-28

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-46 et 424-A-10, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g,, en date du 13 janvier 1977, et portant le numéro D-2222.

ADOPTE

Nominations à Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-29

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine nomment Messieurs:

| | |
|---|---|
| Jean-Paul Lavergne, | Président, |
| Marcel Trottier, | Vice-président, |
| Roland Desaulniers, | Secrétaire-trésorier |
| Jean Longval, | Administrateur, |
| Georges-Emile Guilbert, | Administrateur, |

tous membres de l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, pour un mandat se terminant le 31 décembre 1979.

La présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution no 74-5, adoptée à la séance du 7 janvier 1974, et la résolution no 74-264-8, adoptée à la séance du 5 août 1974.

ADOPTE

Entrepreneurs alterner les modèles des maisons

ATTENDU QUE plusieurs projets de construction sont à l'étude pour le printemps;

ATTENDU QUE ces projets sont constitués de groupes de 20, 30 et 40 maisons;

77-30

CONSIDERANT les observations des membres de la Commission d'Urbanisme concernant l'aspect architectural de ces projets,

il est PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit adressée à ces entrepreneurs pour que dans ces projets de construction, on puisse alterner avec trois ou quatre modèles de maisons, évitant ainsi la monotonie des séries de maisons identiques.

ADOPTE

Maire et Greffier signer documents demande d'avance d'un prêt, à la S.C.H.L. (entente 08-422-164)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-31

ET RESOLU: Que messieurs J.-Réal Desrosiers, Maire, et Maurice Thellend, Greffier municipal, soient autorisés à signer les documents de demande d'avance au compte d'un prêt, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, découlant de l'entente intervenue en date du 18 novembre 1976, portant le numéro 08-422-164, et les soumettre aux Services de Protection de l'Environnement du Québec pour approbation.

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage en tout temps à remettre à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, les obligations correspondantes au montant de l'avance accordée.

ADOPTE

Maire & Greffier signer documents demande d'avance d'un prêt, à la S.C.H.L. (entente 08-422-172)

77-32

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que messieurs J.-Réal Desrosiers, Maire, et Maurice Thellend, Greffier municipal, soient autorisés à signer les documents de demande d'avance au compte d'un prêt, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, découlant de l'entente intervenue en date du 18 novembre 1976, portant le numéro 08-422-172, et les soumettre aux Services de Protection de l'Environnement du Québec pour approbation.

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage en tout temps à remettre à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, les obligations correspondantes au montant de l'avance accordée.

ADOPTE

Félicitations organisateurs Dog Derby

77-33

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à tous les organisateurs du "DOG DERBY", pour leur éclatant succès obtenu à l'occasion du troisième Dog Derby.

ADOPTE

Félicitations M. Marcel Aubry journaliste

77-34

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que des félicitations soient adressées à M. Marcel Aubry, pour l'excellent travail accompli alors qu'il couvrait les séances du Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion

77-35

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LA CITE A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES TRANSFERTS D'IMMEUBLES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 31ième jour du mois de janvier 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Union des Municipalités du Québec. RE: Résolutions du dernier congrès.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Léo Mignault "Brasserie Châteaudun Inc.", a fait une demande d'un permis pour un bar avec danse. (Annulation du permis de brasserie).

c) Avis de responsabilité de M. Jacques Salois, 30, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à sa clôture par tracteur de la Cité.

d) Avis de responsabilité de Me Réal Legris, avocat, procureur de M. Rosario Longval, 247, rue Tellier, Cité. RE: Blessure subie en tombant sur la rue Tellier.

e) Avis de responsabilité de Mme Jeannette Dechaine, 100, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors de l'enlèvement de la neige sur les trottoirs.

f) Avis de responsabilité de Mme François Loranger, 511, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture en fer forgé par le tracteur des trottoirs.

g) Avis de responsabilité de M. Jean-Louis Benoit, 12, rue St-Jean-Baptiste, Cité. RE: Dommages à sa clôture et à sa haie par un tracteur de la voirie.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 596, autorisant un emprunt de $100,000.oo, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Père-Turgeon et Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 27 janvier 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 février 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

3 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 596 et 2 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 596 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de février 1977.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Lionel Rheault

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

3101

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 597, autorisant un emprunt de $33,000.oo, pour la construction de trottoirs et de pavage de rue, sur la rue Du Sanctuaire (entre Père-Breton et Des Vétérans).

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 27 janvier 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 février 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 597, et 2 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 597 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de février 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 février 1977, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

77-36 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 20.45 heures, ce 14 février 1977.

ADOPTE

---

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sesssions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 février 1977, à 20.45 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-37 ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 31 janvier 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 596

77-38

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 596, concernant un emprunt de $100,000.oo, pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Père-Turgeon et Des Vétérans, et tenue les 2 et 3 février 1977, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 597

77-39

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 597, concernant un emprunt de $33,000.oo, pour la construction de trottoirs et de pavage de rue, sur la rue Du Sanctuaire (entre Père-Breton et Des Vétérans), et tenue les 2 et 3 février 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 31 janvier 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Projet de M. Réal Magny soumis à la Commission d'Urbanisme

1. Le comité recommande que le projet de M. Réal Magny soit soumis à la Commission d'Urbanisme et qu'avant de donner une réponse, le comité désire savoir si la bâtisse projetée sera érigée par étapes, et veut s'assurer aussi, que la vocation du site industriel sera respectée.

Demande soumissions pour un tracteur-pelle

2. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour l'achat d'un tracteur-pelle rétro-excavateur.

Même service que hiver dernier près école Ste-Bernadette

3. Le comité recommande que le même service que l'hiver dernier soit accordé pour le trottoir et les terrains avoisinant l'école Ste-Bernadette.

Commande pour réserve de 1,000,000 gal. d'eau exécutée

4. Le comité recommande que la réserve pour 1,000,000 de gallons d'eau soit exécutée en priorité, et que les dépenses encourues pour ces travaux soient reportées au règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Achat de deux pompes avec moteurs B.B.C.

5. Le comité recommande l'achat de deux pompes, l'une de 15 forces au prix de $4,039.oo avec moteur B.B.C., et l'autre de $5,597.50 avec moteur B.B.C., également.

MM. Binette et La coursière journée d'études

6. Le comité autorise Messieurs Gérald Binette et Lucien Lacoursière à assister à une journée d'études pour les finisseurs de ciment qui aura lieu à Trois-Rivières le 25 février 1977.

Griefs de M. Serge Trudel

7. Le comité prend connaissance des griefs de M. Serge Trudel du local 2220, et datés des 10 et 27 janvier 1977 respectivement, et s'objecte à ses prétentions.

M. Jules Millette $150. par mois (additionnel) enfouissement sanitaire

8. Le comité recommande de payer à M. Jules Milette, à partir du ler février 1977, un montant additionnel de $150.oo par mois pour enfouissement sanitaire.

CORRESPONSANCE:

a) Lettre de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine. Déblaiement trottoir et terrains, école Ste-Bernadette.

b) Lettre de la Municipalité de St-Louis-de-France. Prolongement du boulevard Des Estacades.

c) Lettre de M. Gérard Hébert. Association du Hockey Mineur.

d) Rapport financier 1976 (non vérifié).

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité [redacted] 31/01/77

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 31 janvier 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-40

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que soient adoptés:

77-41

1° La liste de comptes à payer au montant de $336,376.54, comprenant les chèques numéros 2949 à 3162 inclusivement (chèque numéro 3000 non compris).

2° Et qu'à cette liste soit ajouté le montant de $235,391.10 concernant les frais bancaires, le service de la dette et l'intérêt, re: règlements d'emprunts.

3° Ainsi que les listes de paies 50 à 52 inclusivement (1976) et 1 à 6 inclusivement pour un montant de $497,260.11.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-42

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Arthur Paquin, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Marc Vaugeois, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Edgar Dumont, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Roméo Garceau, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme André Poirier, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Gisèle Yergeau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Achat des lots 645-57-2 et 415-2 de A.B.C. Placements Inc. ($1.oo)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-43

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte d'acheter pour le prix de UN DOLLAR ($1.oo), de A.B.C., Placements Inc., le lot 645-57-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et le lot 415-2 du cadastre revisé de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Que les notaires Carrier et Carrier soient autorisés à préparer le contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer selon les conditions normales d'une vente.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-44

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 114-86-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 4 février 1977, et portant le numéro D-3615.

ADOPTE

Annonce dans programme-souvenir 50ième anniversaire paroisse St-Lazare

77-45

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent la publication d'une annonce dans le programme-souvenir des fêtes du 50ième anniversaire de la paroisse St-Lazare, et qu'un montant de $100.oo soit affecté à cette fin.

ADOPTE

Félicitations MM. L. Rheault et Tourigny

77-46

CONSIDERANT QUE notre collègue Monsieur LIONEL RHEAULT s'est distingué de façon particulière lundi dernier, lors d'une importante compétition de "pichenottes", tenue à Bécancour.

ATTENDU QUE notre collègue a tenté de nous cacher ses prouesses, et surtout celles de son beau-frère, Monsieur Tourigny.

CONSIDERANT QUE notre collègue Monsieur Rheault et son beau-frère ont remporté les grands honneurs du championnat en double de "pichenottes", pour la plus grande ville du Canada, Bécancour.

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que notre collègue soit et est chaleureusement félicité pour cette prouesse qui lui vaut toute notre admiration.

Que copie de cette résolution soit également adressée à Monsieur Tourigny accompagnée de nos meilleures félicitations.

ADOPTE

Adoption règl. 598

77-47

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 598, intitulé:

"Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion 77-48

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 495 CONCERNANT LA CIRCULATION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de février 1977.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion 77-49

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 423-A, CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de février 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion 77-50

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de février 1977.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-51

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE FORAGE ET L'AMENAGEMENT DE DEUX PUITS (NUMERO 28 et 29).

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de février 1977.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Jeune Chambre du Cap-de-la-Madeleine, semaine d'embellissement et environnement.
b) Lettre de M. Marcel Aubry, journaliste, remerciements.
c) Lettre du Conseil Régional de développement de la région 04, remerciements.
d) Avis de responsabilité de M. Claude Denoncourt, 448, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par chenille de trottoirs.
e) Avis de responsabilité de Mme Omer Boivin, 43, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la machinerie des trottoirs.
f) Avis de responsabilité de M. Clément Morin, case postale 340, Cité. RE: Dommages à son automobile par la souffleuse de la Cité.
g) Avis de responsabilité de M. Fernando Ricard, 129, rue Beauchemin, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'un accident avec un camion de la Cité.
h) Avis de responsabilité de M. Marcel Ayotte, 50, rue Mère Gamelin, Cité. RE: Dommages à sa haie par la machinerie des trottoirs.
i) Avis de responsabilité de M. Henri Paquette, 784, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa haie par la machinerie de la Cité.
j) Avis de responsabilité de M. André Côté, 11, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur des trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

819

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 février 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallieres
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du Conseil, tenue le 14 février 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-52

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 février 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Projet Jardins J. Lemercier Inc. Comm. Urbanisme

1. Le comité recommande que le projet d'aménagement résidentiel des Jardins Jacques Lemercier Inc., soit soumis à la Commission d'Urbanisme pour études.

Vente d'un terrain à R. Maghy site industriel

2. Le comité recommande d'accepter l'offre d'achat de M. Réal Magny pour un terrain situé dans le site industriel.

Achat du lot 560-278 de Les Plateaux de la Ferté

3. Le comité recommande d'acheter des Plateaux de la Ferté Inc., au prix de $0.20 le pied carré, le lot 560-278. Cedit lot servira à relier le puits no 25 au puits no 11.

Achat de 2 autos Police (soumissions)

4. Le comité recommande de demander des soumissions pour l'achat de deux autos au Service de la Police pour remplacer les unités numéros 3 et 7.

[redacted] Réception pour membres de la Commission d'Urbanisme

5. Le comité recommande qu'une réception soit organisée en l'honneur des membres de la Commission d'Urbanisme en guise d'appréciation pour le travail bénévole accompli au sein de la Commission.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de la Police, janvier 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 14/02/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 février 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

[redacted] 77-53

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 3163 à 3200 inclusivement, ainsi que le chèque numéro 3000, pour un montant total de déboursés de $98,368.82, soit et est adoptée pour paiement, moins un montant de $21.68.

77-54

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 3201 à 3322 inclusivement, pour un montant total de déboursés de $132,734.16, soit et est adoptée pour paiement.

77-55 [redacted]

ADOPTE

8114

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-56

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Jean-Jacques Godbout, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Lucien Brière, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Alfred Roy, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Aimé Vigneault, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Eugène Provencher, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Roger Bélanger, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'Urbanisme

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 22 février 1977, aux articles 1 à 7 inclusivement.

77-57

ADOPTE

Cession des lots 122-379 et 122-380 par Mme Adélard Tétreault

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-58

ET RESOLU: Que ce Conseil acceptent de Madame Adélard Tétreault, les lots 122-379 et 122-380, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente étant consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.00), et devra servir pour les rayons des rues Père-Breton et Père-Turgeon.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat normal d'une vente et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Vente d'un terrain, site industriel, à M. Réal Magny

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-59, Abrogée par résolution 77-204

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Monsieur Réal Magny, aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement de figure irrégulière connu comme étant

une partie des lots 420 et 421-E du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et ayant une superficie d'environ 127,200 pieds carrés et délimité comme suit:

En front au sud-est, sur une largeur d'environ 320 pieds par la rue Houssard, le lot 421-E-1;

D'un côté au nord-est, sur une profondeur d'environ 285 pieds par la rue Des Erables;

De l'autre côté au sud-ouest, sur une profondeur d'environ 510 pieds par une autre partie des lots 420 et 421-E restant la propriété du vendeur et

au nord par une rue longeant la voie ferrée.

La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation

première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.
Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

orrection e lots

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-60

ET RESOLU: Que ce Conseil consente à ce que les lots 410-26-8 (rue Brousseau), 12,13,14,15,45,46,47,48 et 50, soient corrigés, tels que montrés sur le plan de correction préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre.

ADOPTE

aractère de ue enlevé aux ots 122-239, 22-241 et 122-243

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-61

ET RESOLU: Que le caractère de rue soit enlevé aux lots 122-239, 122-241 et 122-243, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

doption 'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-62

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 561-113-2-1 et 561-113-2-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division

d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 février 1977, et portant le numéro D-2577-N

ADOPTE

Demande construction 200 logements O.M.H.

77-63

CONSIDERANT QUE deux années d'expérience dans le domaine du logement à prix modique pour personnes âgées, se sont avérées très heureuses pour la population du Cap-de-la-Madeleine et de la région, avec la construction et la mise en opération du Pavillon Bellevue.

CONSIDERANT QUE cette formule répond adéquatement à un besoin urgent de la population, puisque notre Office municipal d'Habitation a actuellement en main près de trois cents (300) demandes qualifiées pour l'obtention d'un logement.

ATTENDU QUE le conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine reçoit de plus en plus de demandes pressantes pour la construction de logements du même genre, et que le conseil est prêt à collaborer avec l'Office municipal et la Société d'Habitation du Québec en vue de combler ce besoin.

Il est proposé, appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce conseil s'adresse à la Société d'Habitation du Québec, pour demander la construction immédiate de deux cents (200) autres logements à prix modiques, pour les personnes âgées et à faibles revenus du Cap-de-la-Madeleine et de la région immédiate.

ADOPTE

M. Onil Vallières Maire-suppléant ( 4 mois)

77-64

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Qu'à compter du 1er mars 1977, les membres du Conseil nomment Monsieur Onil Vallières, Maire-Suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, jusqu'au 30 juin 1977 inclusivement.

ADOPTE

Acceptation état budgétisé de Lucien Germain, pour année 1977

77-65

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que l'état budgétisé des revenus et dépenses de Lucien Germain, division transport urbain, pour la période du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1977, et préparé par la firme Weiss, Brazeau, Roussin, Tremblay, Beauregard et Assiciés, soit accepté tel que présenté, et qu'un montant n'excédant pas $61,150.oo sera versé par la municipalité pour la même période, si les opérations s'avèrent déficitaires.

ADOPTE

Abolition du poste de responsable du secrétariat administratif, Services de la Récréation

CONSIDERANT QUE le Conseil municipal juge que le poste de responsable du secrétariat administratif, aux services de la récréation, des équipements et installations, n'est plus nécessaire au bon fonctionnement desdits services.

Il est dûment proposé, appuyé et résolu à l'unanimité:

77-66 Que ce Conseil abolisse le poste de responsable du Secrétariat administratif à toute fin que de droit.

ADOPTE

Félicitations M. Roland Desaulniers Conseil Administratif C.O.M.A.Q.

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur Roland Desaulniers soit chaleureusement félicité pour sa nomination au poste de Premier Vice-Président et membre du conseil d'administration de la C.O.M.A.Q.

77-67 ADOPTE

Adoption règlement no 423-I

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 423-I, intitulé:

77-68 "Règlement amendant le règlement no 423-A, concernant la construction, l'entretien et l'administration du service de l'acqueduc", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 495-D

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 495-D, intitulé:

77-69 "Règlement amendant le règlement no 495, concernant la circulation dans la municipalité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Billet d'infraction payable trésorier ou Caisses populaires ou Banques de la Cité

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que toute personne à qui un billet d'infraction a été remis ou un avis envoyé, peut dans les 10 jours suivant l'infraction, payer ledit billet et/ou avis, au bureau du trésorier de la Cité, ou à ses frais, dans les Caisses Populaires ou Banques de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, conformément au règlement numéro 495-D.

77-70

ADOPTE

Adoption règlement no 599

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 599, intitulé:

77-71

"Règlement pour autoriser un emprunt de $88,000.oo, pour le forage et l'aménagement de deux (2) puits, (numéros 28 et 29), soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 371-42

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 371-42, intitulé:

77-72

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et

77-73

soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES DES ERABLES ET BERLINGUET".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de février 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et

77-74

soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de février 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Age d'Or Affilié de Ste-Famille, demande d'octroi.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Ismaël Mamode Khimjee "Restaurant K.I. Charcoal", a fait une demande d'un permis au 84-A, Boul. Ste-Madeleine, Cité.

c) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Aristide Bleau, "Epicerie Sylvie Enrg.", a fait une demande d'un permis au 356, rue Thibeau, Cité.

d) Avis de responsabilité de M. Aimé Moreau, 66, rue Toupin, Cité. RE: Dommages à son automobile par un tracteur de la Cité.

e) Avis de responsabilité de Hydro-Québec. RE: Dommages à un de leur poteau, rue Duplessis, par la machinerie de la Cité.

f) Avis de responsabilité de M. Henri Ricard, 121, rue Des Jésuites, Cité. RE: Blessure subie à un bras en tombant au coin des rues Massicotte et Toupin, sur la chaussée glissante.

g) Avis de responsabilité de Mme Ernest Desmarais, 100, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa clôture et sa haie par le souffleur de la Cité.

h) Avis de responsabilité de Mme Armand Morissette, 494, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à une vitre de sa remise lors du déblaiement de la rue Leduc.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 mars 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 28 février 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-75

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 février 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Nouvelles soumissions pour tracteur-pelle

1. Le comité recommande que de nouvelles soumissions soient demandées pour tracteur pelle rétro-excavateur, modèles 1976 et 1977.

Achat de pierre concassée

2. Le comité recommande l'achat de pierre concassée pour l'année 1977, soit de la Carrière St-Maurice, soit de la Carrière St-Louis, considérant qu'elle est vendue au même prix par les deux entreprises.

Achat sacs ciment de Morin & Frères

3. Le comité recommande que la soumission de Morin et Frères, pour l'achat de sacs de ciment "Portland" pour 1977, soit acceptée.

Achat sacs calcium de Allied Chemical Can.Ltd

4. Le comité recommande que la soumission de Allied Chemical Canada Ltd, pour l'achat de sacs de calcium pour 1977, soit acceptée.

Achat matériel entrées service J.U.Houle Ltée

5. Le comité recommande que la soumission de J.U. Houle Ltée, pour l'achat de matériel pour entrées de service année 1977, au montant de $4,070.36, soit acceptée.

Achat chemises (policiers) de Empire Shirt Mfg.Co. Ltd.

6. Le comité recommande que la soumission de The Empire Shirt Mfg. Co. Ltd, pour l'achat de chemises pour les policiers municipaux, au montant de $1,778.40, soit acceptée.

Achat cravates (policiers) de Lessard Police Equipement

7. Le comité recommande que la soumission de Lessard Police Equipement, pour l'achat de cravates pour les policiers municipaux, au montant de $168.oo, soit acceptée.

Achat tuyaux d'amiante de Saillant Inc.

8. Le comité recommande que la soumission de Saillant Inc., pour l'achat de tuyaux d'amiante, année 1977, au montant de $1,660.36, soit acceptée.

Achat tuyaux de cuivre de Fred Poliquin Ltée

9. Le comité recommande que la soumission de Fred Poliquin Ltée, au montant de $3,006.88, pour l'achat de tuyaux de cuivre pour l'année 1977, soit acceptée.

Achat de pantalons (policiers) de Martin et Lévesque Inc.

10. Le comité recommande que la soumission de Martin et Lévesque Inc., au montant de $2,006.oo, pour l'achat de pantalons pour les policiers municipaux, soit acceptée.

Demande de M. Maurice Mongrain acceptée (patinage)

11. Le comité recommande que la demande de M. Maurice Mongrain concernant le prix d'admission à charger pour les spectacles de patinage, le 24 avril 1977, soit acceptée.

Demande de M. Lucien Hamel acceptée (Cadets de l'Air)

12. Le comité recommande que la demande de M. Lucien Hamel pour l'utilisation de l'aréna Jean-Guy Talbot, le 14 mai 1977, pour la revue annuelle des Cadets de l'Air du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée.

Achat d'un moteur électrique CAE-Morse Ltd

13. Le comité autorise l'ingénieur à acheter un moteur électrique de 60 H.P. pour la réserve de 1,000,000 gallons, de CAE-MORSE LTD, selon la soumission du 14 février 1977, et ce, au prix de $3,850.oo, plus $600.oo pour l'installation.

Excédent à être payé par le budget 1977 (résolution no 76-63)

14. Le comité recommande que le montant de $10,272.25 constituant l'excédent du montant autorisé de $50,000.oo par la résolution no 76-63 du 23 février 1976, pour l'achat de 2 camions PVB et à être payé par le fonds de roulement, soit payé à même le budget de l'année 1977, à l'item: Actif immobilisé.

[redacted] Soumissions puits no 11

15. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour des modifications au système électrique du puits no 11.

Soumissions aqueduc & égout, rues Patry et Vachon

16. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Patry et Vachon.

Préparation de deux plans topographiques

17. Le comité accepte l'offre de Gaudreault, Pigeon et Associés, du 17 février 1977, pour la préparation de deux plans topographiques de la Cité.

Congrès Directeur de la Police

18. Le comité autorise le Directeur de la Police à assister au congrès des Directeurs de Police qui sera tenu à Rivière-du-Loup, du 26 au 30 juin 1977.

CORRESPONDANCE:

[redacted]

a) Lettre du Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre. RE: Lieux à occupation concentrée, aréna.
b) Lettre de l'Association Canadienne d'Urbanisme, rencontre du 11 mars 1977.
c) Rapport du Service de la Police du 16 février 1977, neige dans les rues.
d) Lettre de M. J. Lavergne Ing., des Services de Protection de l'Environnement du 17 février 1977. Pollution Reynolds Alluminium.
e) Projet de convention collective de travail employés de bureaux.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

[redacted] 28/02/77

77-76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 février 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-77

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant les chèques numéros 3323 à 3357 inclusivement, pour un montant total de déboursés de $79,712.53, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-78

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Claire Giroux, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
Mme Pauline Pronovost, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Hercule Bergeron, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation de se constituer en Association et s'incorporer sous le nom de "Franco-Van"

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-79

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 24 février 1977, l'autorisation en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "FRANCO-VAN", avec place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au numéro 1185, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Demande d'une couche d'usure artères 138 et 157

77-80

CONSIDERANT QUE les rues Fusey, St-Laurent et Ste-Madeleine sont des artères à caractère provincial et numérotées "138".

CONSIDERANT QUE la rue Thibeau est une autre artère à caractère provincial et numérotée "157".

CONSIDERANT QUE ces routes n'ont pas reçu de couche d'usure depuis 1960.

CONSIDERANT QUE de nombreux inconvénients sont causés aux propriétaires en bordure de ces routes dans les limites de la Cité, par les vibrations occasionnées par l'état actuel de la Chaussée

CONSIDERANT QUE de nombreuses réclamations sont adressées à la Cité pour les dommages causés aux propriétés situées le long de ces routes.

Il est proposé, appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil demande à l'honorable Ministre des Transports de poser de l'asphalte dite couche d'usure sur les routes 138 et 157, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que copie de cette résolution soit envoyée à Monsieur Marcel Gagnon, député de Champlain.

ADOPTE

Annulation plan D-1868 lot 415-1-30 Adoption du plan D-2262 lot 415-1-18-1 et correction lot 552-143

77-81

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan (D-1868) montrant l'annulation du lot 415-1-30 ainsi que la correction du lot 552-143 (rue) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, soit accepté.

Que le plan montrant le lot 415-1-18-1 (rue) remplaçant le lot 415-1-30 du même cadastre, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 février 1977 et portant le numéro D-2262.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Guy Anctil, 76, rue Sauvageau, Cité, remerciements.
b) Lettre de "Tournoi de Hockey Pee-Wee Kiwanis", Cap-de-la-Madeleine, par M. Jean Langelier, secrétaire, remerciements.
c) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Pierre Martel "Epicerie J.B. Babineau", a fait une demande d'un permis au 69, rue Massicotte, Cité.
d) Lettre des Résidents de Châteaudun, par M. Claude Janvier, secrétaire, remerciements pour participation au Dog Derby.
e) Avis de responsabilité de M. Bertrand Bolduc, 27, rue Loranger, Cité. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue Notre-Dame.
f) Avis de responsabilité de M. Raymond Blais, 28, rue Bellerive, Cité. RE: Dommages à son véhicule sur la rue Bellerive.

g) Avis de responsabilité de Mme Henri Chartier, 130, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture métallique par les préposés au déneigement.

h) Avis de responsabilité de Me Gérald Grégoire, procureur de M. André Richard. RE: Dommages à son véhicule lors d'un accident.

i) Avis de responsabilité de la Commission Scolaire du Cap. RE: Dommages à la clôture de l'école St-Joseph par le tracteur des trottoirs.

j) Avis de responsabilité de M. René Larivière, 991, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'un accident avec un véhicule de la Cité.

k) Avis de responsabilité de M. Léonce Jacob, 455, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à son camion par le souffleur de la Cité.

l) Avis de responsabilité de M. Robert Mongrain, 106, rue St-Alphonse, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur des trottoirs.

m) Avis de responsabilité de M. Pierre Paré, 72, rue Vachon, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 mars 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 7 mars 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-82

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 mars 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

---

Autorisation signer protocole Cité et [redacted] Services urbains Mauricie

1. Le comité autorise le maire et le gérant municipal à signer le protocole d'entente entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les Services urbains de la Mauricie Inc., pour le transport en commun pour l'année 1977.

Salaires fonctionnaires non-syndiqués 1977

2. Le comité accepte que les salaires 1977 des fonctionnaires non-syndiqués de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soient portés selon la liste annexée au présent rapport de comité pour en faire partie.

Permis d'absences

3. Le comité recommande que pour les permis d'absences au travail, seules les journées de maladie pourront être prises par fraction de journée.

(Signé) Roland Desaulniers
Gérant de la Cité

Adoption rapport le comité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 mars 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-83

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-84

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Charles Hamel, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Esdras Trahan, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Laurent Labonté, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mlle Christine Morin, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Rosario Bournival, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-85

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 547-45-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 8 mars 1977, et portant le numéro D-77-8.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-86

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie

des lots 423-116 à 423-118, 424-A-10 à 424-A-13, 425-A-6 et 425-A-7, 426-A-8 à 426-A-11, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 4 mars 1977, et portant le numéro 21726.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-87

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 124-8-15-1 et 2, 124-8-16-1 et 2, 124-9-15-1 et 2, 124-9-16-1 et 2, 125-21-12-1 et 2, 125-22-15-1 et 2, 125-22-16-1 et 2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 21 février 1977, et portant le numéro 21711.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-88

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 123-5-11-1 et 2, 123-6-14-1 et 2, 123-6-15-1 et 2, 123-7-12-1 et 2, 124-10-16-1 à 3, 124-11-16-1 et 2, 124-11-17-1 et 2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 22 février 1977, et portant le numéro 21712.

ADOPTE

Résolution 74-261 abrogée

acquisition de lots de Les Plateaux de la Ferté Inc.

77-89

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution no 74-261, adoptée le 29 juillet 1974, soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que les membres du Conseil acceptent d'acquérir de la compagnie "Les Plateaux de la Ferté Inc.", les lots 555-1 et 556-12, prolongement de Des Prairies;
Le lot 555-2, Chemin Masse;
Le lot 552-110-1, 552-111-1 et 552-112-1, rue Taschereau, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Cette acquisition est faite pour la somme de UN DOLLAR ($1.oo).

Aucune taxe d'entretien au pied linéaire et de taxe d'amélioration locale ne sera chargée à la compagnie ci-haut mentionnée, et ce, tant et aussi longtemps que les services municipaux d'égout et d'aqueduc ne seront pas installés dans ces parties de rues faisant l'objet des présentes, le tout conformément au règlement municipal no 375.

Le notaire Robert Carrier est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont aurotisés à le signer.

ADOPTE

Achat d'un tracteur pelle rétro-excavateur de Equipement Malbeuf Inc.

77-90

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Equipement Malbeuf Inc., au montant de $25,478.oo, pour l'achat d'un tracteur pelle et retro-excavateur, modèle intégré (1976).

ADOPTE

Voeux à Mme Jean Lepage 101 ans

77-91

Proposé, appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs meilleurs voeux à Madame Jean Lepage à l'occasion de son cent unième anniversaire de naissance.

ADOPTE

Demande au Lieutenant Gouverneur appliquer Bill 76

77-92

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande au Lieutenant Gouverneur en conseil d'appliquer le bill 76, sanctionné le 10 juillet 1971, dans les limites de son territoire afin d'empêcher le régistrateur d'enregistrer des actes sur des parties de lots.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Denis Lazure, Ministre des Affaires Sociales du Québec. RE: Service ambulancier.
b) Lettre de M. Marcel Gagnon, député de Champlain. RE: Logements à prix modiques.
c) Avis de responsabilité de M. Maurice Laliberté, 10, 20ième Rue, Ste-Marthe-du-Cap. RE: Dommages à son véhicule lors d'un accident sur la rue Brunelle.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 15 mars 1977, à 12.oo heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Nous, soussignés, Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, renonçons par la présente, à l'avis de convocation de cette séance spéciale de ce jour.

(Signé) Lionel Rheault, Conseiller quartier no 1
(Signé) Jean-Claude Beaumier, Conseiller quartier no 2
(Signé) Jean-Paul Lavergne, Conseiller quartier no 3
(Signé) Laurent Lavergne, Conseiller quartier no 4
(Signé) Onil Vallières, Conseiller quartier no 5
(Signé) Claude Champoux, Conseiller quartier no 6.

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de mars 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

---

Ordre au Directeur de Police de suspendre tout policier-pompier refusant d'accomplir les fonctions habituelles

77-93

ATTENDU QUE la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes (L.Q. 1975, ch. 16) sanctionnée le 19 décembre 1975 est toujours en vigueur et qu'elle constitue une loi d'ordre public ayant priorité sur toute autre loi et liant entre autres les municipalités;

CONSIDERANT QUE l'absence de pénalité dans une loi ne dispense personne de l'observance de la loi;

CONSIDERANT QUE le non respect d'une loi en vigueur par une municipalité constitue un excès de pouvoir contre lequel toute personne ayan un intérêt suffisant, c'est-à-dire le citoyen d'une municipalité, peut intenter une action en nullité devant

la Cour Supérieure à l'encontre d'une résolution ou d'un règlement;

CONSIDERANT QUE le citoyen peut aussi exercer son recours contre la municipalité au moyen d'une requête en cassation devant la Cour Supérieure;

CONSIDERANT QU'au delà des recours judiciaires possibles les administrateurs municipaux doivent respecter DES PRINCIPES DE JUSTICE ET D'EQUITE envers tous les groupes d'employés et qu'ils ne sauraient privilégier les policiers au dépens des cols bleus ou des cols blancs ou des cadres qui ont respecté la loi;

CONSIDERANT QUE le principe d'équité commande que les administrateurs municipaux respectent les citoyens contribuables toujours soumis à la loi fédérale des mesures anti-inflationnistes;

CONSIDERANT QUE la lettre du Comité exécutif de l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine, envoyée aux membres du Conseil le 8 février 1977, mettant en demeure la Cité d'accepter leurs demandes salariales sous peine de ne pas continuer à fournir leurs services habituels à la Cité, et ce, à compter du 14 février 1977, et réitéré verbalement au Directeur de la Police en date de ce jour (15 mars 1977);

CONSIDERANT le rapport du Directeur de Police à l'effet que les policiers-pompiers refusent d'accomplir leurs fonctions normales de policiers-pompiers lorsque dûment requis de le faire par les officiers en charge au Service de la Police;

CONSIDERANT les dispositions du Code du Travail et les dispositions de la convention collective de travail des policiers-pompiers en vigueur entre la Cité et l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT la nécessité d'accorder aux contribuables de la municipalité, la protection nécessaire à leur sécurité à laquelle ils ont strictement droit;

CONSIDERANT qu'une telle situation est intolérable et ne peut pas être maintenue sans l'intervention immédiate du Conseil de la municipalité;

A ces fins:

Il est proposé, appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil ordonne au Directeur de Police d'exiger de ses subalternes d'accomplir leurs fonctions habituelles de policiers-pompiers et d'agents de la paix.

Et qu'à défaut de se conformer aux ordres donnés par le Directeur de Police ou par ses officiers autorisés, de prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent conformément au règlement de Police et de suspendre jusqu'à nouvel ordre tout policier-pompier ou officier qui refuse ou qui refuserait d'obtempérer aux ordres reçus.

ADOPTE

Demande à la Sûreté du Québec son assistance pour maintenir ordre et sécurité

CONSIDERANT la situation prévalant dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine suite au refus des policiers-pompiers d'exercer leurs fonctions habituelles;

CONSIDERANT les inconvénients graves pouvant résulter pour la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'une telle situation.

77-94

Il est proposé, appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demandent au commandant de district, Monsieur Maurice Baril, l'assistance de la Sûreté du Québec, pour aider au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans les limites de la Cité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

8184

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-42, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "L'HEBDO DU CAP", le 9 mars 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 mars 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-42, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de mars 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 599, autorisant un emprunt de $88,000.oo, pour le forage et l'aménagement de deux (2) puits, (numéros 28 et 29).

Un avis public fut donné dans le journal "L'HEBDO DU CAP", le 9 mars 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenue les 15 et 16 mars 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 599, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 599 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de mars 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l.Hôtel de Ville, lundi, le 21 mars 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal 14/3/77

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 14 mars 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-95

ADOPTE

Adoption procès-verbal assemblée spéciale 15/3/77

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 15 mars 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-96

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 371-42

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-42, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 15 et 16 mars 1977, soit adopté.

77-97

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 599

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 599, concernant un emprunt de $88,000.oo, pour le forage et l'aména-

77-98

gement de deux (2) puits, (numéros 28 et 29), et tenue les 15 et 16 mars 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 mars 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Demande de M. Germain Sylvestre refusée

1. Le comité recommande de ne pas acquiescer à la demande de Monsieur Germain Sylvestre, pour l'opération d'un garage au 452, 1ère Rue, et de respecter ainsi le règlement de zonage

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 14/03/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé Par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 mars 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-99

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant:

1) Les chèques numéros 3358 à 3560;

2) Les frais bancaires et service de la dette;

3) Les listes de paies 7 à 11 inclusivement.

Le tout formant un total de déboursés de $701,159.22, soit et est acceptée pour paiement.

77-100

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-101

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Marcel Mongrain, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Armand Emond, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Maurice Ricard, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Jean St-Arneault, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Ubald René, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Ephrem Marchand, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Donat Biron, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Enlever le caractère de rue aux lots 116-79 et 115-82

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-102

ET RESOLU: Que le caractère de rue soit enlevé aux lots 116-79 et 115-82, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-103

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 420-281-2 et 420-287-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 4 mars 1977, et portant le numéro D-2260.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-104

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 116-78-1, 116-78-2, 116-79-1, 116-79-2, 116-79-3 rue, 116-80-1, 116-80-2, 116-80-3 rue, 116-121 à 116-128 et 116-129 rue, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g, en date du 16 mars 1977, et portant le numéro D-2248.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi au nom de la Cité.

ADOPTE

Achat du lot 560-278 de "Les Plateaux de la Ferté Inc."

77-105

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte d'acheter pour le prix de $0.20 le pied carré, de "Les Plateaux de la Ferté Inc.", le lot 560-278, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer selon les conditions normales d'une vente.

ADOPTE

Nomination de M. Jacques Genest respondable du projet du Service de la Récréation

77-106

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres de ce Conseil nomment Monsieur Jacques Genest, responsable délégué de la corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, auprès du Ministère de la Main d'oeuvre et de l'Immigration, dans le cadre du programme Jeunesse-Canada Travail pour le projet présenté par le Service de la Récréation.

De plus, la corporation s'engage à combler tout déficit sur ce projet numéro 3202-R-H-3.

ADOPTE

Nomination de M. Jacques Bettez responsable du projet du Service de l'Evaluation

77-107

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que les membres de ce Conseil nomment Monsieur Jacques Bettez, responsable délégué de la corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, auprès du Ministère de la Main d'oeuvre et de l'Immigration, dans le cadre du programme Jeunesse-Canada Travail pour le projet présenté par le Service de l'Evaluation.

De plus, la corporation s'engage à combler tout déficit sur ce projet numéro 2664-R-H-5.

ADOPTE

Acceptation de la soumission de Centre Electrique Mauricien Inc. travaux électricité puits no 11

77-108

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Centre Electrique Mauricien Inc., au montant de $5,440.oo, pour travaux d'électricité au puits numéro 11.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que Mme Elizabeth Godin a fait une demande d'un permis pour "Tennis Intérieur Mauricien Inc.", au 475, rue Vachon, Cité.

b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, par M. René Bergeron, Directeur général, accusant réception de la résolution no 77-63, concernant la construction de 200 logements à prix modiques.

c) Lettre de M. Marcel Gagnon, député de Champlain, accusant réception de la résolution demandant une couche d'usure sur les routes 138 et 157.

d) Avis de responsabilité de M. Albert Ouellet, 7, rue St-Philippe, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse de la Cité.

e) Avis de responsabilité de M. Hector Lebel, 2 rue Beauchemin, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur des trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 mars 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 21 mars 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-109

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 21 mars 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Applications poste de surintendant aqueduc

1. Le comité autorise le gérant à demander par avis public, des applications pour le poste de surintendant de l'aqueduc.

[redacted] demande soumissions forage puits 28 & 29

2. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour le forage des puits numéros 28 et 29.

M. Genest ski nautique

3. Le comité n'accepte pas la recommandation de M. Jacques Genest pour le ski nautique.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des employés de bureau, local 265.
b) Conciliation caisse et banque, février 1977.
c) Rapport du Service de la Police, février 1977.
d) Rapport budgétaire au 28 février 1977.
e) Etats financiers O.M.H., 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 21/03/77

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 mars 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-110

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-111

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Isidore Turcotte, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Accompte de $27,675.oo à "Services Urbains de la Mauricie Inc.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil verse aux "Service Urbains de la Mauricie Inc.", un acompte au montant de $27,675.oo, pour la période du 1er janvier au 31 mars 1977, sur le déficit prévu pour l'année 1977, et accepté par résolution le 14 mars 1977.

77-112

ADOPTE

Dépenses Immobilisation à même revenus 1976

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise des dépenses en immobilisation à même les revenus pour l'année 1976, au montant de $29,924.77.

77-113

ADOPTE

Secrétaire à l'évaluation

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-114

ET RESOLU: Que Madame Françoise Lemarier soit engagée secrétaire sténo-dactylo au Service de l'Evaluation, aux conditions de la convention collective des employés de bureaux.

EN AMENDEMENT:

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que l'assignation soit faite par le chef du service concerné.

Le vote sur l'amendement:

| POUR: | | CONTRE: |
|---|---|---|
| Messieurs: | Jean-Claude Beaumier | Messieurs: |
| | Laurent Lavergne | Lionel Rheault |
| | Claude Champoux | Jean-Paul Lavergne |
| | | Onil Vallières |

Monsieur le Maire vote pour l'amendement.

Amendement adopté sur division

Soumission de [redacted] Inc. Travaux égout et aqueduc rues Patry et Vachon

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-115

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Sablière Ste-Marthe Inc., au montant de $161,275.24, pour des travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Patry et Vachon. (Règlements numéros 588 et 591).

ADOPTE

Achat de peinture de démarcation routière de Peintures Bertrand Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-116

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Peintures Bertrand Paints Inc., au montant de $4,509.oo, pour l'achat de peinture de démarcation routière, pour l'année 1977.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère des Transports, accusé réception de la résolution no 77-80.

b) Avis de responsabilité de Mme Henri Simard, 12, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors de la dernière tempête.

c) Avis de responsabilité de M. Léopold Guérin, 24, rue Latreille, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés de la Cité.

d) Avis de responsabilité de Mme Yvonne Monfette, 22, rue Marquette, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur des trottoirs.

e) Avis de responsabilité de M. Jean Godin, 2053, rue Baillargeon, Trois-Rivières. RE: Dommages à son véhicule en frappant un couvercle de puisard déplacé sur la rue Notre-Dame, Cité.

f) Avis de responsabilité de Mlle Maud Carle, 70, rue Mercier, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la charrue de la Cité au cours de l'hiver.

g) Avis de responsabilité de M. Rémi Brouillette, 65, rue Gatineau, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

h) Avis de responsabilité de M. Marcel Tourigny, 685, rue Berlinguet, Cité. RE: Dommages à son gazon lors du déneigement des trottoirs.

i) Avis de responsabilité de M. Paul St-Pierre, 568, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 12 avril 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-117

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 28 mars 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 mars 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Prêter centre culturel gratuitement à Cercle Gabriel-Marcel

1. Le comité accepte de prêter gratuitement le centre culturel pour la soirée du 7 avril 1977, au Cercle Gabriel-Marcel, considérant qu'aucun prix d'entrée ne sera demandé pour cette activité.

Ingénieur préparer plan paysagé

2. Le comité demande à l'ingénieur de préparer un plan paysagé, et d'apporter une attention spéciale à la plantation d'arbres dans différents secteurs de la municipalité.

Prêter aréna à Association du baseball mineur

3. Le comité recommande de prêter l'aréna Jean-Guy Talbot seulement, et ce, gratuitement, à l'Association du baseball mineur, le 21 mai 1977.

Relocalisation bureaux Service Récréation

4. Le comité accepte les plans de relocalisation des bureaux du Service de la Récréation à l'aréna Jean-Guy Talbot, tels que présentés par l'ingénieur de la Cité, et que les dépenses nécessaires soient prises sur les actifs immobilisés du budget 1977.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Yves Bérubé, Ministère des Richesses naturelles. Objet: Etude géotechnique de la Cité.

b) Lettre de M. Germain Arès (autobus).

c) Présentation des états financiers au 31 décembre 1976.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 28/03/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 mars 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-118

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-119

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Cléophas Forest, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Maurice Mongrain, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Albert Lepage, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Adjutor Moreau, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Armand Tessier, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Léo Boisclair, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Raymonde Léger, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Roméo Guillemette, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-120

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 415-1-13-7, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 11 mars 1977, et portant le numéro D-3619.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-121

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-54-1 et 554-54-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 28 mars 1977, et portant le numéro D-3621.

ADOPTE

Achat de deux automobiles Police de 3-Rivières Plymouth Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-122

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Plymouth Ltée, au montant de $9,350.oo, pour l'achat de deux (2) automobiles pour le Service de la Police (non identifiées), et que ce montant soit approprié aux dépenses en immobilisation à même les revenus sur le budget 1977, à l'échange auto-patrouille.

ADOPTE

Acceptation soumission de R.J. Lévesque & Fils Ltée pour forage des puits 28 et 29

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-123

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de R.J. Lévesque et Fils Ltée, au montant de $13,422.84, pour le forage du puits numéro 28, et de $12,652.96, pour le forage du puits numéro 29. (Règlement no 599).

ADOPTE

Radiation de taxes 1976

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-124

ET RESOLU: Que des taxes au montant de $1,861.68, soient radiées pour l'année 1976.

ADOPTE

Demande à la compagnie Consolidated Bathurst de reconsidérer sa décision

77-125

CONSIDERANT les inconvénients graves qui résultent pour un grand nombre de citoyens et résidents de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et pour la population en général, occasionnés par la fermeture de la Consolidated Bathurst, division du Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDERANT que cette fermeture aura pour effet de perturber profondément la vie économique de la région.

CONSIDERANT que dans de telles circonstances, il est du devoir des autorités de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de faire tout en son pouvoir pour prévenir les conséquences malheureuses d'une telle décision.

IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE les membres du Conseil demandent aux autorités de la compagnie Consolidated Bathurst, de reconsidérer cette décision pour le meilleur intérêt de tous.

ADOPTE

Nominations pour Conseil régional de développement 04

77-126

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine nomment son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers, pour siéger au Conseil d'administration (1977) du Conseil régional de développement de la région 04, et nomment messieurs Claude Champoux et Laurent Lavergne, délégués à l'assemblée générale.

ADOPTE

Félicitations M. Hilarion Chiasson

77-127

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil félicite chaleureusement M. Hilarion Chiasson pour le certificat d'honneur que lui a remis dernièrement la Société Canadienne de la Croix Rouge, pour les très nombreux dons de sang qu'il a faits, et soulignant ainsi la valeur hautement humanitaire des gestes posés par Monsieur Chiasson.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la Commission d'Urbanisme

77-128

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 5 avril 1977, aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Contrat enfouissement sanitaire

77-129

Proposé, Appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer le contrat d'enfouissement sanitaire avec l'entrepreneur Clément Ricard et Fils Inc., en ajoutant à l'article 15 du contrat: Advenant qu'un site d'enfouissement sanitaire légalement établi et officiellement reconnu par le ministère de l'environnement ou par un autre organisme gouvernemental ayant juridiction soit ouvert, la Ville pourra mettre fin au présent contrat en donnant un avis de 90 jours à l'entrepreneur.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. J.-Roch Bergeron, ingénieur, Ministère des Transports. RE: Couche d'usure routes 138 et 157.

b) Lettre de M. Marcel Gagnon, député de Champlain. RE: Couche d'usure routes 138 et 157.

c) Lettre du Ministère des Affaires municipales, par Christiane Coulombe. RE: Accusé réception de la résolution 77-92, concernant l'application du bill 76.

d) Avis de responsabilité de M. Denis Guérin, 157, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un effondrement de la rue Rochefort.

e) Avis de responsabilité de M. Roger Lemay, 72, rue D'Argenson, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déblaiement de la neige.

f) Avis de responsabilité de M. Fernand G. Tessier, 190, 3ième Rue, St-Casimir. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

g) Avis de responsabilité de M. Henri Michaud, 799, rue Cardinal-Roy, Cité. RE: Dommages à sa haie par l'amoncellement de la glace.

h) Avis de responsabilité de M. Adrien Vigneault, 459, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages au gazon de sa propriété lors du déblaiement des trottoirs.

i) Avis de responsabilité de Jacques Gill Inc., Cité. RE: Dommages au véhicule de Mme Edith Demers lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

j) Avis de responsabilité de M. Raymond Demers, 3810, rue Des Erables, Trois-Rivières. RE: Dommages à la clôture de sa propriété sise sur la rue St-Maurice, Cité.

k) Avis de responsabilité de Mme Yvette Dargis, 160, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déblaiement de la neige au cours de l'hiver.

l) Avis de responsabilité de M. C. Rousseau, 770, rue De la Fabrique, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déblaiement de la neige au cours de l'hiver.

m) Bref d'assignation, Cour provinciale.
M. Clément Lévesque -vs- Cité.

n) Avis de responsabilité de M. René Gendron, 896, rue Ste-Angèle, Trois-Rivières. RE: Dommages à son véhicule par un effondrement de l'asphalte.

o) Avis de responsabilité de Mme Pierre Richard, 96, Boul. St-Laurent, Cité. RE: Dommages à la pelouse de sa propriété lors du nettoyage des trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 avril 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-130

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 avril 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 avril 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Nouvelles soumissions pour tondeuses à gazon

1. Le comité recommande que d'autres soumissions soient demandées pour les tondeuses à gazon.

Informations supplémentaires com. para-scolaire de musique enr.

2. Le comité désire obtenir des informations supplémentaires concernant le comité para-scolaire de musique enr.

Soumissions pour égout et aqueduc

3. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour aqueduc et égout sur les rues Père-Turgeon et Des Vétérans, et les entrées pour la rue St-Maurice.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des Services de Protection de l'Environnement.
RE: Aménagement réseau aqueduc.

b) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap. Cablevision.

c) Rapport des permis de construction pour le mois de mars 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 12/04/77

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 avril 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-131

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant:

77-132

1) Les chèques numéros 3561 à 3733 inclusivement;
2) les frais bancaires et service de la dette;
3) les liste de paies 12 à 14 inclusivement.

Le tout formant un total de déboursés de $724,507.16, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-133

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Cyrille Beaumier, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Alfred Cossette, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Weldy Montambeault, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Elphège Deshaies, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Louis-Georges Boisvert, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Emery Thibouthot, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Maurice Sirois, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Marie Lussier, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Enlevé caractère de ruelle au lot 420-287

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le caractère de ruelle soit enlevé au lot 420-287, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

77-134

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-144 à 552-185 et 553-90 à 553-101, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

77-135

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 22 février 1977, et portant le numéro D-3617.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 406-307-5 à 406-307-17, 409-6-2 à 409-6-29, 410-26-97 et 410-26-98, 629-32-8 à 629-32-15, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

77-136

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 25 mars 1977, et portant le numéro-----.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 410-26-54 à 410-26-96, 410-36-1 à 4, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

77-137

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 25 mars 1977, et portant le numéro----, à la condition que les ententes avec Les Jardins Laviolette Inc., et l'Hydro-Québec d'une part, et la Commission Scolaire du Cap d'autre part, soient effectivement conclues.

ADOPTE

Achats de lots de Fabrique Ste-Famille 424-B & 424-C

77-138

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte d'acheter de messieurs les curé et marguillers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse Ste-Famille du Cap-de-la-Madeleine, les lots numéros quatre cent vingt-quatre B et quatre cent vingt-quatre C (424-B et 424-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de $50,000.oo.

ADOPTE

Achat du lot de M. Denis Déziel P-426-C

77-139
Proposée par résolution 77-200

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte d'acheter de M. Denis Déziel, un emplacement connu au cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie du lot 426-C et ayant une superficie de 11.38 arpents carrés ou 366,745.5 pieds carrés (mesure anglaise), pour le prix de $0.04 le pied carré.

La Cité entend acquérir tout ce que le vendeur possède sur le lot 426-C, l'autre partie du lot 426-C étant déjà la propriété de l'acquéreur.

ADOPTE

Vente d'un terrain dans site industriel à P.F. Distribution Inc.

77-140
Amendée par résolution 77-182

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à P.F. Distribution Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement connu comme étant une partie des lots 422-C et 421-E du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et ayant une superficie d'environ 29,680 pieds carrés et délimité comme suit:

En front, au nord-est sur une largeur d'environ 140 pieds par la rue De l'Escadrille, lot 422-C-29;
à la profondeur, au sud-ouest sur la même largeur, partie par P-421-E et partie par P-422-C, propriété de Delphis L'Heureux et André Young;
d'un côté, au nord-ouest sur une longueur d'environ 212 pieds par le lot 421-E-10, rue Des Commandants et de l'autre côté au sud-est sur la même longueur par le lot 422-C-45 propriété de M. Ronald Carier.

La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

   Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

   Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifié de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

   Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

   De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Achat béton à air-entrainé de 3-Rivières Ready-Mix Inc.

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Ready-Mix Inc., au montant de $34.20 v.c., pour l'achat de béton à air-entrainé.

77-141

ADOPTE

Résolution 77-90 amendée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la résolution no 77-90 soit amendée de la façon suivante en ajoutant:

"Que cette dépense soit chargée aux actifs immobilisés du budget 1977".

77-142

ADOPTE

Résolution 76-208 abrogée heures d'arrosage pour 1977

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la résolution no 76-208 soit abrogée à toutes fins que de droit et soit remplacée par la résolution suivante:

77-143

"Que l'arrosage des gazons, parterres et jardins ne soit permis qu'à tous les deux jours seulement. Les contribuables dont les résidences portent des numéros civiques pairs, arroseront les jours pairs uniquement et les contribuables dont les résidences portent des numéros civiques impairs, arroseront les jours impairs seulement.

IL EST BIEN ENTENDU QUE L'ARROSAGE NE SE FERA QU'ENTRE 19h et 21h et que l'arrosage manuel seulement ne sera permis. Tout arrosage automatique est interdit. (Règlement no 423-H)

ADOPTE

Acceptation des plans de Les Consultants Pluritec Ltée

CONSIDERANT que le Conseil a pris connaissance des plans série 6248, feuilles nos 1 à 24 et série 6171 feuilles:

D-1, D-2 (Diagramme d'écoulement)
M-1 à M-7 (Mécanique)

77-144

1-1 (Aménagement extérieur)
A-1 à A-9 (Bâtisse)
E-1 à E-7 (Electricité)
M-1 (Plomberie)
M-2, M-3 (Ventilation)
S-1 à S-5 (Structure)

préparés par les Consultants Pluritec Ltée, et après examen, il est
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

d'accepter ces plans et d'autoriser les Consultants Pluritec Ltée à les présenter aux Services de Protection de l'environnement pour approbation.

ADOPTE

Demande au Dir. Police appliquer règl. concernant les chiens

Proposé, Appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit faite au Directeur de la Police d'appliquer dans toute sa rigueur le règlement concernant les chiens dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-145

ADOPTE

Adoption règl. 371-43 zonage

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-146

ET RESOLU: Que le règlement no 371-43, intitulé:

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

77-147

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois d'avril 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-148

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA RUE ST-MAURICE, COTE EST".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois d'avril 1977.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Hydro-Québec, par M. Léon Thibodeau, surintendant du service, secteur Trois-Rivières. RE: Entretien de l'éclairage public.

b) Lettre du Club de Patinage artistique du Cap-de-la-Madeleine. Objet: Disponibilité de la glace à l'aréna.

c) Lettre du Club de Patinage artistique du Cap-de-la-Madeleine. Objet: Projet de rénovation de la galerie de presse à l'aréna Jean-Guy Talbot.

d) Avis de responsabilité de Mme Paul Délisle, 74, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors des travaux de déneigement.

e) Avis de responsabilité de Mme Eugène Dumont, 75, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à son parterre lors du déblaiement des trottoirs.

f) Avis de responsabilité de M. Guy Leblanc, 4405, rue St-Marguerite, Trois-Rivières. RE: Dommages à son véhicule par un couvercle de puisard sur le boulevard Pie XII.

g) Avis de responsabilité de M. Bruno Mayrand, 165, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à sa clôture au cours de l'hiver.

h) Avis de responsabilité de Mlle Ginette Lemarier, 5, rue Jacques Buteux, Cité. RE: Dommages à son automobile dans un puisard sur le boulevard Ste-Madeleine, Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 mai 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-149

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 25 avril 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 avril 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Refus atelier menuiserie D. Violy

1. Le comité ne recommande pas d'accéder à la demande de M. Daniel Violy, pour un atelier de menuiserie à 52, rue St-Irenée, Cité.

Projet, ingénieur plantation d'arbres

2. Le comité accepte le projet de plantation d'arbres soumis par l'ingénieur de la Cité, excepté les numéros 11 et 14 dudit projet, et recommande d'y ajouter six (6) arbres pour le parc Des Oblats.

Semaine de nettoyage du 16 au 22 mai 1977

3. Le comité recommande que la campagne de nettoyage de l'année 1977 soit tenue du 16 au 22 mai et qu'elle coïncide ainsi avec la semaine de l'embellissement prévue pour les mêmes dates.

Lumières de rues rue Du Sanctuaire

4. Le comité recommande l'installation de trois (3) lumières de rues, sur la rue Du Sanctuaire, entre les rues Père-Breton et Des Vétérans.

Gérant & trésorier journées E.N.A.P. d'études

5. Le comité autorise le gérant et le trésorier à assister les 17 et 18 mai prochains, à Trois-Rivières, aux deux journées d'études sur la loi de l'évaluation foncière, organisées par l'E.N.A.P.

Gérant et trésorier journée d'études à Drummondville

6. Le comité autorise le gérant et le trésorier à assister le 5 mai à la journée d'études sur la gestion du temps par objectif, organisée par la C.O.M.A.Q., à Drummondville.

Gérant et trésorier congrès Pointe-au-Pic

7. Le comité autorise le gérant et le trésorier à assister à Pointe-au-Pic, au congrès de la C.O.M.A.Q., les 31 mai, 1er et 2 juin 1977, et que leurs dépenses soient défrayées selon les montants prévus au budget à cet effet.

MM. Jacques Genest & Roger Gravel congrès A.Q.T.L.

8. Le comité autorise Messieurs Jacques Genest et Roger Gravel à assister au congrès des Loisirs de l'A.Q.T.L., à Rimouski, les 18, 19, 20, 21 et 22 mai 1977, et que leurs dépenses soient défrayées selon les montants prévus au budget à cet effet.

Gérant, services d'un psychologue industriel

9. Le comité autorise le gérant à recourir aux services d'un psychologue industriel lors d'engagement de personnel à certains postes.

Compagnie Assurances La Prudentielle pour Policiers-pompiers

10. Le comité accepte la soumission de la compagnie d'assurances La Prudentielle, pour l'assurance-groupe des policiers-pompiers, en autant que la prime de ladite police sera la même que celle de l'actuelle police-groupe en vigueur présentement avec la compagnie Crown Life.

Stationnement prohibe, rue St-Jean-Baptiste côté du parc

11. Le comité, suite à la recommandation du Directeur de la Police, accepte que le stationnement soit prohibé sur la rue St-Jean-Baptiste en direction sud-nord, du côté du parc.

Résolution no 76-283-2 pour Club de Canotage Inc.

12. Le comité recommande de s'en tenir à la résolution no 76-283-2, adoptée le 30 août 1976, concernant la demande faite par le Club de Canotage du Cap Inc.

Engagement de M. Jacques Genest Régisseur à la Programmation

13. Le comité recommande que M. Jacques Genest soit engagé de manière permanente au Service de la Récréation, comme Régisseur à la Programmation, à compter de ce jour, 25 avril 1977.

Concession du restaurant parc Ste-Bernadette à Mme Denise Plourde

14. Le comité recommande d'accorder à Mme Denise Plourde la concession du restaurant du parc Ste-Bernadette, et lui demande de faire preuve de plus de coopération avec les représentants de la Cité que par le passé.

Refus amender la convention collective [redacted] policiers-pompiers

15. Le comité ne recommande pas d'accéder à la demande des policiers-pompiers pour amender la convention collective.

Cotisation Commissaires industriels

16. Le comité accepte de défrayer la cotisation 1977-78 à l'Association des Commissaires industriels.

M. le Gérant délégué, M. trésorier, représentant suppléant, "Relations de Travail"

17. Le comité recommande que le Gérant, M. Roland Desaulniers, soit nommé le délégué de la Cité sur le comité régional de "Relations de Travail", et que le Trésorier, M. Réjean Giguère, soit nommé représentant suppléant.

Prêter aréna gratuitement aux Chevaliers de Colomb

18. Le comité accepte de prêter gratuitement l'aréna Jean-Guy Talbot aux Chevaliers de Colomb, les 27, 28 et 29 mai 1977, mais ne peut se rendre à leur demande pour donner une réception civique, étant donné le nombre d'invités attendus et l'espace restreint dont dispose la Cité pour une telle réception.

Deux policiers-pompiers à des cours [redacted] d'opérateurs de pompes

19. Le comité autorise deux policiers-pompiers à assister à Québec, à des cours d'opérateurs de pompes à incendies, organisés par le Commissariat des Incendies.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Rosaire Doyon, mise en demeure parc Lemire.

b) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, projet PAIRRA.

c) Rapport de M. Jacques Genest. RE: Comité de musique para-scolaire enr.

d) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, souper mensuel 27 avril 1977.

e) Lettre de remerciements du cercle Gabriel-Marcel pour utilisation du centre culturel.

f) Rapport du mois de mars (police et incendies).

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 25/04/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 25 avril 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-150

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 3734 à 3885 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à $143,381.28, soit et est adoptée pour paiement.

77-151

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

77-152

| | |
|---|---|
| Mme Louis Lebel, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Jean-Jacques Bernaquez, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Hector Boisclair, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Alphonse Hamel, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Léo Paquin, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 409-6-30 à 409-6-53, 410-26-99 et 410-26-100, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

77-153

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 8 avril 1977, et portant le numéro ------.

ADOPTE

Achat de lots de Les Jardins Laviolette Inc.

77-154

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de "Les Jardins Laviolette Inc.", les lots 410-26-54, 55, 56, 66, 67, 86, 410-36-4, 409-6-2, 409-6-28 et 409-6-22, 406-307-5 et 629-32-8 et 409-6-42, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de $1.oo, et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Danielle Lesieur, soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Massicotte & Fils travaux aqueduc et égout, rues Père-Turgeon et Des Vétérans Règlement no 596

77-155

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la soumission de Massicotte et Fils, au montant de $109,616.oo, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Père-Turgeon et Des Vétérans, soit et est acceptée, sous réserve de l'approbation du règlement no 596 par la Commission Municipale de Québec et le Ministère des Affaires Municipales de Québec.

ADOPTE

Recommandation du Comité Para-Scolaire de Musique Enr.

77-156

CONSIDERANT l'excellent travail effectué par les responsables du Comité Para-Scolaire de Musique Enr.;
CONSIDERANT que les services qu'il offre sont dispensés par des gens compétents et qu'il apporte des bienfaits considérables chez les participants;

Il est proposé, appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil reconnait et recommande favorablement l'organisme ci-haut mentionné.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère des Transports, par M. Guy Bourelle, ing., Re: Couche d'usure routes 138 et 157.
b) Lettre de M. Gérard Lamy, 791, boul. Des Prairies, Cité. Re: Terrains Gérard Lamy.
c) Avis de responsabilité de M. Robert Brassard, 803, rue Kéroak, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse à neige au cours de l'hiver,.

d) Avis de responsabilité de M. Antoine Durette, 10, rue Chamberland, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors de l'enlèvement de la neige au cours de l'hiver.

e) Avis de responsabilité de M. Philippe Francoeur, 105, rue Du Sanctuaire, Cité. RE: Dommages à sa propriété par la vibration du trafic en passant sur le boulevard Ste-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-43, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 28 avril 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 mai 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-43, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de mai 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

M. ONIL VALLIERES
Pro-Maire de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 mai 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 2 mai 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-157

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règl. 371-43

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-43, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 4 et 5 mai 1977, soit adopté.

77-158

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 2 mai 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Financer temporairement l'Association Baseball mineur

1. Le comité accepte de financer temporairement le bon de garantie servant de dépôt à la ligue de baseball METRO, pour la participation de 6 clubs (2 catégorie midget, 4 catégorie bantam) de l'Association du Baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine.

Corriger défectuosités Centre Récréation J.-G. Talbot

2. Le comité recommande que le Service de la Récréation prenne les dispositions nécessaires pour corriger les défectuosités du système électrique au centre récréatif Jean-Guy Talbot.

Acceptation rénovation restaurant aréna

3. Le comité accepte le projet de rénovation du restaurant du centre récréatif Jean-Guy Talbot, tel que proposé dans le rapport remis au comité, le 2 mai 1977, par le département des équipements du Service de la Récréation.

Achat de tondeuses à gazon chez Bernier Station Service

4. Le comité recommande que la soumission de Bernier Station Service pour l'achat de 5 tondeuses à gazon, type commercial, moteur 2 temps, au prix de $180.oo chacune, soit acceptée.

Ward & Légaré notaires préparer contrat achat terre Fabrique Ste-Famille

5. Le comité recommande que l'étude des notaires Ward et Légaré soit autorisée à préparer le contrat d'achat de la terre, propriété de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse Ste-Famille, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

[redacted] Notaire Réjean Giroux, contrat achat terrain M. Denis Déziel

6. Le comité recommande que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat d'achat de l'emplacement de M. Denis Déziel, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Enseigne sur rue Thibeau

7. Le comité recommande d'installer une enseigne aux limites de la Cité, sur la rue Thibeau pour remplacer l'ancienne enlevée il y a quelque temps.

Pas d'émondage cette année

8. Le comité ne recommande pas de faire l'émondage des arbres cette année parce qu'aucun montant n'est prévu au budget à cet effet.

Acceptation estimation de Yvon Fournier Ltée arrosage des ormes

9. Le comité recommande que l'estimation présentée par Yvon Fournier Ltée, pour l'arrosage des ormes contre la maladie hollandaise, au prix de $6.oo l'arbre, soit acceptée. ~~Dépenses à être prises aux actifs immobilisés du budget 1977.~~

[redacted] Proposition de Entre Electrique Mauricien Inc. acceptée

10. Le comité recommande que la proposition du Centre Electrique Mauricien Inc., en date du 25 avril 1977, pour les travaux d'électricité de l'édifice à bureaux pour les services techniques de la Cité, soit acceptée.

Défrayer moitié coût appels téléphoniques avec M. R. LaManna

11. Le comité accepte de défrayer la moitié du coût des appels téléphoniques faits par ligne directe avec M. Roberto LaManna, concernant les plaintes pour chiens.

MM. C. Champoux J. Genest, Maire et Gérant colloque U.M.Q.

12. Le comité recommande que Messieurs Claude Champoux et Jacques Genest assistent au colloque régional de l'U.M.Q., le 14 mai 1977, pour ce qui concerne les loisirs, et que le Maire et le Gérant y assistent aussi pour la partie qui concerne les relations ouvrières.

Félicitations constable Gilles Demontigny bravoure

13. Le comité félicite chaleureusement le constable Gilles Demontigny pour l'acte de bravoure accompli le 1er avril dernier, et recommande de référer ce dossier à la Commission de Police du Québec pour considération.

Achats pour le Service de la Police

14. Le comité autorise les achats suivants pour le Service de la Police et des Incendies, soit:

3 appareils respiratoires,
3 bonbonnes de rechange à air comprimé,
2 soupapes de bornes à incendie,
1 machine à écrire.

Ces dépenses devront être faites à même les actifs immobilisés du budget 1977.

Achats pour le Service de la Cour municipale

15. Le comité autorise l'achat d'une machine à écrire et d'une chaise de bureau pour le Service de la Cour municipale et que les dépenses ainsi encourues le soient à même les actifs immobilisés du budget 1977.

Octroi au Club de Canotage du Cap Inc.

16. Le comité recommande qu'un octroi de $1,500.oo, soit versé au Club de Canotage du Cap Inc., et la présente annule la résolution no 76-283-2 du 30 août 1976, et la résolution no 77-150-12 du 2 mai 1977.

CORRESPONDANCE:

a) Conciliation banque, mars 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 02/05/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 mai 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-159

ADOPTE

Adoption liste de comptes

77-160

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 3886 à 3909 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $76,409.49, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

77-161

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Jean Leycuras, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Germaine Plourde, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Henri Lévesque, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-162

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 410-18-1 à 410-18-3 et 410-26-54 à 410-26-56, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 avril 1977, et portant le numéro D-2467.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-163

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 387-1487 et 387-1489-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 avril 1977, et portant le numéro D-2474.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-164

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 416-636-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 avril 1977, et portant le numéro D-2458.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-165

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-40-1, 422-C-40-2, 422-C-40-3 et 422-C-47, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 avril 1976, et portant le numéro D-2252.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciements de Mme Alphonsine Beaumier. (Décès de son mari).

b) Bref d'assignation de la Cour Supérieure. M. Rosario Longval -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 mai 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

77-166

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue l 9 mai 1977, soit et est adopté, en raturant à la page 3164, la dernière phrase de la résolution no 77-159-9, du livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 9 mai 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint
des travaux publics, M. Gérald Binette

---

Réclamations radiées

1. Le comité recommande que les réclamations faites par la Cité à: Carole Simard, Jean Plante et Maurice Michaud, soient radiées étant donné qu'il n'est pas possible de retracer l'adresse des personnes susmentionnées et qu'ainsi il ne peut être donné suite à ces réclamations.

Plantation d'arbres aux actifs immobilisés

2. Le comité recommande que les dépenses encourues pour la plantation d'arbres (résolution no 77-150-2), soient chargées aux actifs immobilisés du budget 1977.

Gens de l'extérieur "ligues de service"

3. Le comité accepte la recommandation du régisseur des équipements concernant la politique de participation des gens de l'extérieur de la Cité aux ligues de balle, appelées "ligues de service".

Acceptation de la soumission Maurice Couture Ltée, clôture terrain de balle Ste-Bernadette et Rochefort

4. Le comité accepte la soumission de Maurice Couture Ltée, au montant de $4,006.68, prix incluant matériaux et installation, pour remplacer une partie de clôture de 3 pieds de haut, par une autre partie de 7 pieds, afin de mieux protéger les spectateurs aux terrains de balle Ste-Bernadette et Rochefort, et recommande que l'ingénieur soit autorisé à procéder aux travaux immédiatement.
Que ces dépenses soient prises aux actifs immobilisés du budget 1977.

CORRESPONDANCE:

a) Réclamation de M. Henri Michaud.
b) Lettre de Les Consultants Pluritec, fin du bail au centre Brunelle.
c) Lettre de Beauce Carnaval.
d) Rapport budgétaire au 30 avril 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 09/05/77

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 9 mai 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-167

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-168

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Valéda Bourbeau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Gaston Chevalier, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Jacques Provencher, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

Mme Lionel Desfossés, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Soeur Ste-Yolande, s.c., Prop. par Cons. J.-C. Beaumier
M. Denis Marchand, Prop. par Cons. J.-P. Lavergne
Mme Charles Gélinas, Prop. par Cons. J.-P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Ambulance 12/12 et/ou J.-Ls. Beaumier

77-169
Amendée par 77-205

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil vende à Ambulance 12/12 et/ou Jean-Louis Beaumier, aux conditions normales d'une vente, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement connu comme étant une partie des lots 553 et 554 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et ayant une superficie d'environ 61,594 pieds carrés, et délimité comme suit:

En front, à l'Ouest sur une largeur d'environ 200 pieds par la rue Vachon;

A la profondeur, au sud-est par une largeur d'environ 150 pieds par le lot 487, propriété de la compagnie Canadien Pacifique;

Au sud sur une longueur de 163.04 pieds par le lot 553-76 et par une autre longueur de 178,73 pieds par le lot 554-66, pour former une longueur totale de 341.77 pieds, ces deux lots étant la propriété de Tennis Intérieur Mauricien Inc.;

Au nord sur une longueur d'environ 400 pieds par une autre partie du lot 553, restant la propriété du vendeur.

La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel

terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.
Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins commerciales qu'il poursuit.

   Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

   De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Achat de chlore liquide 12% de Lebon et Tanguay Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Lebon et Tanguay Inc., au montant de $0.93 le gallon, pour l'achat de chlore liquide à 12%.

77-170

ADOPTE

Achat de terre diatomée de Morin & Frères Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Morin et Frères Inc., au montant de $509.40, pour l'achat de terre diatomée.

77-171

ADOPTE

Bill privé pour demander d'enlever une servitude

ATTENDU que c'est dans l'intérêt de la Cité d'encourager le développement de l'industrie dans notre Cité;

ATTENDU que Marcel J.G. Beaumier, en sa qualité de mandataire et fiduciaire à une compagnie à être formée pour les fins d'acquérir l'immeuble situé à 1200 rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine, comprenant un édifice d'une superficie de 120,000 pieds carrés, a offert d'acheter ledit immeuble pour des fins industrielles;

77-172

ATTENDU que ledit immeuble comprend les lots 562-19, 561-2, 558-1 et 557-2 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la règlementation urbaine de zonage stipule que ledit immeuble peut être utilisé pour des fins industrielles;

ATTENDU qu'un examen des titres dudit immeuble a révélé que ledit immeuble est affecté d'une servitude qui a été créée en vertu des termes d'un acte de vente de The Model Plan Development Corporation à Joseph Dalfen , exécuté devant Jérôme Loranger, notaire, le 6 décembre 1961 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Champlain, sous le numéro 184990, le 9 décembre 1961, et que ladite servitude se lit comme suit:
"DE n'utiliser le terrain faisant l'objet des présentes que pour fins exclusivement commerciales.
Cette condition stipulant que le terrain doit être affecté pour fins commerciales seulement, créée à titre de servitude au bénéfice du résidu desdits lots 557,558, 559 et 561 (aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine) demeurant la propriété du vendeur".

ATTENDU que lesdits lots dominants ont été subdivisés et vendus en grande partie, de sorte que la servitude s'applique maintenant en faveur de plus d'une centaine de propriétaires;

ATTENDU que l'étendue et l'application de ladite servitude est incertaine;

ATTENDU que quand la règlementation urbaine de zonage a été modifiée pour fins industrielles en 1976, un avis public a été donné aux propriétaires et qu'aucune objection n'a été soulevée;

ATTENDU que ladite servitude n'a aucune utilité pratique et qu'en réalité, elle empêche même l'implantation d'industries dans la région;

ATTENDU que l'annulation de ladite servitude ne causerait aucun préjudice aux propriétaires des lots dominants

EN CONSEQUENCE, il est résolu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise une présentation d'un Bill privé à l'Assemblée Nationale de la Province de Québec pour annuler et radier ladite servitude, en ordonnant au Registraire de la Division d'Enregistrement de Champlain d'annuler et radier ladite servitude créée aux termes de l'acte de vente de The Model Plan Development Corporation à Joseph Dalfen, exécuté devant Jérôme Loranger, notaire, le 6 décembre 1961, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Champlain, sous le numéro 184990, le 9 décembre 1961, et qui se lit comme suit: "De n'utiliser le terrain faisant l'objet des présentes que pour fins exclusivement commerciales. Cette condition stipulant que le terrain doit être affecté pour fins commerciales seulement, créée à titre de servitude au bénéfice du résidu desdits lots 557, 558, 559 et 561 (aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine) demeurant la propriété du vendeur".

Et pour ces fins, il est résolu que la Cité engage les services de Me Guy Pinsonnault, 2 Place Québec, Suite 424, Québec, pour présenter ledit Bill privé au nom de ladite Cité à l'Assemblée Nationale.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ADOPTE

Achats décrétés aux résolutions 77-138 et 77-139 aux actifs immobilisés budget 1977

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les achats de la terre de l'Oeuvre et de la Fabrique de Ste-Famille, ainsi que de l'emplacement de terrain de Denis Déziel, et décrétés par les résolutions

numéros 77-138 et 77-139, soient chargés aux dépenses en immobilisation à même les revenus, au poste achats de terrains (budget 1977).

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-174

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 558-138, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 28 avril 1977, et portant le numéro D-3639.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-175

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-13-8, 415-1-13-9, 415-1-13-10 et 415-1-29-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 29 avril 1977, et portant le numéro D-3640.

ADOPTE

Avis de motion

77-176

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE MISE EN FORME, DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS SUR LA RUE PATRY: ENTRE BEAUDRY ET ST-MAURICE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de mai 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-177

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE MISE EN FORME, DE PAVAGE ET DE BORDURES DE RUES SUR LA RUE VACHON: DE DES ESTACADES A DES ORMEAUX".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de mai 1977.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-178

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE MISE EN FORME, DE PAVAGE, DE BORDURES DE RUES ET DE TROTTOIRS SUR LES RUES: DES ESTACADES, OGDEN, DE CALLIERES, CHAPLEAU, JOLY, MOUSSEAU, TAILLON, FLYNN, DE BOUCHERVILLE ET ROSS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de mai 1977.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Madame Rose Courteau, 29, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30 mai 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 mai 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-179

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 mai 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le Directeur-adjoint des travaux publics M. Gérald Binette

---

M. H. Boilet fleurs dans les parcs de Cité

1. Le comité recommande d'accepter la soumission de M. Henri Boilet au montant de $1,050.oo, pour la plantation de fleurs dans les parcs de la Cité.

Deux fourgonnettes retournées à Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée non conformes

2. Le comité, après avoir pris connaissance du rapport de l'acheteur de la Cité, concernant les 2 fourgonnettes livrées par Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, comme n'étant pas conformes aux spécifications demandées par la Cité

dans ses soumissions, recommande qu'elles soient retournées à leur expéditeur, et autorise l'acheteur à faire les démarches nécessaires auprès de d'autres fournisseurs pour en trouver pouvant satisfaire aux exigences de la Cité.

Grief des Policiers & Pompiers irrecevable

3. Le comité n'accepte pas le grief présenté le 6 mai 1977, par l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine, parce qu'il est irrecevable, compte tenu de la convention collective et de la loi.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Services de Protection de l'Environnement: accusé réception projet Les Consultants Pluritec.

b) Lettre de la S.C.H.L., projet Jacques Lemercier Inc.

c) Lettre de R.J. Lévesque & Fils Ltée, demande d'un terrain site industriel.

d) Lettre de Produits Wilmar Inc., demande d'un terrain sur la rue Vachon.

e) Lettre de la Crown Life Ass. Co., annulation police d'assurance-groupe des policiers-pompiers.

f) Lettre du trésorier concernant l'arrosage des arbres.

g) Rapport de la Police, mois d'avril 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 16/05/77

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-180

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 mai 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

77-181

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Gérard Morin, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Omer Lamy, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Gustave Toupin, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Charles Haddad, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

M. Louis-Philippe Martel, Prop. par Cons. J.-P. Lavergne
M. Alphonse Leblanc, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Gratien Cossette, Prop. par Cons. Lionel Rheault

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution no 77-140 amendée pour porter le nom "Les Portes Arco Inc."

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution no 77-140, soit amendée de la façon suivante:

77-182

Que les mots "Que ce Conseil vende à P.F. Distribution Inc.", soient remplacés par: "Que ce Conseil vende à Les Portes Arco Inc.", aux mêmes termes et aux mêmes conditions que dans ladite résolution no 77-140, un emplacement connu comme étant une partie des lots 422-C et 421-E du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et ayant une superficie d'environ 29,680 pieds carrés. La délimitation étant la même que celle apparaissant dans la résolution no 77-140.

ADOPTE

Demander à tous les ministères concernés que leurs services restent dans la Cité

CONSIDERANT que la présence de divers services gouvernementaux , établis au Cap-de-la-Madeleine depuis plusieurs années, constituent un véritable effet d'entraînement sur l'activité économique de notre ville;

77-183

ATTENDU qu'il y a possibilité physique d'agrandir l'immeuble que ces services occupent pour offrir tout l'espace dont ils ont besoin;

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil recommande à tous les ministères concernés de faire en sorte que lesdits services demeurent au Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, à l'Honorable Ministre des Affaires sociales, à l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'à Monsieur le Député de Champlain.

ADOPTE

Incorporation "Les Femmes Dynamiques du Cap-de-la-Madeleine"

77-184

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignées d'une requête en date du 11 mai 1977, l'autorisation en vertu du Chapître 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "LES FEMMES DYNAMIQUES DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

ADOPTE

Acceptation de soumissions pour les bâtisses des puits 28 et 29

77-185

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les soumissions pour les bâtisses des puits 28 et 29 soient accordées de la façon suivante:

a) Les Entreprises Moly Electrique Inc., au montant de $3,650.oo pour l'électricité.
b) Benoit Hélie Inc., au montant de $632.oo, pour la toiture.
c) Jacques Garceau, au montant de $800.oo, pour le recouvrement crystalite.
d) La Maçonnerie André Lagacé Inc., au montant de $2,050.oo, pour la maçonnerie.

Le Conseiller Jean-Paul Lavergne demande le vote sur l'item "b", (toiture).

| POUR: | CONTRE: |
|---|---|
| MM. Lionel Rheault | M. Jean-Paul Lavergne |
| Laurent Lavergne | |
| Onil Vallières | |
| Claude Champoux | |

La soumission est accordée à Benoit Hélie Inc., sur division.

ADOPTE

Adoption règl. no 600

77-186

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 600, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $6,800.oo, pour la construction de trottoirs sur la rue St-Maurice, (entre Latreille et Montplaisir), soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 601

77-187

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le règlement no 601, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de $102,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage et de bordures de rue, sur la rue Vachon (de Des Estacades à Des Ormeaux), soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 602

77-188

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 602, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de $88,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage et de trottoirs sur la rue Patry, entre Beaudry et St-Maurice", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. no 603

77-189

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 603, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de $800,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage, de bordures de rues et de trottoirs sur les rues: Des Estacades, Ogden, De Callières, Chapleau, Joly, Mousseau, Taillon, Flynn, De Boucherville et Ross", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

77-190

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 444, CONCERNANT LE REGIME DE RENTES POUR TOUS LES OFFICIERS ET EMPLOYES PERMANENTS DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois de mai 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Henri Fortin, 68, rue Duguay, Cité, remerciements aux pompiers.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que "Claude Levasseur Inc.", a fait une demande pour un permis d'épicerie au 82, Boul. Ste-Madeleine, Cité.

c) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que "Brasserie La Fenière Inc.", a fait une demande d'un permis pour une extension du permis sur terrasse.

d) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Claude Demers pour le bénéfice de "Les Promotions 3XXX Inc.", a fait une demande d'un permis de restaurant et bar au 830, rue Thibeau, Cité.

e) Lettre de M. Jean-Louis Beaumier, président, Ambulances "1212" Inc. RE: comptes impayés.

f) Avis de responsabilité de Mme Alexandre Charest, 373, rue Julien, Cité. RE: Dommages à sa haie au cours de l'hiver.

g) Avis de responsabilité de M. René Francoeur, 1265, Boul. Jacques Cartier, Trois-Rivières. RE: Dommages à sa moto sur la rue Thibeau.

h) Avis de responsabilité de Mme Johanne L'Heureux, 990, rue De Mesy, Cité. RE: Dommages à un carrosse de bébé par un camion de la Cité.

i) Avis de responsabilité de Bravo Pizzéria, 107, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à une grille d'un soupirail par la machinerie de la Cité au cours de l'hiver.

j) Bref d'assignation de la Cour Provinciale.
Dame Alice Mainville -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-Suppléant

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 600, autorisant un emprunt de $6,800.oo, pour la construction de trottoirs sur la rue St-Maurice, (entre Latreille et Montplaisir).

Un avis public fut donné dans le journal"LE NOUVELLISTE", le 2 juin 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 9 et 10 juin 1977, de 9.oo à 19.oo heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 600, et 2 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 600 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de juin 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 601, autorisant un emprunt de $102,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage et de bordures de rue, sur la rue Vachon (de Des Estacades à Des Ormeaux).

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 2 juin 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 9 et 10 juin 1977, de 9.oo à 19.oo heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 601, et 2 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 601 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de juin 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 602, autorisant un emprunt de $88,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage et de trottoirs sur la rue Patry, entre Beaudry et St-Maurice.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 2 juin 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 9 et 10 juin 1977, de 9.oo à 19.oo heures.

4 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 602, et 3 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 602 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de juin 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

3185

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 603, autorisant un emprunt de $800,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage, de bordures de rues et de trottoirs sur les rues: Des Estacades, Ogden, De callières, Chapleau, Joly, Mousseau, Taillon, Flynn, De Boucherville et Ross.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 2 juin 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 9 et 10 juin 1977, de 9.oo à 19.oo heures.

41 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 603, et 15 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 603 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de juin 1977.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Lionel Rheault

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 juin 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-Suppléant: Onil Vallières
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

77-191

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 30 mai 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règl. 600

77-192

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 600, concernant un emprunt de $6,800.oo, pour la construction de trottoirs sur la rue St-Maurice (entre Latreille et Montplaisir), et tenue les 9 et 10 juin 1977, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règl. 601

77-193

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 601, concernant un emprunt de $102,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage et de bordures de rue, sur la rue Vachon, (de Des Estacades à Des Ormeaux), et tenue les 9 et 10 juin 1977, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règl. 602

77-194

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 602, concernant un emprunt de $88,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage et de trottoirs sur la rue Patry, entre Beaudry et St-Maurice, et tenue les 9 et 10 juin 1977, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règl. 603

77-195

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 603, concernant un emprunt de $800,000.oo, pour des travaux de mise en forme, de pavage, de bordures de rues et de trottoirs sur les rues: Des Estacades, Ogden, De Callières, Chapleau, Joly, Mousseau, Taillon, Flynn, De Boucherville et Ross, et tenue les 9 et 10 juin 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 30 mai 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Estimateur symposium Pointe-au-Pic

1. Le comité recommande que l'estimateur de la Cité soit autorisé à assister au symposium de l'Association Canadienne d'Urbanisme, les 15, 16 et 17 juin à Pointe-au-Pic.

Autorisation vendre terrain à M. Nelson Rousseau

2. Le comité accepte de vendre à M. Nelson Rousseau, une pointe de terrain située sur la rue Mgr. Comtois, et ce, au prix de $0.40 le pied carré, le tout conformément au rapport soumis par l'estimateur de la Cité.

Autorisation vendre terrain à M. R. Massicotte

3. Le comité accepte de vendre à M. Roger Massicotte, le lot 419-283, ayant une superficie de 2000 pieds carrés, au prix de $0.25 le pied carré, soit $500.oo.

MM. F. Darche et G. Bettez [redacted] séminaire

4. Le comité autorise Messieurs François Darche et Guy Bettez à assister au séminaire d'officiers-pompiers qui aura lieu à Montréal, les 10 et 11 septembre prochains.

Acceptation cédule heures de glace, aréna

5. Le comité accepte la répartition des heures de glace pour la saison 1977-78, telle que présentée par le Service de la Récréation, le 27 mai 1977.

Louer centre culturel à Ass. Méditation transcendantale

6. Le comité recommande de louer le centre culturel à l'Association internationale de méditation transcendantale, au tarif régulier de $35.oo.

Achat de 2 appareils air climatisé, nouveaux bureaux aréna

7. Le comité autorise l'acquisition de deux (2) appareils à air climatisé pour les nouveaux bureaux du Service de la Récréation, à l'aréna Jean-Guy Talbot. Que ces dépenses soient chargées aux actifs immobilisés du budget 1977.

Exigences de la Comm. Accidents du travail, trans- [redacted] porteurs de neige

8. Le comité recommande que les transporteurs de neige qui seront engagés par la Cité, devront à l'avenir être enregistrés comme employeurs à la Commission des accidents du travail, conformément aux exigences de cette dernière.

Acceptation demande de MM. Croteau, Paquet et Veilleux

9. Le comité accepte la demande formulée par Messieurs Gilles Croteau, Armand Paquet et Serge Veilleux, pour ériger conjointement avec la Cité, une clôture entre leurs terrains et le parc Rochefort, et ce, conformément aux exigences de la Cité en ce domaine.

Octroi non prévu budget, pour Ambulance St-Jean

10. Le comité ne peut accéder à la demande de l'Ambulance St-Jean de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, aucun montant n'ayant été prévu au budget à cet effet.

Achat de 2 camions Dodge de Trois-Rivières Plymouth Ltée

11. Le comité recommande d'accepter les 2 cotations soumises par Trois-Rivières Plymouth Ltée pour:

1) Un camion Dodge 8300 MAXIVAN 1977, au prix de $6,375.oo (18 mai 1977).

2) Un second camion Dodge 8300 MAXIVAN 1977, avec un différentiel auto-bloquant en moins, pour le prix de $6,300.oo (24 mai 1977).

[redacted]

Autorisation greffier demander soumissions

12. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour les travaux à exécuter sur les rues Dorval, St-Laurent, 3e Rue et Radnor.

Engager M. J.-M. Chastenay arpenteur

13. Le comité recommande d'engager l'arpenteur M. J.-M. Chastenay, pour faire la désignation des terrains susceptibles d'être utilisés comme lieu d'enfouissement sanitaire.

Publication annonce Hebdo fête St-Jean-Baptiste

14. Le comité autorise pour 1977 le même montant autorisé en 1976 pour la publication d'une annonce dans le journal l'Hebdo, à l'occasion de la St-Jean-Baptiste.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. François Darche, sujet: Opération "Volcan".

b) Lettre du trésorier, sujet: C.A.T.

c) Lettre de M. Jacques Gauthier, couches d'asphalte routes 138 et 157.

d) Programmation été 1977, Service de la Récréation.

e) Conciliation caisse et banque au 30 avril 1977.

f) Offre de Services, M. André Hubert.

g) Lettre de M. Guy Pinsonneault, bill privé.

h) Lettre de M. Jacques Choquette, C.M.Q., vente de terrain, secteur Vachon.

i) Invitation, journée d'étude le 4 juin 1977, Association Canadienne d'Urbanisme.

j) Lettre de l'Hebdo du Cap, fête de la St-Jean-Baptiste 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 30/05/77

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 30 mai 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-196

Monsieur le Conseiller Claude Champoux enregistre sa dissidence sur l'article numéro 3.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

77-197

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant:

1) Les chèques numéros 3910 à 4130 inclusivement;
2) les frais bancaires et service de la dette;
3) les listes de paies 15 à 22 inclusivement.

Le tout formant un déboursé total de $1,003,082.22.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-198

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Henry Kemp, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Guy Lanneuville, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Lucille Paquet, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mlle Yvonne Pintal, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Camille Robert, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Eugène Blanchette, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Florent Desrosiers, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Nelson Rousseau

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-199
Annulée par 77-239

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de vendre à M.Nelson Rousseau du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'un contrat de ce genre, ce qui suit:

Un certain terrain vacant situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme triangulaire, mesurant mesures anglaises, cent six pieds et seize centièmes de pied (106.16') dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds et soixante-quatre centièmes de pied (35.64') dans sa ligne nord-est et cent pieds (100') dans sa ligne sud-ouest, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE (P.550), borné comme suit, savoir: Au nord-ouest, par le lot 550-194 dudit cadastre propriété de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, au sud-est par

le lot 550 déjà propriété dudit Nelson Rousseau et au sud-ouest par le lot 550 dudit cadastre demeurant la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la ligne sud-est dudit lot mesurant cent six pieds et seize centièmes (106.16') longeant le terrain dont ledit Nelson Rousseau est déjà propriétaire et qui est le lot P.550 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine et la ligne nord-est sur une longueur de trente-cinq pieds et soixante-quatre centièmes de pied (35.64') longeant le lot 550-194 dont la Cité du Cap-de-la-Madeleine est déjà propriétaire et la ligne sud-ouest reliant le point de rencontre de la rue Mgr Comtois et la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des lots P.550 propriété de Nelson Rousseau et P.550 propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour aller rejoindre l'extrémité sud-ouest de la ligne nord-ouest, mesurant trente-cinq pieds et soixante-quatre centièmes (35.64').
Le tout sans bâtisse.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

   Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.
   Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

b) La présente vente est faite pour la somme de $710.oo.

c) De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution 77-139 abrogée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la résolution no 77-139 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Achat de terrain de M. Denis Déziel

77-200 voir résolution 77-240

Que ce Conseil accepte d'acheter de Monsieur Denis Déziel, un emplacement connu au cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie du lot 426-C et ayant une superficie de 11.38 arpents carrés ou 336,745.5 pieds carrés (mesure anglaise).

Aussi, un autre emplacement connu comme étant une partie du lot 426-B du même cadastre et ayant une superficie de 22,610 pieds carrés.

Le tout pour le prix de $0.04 le pied carré.

La Cité entend acquérir tout ce que le vendeur possède sur les lots 426-B et 426-C, l'autre partie du lot 426-C étant déjà la propriété de l'acquéreur.

ADOPTE

Résolution 76-247 abrogée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la résolution no 76-247, adoptée le 26 juillet 1976, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

77-201

ADOPTE

Signature convention de travail Policiers-Pompiers et Cité

Proposé, Appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil ratifient la signature de la convention collective de travail entre l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine et la Cité, et signée par son honneur le Maire, le Gérant et le Greffier.

77-202

ADOPTE

Acceptation soumission de Massicotte & Fils Ltée (règl. 589)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-

77-203

la-Madeleine acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de $112,157.75, pour des travaux d'excavation, réfection d'égout, remblai, sur les rues St-Laurent, Dorval, 3e Rue, Radnor (règlement no 589).

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Réal Magny site industriel

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-204

ET RESOLU: Que la résolution numéro 77-59, soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que ce Conseil vende à Monsieur Réal Magny, aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement de figure irrégulière connu comme étant:

I. Une partie de la subdivision CINQ CENT QUARANTE-CINQ du lot QUATRE CENT VINGT (P.420-545).

II. Les subdivisions CINQ CENT QUARANTE-SIX, CINQ CENT QUARANTE-SEPT du lot QUATRE CENT VINGT (420-546 et 420-547).

III. Une partie des subdivisions CINQ CENT QUARANTE-HUIT, CINQ CENT QUARANTE-NEUF, CINQ CENT CINQUANTE, CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN, CINQ CENT CINQUANTE-DEUX, CINQ CENT CINQUANTE-TROIS, CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE, CINQ CENT CINQUANTE-CINQ, CINQ CENT CINQUANTE-SIX, CINQ CENT CINQUANTE-SEPT, CINQ CENT CINQUANTE-HUIT, du lot QUATRE CENT VINGT (420-548, 420-549, 420-550, 420-551, 420-552, 420-553, 420-554, 420-555, 420-556, 420-557, 420-558).

IV. Les subdivisions CINQ CENT CINQUANTE-NEUF, CINQ CENT SOIXANTE, CINQ CENT SOIXANTE-ET-UN, CINQ CENT SOIXANTE-DEUX, CINQ CENT SOIXANTE-TROIS, CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE, CINQ CENT SOIXANTE-CINQ, CINQ CENT SOIXANTE-SIX, CINQ CENT SOIXANTE-SEPT, CINQ CENT SOIXANTE-HUIT, CINQ CENT SOIXANTE-NEUF du lot QUATRE CENT VINGT (420-559, 420-560, 420-561, 420-562, 420-563, 420-564, 420-565, 420-566, 420-567, 420-568, 420-569).

V. Une partie des subdivisions CINQ CENT SOIXANTE-DIX et CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE du lot QUATRE CENT VINGT (420-570 Ptie, 420-572 Ptie).

VI. Les subdivisions CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE, CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE, CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE, CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE, CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, CINQ CENT QUATRE-VINGT, CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN, CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX, CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS, CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ, CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX du lot QUATRE CENT VINGT (420-573, 420-574, 420-575, 420-576, 420-577, 420-578, 420-579, 420-580, 420-581, 420-582, 420-583, 420-584, 420-585, 420-586).

VII. Une partie des subdivisions CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT, CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT, CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF, CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX, CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE, CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE du lot QUATRE CENT VINGT (P.420-587,P.420-588, P.420-589, P.420-590, P.420-591, P. 420-592).

VIII. Les subdivisions CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE du lot QUATRE CENT VINGT (420-593, 420-594, 420-595, 420-596).

IX. Une partie de la subdivision CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT du lot QUATRE CENT VINGT (420-597).

Toutes les parcelles ci-haut mentionnées font partie du cadastre officiel de la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine, et ayant une superficie d'environ 130,354 pieds carrés et délimité comme suit:

En front au sud-est, sur une largeur d'environ 315.6 pieds par la rue Houssard, lot 421-E-1;

D'un côté au nord-est, sur une profondeur d'environ 297.9 pieds par la rue Des Erables;

De l'autre côté au sud-ouest, sur une profondeur d'environ 508 pieds par une ligne passant à 240 pieds au nord-est de la propriété du Ministère des Transports de la province de Québec, et au nord par une rue longeant la voie ferrée.

La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution no 77-169 amendée (Vente d'un terrain à J.-Ls Beaumier)

77-205

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution no 77-169 soit amendée de la façon suivante: Que les mots: "Que ce Conseil vende à Ambulance 12/12 et/ou Jean-Louis Beaumier", soient remplacés par: "Que ce Conseil vende à Jean-Louis Beaumier", aux mêmes termes et aux mêmes conditions que dans ladite résolution no 77-169, un emplacement connu comme étant une partie des lots 553 et 554 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Félicitations Gérant municipal M. R. Desaulniers Administrateur C.O.M.A.Q.

77-206

Proposé, Appuyé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil félicite chaleureusement M. Roland Desaulniers, Gérant de la Cité, pour sa nomination comme Administrateur à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec, lors de son dernier congrès.

ADOPTE

Avis de motion

77-207

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No 423, POUR INTERDIRE OU LIMITER L'USAGE DES APPAREILS DE CLIMATISATION À L'EAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de juin 1977.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la
Cité du Cap-de-la-
Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec, M. R. Desaulniers, administrateur.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Jacques Pitre, "C. Pitre Enr.", a fait une demande pour une épicerie, au 77, rue Duguay, Cité.

c) Lettre de M. Lucien Lessard, Ministre des Travaux publics du Québec. RE: Accusé réception de la résolution no 77-183.

d) Requête de citoyens du boulevard Des Prairies demandant plus de protection contre les incendies du côté ouest.

e) Avis de responsabilité de M. André Roy, 25, rue Ward, Ste-Marthe-du-Cap. RE: Dommages à son véhicule lors des travaux d'asphaltage du boulevard Ste-Madeleine.

f) Avis de responsabilité de Mlle Josée Allard, 369, rue St-Maurice, Appartement 12, Cité. RE: Dommages à sa mobylette et autres frais subis lors des travaux d'asphaltage du boulevard Ste-Madeleine.

g) Avis de responsabilité de M. René Poisson, avocat, procureur de Mlle Ginette Lemarier, pour dommages subis à son automobile le 23 avril 1977.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 juin 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire: J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-208

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 13 juin 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 13 juin 1977

PRESENTS: Monsieur le Maire-suppléant: Onil Vallières
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Refus offre d'achat faite par M. Guy Arcand

1. Le comité recommande de ne pas accepter l'offre d'achat faite par M. Guy Arcand, pour le terrain voisin de sa demeure et prévu pour le prolongement de la rue Père-Richard.

Acceptation offre d'achat Claude G.Lajoie Ltée, terrain site industriel

2. Le comité accepte de vendre à Claude G. Lajoie Ltée, un terrain dans le site industriel, tel que demandé dans sa lettre du 3 juin 1977, et autorise le greffier à préparer la résolution de vente à cet effet.

Ne pas acquiescer demande Ambulance "1212"

3. Le comité recommande de ne pas acquiescer à la demande de M. Jean-Louis Beaumier, président de Ambulance 1212, concernant les voyages impayés.

Maire & Greffier signer contrat élect. puits 28

4. Le comité autorise le Maire et le Greffier à signer le contrat de fourniture d'électricité pour le puits no 28, situé à 320, Place Desbiens, Cité.

Dumco Metal Products Ltd, achat de deux charrues sous-camions

5. Le comité recommande d'accepter la soumission de "DUMCO METAL PRODUCTS CO. LTD", pour la fourniture et l'installation de deux charrues sous-camions, pour le prix de $1,850.oo chacune, le tout tel que soumis le 20 mai 1977.

Cette dépense devra être chargée au fonds de roulement.

Achat d'une échelle de Warwick Ladders Inc.

6. Le comité recommande d'accepter la soumission de "WARWICK LADDERS INC", pour l'achat et l'installation d'une échelle pour le département de la signalisation, et ce, au prix de $4,704.55, tel que soumis le 3 juin 1977.

Cette dépense devra être chargée au fonds de roulement.

Offre de M. Maurice Cantin acceptée

7. Le comité recommande d'accepter le prix offert par M. Maurice Cantin, dans sa lettre d'offre datée du 13 juin 1977 et concernant les bureaux des services techniques de la Cité.

M. Pierre Richard surintendant aqueduc à l'essai 6 mois

8. Le comité recommande que M. Pierre Richard soit engagé comme surintendant à l'aqueduc, pour une période d'essai de 6 mois, au salaire annuel de $15,500.oo, à partir du 20 juin 1977.

Greffier demander soumissions pavage règl. 589

9. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour les travaux de recouvrement de pavage à être exécutés en vertu du règlement no 589.

Ne pas accéder demande de M. Prudent Dargis affiches publicitaires

10. Le comité recommande de ne pas accéder à la demande de M. Prudent Dargis concernant les affiches publicitaires qu'il désire poser dans la Cité, considérant que lesdites affiches ne sont pas conformes au règlement de la Cité en la matière.

Engager aide (entretien)

11. Le comité recommande d'engager une aide à Mme Paulette pour une période de deux semaines.

Heures des bureaux l'été

12. Le comité recommande que les heures de bureaux pour la période du 15 juin au 15 septembre 1977, soient de 8.30h à midi l'avant-midi et de 1.30h à 4.30h l'après-midi.

Terrain de stationnement parc Dessureault

13. Le comité recommande qu'un terrain de stationnement soit aménagé dans le secteur du parc Dessureault.

Cons. L. Rheault congrès Rivière-du-Loup

14. Le comité recommande que M. Lionel Rheault assiste au congrès des chefs de Police à Rivière-du-Loup, du 26 au 30 juin 1977.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Mme Thérèse Noël, limite de temps pour stationnement sur la rue St-Laurent.

b) Lettre de M. Paul-Emile Sauvageau, puisard défectueux en face du 77 de la rue Mercier.

c) Lettre du Directeur de la Police, convention collective des policiers-pompiers de la Cité.

d) Rapport du Service de la Récréation, cours pour la session d'hiver 1977.

e) Conciliation caisse et banque, mai 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M.le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 13 juin 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-209

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 4131 à 4234 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $112,896.43, soit et est adoptée pour paiement.

77-210

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

77-211

| | |
|---|---|
| Mme Louise Brousseau, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Lucien Mireault, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Elie Lanteigne, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Hypolite Arseneault, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Robert Lahaie, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Roger Arseneau, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Omer Champoux | Proposé et unanimement résolu |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

Vente d'un terrain à Les Portes Arco Inc. site industriel (résolutions 77-140 et 77-182 abrogées)

77-212

ET RESOLU: Que les résolutions numéros 77-140 et 77-182, soient abrogées à toutes fins que de droit.

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "Les Portes Arco Inc.", aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement connu comme étant une partie des lots 422-C et 421-E du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et ayant une superficie d'environ 29,680 pieds carrés et délimité comme suit:

En front, au nord-est sur une largeur d'environ 140 pieds par la rue De l'Escadrille, lot 422-C-29;
A la profondeur, au sud-ouest sur la même largeur, partie par P-421-E et partie par P-422-C, propriété de Delphis L'Heureux et André Young;
d'un côté, au nord-ouest sur une longueur d'environ 212 pieds par le lot 421-E-10, rue Des Commandants et de l'autre côté au sud-est sur la même longueur par le lot 422-C-45 propriété de M. Ronald Carier.
La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Claude G. Lajoie Ltée site industriel

77-213

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "Claude G. Lajoie Ltée", aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement situé sur la rue Houssard, composé de Partie du lot 420-538, des lots 420-539, 420-540, et partie 420-541, partie des lots

420-520, 420-521, 420-522, 420-523, 420-524, 420-525, 420-531, 420-532, 420-533, 420-534, 420-535 et 420-536, mesurant environ 120 pieds de largeur par environ 254 pieds de profondeur et limité comme suit:

En front sur une largeur de 120 pieds par la rue Houssard, lot 421-E-1;
En profondeur sur la même largeur par partie des lots 420-520, 420-525 et 420-531;
D'un côté au sud-ouest sur une longueur de 254 pieds par la limite nord-est de la propriété du Ministère des Transports et
de l'autre côté sur la même longueur par partie des lots 420-531, 420-532, 420-533, 420-534, 420-535, 420-536 et 420-541 formant une superficie d'environ 30,480 pieds carrés.

La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au pris présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.
Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit,

- la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à R.J. Levesque et Fils Ltée site industriel

77-214

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "R.J. Levesque et Fils Ltée", aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement situé sur la rue Houssard, mesurant environ 120 pieds de largeur par 254 pieds de profondeur, pour une superficie d'environ 30,480 pieds carrés, et composé des parties de lots suivants:

420-P-531, 420-P-532, 420-P-533, 420-P-534, 420-P-535, 420-P-536, 420-P-541, 420-P-542, 420-P-554, 420-P-555, 420-P-556, 420-P-557, 420-P-558, 420-P-570, le lot 420-571 et une partie du lot 420-572 et limité comme suit:

Au sud-est sur une largeur d'environ 120 pieds par la rue Houssard;
Au sud-ouest sur une profondeur d'environ 254 pieds par Claude G. Lajoie Ltée;
Au nord-ouest sur environ 120 pieds de largeur par la Cité du Cap-de-la-Madeleine et
au nord-est sur une profondeur d'environ 254 pieds par la propriété de Réal Magny.

La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présente vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Projet de Loi (contrat entre The Model Plan Development Corporation et Joseph Dalfen)

77-215

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte le texte suivant intitulé: "Loi concernant la Cité du Cap-de-la-Madeleine".

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de certains de ses contribuables, que le contrat ci-après mentionné soit modifié afin de radier une servitude existante;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée Nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. L'acte de vente intervenu entre The Model Plan Development Corporation et Joseph Dalfen, exécuté devant Me Jérôme Loranger, notaire, le 6 décembre 1961, et enregistré au bureau d'enregistrement de Champlain sous le numéro 184990, le 9 décembre 1961, est modifié comme suit:

Le paragraphe 4 dudit contrat, ayant pour objet de créer une servitude au bénéfice du résidu des lots 557, 558, 559 et 561, et se lisant comme suit:

"De n'utiliser le terrain faisant l'objet des présentes que pour fins exclusivement commerciales.

Cette condition stipulant que le terrain doit être affecté pour fins commerciales seulement, créée à titre de servitude au bénéfice du résidu des lots 557, 558, 559 et 561, demeurant la propriété du vendeur".

est annulé à toutes fins que de droit et radié dudit contrat.

2. Ordre est donné au registraire de la division d'enregistrement de Champlain, de radier dudit contrat le texte du paragraphe 4, tel que reproduit à l'article précédent, et de faire toutes les écritures requises pour donner suite à l'annulation de ladite servitude.

3. Si quelque personne, société ou corporation a droit de réclamer en justice quelque droit réel découlant de la servitude annulée par la présente loi, sa réclamation est, par les présentes, convertie en une réclamation personnelle contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour un montant égal à la valeur de tel droit réel calculé à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

4. Toute telle réclamation personnelle sera prescrite par six mois de la date de l'entrée en vigueur du présent projet de loi, et elle ne constituera pas un droit réel, ni une charge, ni une hypothèque quant aux immeubles ou a l'une quelconque de leurs parties affectées par ladite servitude. Si des tiers se croyant lésés par l'adoption du présent Bill, ils auront six (6) mois pour faire valoir leur réclamation en dommages-intérêts devant les tribunaux compétents.

Sur demande formulée par résolution du conseil, le régistrateur du bureau de la division d'enregistrement de Champlain doit voir à ce que mention de l'adoption de la présente loi soit faite dans l'index aux immeubles, aux numéros de cadastre visés par l'article 1.

5. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

ADOPTE

Achat d'électricité de H.Q.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

77-216

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec, pour l'achat d'électricité pour:

Station de pompage, à 1001, rue St-Malo, Cap-de-la-Madeleine;
puits no 29, à 110 rue Mère Gamelin, Cap-de-la-Madeleine
puits no 10, à 456, rue Beaudry, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Conseiller Claude Champoux Maire-suppléant

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-217

ET RESOLU: Qu'à compter du 1er juillet 1977, les membres du Conseil nomment Monsieur Claude Champoux, Maire-Suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, jusqu'au 31 octobre 1977 inclusivement.

ADOPTE

Demande de service de facteur rues St-Paul, Arseneau et Du Sanctuaire

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

77-218

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministère des Postes d'établir le service de facteur sur les rues St-Paul et Arseneau, entre les rues Père-Breton et Montplaisir et aussi sur la rue Du Sanctuaire entre la rue Des Vétérans et la rue Père-Breton, dans la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Félicitations commissaires d'écoles

77-219

Proposé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux commissaires d'écoles élus et réélus le 13 juin 1977:

Messieurs: Jean-Marie Gauthier
Jean-Guy St-Hilaire
Richard Martin
Jean-Louis Guillot
Serge Dumont
Claude Lemire

ADOPTE

Félicitations Mme F. Daveluy Présidente Comm. Scolaire du Cap

77-220

Proposé et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Madame Françoise Daveluy, pour avoir été choisie "Présidente de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine".

ADOPTE

Adoption du procès-verbal Comm. Urbanisme du 21/06/77

77-221

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la séance du 21 juin 1977, en biffant l'article 3.
M. le Conseiller Claude Champoux enregistre sa dissidence sur l'article 4 dudit rapport.

ADOPTE

Adoption règlement 371-44 zonage

77-222

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 371-44, intitulé:

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement 444-C régime de rentes employés permanents de la Cité

77-223

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le règlement no 444-C, intitulé:

"Règlement amendant le règlement no 444, tel que modifié par les règlements nos 444-A et 444-B, concernant l'établissement d'un régime de rentes pour tous les officiers et employés permanents de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement 423-J (limiter appareils de climatisation à l'eau)

77-224

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 423-J, intitulé:

"Règlement amendant le règlement no 423, pour interdire ou limiter l'usage des appareils de climatisation à l'eau", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

77-225

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois de juin 1977.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Jean-Jacques Poulin, 52, Boul. Pie XII, Cité. RE: Dommages subis lors de la semaine d'embellissement.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3211

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 juillet 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire: J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-226

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 27 juin 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 27 juin 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Cession de terrain par Les Plateaux de la Ferté à la Cité

1. Le comité autorise le notaire Réjean Giroux, à préparer l'acte de cession par les Plateaux de la Ferté Inc., à la Cité, du terrain requis pour tenir lieu d'espace vert, selon l'entente signée le 12 décembre 1973, par M. Edward Barkoff chez le notaire Giroux (no 3631 de ses minutes).

Refus de l'offre d'achat de M. A. Ayotte pour camion pick-up accidenté

2. Le comité ne recommande pas d'accepter l'offre d'achat de M. André Ayotte pour le camion pick-up impliqué dans un accident le 25 mai 1977 avec un véhicule de la Cité et la réclamation faite par la Cité à M. André Ayotte devra suivre son cours normal.

Achat de Cie Safety Supply pour matériel d'intervention

3. Le comité recommande, suite aux explications du directeur des achats (du 27 juin) d'accepter la soumission de la Cie Safety Supply Co. Ltd, au montant de $2,510.76 pour l'achat de matériel d'intervention.

Acceptation projet: "Mon parc, [redacted] son environnement"

4. Le comité recommande la proposition du régisseur à la programmation concernant le projet: "Mon parc, son environnement", considérant qu'aucun déboursé de la part de la Cité n'est impliqué.

Refus de la location du Centre Culturel

5. Le comité ne recommande pas le prêt du Centre Culturel à l'AFFEAS étant donné la capacité limitée du lieu et le nombre de personnes attendu pour l'occasion.

Mise en vente des équipements de ski nautique

6. Le comité recommande que les équipements de ski nautique soient mis en vente par soumission, et ce, dans le plus bref délai possible.

Demande refusée deMM. Nassif, re: stationnement

7. Le comité recommande de ne pas acquiescer à la demande de MM Paul et Maurice Nassif concernant le stationnement de leurs clients sur le terrain du garage municipal.

Octroi accordé à Classique int.Canots

8. Le comité recommande de verser un octroi de $100.oo à l'organisation de la Classique internationale de canots.

Installation de lumières de [redacted] rues

9. Le comité autorise l'installation de 8 lumières de 10,000 lumens sur la rue Patry, entre les rues Beaudry et St-Maurice, et de 2 lumières de 10,000 lumens sur la rue Morin.

Acceptation déplacement de poteau

10. Le comité accepte l'offre de l'Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau à l'intersection de la rue Dussault et du boul. Ste-Madeleine, au montant de $1,200.oo, Morin et Frères Inc., s'engageant à défrayer 50% du coût.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de l'Association Forestière Mauricienne Inc.

b) Rapport de police, mois de mai 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de [redacted] comité 27/06/77

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 27 juin 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-227

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 juillet 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire: J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

---

Acceptation projet de la convention collective des employés de bureau. Autorisation de la signer

1. Le comité modifie et accepte le projet de convention collective des employés de bureau de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265, pour les années 1977 et 1978, tel que présenté par le gérant municipal, et autorise le Maire, le Greffier et le Gérant à signer ladite convention.

Acceptation liste salaires lieutenants et Directeur de la Police, 1977-78

2. Le comité accepte la liste des salaires pour les lieutenants et le Directeur de la Police et des Incendies, pour les années 1977 et 1978, telle que présentée par le Gérant.

M. Jacques Genest 6% du salaire gagné (vacances)

3. Le comité accepte de verser à M. Jacques Genest pour ses vacances, 6% du salaire gagné du 1er mai 1976 au 30 avril 1977

Services de M. François Matteau,C.A. budget "Les Brons Jrs du Cap-de-la-Madeleine Inc."

4. Le comité retient les services de M. François Matteau, C.A., pour établir le budget avec la Direction du club de hockey "Les Barons Jrs du Cap-de-la-Madeleine Inc.", et lui demande d'en surveiller l'application et de produire au Conseil municipal un rapport mensuel des activités de cet organisme.

(Signé) Roland Desaulniers
C.G.A.
Gérant de la Cité

Adoption rapport de comité 06/07/77

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 juillet 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-228

ADOPTE

Adoption liste de comptes

77-229

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 4235 à 4322, comportant des déboursés se totalisant à $121,621.82, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

77-230

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant:

1) Les chèques numéros 4323 à 4405 inclusivement $263,653.13;

2) les frais bancaires et service de la dette $346,273.40;

3) les listes de paies 23 à 27 inclusivement $363,385.82,

formant un déboursé total de $973,312.35, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

77-231

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Wilbray Lacroix, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Benoit Bourgeois, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Guy Brousseau, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| Mme Charles-Edouard Carignan, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Lauretta Langevin, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Arthur Jourdain, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Fernand Hamelin, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme vve Léo Lalande, | Prop. appuyé à l'unanimité |
| M. Euclide Champagne, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme vve Azade Chiasson, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Julien Thibault, | Prop. appuyé à l'unanimité |
| M. Gaston Hardy, | Prop. appuyé à l'Unanimité |
| M. Gérard Lemay, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation prendre entente avec la direction de Les Barons Jrs du Cap-de-la-Madeleine Inc.

77-232

CONSIDERANT QUE la ligue de hockey junior A du Québec, dont font partie les Barons du Cap-de-la-Madeleine, jouit d'un prestige intéressant qui rejaillit sur notre ville et ses habitants.

CONSIDERANT QUE malgré des efforts inouis de la part du bureau de direction des Barons, l'opération s'est avérée non rentable jusqu'à ce jour et les dettes se sont accumulées de telle sorte que la direction se voit dans l'obligation, à défaut d'obtenir des crédits additionnels, de cesser ses opérations et déclarer faillite ce qui entrainerait des pertes considérables pour un grand nombre de fournisseurs.

ATTENDU QUE ce Conseil est conscient de la situation et pour éviter les malheureux effets du retrait des Barons de la ligue junior A, tant pour les amateurs de hockey que pour les bénévoles du sport en général et les créanciers qui leur font confiance, nous sommes disposés à garantir à cent pour cent les créances jusqu'à concurrence cumulative de $25,000.oo, pour les créanciers qui accepteront d'être payés en cinq versements annuels égaux et consécutifs, sans intérêt, le premier versement devenant dû et payable le premier août 1977 et le premier août de chacune des quatre prochaines années.

ATTENDU QU'en contre partie, le conseil d'administration du club de hockey Les Barons du Cap-de-la-Madeleine, devra signer une reconnaissance de dette envers la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, avec engagement de rembourser annuellement $5,000.oo, sans intérêt, pendant cinq années consécutives à compter du premier août 1978.

En conséquence, il est dûment proposé et UNANIMEMENT RESOLU que ce Conseil s'engage à remplir les conditions formulées au préambule des présentes si la direction des Barons et leurs créanciers y consentent.

Que copie de cette résolution soit adressée à la direction des Barons et à tous les créanciers et qu'il soit accordé à chacun cinq (5) jours pour donner son acceptation écrite, au cabinet de son honneur le Maire du Cap-de-la-Madeleine, sur la formule ci-incluse.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-233

ET RESOLU: Que le plan montrant la redivision d'une partie du lot 124-114, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 mars 1977, et portant le numéro D-2476.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-234

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-40-1, 422-C-40-2, 422-C-40-3 et 422-C-47, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 avril 1976, et portant le numéro D-2252.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-235

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-34-2 à 143-34-9, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 mai 1977, et portant le numéro D-2541.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-236

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-127, 554-128 et 554-129, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 mai 1977, et portant le numéro D-3652.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-237

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-257 à 551-328 et 552-186 à 552-241, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 juin 1977, et portant le numéro D-3642.

ADOPTE

Achat de lots de Les Jardins Jacques Lemercier Inc., pour ouverture de rues

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier Inc.", les lots 551-257, 551-290, 552-187, 551-315, 551-314, 552-234, 551-313, 552-241, 552-212, 551-317 et 551-316.

77-238

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de $1.oo, et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Résolution no 77-199 abrogée vente d'un terrain à M. Nelson Rousseau

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution no 77-199 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de

77-239

vendre à Monsieur Nelson Rousseau du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'un contrat de ce genre, ce qui suit:

Un certain terrain vacant situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme triangulaire, mesurant mesures anglaises, cent six pieds et seize centièmes de pied (106.16') dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds et soixante-quatre centièmes de pied (35.64') dans sa ligne nord-est et cent pieds (100') dans sa ligne sud-ouest, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (maintenant Cité) de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE (P.550), borné comme suit, savoir: Au nord-ouest, par le lot 550-194 dudit cadastre propriété de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, au sud-est par le lot 550 déjà propriété dudit Nelson Rousseau et au sud-ouest par le lot 550 dudit cadastre demeurant la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la ligne sud-est dudit lot mesurant cent six pieds et seize centièmes (106.16') longeant le terrain dont ledit Nelson Rousseau est déjà propriétaire et qui est le lot P.550

du cadastre du Cap-de-la-Madeleine et la ligne nord-est sur une longueur de trente-cinq pieds et soixante-quatre centièmes de pied (35.64') longeant le lot 550-194 dont la Cité du Cap-de-la-Madeleine est déjà propriétaire et la ligne sud-ouest reliant le point de rencontre de la rue Mgr Comtois et la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des lots P.550 propriété de Nelson Rousseau et P.550 propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour aller rejoindre l'extrémité sud-ouest de la ligne nord-ouest, mesurant trente-cinq pieds et soixante-quatre centièmes (35.64').

Le tout sans bâtisse.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) La présente vente est faite pour la somme de $710.oo.

b) De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution no 77-200 amendée
Achat de terrain de M. Denis Déziel

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution no 77-200 soit amendée de la façon suivante:

77-240

1° Que les chiffres 336,745.5 soient remplacés par 366,745.5.

2° Ajouter les mots: "Que de la superficie totale ainsi obtenue soit 389,355.5 pieds carrés (366,745.5 plus 22,610 pieds carrés) il doit être déduit 8,750 pieds carrés qui appartiennent déjà à la Cité".

Le tout formant une superficie totale à acheter de 380,605.5 pieds carrés, à 4 sous ($0.04) le pied carré, soit un montant de $15,224.22.

ADOPTE

3219

Nouveaux noms de rues

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-241 Annulée par 77-339

ET RESOLU:

"Mgr Tessier" a) Que la rue portant les numéros de cadastre 410-26-54, 410-26-55, 410-26-56, 410-26-67 et 409-6-22, soit désignée comme étant la rue "MGR TESSIER", en l'honneur de Mgr Albert Tessier, fondateur des instituts familiaux.

"Garceau" b) Que la rue portant les numéros de cadastre 410-26-66 et 410-36-4, soit désignée comme étant la rue "GARCEAU", en l'honneur de l'abbé Zéphirin Garceau, curé de la paroisse Ste-Marie-Madeleine de 1860 à 1864.

"Bellevue" c) Que la rue portant les numéros de cadastre 409-6-42, 409-6-2, 406-307-5 et 629-32-8, soit désignée rue "BELLEVUE", étant le prolongement de l'actuelle rue Bellevue.

"Godbout" d) Que la rue portant les numéros de cadastre 551-316, 551-317 et 552-212, soit désignée comme étant la rue "GODBOUT", en l'honneur de Monsieur Adélard Godbout qui fut premier ministre de la province de Québec du 11 juin au 17 août 1936 et de 1939 à 1944.

"Sauvé" e) Que la rue portant le numéro de cadastre 551-290, soit désignée comme étant la rue "SAUVE", en l'honneur de Monsieur Paul Sauvé qui fut premier ministre de la province de Québec en 1959 et 1960.

"Taschereau" f) Que la rue portant les numéros de cadastre 552-187, 551-315, 551-314, 552-234, soit désignée rue "TASCHEREAU", étant le prolongement de l'actuelle rue Taschereau.

"Chapleau" g) Que la rue portant les numéros de cadastre 552-241 et 551-313 soit désignée rue "CHAPLEAU", étant le prolongement de l'actuelle rue Chapleau.

"De Callières" h) Que la rue portant le numéro de cadastre 551-257 soit désignée rue "DE CALLIERES", étant le prolongement de l'actuelle rue De Callières.

ADOPTE

CONSIDERANT QU'après la construction des 100 unités de logement de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, à la fin de 1974, tous les logements furent immédiatement loués;

Demande au gouvernement la construction de 200 unités de logement à prix modiques

77-242

CONSIDERANT QUE depuis 1975, l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine a une liste d'attente de 300 personnes;

CONSIDERANT QUE par sa résolution 76-72 le Conseil de ville du Cap-de-la-Madeleine demandait à la Société d'Habitation du Québec, la construction de 200 unités de logement additionnelles;

CONSIDERANT QUE le 18 octobre 1976, par l'arrêté en conseil 3671-76, le lieutenant-gouverneur en conseil accordait à l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine 50 unités de logement;

CONSIDERANT les pressions faites par notre population le Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine par sa résolution 77-63 demandait de nouveau à la Société d'Habitation du Québec la construction de 200 unités de logement additionnelles;

CONSIDERANT la requête signée par 250 résidents du Cap-de-la-Madeleine demandant au député de Champlain, Marcel Gagnon et au ministère des Affaires sociales du Québec la construction immédiate de logements modiques pour personnes agées;

IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil demande au Conseil des Ministres du Québec, au député de Champlain, M. Marcel Gagnon et à la Société d'Habitation du Québec, la construction immédiate de 200 unités de logement pour satisfaire partiellement les nombreuses demandes de sa population.

ADOPTE

Travaux de recouvrement de pavage Massicotte & Fils Ltée (règl. 589)

77-243

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de $90,275.oo, pour les travaux de recouvrement de pavage à être exécutés en vertu du règlement no 589.

ADOPTE

Adoption procès verbal Commission d'Urbanisme du 12/7/77

77-244

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 12 juillet 1977, aux articles 1 à 3 inclusivement.

ADOPTE

Adoption règlement no 371-45 zonage

77-245

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le règlement no 371-45, intitulé:

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Félicitations M. P.-E. Loranger Commissaire école

77-246

Proposé, Appuyé à l'unanimité:
ET RESOLU:
Que Monsieur Paul-Emile Loranger soit félicité pour sa nomination au poste de commissaire d'écoles.

ADOPTE

Avis de motion

77-247

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA RUE ST-MAURICE, COTE EST".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de juillet 1977.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-248

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR REGLEMENTER LES FAUSSES ALARMES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de juillet 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-249

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance , un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 41 DU REGLEMENT NO 47, CONCERNANT LA VENTE A L'EXTERIEUR".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de juillet 1977.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-250

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de juillet 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-251

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 524 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT LE HURLEMENT DES CHIENS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de juillet 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que Aristide Bleau, "Epicerie Sylvie Enr", sera entendu devant la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Jean-Guy Letendre "Dépanneur Larivière Enr.", a fait la demande d'un permis pour une épicerie, à 13, rue Latreille, Cité.

c) Lettre de Mme Françoise Daveluy, Présidente de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, remerciements.

d) Copie d'une lettre envoyée par M. Claude G. Lajoie député, au secrétaire parlementaire, concernant le service de facteurs sur les rues St-Paul, Arseneau et du Sanctuaire.

e) Copie d'une lettre envoyée à M. Claude G. Lajoie par M. J.E. Roger Côté, gérant de secteur, avisant que les résidents des rues St-Paul, Arseneau et Du Sanctuaire auraient le service de facteurs à partir du 26 juillet 1977.

f) Requête en Cour supérieure de L'Union Canadienne Cie d'assurances -vs- Cité.

g) Avis de responsabilité de M. Réjean Nadeau, 1411, rue Caron, St-Louis-de-France. RE: Dommages subis à son automobile en heurtant le couvercle d'un puisard sur la rue Thibeau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3224

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-44, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 4 juillet 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 20 et 21 juillet 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-44, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de juillet 1977.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Lionel Rheault

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25 juillet 1977, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire: J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal 77-252

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 18 juillet 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règl. 371-44 77-253

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 371-44, concernant le zonage dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 20 et 21 juillet 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 18 juillet 1977

PRESENTS: Son honneur le maire: J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Laboratoire Shermont, travaux règl. 589

1. Le comité autorise l'engagement du Laboratoire Shermont, pour la surveillance des travaux d'asphaltage prévus au règlement no. 589.

Engagement de M. Yvon Lemieux

2. Le comité autorise l'engagement de M. Yvon Lemieux comme contremaître au Service de l'Aqueduc et Hygiène, au salaire de $13,500.00 annuellement, à compter de ce jour, pour une période d'essai de 6 mois.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Edward Barkoff, terrain coin des rues Barkoff et Des Ormeaux, (voir résolution 77-227-1).

b) Lettre de Les Jardins Laviolette Inc., demande de services municipaux, développement domiciliaire.

c) Lettre de Les Jardins Jacques Lemercier Inc., demande de services municipaux (arrière du centre commercial les Galeries du Cap).

d) Lettre de l'Union des Municipalités du Québec, droit d'immatriculation sur les véhicules.

e) Projet de loi no. 240, Bill privé.

f) Lettre du Ministère des Richesses Naturelles: glissement de terrain.

g) Lettre du Ministère des Affaires Municipales, laissez-passer évaluateur.

h) Rapport de Mlle Monique Roux, bibliothèque.

i) Conciliation caisse et banque, juin 1977.

j) Rapport budgétaire au 30 juin 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 18/07/77

77-254

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 18 juillet 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

77-255

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 4406 à 4491 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $511,390.89, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

77-256

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

Mme Prudentienne Bertrand, Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Raymond Harnois, Prop. par cons. J.P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leur plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation à B.C.N. emprunter certains montants

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-257

ET RESOLU: Que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

$100,000.00, en vertu du règlement no 588 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 30 septembre 1976.

$170,000.00, en vertu du règlement no 591, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 9 février 1977.

$45,000.00, en vertu du règlement no 592, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 9 février 1977.

$135,000.00, en vertu du règlement no 593, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 9 février 1977.

$90,000.00, en vertu du règlement no 596, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 4 juillet 1977.

$60,000.00, en vertu du règlement no 599, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 7 juin 1977.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si accepté, que le maire et le trésorier, soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de six cent mille dollars.

ADOPTE

Autoriser maire et greffier à signer permis pour pose conduite aqueduc

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-258

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom et pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif à la pose d'une conduite d'aqueduc sur l'emprise du Canadien Pacifique au point milliaire 0.75, embranchement Wayagamack, tel que demandé dans une lettre datée du 3 juin 1977.

ADOPTE

Autoriser maire et greffier à signer permis pour pose conduite aqueduc

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-259

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom et pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif à la pose d'une conduite d'aqueduc sur l'emprise du Canadien Pacifique, au point milliaire 85.37, de la subdivision de Trois-Rivières, tel que demandé dans une lettre datée du 3 juin 1977.

ADOPTE

Autoriser maire et greffier à signer permis pour pose conduite aqueduc

77-260

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom et pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif à la pose d'une conduite d'aqueduc sur l'emprise du Canadien Pacifique au point milliaire 84.25 de la subdivision de Trois-Rivières, tel que demandé dans une lettre datée du 3 juin 1977.

ADOPTE

Autoriser maire et greffier à signer permis pour pose conduite aqueduc

77-261

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom et pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif à la pose d'une conduite d'aqueduc sur l'emprise du Canadien Pacifique au point milliaire 0.34 de la subdivision des Piles, tel que demandé dans une lettre datée du 3 juin 1977.

ADOPTE

Offres acceptées équipements nautiques

77-262

Proposé et unanimement résolu: Que les offres de MM. Jean Pépin, Roger Bouchard, Reynald Larivière et Réal Proulx, pour les équipements nautiques usagés mis en vente après avis public, soient acceptées de la manière suivante:

| | |
|---|---|
| hors-bord Cadorette | $1,600.00; |
| hors-bord Hydro-Dyne 99 | 900.00; |
| moteur Mercury 75 (704-7310) | 800.00; |
| moteur Mercury 75 (704-7318) | 800.00; |
| moteur Mercury 75 (704-7300) | 900.00; |
| saut à ski 1975 | 50.00; |

plus la taxe provinciale de vente, le tout tel que mentionné dans les soumissions présentées.

ADOPTE

Projet "travail Canada" - M. Paul-Emile Loranger

77-263

ATTENDU qu'un projet "TRAVAIL-CANADA" qui serait organisé au Service des Loisirs du Cap-de-la-Madeleine serait utile à la population du Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU que M. Paul-Emile Loranger a déjà participé à plusieurs projets de ce genre (P.I.L.) et (P.E.N.), qui lui ont permis d'acquérir une expérience valable.

ATTENDU que le Service des Loisirs est favorable à un tel projet.

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil appuie la demande de M. Paul-Emile Loranger concernant ce projet auprès du Gouvernement du Canada.

ADOPTE

Adoption règlement 604 construction trottoirs

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-264

ET RESOLU: Que le règlement no 604, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de $6,800.00, pour la construction de trottoirs sur la rue St-Maurice, (entre Latreille et Montplaisir)" soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Mme Louise Boutet, 379 rue Des Erables, Cap-de-la-Madeleine. Objet: dommages à sa voiture, dû à un couvercle de puisard défectueux en face du 168 Pie XII.

b) Avis de responsabilité de M. Yvon Lafrenière, 3075 rue Talbot, Trois-Rivières. Objet: dommages à son automobile, dû à un couvercle de puisard mal placé sur la rue Thibeau.

c) Avis de responsabilité de Bell Canada. Objet: dommages à leur installation téléphonique aérienne par nos employés qui effectuaient des travaux de rue à l'arrière du 282 rue Du Sanctuaire.

d) Avis de responsabilité de Mme Bernadette Léveillé, 328 rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine. Objet: dommages à son linge par de l'eau rouillée, lors de travaux effectués dans ce secteur le 8 juillet 1977.

e) Avis de responsabilité de Mme Andrée H. Guilbaut, 3001 St-Maurice N., Ste-Marthe du Cap. Objet: dommages à son véhicule sur le boul. Pie XII au Cap-de-la-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3230

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 604, autorisant un emprunt de $6,800.00, pour la construction de trottoirs sur la rue St-Maurice, (entre Latreille et Montplaisir).

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 28 juillet 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 août 1977, de 9.00 à 19.00 heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 604, et 2 signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 604 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 4e jour du mois d'août 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

3281

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-45, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 28 juillet 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 août 1977, de 9.00 heures à 19.00 heures.

157 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-45, et 27 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 4$^{e}$ jour du mois d'août 1977.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Lionel Rheault
LIONEL RHEAULT
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 août 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire: J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

77-265

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 25 juillet 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlement no 604

77-266

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 604, concernant un emprunt de $6,800.oo, pour la construction de trottoirs sur la rue St-Maurice, (entre Latreille et Montplaisir), et tenue les 3 et 4 août 1977, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 371-45

77-267

Proposé par M.le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M.le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-45, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 3 et 4 août 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 juillet 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire: J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Vente de terrain à Wilmar Inc.

1. Le comité accepte de vendre à Wilmar Inc., un terrain sur la rue Vachon, tel que demandé dans une lettre datée du 21 juillet 1977, et autorise le greffier à préparer la résolution de vente à cet effet.

Terrain cédé par les Plateaux de la Ferté Inc.

2. Le comité recommande que le terrain requis par la Cité et qui doit lui être cédé par les Plateaux de la Ferté Inc., soit un emplacement d'environ 153,683 pieds carrés et situé à l'intersection des rues Des Ormeaux et Barkoff, le tout selon un rapport du Service de l'Evaluation en date du 15 juillet concernant cette cession.

Pose 4 arrêts int. St-Maurice & Des Vétérans

3. Le comité accepte la recommandation du directeur de police de poser quatre enseignes "arrêt" à l'intersection des rues St-Maurice et Des Vétérans.

Pose 4 arrêts int. Dorval et Montplaisir et changement int.Montplaisir et St-Laurent

4. Le comité accepte la recommandation du directeur de police de poser quatre enseignes "arrêt" au coin des rues Dorval et Montplaisir, de même que le changement de quatre ou cinq secondes supplémentaires sur la lumière verte rue Montplaisir, coin St-Laurent, le tout tel que présenté dans un rapport daté du 20 juillet 1977.

Pose 4 arrêts coin Houssard et St-Laurent

5. Le comité accepte la recommandation du directeur de police de poser quatre enseignes "arrêt" au coin des rues Houssard et St-Laurent.

M. Guy Bettez lieutenant

6. Le comité accepte la recommandation du directeur de police pour que le statut de M. Guy Bettez soit changé de sergent en celui de lieutenant.

7. Le comité recommande qu'une avance d'honoraires au montant de $25,000.oo, soit versée aux Consultants Pluritec Ltée, montant à être appliqué sur un règlement à venir.

CORRESPONDANCE:

1. Lettre de M. Jacques Genest -re: Snap Teck.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 25/07/77

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 25 juillet 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-268

ADOPTE

Adoption liste de compte

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 4492 à 4570 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $115,342.93, soit et est adoptée pour paiement.

77-269

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

77-270

| | |
|---|---|
| M. Ephrem Despins, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Charles-Emile Péloquin, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Joseph Labrie, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Alphonse Morrissette, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Joseph Roof, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Robert Lamothe, | Proposé et appuyé unanimement |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Produits Wilmar Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-271 (résolution annulée par 77-369)

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Produits Wilmar Inc., aux conditions normales d'une vente, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement connu comme étant une partie du lot 553 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et ayant une superficie d'environ 30,282 pieds carrés et délimité comme suit:

En front, sur une largeur d'environ 200 pieds par la rue Vachon; à la profondeur, sur une largeur d'environ 212 pieds par la voie inter-cité 755;

d'un côté, au sud-ouest sur une profondeur d'environ 165 pieds par une autre partie du lot 553;
au nord-est sur une profondeur d'environ 130 pieds par une autre partie du lot 553 propriété de la Cité.
Tel que montré sur un plan liséré en rouge et annexé à la présente.

La superficie devant être ajustée en plus ou en moins suivant le cadastre officiel.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins commerciales qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité em étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'équipement usagé

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

77-272

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent les soumissions suivantes:

a) De Godon Automobile Enrg., pour l'achat de l'unité 57, au montant de $706.oo.

b) De Godon Automobile Enrg., pour l'achat de l'unité 58, au montant de $576.oo.

c) De Hamel Auto Parts, pour l'achat de l'unité 69, au montant de $366.oo.

d) De Hamel Auto Parts, pour l'achat de l'unité 70, au montant de $366.oo.

e) De Godon Automobile Enrg., pour l'achat de l'unité 105, au montant de $556.oo.

f) De Godon Automobile Enrg., pour l'achat de l'unité 112, au montant de $256.oo.

g) De Hamel Auto Parts, pour l'achat de l'unité 42, au montant de $332.oo.

h) De Pierre Lanouette, pour l'achat de l'unité 106, au montant de $325.88.

i) De Hamel Auto Parts, pour l'achat de l'unité 48, au montant de $5,133.oo.

ADOPTE

Vente par Mme Pauline S. Tétreault d'un terrain à la Cité

77-273

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de Madame Pauline S. Tétreault, les lots 122-233 et 122-234, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente étant consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.oo), et devra servir pour l'ouverture de la rue Tétreault.
Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat normal d'une vente et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Adoption d'un plan et autorisation signer livre de renvoi

77-274

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution no 77-234 soit et abrogée à toutes fins que de droit.

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-40-1, 422-C-40-2, 422-C-40-3 et 422-C-47, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 avril 1977, et portant le numéro D-2252.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Trésorier et greffier commencer procédures, vente pour taxes

77-275

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le trésorier et le greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer des procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables qui doivent des taxes pour l'année 1974 et antérieurement.

ADOPTE

Gasbec Inc., pour équipement de restaurant

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Gasbec Inc., au montant de $ 7,222.95, pour l'achat d'équipement de restaurant.

77-276

ADOPTE

Boulay Air Climatisé pour hotte de ventilation

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Boulay Air Climatisé, au montant de $1,550.oo, pour l'achat d'une hotte de ventilation.

77-277

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère des Affaires Sociales, par M. Normand Lecuyer. RE: Bureau de l'aide sociale.
b) Lettre de M. Paul-E. Champagne. RE: contour en béton coin Jacques-Cartier et Ste-Madeleine.
c) Lettre du Ministère du conseil exécutif, par M. Jean-Pierre Vaillancourt, accusé réception de la résolution 77-242.
d) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, par M. Jean-Luc Lesage, notaire, construction de logements pour familles à faible revenu.
e) Lettre de M. Marcel Gagnon, député de Champlain. RE: construction de 200 unités de logements S.H.Q.
f) Avis de responsabilité de Mme Huguette Hébert, 2, rue Roy, Cité. RE: Dommages causés par l'eau à l'intérieur de sa maison.
g) Avis de responsabilité de M. Maurice Laroche, 424, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages causés à sa propriété par les policiers.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 22 août 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 août 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-278

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 août 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Autorisation vente d'un terrain à Yvon Simard Construction

1. Le comité accepte de vendre à Yvon Simard Construction, une partie des lots 550 et 412-92, au prix de $0.12 le pied carré et autorise le greffier à préparer la résolution de vente à cet effet.

Soumissions travaux pavage règls. 589 et 597

2. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour les travaux de pavage à être exécutés en vertu des règlements numéros 589 et 597.

Achat d'une Dodge B-100, de 3-Rivières Plymouth Ltée

3. Le comité accepte la soumission de Trois-Rivières Plymouth Ltée, pour l'achat d'une camionnette Dodge B-100, en date du 5 août 1977, au montant de $5,150.oo, dépenses à être prises au fonds général.

Soumission de André Lagacé pour travaux de maçonnerie

4. Le comité accepte la soumission d'André Lagacé, au montant de $9,800.oo, pour exécuter les travaux de maçonnerie pour le bureau des services techniques de la Cité.

Achat d'un copieur Xérox pour Service de la Récréation

5. Le comité accepte l'offre de Xérox Canada Limitée, pour l'achat-location d'un copieur Xérox, modèle 660 1, pour le Service de la Récréation, au montant de $3,286.oo, plus un contrat de service au montant de $30.oo par mois.

Le tout tel que présenté dans une lettre du 28 juin 1977.

Achat d'équipement de bureau Service de L'Evaluation

6. Le comité recommande l'achat de l'équipement de bureau suivant, pour le Service de L'Evaluation, soit:

Un bureau, une chaise de secrétaire et une dactylo.

Le tout à être chargé à l'item: Actifs immobilisés du budget 1977.

Location des locaux sous-sol bibliothèque

7. Le comité autorise le gérant à faire publier un avis pour la location des locaux, au sous-sol de l'édifice de la bibliothèque municipale, 45, rue Dorval.

Engagement de deux employés supplémentaires pour 6 mois

8. Le comité recommande l'engagement de deux employés supplémentaires aux Services de la Trésorerie et de l'Evaluation, pour une période n'excédant pas 6 mois, pour la préparation de fiches pour la confection du nouveau rôle d'évaluation, à la condition que les fiches ainsi préparées le soient d'une manière permanente.

Suggestion du Directeur de la Police refusée

9. Le comité n'accepte pas la suggestion du Directeur de la Police du 28 juillet 1977, concernant l'engagement d'un détective.

Echange autos-patrouilles

10. Le comité recommande l'échange des autos-patrouilles numéros 2 et 4.

O.M.H. résolution 59-3 acceptée

11. Le comité accepte la résolution no 59-3 de l'Office Municipal d'Habitation.

CORRESPONDANCE:

a) Demande de Radisson Transport Inc., achat lisière de terrain.

b) Lettre de Les Plateaux de la Ferté Inc., terrain Des Ormeaux et Barkoff.

c) Lettre des Services de Protection de l'Environnement, inventaire, gestion des déchets solides.

d) Lettre de Me Bertrand Lamothe, règlement no 524, concernant les chiens.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 08/08/77

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 août 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

77-279

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant:

77-280

1) Les chèques numéros 4571 à 4695 inclusivement, $295,422.93,
2) les frais bancaires et service de la dette, $ 20,120.97,
3) les listes de paies 28 à 33 inclusivement, $376,030.21.

Le tout totalisant un déboursé de $693,574.11.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-281

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Claire Biron-Laventure, Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Jean-Eudes Vincent, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
M. Hector Beaudoin, Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Greffier & Maire signer contrat électricité station de pompage no 11

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-282

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de l'Hydro-Québec pour l'achat d'électricité pour la station de pompage d'eau numéro 11, située à 851, rue Cardinal Roy, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Autorisation incorporation "Club 4X4 Mauricie"

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-283

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 15 août 1977, l'autorisation en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "CLUB 4X4 MAURICIE".

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-284

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-11-4, 554-11-5, 554-12-3 et 554-12-4, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 1er août 1977, et portant le numéro D-3665.

ADOPTE

Soumission de Massicotte & Fils Ltée, pavage béton bitumineux règlements 589 et 597

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de $88,540.oo, pour du pavage en béton bitumineux, (règlements numéros 589 et 597).

77-285

ADOPTE

Programme Canada au Travail Responsable M. Jacques Genest

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-286

ET RESOLU: Que les membres de ce Conseil acceptent le projet préparé par le Service de la Récréation dans le cadre du programme "Canada au Travail", intitulé:

"Loisirs en tête"; que la personne responsable du projet pour la Cité soit M. Jacques Genest, et que la Cité comble s'il y a lieu, toute dépense excédente aux critères du programme.

ADOPTE

Programme Canada au Travail Responsable M. François Darches

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-287

ET RESOLU: Que les membres de ce Conseil acceptent le projet préparé par le Service de la Police dans le cadre de "Canada au Travail", intitulé: "Recensement municipal"; que la personne responsable du projet pour la Cité soit M. François Darche, et que la Cité comble s'il y a lieu, toute dépense excédente aux critères du programme.

ADOPTE

M. J.-M. Chastenay a.g., arpenter terrain de Les Produits Wilmar Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

77-288

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit autorisé à cadastrer le terrain que Les Produits Wilmar Inc., désirent acheter de la Cité, soit le lot P-553, du cadastre du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Trésorier autorisé faire 1er versement, créanciers de Les Barons Jr du Cap-de-la-Madeleine Inc."

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-289

ET RESOLU: Que le trésorier soit autorisé à faire le premier versement annuel aux créanciers de "Les Barons Jr, du Cap-de-la-Madeleine Inc.", le tout selon l'entente établie.

ADOPTE

Hommages au Père Paul-Henri Barabé O.M.I. 50 ans de vie religieuse

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé à l'unanimité

77-290

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine rendent un hommage bien mérité au Révérend Père Paul-Henri Barabé, O.M.I., à l'occasion de son jubilé d'or de vie religieuse, et pour son dévouement inlassable durant les nombreuses années qu'il a oeuvré au Sanctuaire national de Notre-Dame-du-Cap.

ADOPTE

Adoption règlement no 605 (fausses alarmes)

77-291

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 605, intitulé:

"Règlement concernant les fausses alarmes des systèmes d'alarmes reliant les usagers au bureau de la Protection publique de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Laurent Bélanger, "Restaurant Chez Bert", a fait une demande d'un permis de danse dans le bar existant.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Réjean Masson "David Morrissette Enrg.", a fait une demande d'un permis pour une épicerie.

c) Avis de responsabilité de Pinsonnault, Moreau, Roy, Lambert et Mercier, procureurs de Mlle Lucille Veilleux. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir, rue Brunelle.

d) Avis de responsabilité (bref d'assignation) de la Cour Supérieure par M. Gérald Grégoire, A.& L.Richard Auto Inc. et André Richard -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3245

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 août 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers : Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-292

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 22 août 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 août 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Vente lisière de terrain à J.-B. Lanouette

1. Le comité accepte de vendre à M. J.-B. Lanouette, une lisière de terrain de 3 pieds de front par 84 pieds de profondeur, pour le prix de $125.00 et autorise le greffier à préparer la résolution de vente à cet effet.

Fenêtres des Serv. techniques de G. Brouillette

2. Le comité accepte la soumission de Gaston Brouillette pour les fenêtres de l'édifice des services techniques de la Cité, et ce, pour le prix de $3,705.45.

Système air climatisé de Boulay Air Climatis.

3. Le comité accepte la soumission de Boulay Air Climatisé pour le système d'air climatisé à être installé dans l'édifice des services techniques de la Cité, au montant de $5,660.oo.

M. René Lafontaine congrès Estérel

4. Le comité autorise M. René Lafontaine à assister pour la journée du 19 septembre 1977, au congrès des ingénieurs municipaux à l'Estérel.

Payer annonce pour clinique de sang

5. Le comité autorise le paiement du coût de l'annonce publiée dans l'Hebdo du Cap, à l'occasion de la clinique de sang organisée par la Croix Rouge et qui s'est tenue au centre culturel.

Octroi Obélix du Cap, impossible accéder

6. Le comité ne peut accéder à la demande des Obélix du Cap-de-la-Madeleine, pour un octroi, considérant qu'aucun montant n'a été prévu à cet effet dans le budget 1977.

Programmation Récréation automne-hiver acceptée

7. Le comité accepte la programmation automne-hiver 1977-78 préparée par le Service de la Récréation.

Renouveler entente avec Snap-Teck

8. Le comité recommande de renouveler l'entente avec "Snap-Teck", aux mêmes conditions que celles prévalant actuellement.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Jean Dessureault, offre de services.

b) Lettre de la compagnie Sigama, demande de modification de zonage.

c) Approbation des Services de Protection de l'Environnement, travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial.

d) Conciliation de banque, juillet 1977.

e) Localisation des espaces et équipements récréatifs, Service de la Récréation.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de [redacted] comité 22/08/77

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 août 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-293

ADOPTE

Sympathies

77-294

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Hector Beauchamp, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Dominique Lottinville, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Cécile Michel, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Henri Lessard, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-295

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 412-78-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 10 août 1977, et portant le numéro 22099.

ADOPTE

Programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation P.A.I.R.E.

77-296

CONSIDERANT QUE le Ministère des Affaires Municipales a mis sur pied un "Programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation" (P.A.I.R.E.).

CONSIDERANT QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire se prévaloir des avantages d'un tel programme.

CONSIDERANT QUE la Cité a exécuté une première partie de ce travail, soit la matrice graphique.

CONSIDERANT QUE la Cité dispose maintenant du nombre d'unités d'évaluation et qu'elle est en mesure de connaître le coût du travail ainsi effectué.

Il est PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Direction générale de l'Evaluation du Ministère des Affaires Municipales, la subvention prévue à cet effet soit 9841 unités d'évaluation à $5.oo, pour un montant de $49,205.oo, selon les normes du programme P.A.I.R.E..

ADOPTE

Emprunt temporaire Banque Canadienne Nationale ($400,000.)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-297 [redacted]

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorisent un emprunt temporaire, à la Banque Canadienne Nationale, pour un montant n'excédant pas QUATRE CENT MILLE dollars, en attendant la perception des taxes; ce montant devant servir au financement du service de la dette et des dépenses courantes pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1977.

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 31 décembre 1977.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer des billets jusqu'à concurrence du montant de QUATRE CENT MILLE dollars ($400,000.oo).

Cet emprunt sera fait par tranches et au besoin.

ADOPTE

M. J.-M. Chastenay a.g. cadastrer terrain vendu à J.-B. Lanouette

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

[redacted] 77-298

ET RESOLU: Que Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit engagé pour cadastrer la lisière de terrain vendue par la Cité à Monsieur J.-B. Lanouette, aux frais de ce dernier.

ADOPTE

M. Pierre Berlinguet membre de la Commission d'Urbanisme

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-299

ET RESOLU: Que Monsieur Pierre Berlinguet soit nommé membre de la Commission d'Urbanisme de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Pétition de citoyens du troisième âge de la Cité demandant un local pour l'installation d'un jeu de croquet.

[redacted]

b) Avis de responsabilité de M. René Tremblay, 596, Boul Des Prairies, Cité. RE: Perte de 10 tuyaux lors de la semaine de nettoyage.

c) Avis de responsabilité de M. Gérald J. Fortin, 160, rue Gilles, Cité. RE: Dommages à son véhicule par un couvercle de puisard défectueux.

d) Bref d'assignation de la Cour provinciale par Godin, Lacoursière et Girard, procureurs de Jean Godin.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 6 septembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-300

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 29 août 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 29 août 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Nova Durocher travaux plomberie serv techn.

1. Le comité accepte la soumission de Nova Durocher Inc., au montant de $4,095.oo, pour les travaux de plomberie de l'édifice des services techniques de la Cité.

Réservoirs gaz. de Drummond Welding & Steel Works Ltd

2. Le comité accepte la soumission de Drummond Welding and Steel Works Ltd, du 18 août 1977, pour les réservoirs de gazoline et fuel, au montant de $5,100.oo, plus frais de transport $218.oo, plus taxe de vente 8%.

Tarif location aréna $50. h.

3. Le comité recommande que le tarif de location de l'aréna soit de $50.oo l'heure.

Dépenses parties exhibition payées par Association du Hockey mineur

4. Le comité recommande que toutes dépenses (arbitres, marqueurs, annonceurs ), occasionnées par les parties d'exhibition de l'Association du Hockey mineur, devront être payées par l'Association elle-même.

Acceptation liste prix restaurant aréna

5. Le comité accepte la liste des prix au restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot, telle que présentée par le Service de la Récréation.

Police (patrouilles régulières) joutes de Les Barons Jr.

6. Le comité recommande que pendant les joutes de hockey disputées par les Barons Jr, la police lors de ses patrouilles régulières, aille voir si tout se passe normalement, pour assurer ainsi la protection du public, si nécessaire.

Engagement de Mme Monique Billette préposée à la paie

7. Le comité recommande l'engagement de Mme Monique Billette comme opératrice de mini-ordinateur, en tant que préposée à la paie à compter du 6 septembre 1977, aux conditions de la convention collective des employés de bureaux.

Mlle Marcelle Rheault, préposée, mini-ordinateur

8. Le comité recommande que Mlle Marcelle Rheault soit opératrice de mini-ordinateur, en tant que préposée aux comptes à payer et au budget à partier du 6 septembre 1977.

Mlle Maryse Brisson, commis à la trésorerie

9. Le comité recommande que Mlle Maryse Brisson soit engagée comme commis à la trésorerie à partir du 7 septembre 1977, aux conditions de la convention collective des employés de bureaux.

Autorisation ingénieur signer option avec Caisse Populaire Ste-Madeleine

10. Le comité autorise l'ingénieur à signer une option avec la Caisse Populaire Ste-Madeleine, pour un emplacement de 100 X 200 pieds sur le lot 412, dont cette dernière est propriétaire, pour effectuer des tests sur ledit emplacement, (puits).

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Me Guy Pinsonneault, adoption projet de loi no 240.

b) Rapport de l'Union des Municipalités sur les fonctions policières.

c) Remerciements de M. Marcel Massicotte.

d) Lettre du Comité intermunicipal pour le transport en commun pour le Haut-Saguenay.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 29/08/77

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 29 août 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-301

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-302

ET RESOLU: Que le plan montrant la correction des lots 164-27, 164-30, 166-35, 166-40, 167-16, 167-19, 168-155 et 168-159, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 août 1977, et portant le numéro D-2256.

ADOPTE

Achat terrain de Canadien Pacifique Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-303

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine achète de Canadien Pacifique Limitée, l'immeuble suivant, savoir:

1) DESIGNATION:

Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel revisé fait pour une partie de la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine, comme étant le lot numéro QUINZE du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-15), comme étant le lot numéro DIX-HUIT du lot numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-18) et comme étant le lot numéro UN du lot numéro DIX-HUIT du lot numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-18-1), tel lot 415-1-18-1 est compris quant à la superficie dans le lot 415-1-18.

Le tout sans bâtisse.

Ces immeubles ont une superficie totale de trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-neuf pieds carrés (387,969 pieds carrés), le tout à mesures anglaises.

2) Que cette acquisition soit faite pour et en considération de CINQ cents ($0.05) le pied carré, soit une somme de

DIX NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT dollars et QUARANTE-CINQ cents ($19,398.45), laquelle somme devra être payée comptant lors de la signature du contrat de vente à intervenir consécutivement aux présentes.

3) Que le contrat de vente à intervenir consécutivement aux présentes contienne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre et soit signé devant Me Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine.

4) Que le maire et le greffier soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

5) Que par les présentes le conseil ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits maire et greffier de la Cité peuvent ou pourront signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Demande à Câblevision Nat. Ltée desservir les rues non encore desservies

77-304

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que demande soit faite à Câblevision Nationale Limitée pour étendre son service de télévision par câble dans tous les secteurs non desservis par un tel service, notamment dans les rues Lapointe, Cossette, Labrecque, François-Courteau et autres rues.

ADOPTE

Acceptation de diverses soumissions

77-305

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les soumissions suivantes:

a) De Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.43 le gallon, pour l'achat d'huile à chauffage no 2.

b) De Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.395 le gallon, pour l'achat d'huile semi-lourde no 4.

c) De Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.46 le gallon, pour l'achat d'huile diesel colorée.

d) De Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.7475 le gallon, pour l'achat d'huile diesel non colorée.

e) De Domtar Chemicals Ltd, au montant de $20.95 la tonne, pour l'achat de gros sel de voirie en vrac.

f) De Superior Propane Ltd, au montant de $0.535 le gallon, pour l'achat de gaz propane.

g) De Imperial Oil Ltée, au montant de $0.7795 le gallon, pour l'achat d'essence jaune; au montant de $0.8115 le gallon, pour l'achat d'essence sans plomb, si la soumission rencontre le prix du marché actuel.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Dépenses à être prises au fonds de roulement

ET RESOLU: Que les dépenses suivantes soient effectuées:

1) Achat de réservoirs pour gazoline et fuel, $4,808.oo, plus la taxe de vente 8%;

77-306

2) Installation d'un système de lumières à l'intersection des rues Alice et Ste-Madeleine, $12,210.oo, plus taxe de vente 8%;

3) Rénovation du restaurant à l'aréna Jean-Guy Talbot, soit un montant de $18,000.oo.

Que toutes ces dépenses soient prises à même le fonds de roulement et approuvées par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urbanisme séance 30/08/77

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 30 août 1977, aux articles 1 à 10 inclusivement.

77-307

ADOPTE

Remerciements M. Antoine Trudel Comm. Urbanisme

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que des remerciements soient adressés à Monsieur Antoine Trudel pour les services qu'il a rendus aux citoyens du Cap-de-la-Madeleine, en tant que membre de la Commission d'Urbanisme.

77-308

ADOPTE

Hydro-Québec enlever tour Boul. Pie XII

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie l'Hydro-Québec d'enlever la tour qui ne sert plus sur le boulevard Pie XII.

77-309

ADOPTE

Félicitations MM. Corbin vainqueurs Classique de canots

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement Messieurs Claude et Serge Corbin, vainqueurs de la Classique internationale de canots (1977) de la Mauricie.

77-310

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Elphège Deshaies, pour le bénéfice de: "Le Sapin Bleu et Les Entreprises Madelon Inc.", a fait une demande de permis.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 septembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-311

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 6 septembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 septembre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Tarif pour énumérateurs (re: élections)

1. Le comité recommande de payer aux énumérateurs pour le recensement électoral, le tarif suivant: $35.oo de base, plus $0.16 (16 sous) du nom.

Benoît Hélie Inc. couverture des services techniques

2. Le comité recommande d'accepter la soumission de Benoît Hélie Inc., du 29 août 1977, au montant de $1,985.oo pour la couverture de l'édifice des services techniques de la Cité.

Estimation valeur d'un terrain

3. Le comité recommande de faire estimer la valeur du terrain situé à l'intersection des rues Du Passage et Thibeau.

Laboratoire Shermont surveillance travaux règl. 589

4. Le comité autorise l'engagement du laboratoire Shermont pour la surveillance des travaux de pavage en béton bitumineux prévus au règlement no 589.

Engagement de Mme Françoise Lemarier à titre permanent

5. Le comité recommande que Mme Françoise Lemarier soit engagée secrétaire sténo-dactylo au Service de l'Evaluation, aux conditions de la convention collective des employés de bureaux, mais au salaire du 7ième mois, considérant les années de services à la Cité à titre d'employée temporaire.

Autorisation greffier vente à Radisson Transport Inc.

6. Le comité recommande de vendre à Radisson Transport Inc., une lisière de terrain de 15 pieds de large par 462 pieds de long, au prix de $0.25 le pied carré, et autorise le greffier à préparer la résolution de vente à cet effet.

Acceptation liste, salaires non-syndiqués 1977-1978

7. Le comité accepte que les salaires 1977-1978 des fonctionnaires non-syndiqués de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soient portés selon la liste présentée par le Gérant municipal et approuvée par les membres du Conseil.

Signer entente avec Champlain (enfouissement sanitaire)

8. Le comité autorise le maire et le greffier à signer l'entente avec la corporation municipale de la paroisse de la Visitation de Champlain, concernant l'enfouissement sanitaire.

Ingénieur obtenir machinerie nécessaire, enfouissement sanitaire

9. Le comité autorise l'ingénieur de la Cité à faire les démarches nécessaires pour obtenir les services de la machinerie qui serait requise pour l'enfouissement sanitaire.

CORRESPONDANCE:

a) Deux griefs de l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc.

b) Rapport mensuel des services de l'évaluation et de la construction, de janvier à juillet inclusivement.

c) Rapport de construction pour le mois d'août 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 06/09/77

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 septembre 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-312

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-313

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 4696 à 4867 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $289,733.79, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-314

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Palmyre Bineau-Rock, | prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Léo Doyon, | Prop. par Cons. Jean-P. Lavergne |
| M. Fidèle Montambeault, | Prop. par Cons. Jean-P. Lavergne |
| Mme Raoul St-Ours, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Joseph Lacroix, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Alphonse Montplaisir, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Gaston Baril, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Alfred Charland, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-315

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 553-90, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 août 1977, et portant le numéro D-2727.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-316

ET RESOLU: Que le plan montrant la sudvision d'une partie du lot 415-1-16-4, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de

Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 septembre 1977, et portant le numéro D-3695.

ADOPTE

Résolution pour congrès UMQ (fonds de retraite élus municipaux)

CONSIDERANT que par l'article 8 du projet de loi no 54 déposé en première lecture à l'Assemblée nationale, le gouvernement du Québec démontre son intention de réajuster la rémunération des membres d'un conseil municipal, ce qui constitue un geste appréciable dans la bonne direction.

77-317

CONSIDERANT que depuis la mise en force de la loi 48 concernant les régimes de retraite des élus municipaux, de nombreuses représentations ont été faites sans succès tant par les municipalités que par l'Union des Municipalités du Québec, dans le but de faire amender rétroactivement cette loi et permettre aux élus et aux municipalités qui le désirent, de participer davantage audit régime qui se veut basé sur les valeurs actuarielles, afin qu'à l'âge de la retraite, les élus puissent bénéficier d'un rendement plus équitable du fonds de retraite auquel ils ont participé.

EN CONSEQUENCE, il est proposé et unanimement résolu que ce Conseil prie avec instance l'Union des Municipalités de faire les représentations jugées nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales, afin d'obtenir que des amendements requis soient apportés à cette loi actuellement considérée injuste à l'égard des élus municipaux.

Que copie de cette résolution soit adressée au Comité des Résolutions du Congrès 1977 de l'UMQ, au ministère des Affaires municipales, au Premier Ministre du Québec ainsi qu'à notre Député du comté de Champlain.

ADOPTE

Gestion des déchets projet de loi no 55

77-318

CONSIDERANT que le projet de loi no 55 modifiant le Code municipal proposé à l'article 28, qu'une corporation de comté soit habilitée à exploiter un système de gestion des déchets dans le territoire soumis à sa juridiction et qu'une cité ou ville qui ne fait pas partie de la corporation de comté peut conclure une entente de participation avec ladite corporation de comté;

CONSIDERANT par ailleurs que le ministère de l'Environnement propose aux municipalités du Québec deux modes de gestion;

1) par la formation de comité intermunicipal d'administration;

2) par la désignation d'un mandataire ayant sensiblement les mêmes pouvoirs et devoirs;

CONSIDERANT que dans les deux cas il n'est pas impossible que le gestionnaire doive faire des achats de terrains, soit de gré à gré ou par voie d'expropriation aussi bien à l'extérieur du territoire sous sa juridiction;

ATTENDU qu'actuellement les lois régissant les cités et villes et les municipalités rurales, ne permettent pas à une municipalité gestionnaire ou non de prendre des procédures en expropriation à l'extérieur de son propre territoire pour des fins d'enfouissement sanitaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé et unanimement résolu:

que ce Conseil prie les ministères des Affaires municipales et de l'Environnement, de prendre dans les meilleurs délais les dispositions nécessaires pour que les lois régissant les municipalités soient amendées afin de permettre aux municipalités d'agir légalement et promptement, tout en respectant les directives du ministère de l'Environnement en matière d'enfouissement sanitaire.

Que copie de cette résolution soit adressée aux ministères concernés, à M. Marcel Gagnon, député de Champlain, ainsi qu'au Comité des Résolutions de l'Union des Municipalités et des Conseils de comtés, pour fin de discussion à l'occasion de leur prochain congrès.

ADOPTE

M. Roger Gélinas arp.-géom. cadastrer terrain lot 422-C Radisson Transport Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soit autorisé à cadastrer le terrain que Radisson Transport Inc., désire acheter de la Cité, soit une lisière de terrain de 15 pieds par 462 pieds du lot 422-C, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

77-319

ADOPTE

Octroi aux groupes Age d'Or

Proposé et unanimement résolu:

Que les membres du Conseil recommande de verser aux groupes de l'Age d'Or de la Cité, un montant de $300.oo par paroisse, et que dans les paroisses où il existe deux groupes, ce montant soit divisé également entre les deux groupes.

77-320

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urbanisme séance 13/09/77

77-321

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 13 septembre 1977, aux articles 1 et 2 inclusivement.

ADOPTE

Félicitations Hebdo du Cap 10e anniversaire

77-322

Proposé et unanimement résolu:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement le journal "HEBDO DU CAP", à l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation.

ADOPTE

Emission d'obligations, soumission de La Banque Provinciale du Canada ($2,516,000.oo)

77-323

CONSIDERANT que la Corporation du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $2,516,000.oo, par avis qui a paru le 3 septembre 1977.

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

| Nom du soumissionnaire: | Loyer: |
|---|---|
| René T. Leclerc Inc. | 10.2366 |
| La Banque Provinciale du Canada | 10.2158 |
| La Banque Canadienne Nationale | 10.2481 |
| Raymond Camus Inc. | 10.2497 |

Il est PROPOSE par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
APPUYE par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la soumission la plus avantageuse pour l'émission d'obligations, déterminée par le Ministère des Affaires Municipales soit adjugée à La Banque Provinciale du Canada.

ADOPTE

Emission d'obligations $2,516,000.oo

77-324

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de $2,516,000.oo, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| Règlement numéro | Pour un montant de |
|---|---|
| 566 | $ 14,000.oo |
| 568 | 49,000.oo |
| 570 | 142,000.oo |
| 572 | 177,000.oo |
| 577 | 86,000.oo |
| 579 | 54,000.oo |
| 582 | 23,000.oo |
| 583 | 31,000.oo |
| 585 | 119,000.oo |
| 586 | 400,000.oo |
| 587 | 76,000.oo |
| 588 | 129,000.oo |
| 589 | 600,000.oo |
| 591 | 190,000.oo |
| 592 | 55,000.oo |
| 593 | 150,000.oo |
| 596 | 100,000.oo |
| 597 | 33,000.oo |
| 599 | 88,000.oo |
| | $ 2,516,000.oo |

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent
PROPOSE PAR: JEAN-PAUL LAVERGNE
APPUYE PAR: LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $2,516,000.oo;

1.- Les obligations seront datées du 11 octobre 1977;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Canadienne Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 11 avril et le 11 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation ; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5.- Les obligations seront émises en coupures de $100.oo ou de multiple de $100.oo.

6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

ADOPTE

Emission d'obligations $2,516,000.oo

Il est Proposé par JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par LIONEL RHEAULT

ET RESOLU UNANIMEMENT:

77-325

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de $2,516,000.oo, fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 566, 568, 570, 572, 577, 579, 582, 583, 585, 586, 587, 588, 589, 591, 592, 593, 596, 597 et 599

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- dix ans (à compter du 11 octobre 1977), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par tous les règlements d'emprunt ci-dessus mentionnés.

Chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Clément Fournier site industriel

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-326

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Clément Fournier, aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 422-C-40-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.
Le tout ayant une superficie de 10,650 pieds carrés

et au prix total de $1,278.oo payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge

de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Acceptation de diverses soumissions (Képis d'été, casques en fourrure, foulards, gants, mitaines et paletots nylon ¾)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les soumissions suivantes:

a) De William Scully Limited, au montant de $9.90 et $15.90,l'unité pour l'achat de képis d'été.
De J.R. Gaunt & Son (Canada) Company Ltd, au montant de $14.95 l'unité, pour l'achat de casques de fourrure en mouton noir.

77-327

b) De Maranda Inc., au montant de $9.oo l'unité, pour l'achat de gants.
De Maranda Inc., au montant de $11.50 l'unité, pour l'achat de mitaines.
De J.R. Gaunt & Son (Canada) Company Ltd, au montant de $2.85 l'unité pour l'achat de foulards.

c) De J.R. Gaunt & Son (Canada) Company Ltd, au montant de $58.50 l'unité, pour l'achat de paletots nylon ¾.

ADOPTE

Adoption règl. 371-46

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-328

ET RESOLU: Que le règlement no 371-46, intitulé:

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine , donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,

77-329

je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 19ième jour du mois de septembre 1977.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Avis de responsabilité de Mme Noëlla D. Reux, 2137, Avenue Du Parc, Trois-Rivières. RE: Dommages à sa propriété sise au 74, rue St-Laurent, Cité, lors de travaux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Maurice Thellend
Le Greffier

Le Maire

3267

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, vendredi, le 23 septembre 1977, à 16.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

77-330 ATTENDU qu'il existe présentement un conflit ouvrier opposant la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ses employés et leur syndicat (Association Internationale des Machinistes et Travailleurs de l'Aéroastronautique, Local 2220);

ATTENDU que cette situation peut donner ouverture à des problèmes majeurs, mettant en péril le bien-être et la sécurité de la population;

Vu l'urgence de la situation:

Il est PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que des procédures légales appropriées soient instituées en temps opportun et que mandat soit donné au procureur de la Cité d'agir à cette fin.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-46, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 23 septembre 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 29 et 30 septembre 1977, de 9.00 heures à 19.00 heures.

65 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-46, et 17 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine.
ce 30ième jour du mois de septembre 1977.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 octobre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal 19/09/77

77-331

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 19 septembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal séance spéciale 23/09/77

77-332

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 23 septembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlg. 371-46

77-333

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-46, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 29 et 30 septembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 19 septembre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint des
travaux publics M. Gérald Binette

---

Tarifs: re: élections

1. Le comité recommande de payer le tarif proposé par le ministère des Affaires municipales, en date du 30 août 1975, aux officiers d'élection, et ce en vertu de l'article 332 de la loi des cités et villes, et que le coût du triage des cartes de recensement électoral soit de $0.03 l'unité, et le coût pour les dactylographier, de $0.05 l'unité.

Avis de M. A. Matteau [redacted] pour griefs

2. Le comité recommande de s'en tenir aux avis de M. Arthur Matteau concernant les griefs déposés par l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant:

a) M. Guy Bettez;
b) semaines de vacances non payées à certains policiers;
c) et celui concernant la demi-journée de maladie pour les employés extérieurs.

Achat 1 bureau Service des Achats

3. Le comité recommande l'achat d'un bureau au Service des Achats. (Dépense à être prise aux actifs immobilisés).

Félicitations constable François Corbin

4. Le comité félicite le constable M. François Corbin pour les succès qu'il a remportés lors des compétitions de tir, aux Olympiades policières du mois de juillet 1977, honneur qui rejaillit sur la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

M. Yves Tremblay location du pro-shop, aréna [redacted]

5. Le comité accepte la soumission de M. Yves Tremblay pour la location du pro-shop à l'aréna Jean-Guy Talbot, pour un montant de $1,872.oo, soit $156.oo par mois, à la condition qu'il possède l'équipement approprié pour tenir un pro-shop.

Journée de travail rémunérée à M. Jacques Marchand

6. Le comité recommande que M. Jacques Marchand soit rémunéré pour la journée de travail qu'il a faite l'été dernier.

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Lavergne se déclare dissident sur cet item.

7. Le comité recommande que le salaire de la responsable du restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot, Madame Jeannine Grimard, soit $0.45 plus élevé que le salaire minimum pour l'année en cours.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Claude Lessard, atelier de réparations téléviseurs et radios.

b) Lettre de M. Claude Hamel, autorisation pour vente d'annonces. RE: Bonspiel du curling des policiers du Cap-de-la-Madeleine.

c) Lettre de M. Clément Larivière, établissement d'un commerce, ancienne station service rue Thibeau.

d) Conciliation banque, août 1977.

e) Rapport de police, août 1977.

f) Estimé de l'évaluateur, lots 406-243 et 244, 405-137.

g) Coût d'opération pour participation au hockey mineur.

h) Rapport de M. Jacques Genest, rapport local pour croquet.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 19/9/77

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT

77-334

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 septembre 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

77-335

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 4868 à 5021 inclusivement, comprenant des déboursés se totalisant à $408,471.41, soit et est adopté pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

77-336

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Guy Larivière, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Adrien Courteau, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Arthur Rousseau, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Rosario Prince, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Omer Grenier, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Noël Vary, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Roméo Bélanger, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mlle Madeleine De Grandmont, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| Mme Alexandre Dionne, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Cession de terrains par Mme Annette B. Carrier et M. [redacted] Marcel Houle ouverture des rues Arcand et Patry

77-337

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de Madame Annette B. Carrier et Monsieur Marcel Houle, les lots 387-2330 et 387-2343, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente étant consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.oo), et devra servir pour l'ouverture des rues Arcand et Patry.

Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisée à préparer le contrat normal d'une vente et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Cession d'un terrain par Laurentide Ready Mix & Equipement Inc. ouverture de la [redacted] rue Turmel

77-338

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de Laurentide Ready Mix & Equipement Inc., le lot 387-1507-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente étant consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.oo), et devra servir pour l'ouverture de la rue Turmel.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat normal d'une vente et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Annulation résolution 77-241 noms de rues

77-339

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 77-241, soit et est annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

a) Que la rue portant les numéros de cadastre 410-26-97, 410-26-98, 410-26-99, 410-26-67 et 409-6-22, soit désignée comme étant la rue "MGR TESSIER", en l'honneur de de Mgr Albert Tessier, fondateur des instituts familiaux.

b) Que la rue portant les numéros de cadastre 410-26-66 et 410-36-4, soit désignée rue "HEBERT", étant le prolongement de l'actuelle rue Hébert.

c) Que la rue portant les numéros de cadastre 409-6-42, 409-6-2, 406-307-5 et 629-32-8, soit désignée rue "BELLEVUE", étant le prolongement de l'actuelle rue Bellevue.

d) Que la rue portant les numéros de cadastre 551-316, 551-317 et 552-212, soit désignée comme étant la rue "GODBOUT", en l'honneur de Monsieur Adélard Godbout qui fut premier ministre de la province de Québec du 11 juin au 17 août 1936 et de 1939 à 1944.

e) Que la rue portant le numéro de cadastre 551-290, soit désignée comme étant la rue "SAUVE", en l'honneur de Monsieur Paul Sauvé qui fut premier ministre de la province de Québec en 1959 et 1960.

f) Que la rue portant les numéros de cadastre 552-187, 551-315, 551-314, 552-234, soit désignée rue "TASCHEREAU", étant le prolongement de l'actuelle rue Taschereau.

g) Que la rue portant les numéros de cadastre 552-241 et 551-313 soit désignée rue "CHAPLEAU", étant le prolongement de l'actuelle rue Chapleau.

h) Que la rue portant le numéro de cadastre 551-257 soit désignée rue "DE CALLIERES", étant le prolongement de l'actuelle rue De Callières.

i) Que la rue portant le numéro de cadastre 410-26-86, soit désignée comme étant la rue "GARCEAU", en l'honneur de l'abbé Zéphirin Garceau, curé de la paroisse Ste-Marie-Madeleine de 1860 à 1864.

ADOPTE

Acceptation d'annulation d'un lot et de parties de lots

77-340

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le projet d'annulation du lot 420-571 et d'une partie des lots 420-531 à 420-536, 420-541, 420-542 (rue) 420-554 à 420-558, 420-570 et 420-572, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Denis Gagné, a.g., en date du 22 septembre 1977, et portant le numéro D-36.

ADOPTE

Acceptation d'un plan

77-341

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 420-627, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Denis Gagné, a.g., en date du 22 septembre 1977, et portant le numéro D-36.

ADOPTE

Acceptation d'un plan

77-342

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 125-2-9-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 septembre 1977, et portant le numéro D-2761.
Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Acceptation d'un plan

77-343

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-207-1, 552-207-2, 552-210-1, 552-210-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 septembre 1977, et portant le numéro D-3700.

ADOPTE

Acceptation d'un plan

77-344

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-267-1, 267-2, 270-1, 270-2, 273-1, 273-2, 274-1, 274-2, 275-1, 275-2, 278-1, 278-2, 281-1, 281-2, 284-1, 284-2, 285-1, 551-285-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 septembre 1977, et portant le numéro D-3701.

ADOPTE

Acceptation d'un plan

77-345

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 423-116-1 et 423-116-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 20 septembre 1977, et portant le numéro 22174.

ADOPTE

Achat de deux automobiles Police de 3-Rivières Plymouth Ltée.

77-346

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Plymouth Ltée, pour l'achat de deux automobiles de police, modèle 1978, pour le prix de $9,700.oo.

ADOPTE

Acceptation projets de conventions collectives employés extérieurs

77-347

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil acceptent les projets de conventions collectives des Employés de l'extérieur de l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique, local 2220, et de l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique, local 2220, (aréna), pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 1979, tels que présentés par le gérant municipal, et autorisent le Maire, le Greffier et le Gérant à signer lesdites conventions.

ADOPTE

Autorisation Bell Canada faire travaux sur rue Thibeau

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-348

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent que les travaux d'enfouissement de câbles, demandés par la compagnie Bell Canada, soient exécutés sur la rue Thibeau entre les rues St-Ours et Des Prairies.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans numéros 401, 402, 403, faisant partie du consentement municipal numéro 619 et dossier 914381 de la compagnie et aux conditions suivantes:

Le trottoir de la rue Thibeau côté ouest sera refait entièrement par la municipalité, aux frais de la compagnie Bell Canada et le pavage devra être remis à son état original dans le plus bref délai après la fin des travaux.

De plus, la compagnie sera entièrement responsable de l'état des ouvrages temporaires, jusqu'à la reconstruction des trottoirs et pavage.

ADOPTE

Félicitations Gérant, officiers supérieurs et contremaitres

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

77-349

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement les officiers supérieurs, les contremaîtres, ainsi que le Gérant de la Cité, pour le travail accompli lors du conflit avec les employés extérieurs, de même que pour les efforts qu'ils ont déployés pour régler ce conflit.

ADOPTE

Félicitations M. Yvon Fournier

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

77-350

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Yvon Fournier, pour sa nomination de Président de l'Association Internationale d'Arboriculture Ornementale.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de Cablevision Nationale Ltée. RE: Service par câble.
b) Avis de responsabilité de M. Michel Latour, 60, rue Gatineau, Cité. RE: Dommages causés lors d'un accident le 24 septembre 1977, sur la rue Radnor.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 octobre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 3 octobre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-351

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 3 octobre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Tarifs pour membres bureau revision, liste électorale

1. Le comité recommande que le tarif des honoraires pour les membres du bureau de revision soit: Le juge municipal, $75.oo par jour de séance; le greffier de la Cour municipale, $50.oo par jour de séance.

Acheteur à journée d'étude à Québec

2. Le comité autorise l'acheteur de la Cité à assister à une journée d'étude le 13 octobre 1977, organisée par le ministère des Affaires municipales, à Québec.

Conditions Imperial Oil acceptées

3. Le comité accepte les conditions posées par la compagnie Imperial Oil Limited, concernant la fourniture d'huile.

Achat aspirateur Hôtel de Ville

4. Le comité recommande l'achat d'un aspirateur domestique pour l'Hôtel de Ville, dépense à être prise sur le budget 1977.

[redacted] Modifications sous-sol centre Brunelle

5. Le comité recommande que les modifications soient faites au sous-sol du centre Brunelle pour y aménager les locaux nécessaires à la poursuite de certaines activités, mises sur pied par le Service de la Récréation de la Cité, et que ces dépenses soient prises au fonds de roulement.

Salaires des responsables de gymnases

6. Le comité recommande que les responsables de gymnases continuent à être payés au prix convenu, même si les montants prévus à ce poste au budget sont épuisés.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Commission Scolaire concernant le déblaiement des trottoirs sur le boulevard Des Prairies.

b) Lettre de Mme Thérèse Noël, demande de stationnement limité sur la rue St-Laurent.

c) Lettre de Me Roch Bolduc, sous-ministre des Affaires municipales, bureau de revision, rôle d'évaluation.

[redacted] d) Lettre d'Escouade Canine provinciale, contrôle des chiens.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 03/10/77

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 octobre 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-352

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

[redacted] 77-353

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 5022 à 5079 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $100, 358.51, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

77-354

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Gaétan Germain, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Gaston Lacroix, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| Mme Roméo Laperrière, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Henri Hould, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. André Dufresne, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |
| M. Arthur Rivard, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. André Goyette, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Joseph Bisson, | Prop. par Cons. J.-P. Lavergne |
| M. Jean-Paul Lapointe, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Conrad Duplessis, | Prop. par Cons. Lionel Rheault |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande d'emprunt temporaire pour divers règlements

77-355

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de $182,000.

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 3 ans, lors de l'échéance du 1er janvier 1978, fait en vertu des règlements numéros 448, 455, 456, 457, 460, 462, 463, 464, 466, 467, 468 et 469
(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 60417).

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: JEAN-CLAUDE BEAUMIER
APPUYE PAR: JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de $182,000.oo, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-356

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 125-2-9-1 et 125-2-9-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 octobre 1977, et portant le numéro D-2761.

Que M. J.-Réal Desrosiers, maire et M. Maurice Thellend, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-357

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-116-1, 143-117-1 et 143-117-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 septembre 1977, et portant le numéro D-2783.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-358

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 124-44-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 octobre 1977, et portant le numéro D-2775.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-359

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 125-16-4, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 avril 1977, et portant le numéro D-2470.

ADOPTE

Ingénieur soumettre plans à Services de Protection de l'Environnement

77-360

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que M. Ronald Marcoux, ingénieur de la Cité, soit autorisé à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Chapleau, Taschereau, Godbout, De Callières et Sauvé.
Plans numéros: E-626, E-627, E-628, E-629, E-630.

ADOPTE

Félicitations C.H.L.N. 40e anniversaire

77-361

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à la station de radio C.H.L.N., à l'occasion de son quarantième anniversaire et lui présentent leurs meilleurs voeux de succès.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Cabinet du Premier Ministre, accusé réception résolution 77-317.
b) Lettre du député Marcel Gagnon, accusé réception des résolutions 77-317 et 77-318.
c) Lettre du Ministère des Affaires municipales de Québec, accusé réception des résolutions 77-317 et 77-318.
d) Lettre de l'U.M.Q., accusé réception des résolutions, gestion des déchets et rémunération membres du Conseil.
e) Avis de responsabilité de M. Roland Marcil, 72, rue Latreille, Cité. RE: Dommages à un pneu de son véhicule dans un trou sur la rue St-Laurent.

f) Avis de responsabilité de M. Raymond Chainé, 235, rue Ste-Marie, Cité. RE: Dommages à sa propriété à la suite du bris d'un tuyau appartenant à la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 octobre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 octobre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-362

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 17 octobre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

50% coûts de nouvelle police d'assurance, employés bureau et cadres

1. Le comité recommande d'accepter de partager à 50% les coûts de la future police d'assurance-groupe proposée par la Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurances, offrant une protection nouvelle aux membres de l'Union Internationale des Employés professionnels et de bureau, de même qu'aux employés cadres de la Cité.

Montants autorisés comme dépenses en immobilisation

2. Le comité recommande qu'un montant de $147,811.36, soit autorisé comme dépenses en immobilisations à même les revenus à l'item actifs immobilisés, tel que soumis à l'annexe "A" du rapport du trésorier en date du 14 octobre 1977.

[redacted]

En plus, qu'un montant n'excédant pas $2,100.oo, soit autorisé pour le réaménagement du sous-sol du centre Brunelle comme dépenses en immobilisations à même les revenus pour l'année 1977.

Vente de la balance publique à H. Riquier

3. Le comité recommande que la balance publique soit vendue à H. Riquier, pour le prix de $400.oo, tel que l'offre reçue par l'ingénieur de la Cité.

Stationnement 1 heure rue St-Laurent

4. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police, en date du 4 octobre 1977, pour un stationnement limité à 1 heure sur le boulevard St-Laurent, entre les rues Latreille et Montplaisir.

Distributrices à liqueurs pour hockey mineur

5. Le comité autorise l'installation de distributrices à liqueurs au profit de l'Association du hockey mineur, mais à la condition expresse que la consommation en soit limitée aux joueurs de l'Association et que la liqueur soit consommée dans les chambres des joueurs.

[redacted] Prêter aréna Jeux du Québec

6. Le comité autorise le prêt de l'aréna, le 22 janvier 1978, de 12 heures à 18 heures pour les jeux du Québec,

Aucune vente marchandise, aréna

7. Le comité recommande qu'aucune marchandise ne soit vendue à l'aréna, à moins d'une autorisation écrite de la Cité.

Paiement des gardiens pendant grève employés extérieurs

8. Le comité recommande le paiement des gardiens des édifices municipaux pendant la grève des employés extérieurs, tel que soumis par le gérant à la présente séance.

CORRESPONDANCE:

a) Analyse du budget 1977 au mois de septembre.
b) Lettre de Laforme Electrique Inc., demande pour être sur la liste des fournisseurs de la Cité.
c) Conciliation de banque, septembre 1977.

[redacted]

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 17/10/77

77-363

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 octobre 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 24 octobre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Lionel Rheault
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Payer facture de Massicotte et Fils Ltée, pour béton bitumineux

1. Le comité recommande que la facture de Massicotte et Fils Ltée, pour du béton bitumineux, mais non posé lors de l'arrêt de travail des employés municipaux, soit acceptée pour paiement.

"ARRET" intersection des rues Patry et Milot

2. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police, de poser quatre enseignes "ARRET", à l'intersection des rues Patry et Milot.

Bruno Mailhot & Fils, aspirateurs centrals, service techniques

3. Le comité recommande d'accepter l'offre de Bruno Mailhot et Fils, pour un système d'aspirateurs centrals, au montant de $528.40, pour l'édifice des Services techniques de la Cité, dépenses autorisées par le règlement no 593.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de M. Jacques Genest, programmation du Service de la Récréation.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 24/10/77

77-364

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 24 octobre 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

77-365

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes à payer comprenant:

a) les chèques numéros 5080 à 5240 inclusivement, $213,786.26;

b) les frais bancaires et service de la dette, $324,630.78;

c) les listes de paies 34 à 42 inclusivement, $464,183.69.

Le tout formant un déboursé total de $1,002,600.73.

ADOPTE

Sympathies

77-366

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Eloi Thibodeau, | Prop. par Cons. Jean-P. Lavergne |
| M. Alexandre Thiffault, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Tancrède Bordeleau, | Prop. par Cons. Jean-P. Lavergne |
| Mme Hervé Brunelle, | Proposé et unanimement résolu |
| Mme Aimé Robichaud, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme André Boisvert, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption prévisions budgétaires 1978 O.M.H.

77-367

Proposé par M. le conseiller LIONEL RHEAULT
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte les prévisions budgétaires de l'année 1978 de l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, telles que présentées par le secrétaire-trésorier, Monsieur Roland Desaulniers, C.G.A.

ADOPTE

Servitude électricité puits no 28

77-368

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que son honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention à intervenir entre L'HYDRO-QUEBEC et la CITE et par laquelle la Cité accorde à la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (HYDRO-QUEBEC), une servitude perpétuelle sur les lots 546-P-83, 546-109, 545-31, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, sur une largeur de dix (10) pieds.

Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au projet de convention annexé à la présente résolution et au plan parcellaire y attaché.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Produits Wilmar Inc. résolution no 77-271 annulée

77-369

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution no 77-271, soit et est annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Produits Wilmar Inc., le lot no 553-90, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 30,795 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $3,695.40, payable comptant, plus les frais d'arpentage au montant de $250.oo.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement;

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.
Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins commerciales qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Droit de passage à Club de motoneige du comté de Champlain Inc.

77-370

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder un droit de passage, au Club de Motoneige du comté de Champlain Inc., contre les lots 421-E, 421-P-D, 421-P-E, 422-C-9, 422-P-C, 420-542, 420-55, 417-B, 419-416, 420-543, et les lots 562-20-1, 562-20-2, 561-1 et 557-1, (rue Laflèche) appartenant à la municipalité.

Le droit de passage accordé par la présente, prendra fin le 15 avril 1978.

L'érection de refuges sera défendue.

La Cité se dégage de toute responsabilité.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer cette cession de droit de passage.

ADOPTE

Recommandation de M. Hilarion Chiasson obtention médaille de membre de l'Ordre du Canada

CONSIDERANT que l'ex-commandant (Légion Royale Canadienne) HILARION CHIASSON, est un citoyen distingué, très avantageusement connu et extraordinairement dévoué envers tous les groupements civiques et sociaux, de même que pour les meilleurs intérêts de tous ses concitoyens canadiens;

CONSIDERANT qu'il a servi dans le service actif de la marine du Canada du 20 juin 1941 au 13 septembre 1945, (convoi outre-mer) numéro matricule V3783;

77-371

CONSIDERANT qu'il est détenteur du certificat d'honneur de la Société de la Croix Rouge;

CONSIDERANT que la Légion Royale Canadienne lui a décerné la plus haute décoration "MEDAILLE MERITOIRE AVEC PALME";

CONSIDERANT qu'il s'est signalé de façon toute spéciale pour son dévouement, depuis 1959 à l'égard des vétérans de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT qu'il est au service de la Cité du Cap-de-la-Madeleine comme policier et pompier depuis 1956;

En conséquence, il est dûment proposé et unanimement résolu:

Que ce Conseil recommande l'ex-commandant HILARION CHIASSON, 391, rue Père Richard, Cap-de-la-Madeleine, pour l'obtention de la médaille de Membre de l'Ordre du Canada.

ADOPTE

Demande au Ministère des transports inscrire le nom de la Cité panneaux de signalisation autoroute 40

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a cause de son sanctuaire national constitue l'attrait touristique numéro 1 en Mauricie;

ATTENDU que plusieurs plaintes nous ont été formulées, à l'effet que le nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est inexistant sur les panneaux de signalisation de l'autoroute 40 au carrefour de la 55, de même qu'au carrefour de la 755 et de la 55 à la hauteur de Trois-Rivières-Ouest.

77-372

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil s'adresse au ministère du Transport pour réclamer que ces anomalies soient corrigées dans les meilleurs délais.

ADOPTE

Parc "Lionel Rheault"

77-373

CONSIDERANT que Monsieur Lionel Rheault a été en grande partie l'artisan responsable de l'achat par la Cité pour la somme symbolique de $1.00, du terrain devant servir à l'implantation d'un parc dans la paroisse Ste-Madeleine, lequel est délimité par les rues Latreille, St-Paul, Montplaisir et l'arrière des lots de la rue Du Sanctuaire;

ATTENDU que ce parc communément appelé "parc St-Paul ou parc Ste-Madeleine" n'a jamais été officiellement désigné ainsi par résolution du Conseil de ville;

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU,

Que ce parc sera dorénavant désigné sous le vocable de parc Lionel Rheault, en l'honneur de cet éminent citoyen de la paroisse Ste-Madeleine et conseiller municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pendant dix-neuf années consécutives.

ADOPTE

Remerciements pour dévouement Conseiller Lionel Rheault

77-374

CONSIDERANT que Monsieur le Conseiller Lionel Rheault représente depuis dix-neuf années consécutives les citoyens contribuables du quartier no 1 au Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que Monsieur le Conseiller Lionel Rheault a pris la décision de se retirer de l'administration municipale pour des raisons personnelles;

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil remercie sincèrement au nom de la population du Quartier no 1, Monsieur Lionel Rheault, pour tous les sacrifices et les efforts qu'il a déployés pour répondre à l'attente de tous ses concitoyens, et ce Conseil formule à son intention ses meilleurs voeux pour une retraite heureuse et paisible à ce collègue distingué.

ADOPTE

Adoption règlement 371-47

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 371-47, intitulé:

77-375

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

M. le Conseiller Jean-Paul Lavergne demande le vote.

| | POUR: | | CONTRE: |
|---|---|---|---|
| MM. | Lionel Rheault | MM. | Jean-Claude Beaumier |
| | Laurent Lavergne | | Jean-Paul Lavergne |
| | Onil Vallières | | |
| | Claude Champoux | | |

ADOPTE SUR DIVISION

Avis de motion

77-376

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 24ième jour du mois d'octobre 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Yvon Vanasse "Brasserie Chateaudun" a fait une demande de permis pour un bar avec danse, au 971, rue Thibeau, Cité. (Changement de titulaires et d'actionnaires).

b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Yvon Vanasse "Brasserie Chateaudun", a fait une demande de permis pour un restaurant avec danse et oeuvres musicales, au 971, rue Thibeau, Cité. (Changement de titulaires et d'actionnaires).

c) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Yvon Vanasse "Brasserie Chateaudun", a fait une demande d'un permis pour une brasserie (changement de titulaires et d'actionnaires) au 971, rue Thibeau, Cité.

d) Avis de responsabilité de Mme Jean-Charles Beaudoin, 111, rue de l'Hôtel-de-Ville, Cité. RE: Dommages à des vêtements lors de réparations de la conduite d'eau de la rue Dorval, le 12 octobre 1977.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3298

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, DESROSIERS, J.-REAL, administrateur, domicilié à 185, rue Lorette, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Maire fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) J.-Réal Desrosiers
Maire

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,
ce 11ième jour de novembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LEMARIER, JACQUES, superviseur de sécurité, domicilié à 136, rue Rocheleau, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 1, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Jacques Lemarier
Conseiller quartier no 1

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office,
à Cap-de-la-Madeleine,
ce 11ième jour de novembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

Je, soussigné, BEAUMIER, JEAN-CLAUDE, coordonnateur, domicilié à 248, rue Massicotte, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 2, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Jean-Claude Beaumier
Conseiller quartier no 2

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office,
à Cap-de-la-Madeleine,
ce 11ième jour de novembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

3295

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

je, soussigné, LAVERGNE, JEAN-PAUL, boucher-épicier, domicilié à 89, rue St-Jean-Baptiste, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 3, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Jean Paul Lavergne
Conseiller ~~quartier~~ no 3

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office,
à Cap-de-la-Madeleine,
ce llième jour de novembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

Je, soussigné, LAVERGNE, LAURENT, commerçant, domicilié à 40, boulevard Duplessis, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 4, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Laurent Lavergne
Conseiller quartier no 4

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office,
à Cap-de-la-Madeleine,
ce llième jour de novembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, VALLIERES, ONIL, imprimeur, domicilié à 156, rue Mère Gamelin, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 5, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) _____
Conseiller quartier no 5

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office,
à Cap-de-la-Madeleine,
ce 11ième jour de novembre 1977.

(Signé) _____
Greffier

Je, soussigné, CHAMPOUX, CLAUDE, courtier en assurances, domicilié à 185, rue Desbiens, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 6, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi que Dieu me soit en aide!

(Signé) _____
Conseiller quartier no 6

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154, rue Loranger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, su les Saints Evangiles, le serment d'office,
à Cap-de-la-Madeleine,
ce 11ième jour de novembre 1977.

(Signé) _____
Greffier

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des session, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 novembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

77-377

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 24 octobre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-378

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 5241 à 5397 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $289,150.56, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-379

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| M. | Pierre-Paul Thibeault, | Proposé et unanimement résolu |
| M. | Aimé Montplaisir, | Prop. par Cons.Lionel Rheault |
| M. | Séraphino Laperrière, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme | Romé Jacques, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. | Jacques Bourbeau, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. | Jean-Marie Gendron, | Proposé et unanimement résolu |
| Mme | Thomas Toutant, | Prop. par M. le Maire Desrosiers |
| M. | Charles-Edouard Flageol, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mlle | Marie Beaumier, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme | Lucien De Montigny, | Prop. par Cons. Onil Vallières |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande au gouvernement payer taxes améliorations locales (autoroute 755)

77-380

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande au Gouvernement du Québec de payer les taxes d'améliorations locales, pour un montant de $3,419.oo, encourues par règlements d'emprunts, suite à l'expropriation de certains terrains pour l'auroroute 755.

ADOPTE

Autorisation "Marine et Sport du Cap Inc" commerce armes à feu

77-381

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise "Marine et Sport du Cap Inc.", à opérer un commerce d'armes à feu à autorisation restreinte, considérant que le Service de la Police n'a pas d'objection à formuler pour l'émission d'un tel permis.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-382

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-78-1 et 2, 552-79-1 et 2, 552-80-1 et 2, 552-82-1 à 3, 552-83-1 et 2, 552-84-1 et 2, 552-85-1 à 4, 552-86-1 et 2, 552-87-1 et 2, 552-88-1 et 2, 552-89-1 et 2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 21 octobre 1977, et portant le numéro 22224.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-383

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 423-118, 424-A-11, 424-A-12, 424-A-14, d'une partie du lot 424-A-13, cadastre officiel de la paroisse (maintenant

Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 20 septembre 1977, et portant le numéro 22175.

ADOPTE

Résolution no 77-286 amendée Canada-Travail responsable M. Roger Gravel

77-384

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution no 77-286 soit amendée de la façon suivante:

Que les mots: "Que la personne responsable du projet pour la Cité soit M. Jacques Genest", soient remplacés par les mots: "Que la personne responsable du projet pour la Cité soit M. Roger Gravel".

ADOPTE

M. Conseiller Jean-Claude Beaumier Maire-suppléant

77-385

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Qu'à compter de ce jour, les membres du Conseil nomment Monsieur Jean-Claude Beaumier, Maire-Suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, jusqu'au 28 février 1978 inclusivement.

ADOPTE

Emprunt temporaire de la B.C.N. de $182,000.oo

77-386

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne Nationale, l'autorisation d'emprunter temporairement le montant de $182,000.oo, en attendant le produit de la vente d'obligations pour un montant égal, à être émises en refinancement de l'emprunt décrété par les règlements numéros 448, 455, 456, 457, 460, 462, 463, 464, 466, 467, 468 et 469, pour une période n'excédant pas 6 mois. Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de $182,000.oo.

ADOPTE

Autorisation Ingénieur soumettre plans aux Services Protection Environnement

77-387

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que M. Ronald Marcoux, Ingénieur de la Cité, soit autorisé à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc sur les rues: Du Passage, Bellevue, Mgr Tessier, Garceau, Hébert et St-Emile. (Plans numéros E-631 à E-637 inclusivement).

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'Urbanisme 25/10/77

77-388

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la séance du 25 octobre 1977, soit et est adopté en biffant les articles 2 et 6.

ADOPTE

Avis de motion

77-389

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NO 423, A L'ARTICLE 13, POUR QUE LA TAXE D'EAU SOIT PAYABLE DANS LES 30 JOURS APRES L'ENVOI DU COMPTE ET A L'ARTICLE 14, POUR QUE LE TAUX D'INTERET SOIT PORTE A 12% L'AN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de novembre 1977.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre des membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, félicitations au nouveau Conseil de la Cité élu le 6 novembre 1977.

b) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Henri Garneau jr, pour le bénéfice de lui-même et Johanne Dupont, a fait une demande d'un permis d'épicerie pour "Epicerie Criket Enrg", au 521, rue Notre-Dame, Cité.

c) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Yvon Vanasse a fait une demande d'un permis de réceptions, "Brasserie Châteaudun Inc.", au 971, rue Thibeau, Cité.

d) Copie conforme d'une lettre de M. Marcel Gagnon, député de Champlain. RE: Unités de logement pour personnes agées (200).

e) Lettre du Ministère des Transports du Québec. RE: Panneaux de signalisation de l'autoroute 40.

f) Lettre de l'Age d'Or St-Gabriel, remerciements pour l'octroi de 1977.

g) Lettre de M. Lionel Rheault, remerciements.

h) Avis de responsabilité de M. Alcide Gaumont, 60, Boul. Pie XII, Cité. RE: Dommages à sa propriété venant d'une défectuosité des tuyaux de la rue.

i) Avis de responsabilité de Mme Emile Léonard, 17, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa propriété causés par le refoulement des égouts.

j) Avis de responsabilité de M. François Grandbois, 22-A, rue Bureau, Cité. RE: Dommages à son sous-sol causés par une défectuosité venant de la rue, lors de la grève des employés de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-47, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 10 novembre 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 novembre 1977, de 9.00 heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-47, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 17ième jour du mois de novembre 1977.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Laurent Lavergne

LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

3303

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-MADELEINE

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des session, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 novembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 14 novembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-390

ADOPTE

Adoption procès-verba; procédure d'enregistrement règl. 371-47

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-47, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 16 et 17 novembre 1977, soit adopté.

77-391

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 novembre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Journée d'étude A.Q.T.E. MM. Richard, Lafontaine, Binette

1. Le comité autorise messieurs Pierre Richard, René Lafontaine et Gérald Binette à assister à la journée d'étude de l'A.Q.T.E., qui aura lieu à Trois-Rivières le 25 novembre 1977.

Colloque drainage, [redacted] MM. Marcoux & Lafontaine

2. Le comité autorise messieurs Ronald Marcoux et René Lafontaine à assister à un colloque sur le drainage urbain qui aura lieu à Montréal, le 8 décembre 1977.

M. Yves Boissonnault, $75.oo par semaine

3. Le comité recommande de verser à M. Yves Boissonnault, un montant de $75.oo par semaine à compter du 14 novembre 1977, pour l'aider à défrayer le coût de ses dépenses pendant son stage au Service de la Récréation.

Achat 1 automobile au Service de la Police

4. Le comité autorise l'achat d'une automobile au Service de la Police en remplacement de l'auto-patrouille no 1, dépense à être prise sur le budget de 1978.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Ministère du Travail, 31 octobre 1977, grief, vacances.

b) Conciliation de caisse et banque, octobre 1977.

c) Lettre de Escouade Canine Provinciale.

[redacted]

d) Lettre de M. Jacques Genest, statistiques de participation.

e) Lettre de Sigama Ltée, félicitations, élections.

f) Lettre de M. Jeannot Vivier. RE: Cap Curling Club.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 14/11/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 novembre 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-392

ADOPTE

Sympathies

[redacted] 77-393

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Marcel Lafrenière, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Emilien Laroche, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Fidèle Sauvageau, | Prop. par Cons. Onil Vallières |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation trésorier et greffier commencer procédures vente pour taxes

77-394

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le tréosrier et le greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer des procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables, qui doivent des taxes pour l'année 1975; de plus, la date limite pour le paiement desdites taxes municipales, soit et est, par les présentes, fixée au 16 décembre 1977.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-395

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-73-1 et 2, 552-74-1 et 2, 552-75-1 et 2, 552-76-1 et 2, 552-77-1 à 3, 552-90-1 et 2, 552-91-1 et 2, 552-92-1 et 2, 552-93-1 et 2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 24 octobre 1977, et portant le numéro 22223.

ADOPTE

Demande au Lieutenant-Gouverneur appliquer la loi 76

77-396

CONSIDERANT l'impossibilité pour les services techniques de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de desservir certaines parties de son territoire;

CONSIDERANT les recommandations de la Commission d'Urbanisme qui recommande un développement ordonné;

CONSIDERANT que l'on vend des terrains sur des parties dont le Conseil a refusé la subdivision;

CONSIDERANT que la municipalité de concert avec l'autorité provinciale a dépensé au-delà de $ 100,000.oo pour la revision du cadastre;

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'appliquer la loi 76 sanctionnée le 10 juillet 1971 dans les limites de son territoire, afin d'empêcher le régistrateur d'enregistrer des actes sur des parties de lots.

ADOPTE

Demande à la Banque Canadienne Nationale emprunt temporaire de [redacted] $850,000.

77-397

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement par tranches et suivant les besoins, les montants ci-après mentionnés:

$90,000.oo, en vertu du règlement no 601, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 22 août 1977.

$70,000.oo, en vertu du règlement no 602, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 22 août 1977.

$690,000.oo, en vertu du règlement no 603, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec le 22 août 1977.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si accepté, que le maire et le ~~trésorier~~ soient et sont, par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de huit cent cinquante mille dollars ($850,000.oo).

[redacted]

ADOPTE

Acte de vente avec M. Hubert Vallières

77-398

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer avec M. Hubert Vallière, un acte de vente pour les lots dont il est devenu l'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 31 mai 1976, et ce conformément à l'article 561 de la loi des cités et villes, et que les frais du notaire soient à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Cité.

ADOPTE

Adoption règlement 423-K

77-399

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 423-K, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 423, concernant la construction, l'entretien et l'administration du service de l'aqueduc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

[redacted]

ADOPTE

Adoption règlement no 371-48

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 371-48, intitulé:

77-400

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

77-401

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR COUVRIR L'EXCEDENT DES DEPENSES AUTORISEES AU REGLEMENT NUMERO 589".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de novembre 1977.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-402

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DEFRAYER LE COUT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS EXIGES POUR LE REAMENAGEMENT DU RESEAU D'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de novembre 1977.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

77-403

je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de novembre 1977.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre des Services de Protection de l'Environnement.
RE: Enfouissement sanitaire.

b) Lettre du local 2220, par M. Jean-Claude Lagacé, président, félicitations.

c) Lettre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.
RE: Félicitations pour le Conseil élu.

d) Pétition des membres de l'AFEAS du Cap-de-la-Madeleine.
RE: Revues pornographiques.

e) Avis de responsabilité de M. Ronald Marcoux, ing.
592, Boul. Des Prairies, Cité. RE: Dommages à son automobile par un véhicule de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 novembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 21 novembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-404

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 21 novembre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Option d'achat Fédération UPA de la Mauricie avec Cité

1. Le comité autorise la signature d'une option d'achat par la Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie avec la Cité, pour un terrain situé dans le secteur Vachon, pour une période de 30 jours, renouvelable automatiquement à moins que l'une ou l'autre partie signifie son refus de renouveler ladite option.

Chauffer partie du garage municipal

2. Le comité accepte que la partie du garage municipal actuellement non chauffée, le soit et que les matériaux nécessaires soient achetés par la Cité et installés par Nova Durocher Inc.

Achat d'ameublement de bureau Services techniques

3. Le comité accepte l'achat de l'ameublement pour le bureau des services techniques, mais en apportant les changements suivants sur la liste présentée par l'ingénieur municipal et datée du 18 novembre 1977:

à l'item secrétariat:
3 classeurs latéraux..... $894.oo, Clément Morin et Fils,
3 armoires de rangement..... $414.oo, Clément Morin et Fils
et dont le coût est prévu au règlement no 593.

Acceptation entente inspection bouilloire et chauffage

4. Le comité recommande d'accepter l'entente du 21 novembre 1977, concernant l'inspection de la bouilloire et des circuits de chauffage au garage municipal les samedis, dimanches et jours de fête.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. J.-Marie Chastenay, a.g., demande d'une participation financière pour A.C.U.

b) Lettre de M. Clément Fournier, demande pour opérer un commerce sur la rue Duguay.

c) Lettre des Entreprises Sommex Ltée, demande d'un amendement au zonage.

d) Lettre de M. J.-Maurice Desrosiers, tournoi Pee-Wee Kiwanis.

e) Rapport du Service de la Police et des Incendies, octobre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 21/11/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 novembre 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

[redacted] 77-405

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-406

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Adélard Rousseau, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Joseph Laperrière, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Alexandre Beaudet, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Marcel Martel, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Alfred Roy, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-407

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-373-1, 122-373-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 novembre 1977, et portant le numéro D-3731.

ADOPTE

Promesse de vente avec Elco Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-408

ET RESOLU: Que la Cité autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Cité, une promesse de vente d'une durée de 90 jours et renouvelable en tout ou en partie en faveur de Elco Limitée du Cap-de-la-Madeleine pour un terrain situé à l'intersection du quadrilatère formé par les rues Dessureault, De l'Escadrille et par une ligne parallèle passant à 150 pieds au sud de la rue Des Commandants et de la rue De l'Aéroport.

Cette promesse est consentie pour le prix de douze sous ($o.12) le pied carré et pour les fins industrielles poursuivies par Elco Limitée.

ADOPTE

Rétrocession de terrains par Delphis l'Heureux et André Young à la Cité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-409

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise

le Maire et le Greffier à signer un acte de rétrocession pour les lots numéros QUINZE de la subdivision officielle du lot QUATRE CENT VINGT-ET-UN-E (421-E-15) et le lot numéro QUARANTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot QUATRE CENT VINGT-DEUX-C (422-C-44) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine que la Cité a vendu à Delphis l'Heureux et André Young et dont le contrat a été passé le 12 octobre 1976, en remboursant à ces derniers le prix qu'ils ont payé, sans intérêt, et les frais du notaire et autres frais s'il y a lieu, seront à la charge de ceux-ci.

ADOPTE

Contrat avec M. Jules Milette prolongé de 5 ans (cueillette des déchets)

77-410

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le contrat intervenu entre Jules Milette Inc., et la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 11 décembre 1974, relatif à la cueillette des déchets dans les limites de la cité est prolongé pour une période de cinq années à compter du premier janvier 1978, aux mêmes termes et conditions, sauf que le paragraphe ayant trait à l'enfouissement sanitaire est rayé à toute fin que de droit.

Le prix payé par unité de logement pour l'année 1978 demeure le prix actuel de $19.12½, plus l'augmentation du coût de la vie basé sur la statistique fédérale pour la région de Québec entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1977, et ainsi de suite d'année en année.

Ce tarif inclus les frais de transport au site d'enfouissement sanitaire sur une distance de 10 milles à partir du garage municipal du Cap-de-la-Madeleine, et tout "milage" additionnel sera payable à raison de $0.80 sous le mille simple.

ADOPTE

Commissions permanentes

77-411

PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil adoptent la liste des commissions permanentes telles que définies comme suit, avec la nomination suivante des membres pour en faire partie.

1. FINANCE ET ADMINISTRATION:

   Son rôle consistant en une surveillance étroite des opérations financières du département du trésor municipal et des méthodes administratives en général, de façon à pouvoir recommander les améliorations pouvant être

apportées pour obtenir une plus grande efficacité dans nos services administratifs.

Président: JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Membres: JACQUES LEMARIER, ONIL VALLIERES

2. TRAVAUX PUBLICS:

Son rôle consistant en l'exercice de la surveillance des investissements nécessités par notre croissance rapide et faire les recommandations jugées nécessaires pour une programmation à court et à long termes, en tenant compte de la nécessité d'une planification définie dans les domaines de l'hygiène, de l'aqueduc, de la voirie et des autres "items connexes".

Président: ONIL VALLIERES
Membres: JEAN-CLAUDE BEAUMIER, CLAUDE CHAMPOUX

3. PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE:

Dont la juridiction se réfère au département de police et des incendies et autres "items connexes", tels que la circulation, la signalisation, l'éclairage des rues et des autres propriétés publiques, la criminologie, la délinquance juvénile, la brigade scolaire, etc.

Président: JEAN-PAUL LAVERGNE
Membres: JEAN-CLAUDE BEAUMIER, JACQUES LEMARIER

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME:

Avec mission de travailler de concert avec l'évaluateur permanent, les responsables de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage et de construction, en vue de recommander les solutions les plus justes et les plus efficaces pour le développement ordonné de notre territoire.

Président: JACQUES LEMARIER
Membres: LAURENT LAVERGNE, ONIL VALLIERES

5. COMMISSION DES PARCS ET DE RECREATION:

Dont le rôle consiste principalement à la surveillance et à la conservation des équipements de loisirs de tout ordre, et recommander au Conseil les meilleures mesures qu'il jugera nécessaires pour l'amélioration de la programmation à court et à long termes des services impliqués.

Président: CLAUDE CHAMPOUX
Membres: JEAN-PAUL LAVERGNE, LAURENT LAVERGNE

6. COMMISSION DE PUBLICITE, DE RENSEIGNEMENTS ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE:

Constituant une espèce d'office de publicité avec mission première d'apporter une attention spéciale aux problèmes d'actualité, qu'affrontent l'industrie et le commerce existant chez-nous, et tâcher de découvrir les moyens les plus efficaces à être pris par le Conseil pour les seconder dans leurs efforts; et comme mission secondaire, celle de renseigner par une publicité bien agencée, les corps intermédiaires, les personnes spécialisées et le public en général, sur les efforts qui sont faits par le Conseil, pour favoriser l'implantation de nouveaux investissements en notre ville, et orienter le Conseil sur les dispositions à prendre pour rendre encore plus efficace notre action dans le domaine de la promotion industrielle et commerciale.

Président: LAURENT LAVERGNE
Membres: CLAUDE CHAMPOUX, JEAN-PAUL LAVERGNE

Le MAIRE fait partie d'office de toutes les commissions et a le droit d'y voter.

Le GERANT assiste à toutes les commissions sans y avoir droit de vote.

ADOPTE

Félicitations membres élus Ass. Résidents Châteaudun

77-412

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux membres nouvellement élus du Conseil d'administration de l'Association des Résidents de Châteaudun, ainsi que leurs meilleurs voeux de succès.

ADOPTE

Félicitations M. André Piché

77-413

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur ANDRE PICHE pour sa nomination de Président de la compagnie Reynolds Aluminium du Canada Limitée, ainsi que leurs meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement de son mandat.

ADOPTE

Félicitations Mme L. Swiben M. J.-E.Biron

77-414

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement Madame Louise Swiben et Monsieur J.-Edouard Biron qui ont été honorés d'une façon particulière par le Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières, pour leur contribution remarquable dans le domaine culturel et à qui un hommage spécial a été rendu lors de l'ouverture du Salon des métiers d'art, le 25 novembre 1977.

ADOPTE

Avis de motion

77-415

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR 1978".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de novembre 1977.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Marcel Page "Brasserie La Coulée", pour le bénéfice de Hôtel Union (Cap-de-la-Madeleine) Inc., a fait une demande de permis pour une brasserie avec oeuvres musicales (projet) et bar existant dans l'hôtel, à 288, Boul. Ste-Madeleine, Cité.

b) Lettre et résolution des membres du Conseil de la ville de La Tuque, félicitations au Conseil élu de la Cité.

c) Avis de responsabilité de M. Arthur Bérubé, 95, rue Mercier, Cite. RE: Blessures subies par Mme Bérubé en tombant dans un trou de la rue, coin Loranger et Massicotte, Cité.

d) Avis de responsbailité de Mme Noëlline Naud, 45, rue Langevin, Cité. RE: Blessures subies à l'aréna Jean-Guy Talbot en tombant sur la patinoire mal entretenue.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 décembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 28 novembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

77-416

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 novembre 1977

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Coût du transport vidanges Jules Milette Inc.

1. Le comité recommande qu'un montant de $240.oo par semaine soit versé à Jules Milette Inc., à compter du 1er octobre 1977, pour défrayer le coût du transport des vidanges pour le "milage" additionnel.

Déblaiement trottoirs, rue Guilbert et de la Fabrique

2. Le comité recommande que le trottoir le long de la rue Guilbert, côté est entre Chamberland et de la Fabrique, et celui de la rue de la Fabrique, côté sud, soient déblayés sur toute leur longueur pour la saison d'hiver 1977-1978.

$600. par semaine Jules Milette Inc. enfouissement à Champlain

3. Le comité recommande qu'à compter du 28 novembre 1977, un montant de $600.oo par semaine soit versé à Jules Milette Inc., pour tout le travail d'enfouissement sanitaire sur le site de Champlain, tant que les ordures ménagères continueront à y être déposées.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de l'Association des loisirs des policiers du Cap, invitation pour l'ouverture du bonspiel de l'Association, le 4 décembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appùyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 novembre 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

77-417

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-418

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Omer Gratton, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Arthur Cyr, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Philippe Gagnon, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Raymond Cantin, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Lionel Branchaud, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Jean-Louis St-Arneault | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Léo-Paul Croteau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que M. Jules Tessier soit nommé vérificateur de la Cité.

La proposition n'a pas de SECONDEUR.

Etude Morin, Cadieux & Matteau nommée"vérificateur" de la Cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'étude Morin, Cadieux et Matteau, soit nommée "vérificateur" de la Cité.

77-419

M. le conseiller Laurent Lavergne demande le vote.

POUR: MM. Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Jean-Claude Beaumier
Onil Vallières
Claude Champoux

CONTRE: M. Laurent Lavergne

ADOPTE SUR DIVISION

Adoption procès-verbal Comm. Urbanisme séance 29/11/77

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 29 novembre 1977, aux articles 2 à 7 inclusivement, et en ajoutant à l'article 2, ce qui suit: "sans modification de l'aspect physique de la bâtisse autre que décorative".

77-420

M. le conseiller Claude Champoux enregistre sa dissidence aux articles 4 et 5.

ADOPTE

Adoption du budget pour année 1978 $7,100,000.oo)

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1978, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de SEPT MILLION CENT MILLE DOLLARS ($7,100,000.oo), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

77-421

ADOPTE

Droit de passage perpétuel à Hydro-Québec sur lot 546-109

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que son honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention à intervenir entre l'HYDRO-QUEBEC et la Cité, et par laquelle la Cité accorde à la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (HYDRO-QUEBEC), une servitude perpétuelle sur les lots 546-109, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, sur une largeur de dix (10) pieds.

77-422

Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au projet de convention annexé à la présente résolution et au plan parcellaire y attaché.

ADOPTE

Adoption règlement no 606

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 606, intitulé:

77-423

"Règlement pour autoriser un emprunt de $50,000.oo, pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 589", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 607

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 607, intitulé:

77-424

"Règlement autorisant un emprunt de $115,000.oo, pour défrayer le coût des honoraires professionnels qui sont nécessaires pour le réaménagement du réseau d'aqueduc", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 608

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 608, intitulé:

77-425

"Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1978", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

77-426

"REGLEMENT CONCERNANT LES CHANTIERS DE BOIS DE CONSTRUCTION, DE CHAUFFAGE OU DE PULPE AINSI QUE LA COUPE DE BOIS"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de décembre 1977.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Mme Rose-Alma St-Louis, 94, rue Bellerive, Cité. RE: Dommages à la clôture de sa propriété par la charrue qui déblaie les trottoirs lors de la dernière tempête.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-Suppléant

3321

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-48, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 2 décembre 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 décembre 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

350 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-48, et 46 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de décembre 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 décembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-Suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

Formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal

77-427

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 5 décembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 371-48

77-428

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-48, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 8 et 9 décembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 5 décembre 1977

PRESENTS: Monsieur le Maire-Suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Assurances générales de la Cité à la cie La Prévoyance, responsable Brunet, Loiselle & Associés Inc.

1. Le comité accepte la soumission de la compagnie d'assurances La prévoyance, présentée le 2 décembre 1977, pour les assurances générales de la Cité du Cap-de-la-Madeleine qui prendront effet le 31 décembre 1977, à minuit, 1 minute, pour une période de UN (1) an. (Cependant certains "item" devront être revisés).

Le partage des primes devra se faire de la façon suivante, soit conformément à la liste des courtiers ayant droit au partage des commissions générales, soit:

J.-B. Lanouette Inc.
L.A. Richard Enr.
Donat Beaumier et Fils Ltée
Lucien Lévesque et Fils Enr.
Thibodeau et St-Amand Enr.
Brunet, Loiselle et Associés Inc.

Cedit partage sera fait en sept (7) parts égales, soit 1/7 supplémentaire pour le courtier nommé responsable, en l'occurrence le bureau Brunet, Loiselle et Associés Inc.

Payer les 2 factures de M. Yves Rochefort

2. Le comité recommande de payer à M. Yves Rochefort, les deux factures qu'il a présentées à la Cité pour avoir fait réparer un tuyau d'égout vis-à-vis de chez lui, les 20 et 26 septembre 1977.

L. Desrochers & Fils, tuiles céramiques, services techniques

3. Le comité recommande d'accepter la soumission de L Desrochers et Fils Inc., pour le recouvrement en tuiles céramiques pour l'édifice des Services techniques, au montant de $4,620.oo (dépenses prévues au règlement no 593).

M. Pierre Richard reprend son ancienne fonction

4. Le comité accepte la décision de M. Pierre Richard de ne plus être surintendant de l'aqueduc, à compter du 15 décembre 1977, et le comité accepte aussi de le rétablir dans son ancienne fonction au salaire attaché à cette fonction, avec cependant une augmentation de 8% à partir du 1er janvier 1978, sur le salaire de 1977.

M. Gérant, prendre dispositions

5. Le comité autorise le Gérant à prendre des dispositions nécessaires suite aux sommations adressées par le Ministre de l'Environnement à M. Clément Ricard.

CORRESPONDANCE:

a) Compte de M. Michel Carrier, notaire.
b) Requête en date du 28 novembre 1977, Hockey mineur.
c) Lettre du Club de Canotage du Cap-de-la-Madeleine Inc.,
   a) Inventaire du matériel
   b) états financiers au 15 octobre 1977.
d) Chèques, Baseball mineur .

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 05/12/77

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-429

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 décembre 1977, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-430

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

| | | |
|---|---|---|
| a) | Les chèques numéros 5398 à 5659 inclusivement, | $ 300,017.91 |
| b) | les frais bancaires, service de la dette et remboursements d'emprunts, | $1,624,118.45 |
| c) | les listes de paies 43 à 49 inclusivement, | $ 453,272.49 |
| pour un déboursé total de: | | $2,377,408.85 |

ADOPTE

Sympathies

77-431

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que Monsieur le Maire-suppléant et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Philias Morin, | Prop. par M. le Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Ida Buckley Gélinas, | Prop. par M. le Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Yves Goulet, | Prop. par M. le Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Albert Courteau, | Prop. par M. le Cons. Jacques Lemarier |
| M. Maurice Rochefort, | Prop. par M. le Cons. J.-Paul Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande à Commission Municipale du Québec emprunter à la BCN ($400,000.)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

77-432

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission Municipale du Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, en attendant la perception des taxes à recevoir et la taxe de vente à recevoir, un montant de QUATRE CENT MILLE DOLLARS ($400,000.oo) pour fins d'administration.

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 1er janvier 1978.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $400,000.oo.

ADOPTE

Demande d'emprunt temporaire à la B.C.N. ($400,000.)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

77-433

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne Nationale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir et la taxe de vente à recevoir, un montant de QUATRE CENT MILLE DOLLARS ($400,000.oo), pour fins d'administration.

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 1er janvier 1978.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $400,000.oo.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-434

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 553-103 et 554-130, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 novembre 1977, et portant le numéro D-2831.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-435

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 561-115 à 561-120, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 novembre 1977, et portant le numéro D-2834.

ADOPTE

Adoption d'un plan

77-436

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 420-628, cadastre officiel de la paroisse )maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 novembre 1977, et portant le numéro D-2850.

ADOPTE

Acceptation rapport du Bureau audition des plaintes

77-437

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le rapport du "Bureau de l'audition des plaintes", en date du 29 novembre 1977.

ADOPTE

Incorporation "Association Colombophile de la Mauricie"

77-438

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 6 décembre 1977, l'autorisation en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "ASSOCIATION COLOMBOPHILE DE LA MAURICIE".

ADOPTE

Adoption règlement no 326-M

77-439

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 326-M, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 326 concernant la construction dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. André Piché, remerciements.
b) Pétition de citoyens de la Cité demandant l'entretien de la partie nord de la rue Hôtel-de-Ville.
c) Avis de responsabilité de M. Jean Beaumier, 153, rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue Houssard.

ET SON HONNEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 décembre 1977, à 21.oo heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Nous, soussignés, Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, renonçons par la présente, à l'avis de convocation de cette séance spéciale de ce jour.

(Signé) Jacques Lemarier, Conseiller quartier no 1
(Signé) Jean-Paul Lavergne, Conseiller quartier no 3
(Signé) Laurent Lavergne, Conseiller quartier no 4
(Signé) Onil Vallières, Conseiller quartier no 5
(Signé) Claude Champoux, Conseiller quartier no 6.

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de décembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

---

Services de Me Jean Pinsonnault retenus pour action intentée par M. F. St-Germain

77-440

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine retienne les services de Me Jean Pinsonnault dans l'action intentée contre la Cité par M. Fernand St-Germain, en Cour supérieure du district de Montréal et qui a été signifiée le 5 décembre 1977.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 606, autorisant un emprunt de $50,000.oo, pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 589.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE" le 8 décembre 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 décembre 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 606, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de décembre 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 607, autorisant un emprunt de $115,000.oo, pour défrayer le coût des honoraires professionnels qui sont nécessaires pour le réaménagement du réseau d'aqueduc.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 8 décembre 1977, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 décembre 1977, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 607, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de décembre 1977.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 décembre 1977, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant: Jean-Claude Beaumier
Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au Fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 12/12/77

77-441

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 décembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

[redacted] Adoption procès-verbal séance spéciale 12/12/77

77-442

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 12 décembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 606

77-443

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 606, concernant un emprunt de $50,000.oo pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 589, et tenue les 15 et 16 décembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

[redacted] Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 607

77-444

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 607, concernant un emprunt de $115,000.oo, pour défrayer le coût des honoraires professionnels qui sont nécessaires pour le réaménagement du réseau d'aqueduc, et tenue les 15 et 16 décembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 décembre 1977

PRESENTS: Monsieur le Maire-suppléant: Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Payer facture à la paroisse de Champlain ($75.oo)

1. Le comité recommande de payer à la Corporation municipale de la paroisse de la Visitation de Champlain, la facture au montant de $75.oo que cette dernière a envoyée à la Cité. (RE: Dommages à la propriété de Denis Dontigny - dépotoir).

MM. C. Champoux & C. Gravel colloque sur livre vert

2. Le comité recommande de déléguer au colloque sur le "livre vert" pour les loisirs au Québec qui aura lieu à Montréal, le 14 janvier 1978, messieurs Claude Champoux et Roger Gravel.

Système inter-communication par St-Maurice Intercom Enr.

3. Le comité recommande d'accepter la soumission de St-Maurice Intercom Enr., au montant de $443.oo, pour fournir et installer un système d'inter-communication de marque Multi-Vox, au bureau des services techniques (règlement no 593).

Acceptation estimation de R.J. Lévesque Ltée (puits de 6 pces)

4. Le comité accepte l'estimation du coût des réparations du puits de 6 pouces présentée comme option numéro 1, par R.J. Lévesque et Fils Ltée, le 12 décembre 1977, au montant de $2,390.oo.

Congés, employés des bureaux

5. Le comité recommande de reporter les deux congés prévus à la convention collective des employés de bureau, au 27 décembre 1977 et au 3 janvier 1978.

Achat d'une mini-enregistreuse sûreté municipale

6. Le comité accepte l'achat d'une mini-enregistreuse pour la sûreté municipale et recommande que le directeur des achats s'en occupe.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de police, novembre 1977.

b) Rapport, permis de construction, novembre 1977.

c) Lettre du Ministère des Affaires municipales, projets P.A.C.E.M. et P.A.R.E.M.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

77-445

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 décembre 1977, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-446

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 5660 à 5808 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $191,319.89, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

77-447

ET RESOLU: Que c'est avec regret que Monsieur le Maire-suppléant et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Monique Forget, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Michel Dupuis, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Aline Daviault, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Urgel Masson, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Fernand Buisson, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Maurice Longval, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation annuler liste de comptes ($4,997.30)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

77-448

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent d'annuler la liste de comptes au montant de $4,997.30, telle que présentée par le trésorier municipal, en date du 16 décembre 1977.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

77-449

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 416-786, 416-A-25, 416-A-26, 421-1 à 421-7, 421-A-1, 421-B-2, 421-B-3, 421-C-2 à 421-C-4, 421-D-2 à 421-D-4, 421-E-17, 421-E-18, 422-1, 422-B-13, 422-C-53, 422-C-2-2, 423-119 à 422-C-52,

423-121, 423-A-4, 423-A-5, 423-B-3, 423-B-4, 423-C-8 et 423-C-9, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 16 novembre 1977, et portant le numéro D-2548.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

77-450

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 171-62-1, 171-62-2, 171-63-1 et 171-63-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 6 décembre 1977, et portant le numéro 31839.

ADOPTE

Achat 1 automobile police de Matte Automobile Inc.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

77-451

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Matte Automobiles Inc., au montant de $4,939.07, pour l'achat d'une automobile de police modèle 1978.

ADOPTE

Programme Canada-Travail M. Paul-Emile Loranger

77-452

CONSIDERANT que le Programme Canada-Travail 1977-1978 ne peut fournir de la main-d'oeuvre à l'intérieur de l'aréna Jean-Guy Talbot;

CONSIDERANT que le gérant de l'aréna et régisseur des équipements, M. Roger Gravel, ne peut en plus de son travail ordinaire s'occuper d'un projet à l'extérieur de son lieu de travail;

CONSIDERANT que M. Paul-Emile Loranger a été le penseur et le promoteur de ce projet;

CONSIDERANT que M. Paul-Emile Loranger a déjà participé à plusieurs projets de ce genre (PIL et PEN) qui lui ont permis d'acquérir une expérience très valable en ce domaine;

CONSIDERANT que la section "comptabilité" se fera par le personnel de l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU:

1) Que M. Paul-Emile Loranger soit nommé "promoteur délégué" du projet Canada-Travail intitulé: "Loisirs et Services du Cap-de-la-Madeleine" et qu'il soit autorisé à signer et à négocier avec le ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration du Canada toute entente concernant ledit projet.

2) Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine se porte garante des dépenses excédentaires que pourrait occasionner la réalisation du projet "Loisirs et Services du Cap-de-la-Madeleine" présenté dans le cadre du Programme Canada au Travail 1977-1978.

3) Que M. Paul-Emile Loranger est autorisé à présenter le projet "Loisirs et Services du Cap-de-la-Madeleine" tel que préparé dans le cadre du Programme Canada au Travail 1977-1978.

Que copie de la présente accompagne ledit projet à être soumis au ministère de la Main d'Oeuvre et de l'Immigration.

ADOPTE

Gouvernement du Québec
projet moratoire
RE: Wayagamack

77-453

CONSIDERANT que des industriels ont des projets sérieux pour continuer la vocation première de Wayagamack, division du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que la main-d'oeuvre locale est spécialisée dans ce genre de production;

CONSIDERANT que ce projet constitue un apport appréciable pour combattre le chômage dans la région.

Il est proposé, appuyé et unanimement résolu:

Que ce Conseil demande au Gouvernement du Québec d'accorder le moratoire sollicité par les promoteurs de ce projet.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

A) Lettre de Charbonnerie Champlain Ltée, remerciements aux sapeurs de la Cité pour le bon travail effectué lors de l'incendie de leur entrepôt.

b) Lettre de l'Association de paralysie cérébrale du Québec Inc. RE: Campagne de souscriptions.

c) Lettre de M. Normand Houde, notaire. RE: résolution no 77-238, vente par Les Jardins Jacques Lemercier Inc.

d) Avis de responsabilité de M. Jean-Noël de Tilly, 474, rue Notre-Dame, Champlain. RE: Dommages à son véhicule sur la rue Notre-Dame, le 1er décembre 1977.

e) Avis de responsabilité de M. Jean-Pierre Boissonneault, 399, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à la clôture de sa propriété par le tracteur des trottoirs.

f) Avis de responsabilité de M. Grégoire Girard, 400, rue Des Erables, Cité. RE: Dommages à un mur de ciment et à la pelouse de sa propriété par l'équipe de déneigement, le 10 décembre 1977.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 janvier 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 19/12/77

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 19 décembre 1977, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-1

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

78-2

| | | |
|---|---|---|
| a) | Les chèques numéros 5809 à 5952 inclusivement | $241,672.09 |
| b) | les frais bancaires | $ 315.80 |
| c) | les listes de paies 50 à 52 inclusivement | $196,087.74. |
| | Le tout formant un déboursé total de: | $438,075.63. |

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-3

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Joseph Bourassa, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Cyrille Brousseau, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| Mme Jean St-Pierre, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| Mme Lucien Boutet, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Gérard Carrier, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Jean-Paul Morrissette, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

Mme Florent Dessureault, Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Léon Baril, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Luc Lefebvre, Prop. par Cons. Claude Champoux
Mlle Carole Duhaime, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Lucien Labonté, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Barnabé Francoeur, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Donat Daviau, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation emprunter de La B.C.N. emprunt temporaire ($600,000.)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne Nationale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir et la taxe de vente à recevoir, un montant de SIX CENT MILLE DOLLARS ($600,000.oo), pour fins d'administration.

78-4

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 30 mars 1978.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $600,000.oo.

ADOPTE

Autorisation signer contrat avec Hydro-Québec pour puits no 28

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 77-209-4 soit et est annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

78-5
Annulée par résol. 78-99

Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de fourniture d'électricité pour le puits no 28, situé à 320, Place Desbiens, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Sous-Ministre René Langevin, Ministère de la Justice. RE: Bill 76.

b) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Claude Hélie "Epicerie Claude Hélie", a fait une demande d'un permis pour une épicerie à 47, rue St-Maurice, Cité.

c) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Gilles Quessy "Dépanneur St-Laurent Enr.", a fait une demande d'un permis pour une épicerie à 232-A, rue St-Laurent, Cité.

d) Avis de responsabilité de M. Alain Bergeron, 1967, rue Laviolette, Trois-Rivières. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

e) Avis de responsabilité de M. Jean Beaumier, 153, rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à son véhicule dans un trou de la rue.

f) Avis de responsabilité de M. Roger Milette, 248, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés du déneigement.

g) Avis de responsabilité de M. Jacques Francoeur, 15, boul. Duplessis, Cité. RE: Dommages à sa propriété par l'équipe de déneigement.

h) Avis de responsabilité de Me Jule Ricard, avocat, procureur de M. Yvon Crépin, 211, rue Milot, Cité. RE: Réparations de tuyaux, défectuosité de la Cité.

i) Avis de responsabilité de Mme Patricia Jutras, 7, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa propriété lors du déneigement.

j) Avis de responsabilité de Mme Fernande Masson, 33, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la charrue de la Cité.

k) Avis de responsabilité de Mlle Rose Courteau, 29, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés de déneigement.

l) Avis de responsabilité de Réclamations Lac St-Jean Ltée, 580, rue Sacré-Coeur ouest, Alma, Lac-St-Jean, et de Chaine Coopérative du Saguenay, St-Bruno, Lac-St-Jean. RE: Dommages à leur camion lors d'une collision avec une souffleuse de la Cité, le 22 décembre 1977.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3880

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 janvier 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 09/01/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 9 janvier 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-6

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 11 janvier 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Reconduire le poste de surintendant aqueduc

1. Suite aux recommandations de M. René Tremblay, le comité recommande de reconduire la demande d'emploi pour le poste de surintendant de l'aqueduc.

Nouveaux taux transport de la neige (la verge cube)

2. Le comité recommande de payer la somme de $0.32 la verge cube pour le transport de la neige dans les paroisses Ste-Madeleine, Ste-Famille, St-Gabriel, St-Lazare, et $0.29 la verge cube pour les paroisses St-Eugène et St-Odilon, et ce, à partir du 1er janvier 1978. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 77-2-3.

Payer cotisation U.M.Q.

3. Le comité recommande de payer à l'Union des Municipalités du Québec, la cotisation 1977-1978, au montant de $804.oo.

Vendre terrain à MM. Gilles & [redacted] Réal Trépanier

4. Le comité recommande de vendre à messieurs Gilles et Réal Trépanier, aux conditions habituelles, un terrain sur la rue Vachon, tel que demandé dans une lettre datée du 16 décembre 1977.

CORRESPONDANCE:

a) Etat budgétisé des revenus et dépenses des Services Urbains de la Mauricie Inc.

b) Rapport du Service des Loisirs, année 1977.

c) Lettre de la Fédération Canadienne des municipalités demande d'adhésion à la fédération canadienne.

d) Lettre de la Fédération de l'U.P.A., de la Mauricie, demande pour acheter une superficie additionnelle de terrain.

e) Rapport des permis de construction, mois de décembre 1977.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

[redacted] Adoption rapport de comité 11/01/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 11 janvier 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-7

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-8

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris de décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Ida Séguin, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Hercule Bergeron, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Philippe Guilbeault, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

[redacted] ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande au gouvernement du Québec la création d'une Corporation intermunicipale de transport en commun

78-9

CONSIDERANT QUE des études antérieures ont démontré l'urgente nécessité d'une réorganisation complète du service de transport en commun pour desservir l'agglomération constituée des villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest.

CONSIDERANT QUE le Conseil du Cap-de-la-Madeleine estime qu'il est d'intérêt public et d'une urgente nécessité qu'un service de transport en commun intermunicipal unifié soit mis à la disposition des usagers dans les meilleurs délais possibles, et ce, conformément aux dispositions de la loi 73 régissant les corporations municipales et intermunicipales de transport en commun.

ATTENDU QUE le Conseil du Cap-de-la-Madeleine compte sur la participation des villes de Trois-Rivières et Trois-Ricières-Ouest pour la formation de ladite corporation, et estime que ses deux partenaires voudront adresser une résolution en ce sens au ministère des transports du Québec.

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil prie instamment le Gouvernement du Québec et le Ministère des Transports d'autoriser sans délai la création d'une Corporation intermunicipale de transport en commun avec mandat de desservir la région de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et les banlieues.

ADOPTE

Félicitations nouveau Conseil élu de Red Deer

78-10

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

QUE les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Ken Curle pour son élection au poste de Maire de la ville de Red Deer, Alberta, jumelée avec la Cité, ainsi qu'aux autres membres élus du Conseil, et leur adressent leurs meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement de leur tâche.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Charbonnerie Champlain Ltée, 124, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à la clôture et à une pompe à essence de leur propriété, par un véhicule de déneigement de la Cité.

b) Bref d'assignation, Cour supérieure, par Pinsonnault, Moreau et Associés, procureurs de Lucille Veilleux. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir défectueux de la rue Brunelle.

c) Avis de responsabilité de M. Marcel Grimard, 480, 3e Rue, Cité. RE: Dommages à sa clôture par un bélier mécanique de la Cité.

d) Avis de responsabilité de M. Denis Sinotte, 410, boul. St-Jean-ouest, St-Louis-de-France. RE: Dommages à son véhicule par un "payloader" de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30 janvier 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 16/1/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 janvier 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-11

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 janvier 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Vente terrain à M. Théodore Milette

1. Le comité recommande de vendre à M. Théodore Milette un terrain situé sur la rue St-Laurent et acquis par la Cité lors d'un échange avec Radisson Transport Inc., le 7 octobre 1975, et pour le même prix.

Pas de contrat réaménagement réseau aqueduc

2. Le comité recommande de ne pas exiger de contrat notarié pour l'exécution des travaux de réaménagement du réseau d'aqueduc et d'égout.

Achat divers articles pour trésorerie

3. Le comité accepte l'achat de divers articles pour la trésorerie pour un montant de $1,400.oo, à prendre sur les dépenses courantes du budget 1978, à "l'item" actifs immobilisés.

Location salle Patry &C.Cult.

4. Le comité recommande que le prix de location de la salle Patry et du Centre culturel, soit de $50.oo.

M.A. THIbeau tirer joints services techniques

5. Le comité recommande d'accepter la soumission de M. Arthur Thibeau pour le tirage de joints pour l'édifice des services techniques de la Cité, pour le montant de $1,057.oo.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport annuel de la bibliothèque.

b) Rapport du mois de décembre 1977, police et incendies.

c) Lettre du ministre Marc-André Bédard, loi 64.

d) Lettre de l'Age d'Or Ste-Bernadette, remerciements.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 16/01/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-12

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 janvier 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-13

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 5953 à 6156 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $161,893.50, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-14

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| M. | Albert Lebeuf, | Prop. par Cons. J.-C. Beaumier |
| Mme vve | Wellie Demers, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Marcel Fetterley, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme vve | J.A. Riberdy, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. | Patrick Dugré, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. | Lionel Mercure | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande à la à la Société des Alcools du Québec établir un magasin dans le secteur nord de la Cité

78-15

CONSIDERANT QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine compte plus de trente cinq mille âmes et que le tiers de cette population réside au nord de l'autoroute 755.

ATTENDU QU'il n'existe aucun magasin de la Société des Alcools du Québec dans ce secteur.

ATTENDU QUE la présence d'un magasin de la Société des Alcools constituerait un puissant facteur de progrès pour les marchands locaux opérant dans ce secteur de la Cité, lequel est d'une importance capitale pour le développement commercial, industriel et domiciliaire de notre ville et partant, un apport précieux pour le trésor municipal.

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil apprécierait hautement la décision de la Société des Alcools du Québec d'établir une succursale dans le secteur nord ci-haut mentionné de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Demande au Ministre Marcel Léger, Environnement, la collaboration des experts du service

78-16

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est conscient de la situation irrégulière dans laquelle elle se trouve, au même titre que toutes les autres municipalités du comté de Champlain à une exception près, relativement à l'enfouissement sanitaire selon les dispositions de la loi de la qualité de l'environnement.

ATTENDU QUE depuis plus de six mois, la Cité du Cap-de-la-Madeleine a fait tous les efforts possibles et entreprit d'innombrables démarches pour trouver un site répondant aux exigences de la loi, mais les résultats concrets s'avèrent très difficiles à obtenir en raison de l'absence du pouvoir d'expropriation réclamé sans succès par les municipalités en pareille circonstance.

CONSIDERANT QUE le comité composé de 15 municipalités du comté de Champlain, incluant le Cap-de-la-Madeleine, dont le maire en assume la présidence, et que cedit comité qui se réunit régulièrement est sur le point de décider du mode de gestion qu'adoptera le service d'enfouissement du comté de Champlain.

CONSIDERANT QUE le comité par la voix de son président a déjà soumis deux sites aux services techniques de l'environnement pour expertises et que d'autres seront soumis d'ici le printemps, de sorte que le problème soit résolu promptement et définitivement pour toutes les municipalités impliquées.

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil insiste auprès de l'Honorable Ministre de l'Environnement, Monsieur Marcel Léger, pour obtenir la collaboration expéditive des experts du service pour le choix d'un site dès le retour à un climat plus propice.

Que copie de cette résolution soit adressée à M. Marcel Gagnon, député du comté de Champlain.

ADOPTE

Maire et Gérant signer protocole d'entente avec Services Urbains de la Mauricie Inc.

78-17

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et le Gérant à signer le protocole d'entente entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les Services Urbains de la Mauricie Inc., pour l'année 1978 ou une partie de l'année 1978, et autorise le Trésorier à verser mensuellement la somme de $12,191.66, faisant un total de $146,300.oo pour l'année.

ADOPTE

Acte de vente avec M. Gilles Beaulieu

78-18

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer avec M. Gilles Beaulieu, un acte de vente pour le lot dont il est devenu l'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 31 mai 1976, et ce conformément à l'article 561 de la loi des cités et villes, et que les frais du notaire soient à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Cité.

ADOPTE

Acte de vente avec Mme Thérèse Fleurent

78-19

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer avec Mme Thérèse Fleurent, un acte de vente pour le lot dont elle est devenue l'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 31 mai 1976, et ce conformément à l'article 561 de la loi des cités et villes, et que les frais du notaire soient à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Cité.

ADOPTE

Larex Stamps Reg'd pour licences 1978

78-20

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Larex Stamps Reg'd, au montant de $1,008.oo, pour l'achat de licences pour l'année 1978. (Frappe: Cité du Cap).

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urb. séance 17/01/78

78-21

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 17 janvier 1978, aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Adoption d'un plan

78-22

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-54 et 423-122, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 janvier 1978 et portant le numéro D-2881.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-23

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-48 à 422-C-50, 422-C-2-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 20 septembre 1977, et portant le numéro 22170.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-24

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 421-D-3-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 24 janvier 1978, et portant le numéro D-2882.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Autorisation trésorier verser ajustements aux membres du Conseil de la Cité (loi 54)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le trésorier à verser aux membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, conformément à la loi 54 sanctionnée le 15 décembre 1977, les ajustements décrétés par ladite loi et rétroactifs au 1er janvier 1977.

78-25

ADOPTE

Remerciements M. Jean Thiffault pour services rendus à la Cité

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine remercient sincèrement Monsieur Jean Thiffault pour les services rendus bénévolement à la Cité, particulièrement en tant que président de la Commission d'Urbanisme.

78-26

ADOPTE

félicitations
M. Jean-Paul Roy
Président Comm.
Urbanisme pour 1978

78-27

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Jean-Paul Roy qui vient d'être choisi président de la Commission d'Urbanisme pour l'année 1978.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la ville de Trois-Rivières, corporation intermunicipale du transport en commun.

b) Lettre du Cabinet du Premier Ministre, accusé réception de la résolution 77-453.

c) Avis de responsabilité de M. Magloire Fournier, 605, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la souffleuse de la Cité.

d) Avis de responsabilité de M. André Côté, 11, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à la clôture de sa cour arrière lors du déneigement.

e) Avis de responsabilité de M. Marcel Brouillette, 241, rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à sa haie par la charrue de la Cité.

f) Avis de responsabilité de M. Jacques Salois, 30, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés du déneigement.

g) Avis de responsabilité de Mme Madeleine Bourbeau, 71, rue Fusey, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement.

h) Avis de responsabilité de M. Michel Bolduc, 26, rue Alice, Cité. RE: Dommages à la galerie de sa propriété lors du déblaiement des trottoirs.

i) Avis de responsabilité de Mme Aristide Poulin, 106, rue St-Philippe. RE: Dommages à une enseigne par la machinerie du déneigement.

j) Avis de responsabilité de la Commission Scolaire du Cap, par M. Robert Rocheleau. RE: Dommages à la clôture de l'école St-Coeur-de-Marie lors du déblaiement de la neige.

k) Avis de responsabilité de la Commission Scolaire du Cap, par M. Robert Rocheleau, RE: Dommages à la clôture de l'école Sacré-Coeur suite au déblaiement de la neige.

l) Avis de responsabilité de Mme Albert Rochefort, 291, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à la clôture bordant sa propriété lors du déblayage de la neige.

m) Avis de responsabilité de Provigo, 820, rue Père-Daniel, Trois-Rivières. RE: Dommages à une enseigne électrique de leur propriété située au Marché Vivier, 420, rue Notre-Dame, Cité, par la machinerie (payloader) de la Cité.

n) Avis de responsabilité de M. Marcel Pagé, 23 rue Vaillancourt, Cité. RE: Dommages à sa haie par une souffleuse de la Cité lors du déneigement.

o) Avis de responsabilité de Mme Rose-Alma St-Louis, 94, rue Bellerive, Cité. RE: Dommages à la clôture sur sa propriété au cours du déblaiement des trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

9861

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 février 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 30/01/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 30 janvier 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-28

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 30 janvier 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Déblaiement des trottoirs

1. Le comité recommande de s'en tenir à la décision du 3 octobre 1977, concernant le déblaiement des trottoirs boulevard Des Prairies, mais demande d'accentuer le déblaiement dans le secteur Ste-Bernadette.

Octrois de $25.oo

2. Le comité recommande qu'un octroi de $25.oo soit versé
1o) à Loisirs pour handicapé mental Trois-Rivières;
2o) et à l'Association du diabète du Québec.

Ces montants sont accordés à titre symbolique.

Arrêt obligatoire coins Patry-Des Erables

3. Le comité accepte la recommandation du lieutenant Jean-Marie Jodoin de placer un arrêt obligatoire aux quatre coins de l'intersection Patry-Des Erables.

Interdire stationnement côté ouest [redacted] rue Duguay

4. Le comité accepte la recommandation du lieutenant Jean-Marie Jodoin d'interdire le stationnement sur le côté ouest de la rue Duguay, entre Notre-Dame et Longval.

J.L. Sévigny Enr. peinture, services techniques

5. Le comité accepte la soumission de J.L. Sévigny Enr., au montant de $4,760.oo pour la tapisserie et la peinture des services techniques.

Tapis Robert Enr. Tapis, tuiles & pose, services techniques

6. Le comité accepte la soumission de Tapis Robert Enr., pour tapis et tuiles, ainsi que la pose, au montant de $2,324.89 pour l'édifice des services techniques, des corrections ayant été apportées à la soumission originale.

7. Le comité accepte la soumission de Cap Acoustic Inc., pour tuiles acoustiques de l'édifice des services techniques, au montant de $2,750.oo.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des Services de Protection de l'Environnement enfouissement sanitaire.

b) Lettre du Ministère des Affaires Municipales: redistribution des montants perçus, article 100, loi de l'évaluation foncière.

c) Lettre de Me Guy Pinsonnault, voeux.

d) Lettre de M. Paul Gilbert, installation de kiosque boulevard Ste-Madeleine.

e) Conciliation banque, décembre 1977.

f) Lettre du Comité d'école Notre-Dame-des-Prairies: déblaiement des trottoirs boulevard Des Prairies.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption [redacted] rapport de comité 30/01/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 30 janvier 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-29

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 février 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Cap Construction Ltée, réservoir eau potable et station pompage
Massicotte & Fils réaménagement réseau augeduc et égout

1. Le comité recommande d'accepter les soumissions de: Cap Construction Ltée, au montant de $1,594,800.oo, pour la construction d'un réservoir d'eau potable et d'une station de pompage.
Et celle de: Massicotte et Fils Ltée, au montant de $855,905.09, pour le réaménagement du réseau d'aqueduc et d'égout.

Ces deux soumissions sont les plus basses présentées pour ces deux projets et sont aussi conformes au cahier de soumission préparé par les Consultants Pluritec Ltée, qui ont étudié toutes les soumissions reçues par la Cité.

Vendre lisière terrain à MM. Jean-Paul et Claude Poirier

2. Le comité recommande de vendre à Messieurs Jean-Paul et Claude Poirier, la lisière de terrain longeant leur terrain et la rue Leduc, au même prix que la Cité a payé pour ce terrain et aux conditions habituelles, tel que demandé dans leur lettre du 2 février 1978.

3. Le comité accepte les prix qui seront en vigueur le 2 mars 1978 pour la fourniture d'huile à chauffage, le tout tel qu'expliqué dans une lettre de la Charbonnerie Champlain Ltée, du 31 janvier 1978.

CORRESPONSANCE:

a) Rapport de M. Jean-Pierre Drouin: Cour municipale 1977.
b) Rapport enlèvement de la neige, janvier 1978.
c) Lettre du Ministère des Affaires municipales: journée d'étude, loi 54.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 06/02/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 février 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-30

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

78-31

| | |
|---|---|
| Mme vve Donat Fafard, | prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme vve Georges-Henri Ayotte, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Marcel Boisvert, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Nellie Leblanc, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. l'abbé Lucien Dionne, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme vve Emilien Sinotte, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Noël Richard, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Philippe Morin, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Adélard Thivierge, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Incorporation "Ecole de voile du Cap-de-la-Madeleine"

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 1er février 1978, l'autorisation en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "ECOLE DE VOILE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

78-32

ADOPTE

Formation d'un comité intermunicipal pour l'enfouissement sanitaire

ATTENDU QUE: Les Services de protection de l'Environnement informent les corporations municipales qu'un règlement concernant la gestion des déchets solides sera promulgué en vertu de la Loi de la qualité de l'environnement.

ATTENDU QUE: L'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères se fait présentement de façon rudimentaire sans protection pour l'environnement dans

78-33

la région du comté de Champlain.

ATTENDU QUE: Il est inacceptable de tolérer l'existence de dépotoirs à ciel ouvert dans notre région.

ATTENDU QUE: Dans le contexte actuel, la méthode d'élimination par enfouissement sanitaire est de façon pratique et économique la plus avantageuse.

ATTENDU QUE: l'organisation d'un système d'élimination conforme aux normes des Services de protection de l'Environnement à un coût abordable nécessite une utilisation commune d'un lieu d'élimination régional, d'où la nécessité d'un regroupement intermunicipal.

ATTENDU QUE: Lors de la réunion intermunicipale tenue au Cap-de-la-Madeleine, le 8 février 1978, un groupe de 16 municipalités ont donné leur accord pour créer ce regroupement.

Il est proposé par M. le Conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le Conseiller JACQUES LEMARIER

et unanimement résolu que:

1) La Corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine nomme M. J.-Réal Desrosiers délégué, et M. Jean-Paul Lavergne substitut, dans le but de collaborer à l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire pour la région du comté de Champlain.

2) La municipalité consent par cette participation à:

   - retenir les services d'un consultant (ingénieurs-conseils) qui devra effectuer la recherche d'un lieu propice, préparer les plans d'aménagement choisi et rédiger le devis d'opération de l'exploitation. La direction de la gestion des déchets des services de protection de l'environnement aura la charge de l'étude hydrogéologique du terrain proposé par ledit consultant.

3) Le représentant nommé selon l'article un (1) préparera en collaboration avec les autres représentants municipaux concernés, un protocole d'entente qui définira les modalités d'organisation et de fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets.

4) La corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine s'engage à assumer sa part du coût des études visées à l'article deux (2), au prorata de sa population par rapport à la population totale des municipalités qui participeront à la présente étude, à la condition que le site choisi ne soit pas à plus de 18 milles du centre géographique de notre municipalité.

5) Le représentant nommé selon l'article un (1) est autorisé à signer au nom de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine le contrat avec le consultant choisi.

ADOPTE

Vente d'un terrain à "Les Entreprises Kaltex Inc." dans site industriel (Lots 421-E-15 et 422-C-44)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Les Entreprises Kaltex Inc., aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, le lot numéro QUINZE de la subdivision officielle du lot QUATRE CENT VINGT-ET-UN-E (421-E-15) et le lot numéro QUARANTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot QUATRE CENT VINGT-DEUX-C (422-C-44) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 59,190 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $7,102.80, payable comptant.

78-34

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Cession de terrains par Cap Construction Ltée (rue DE Grandmont)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité accepte de "Cap Construction Ltée", les lots numéros cent vingt-trois-huit (123-8) et cent vingt-quatre-douze (124-12) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

78-35

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.oo) et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Hugues Germain, soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Cession de terrains par Les Plateaux de la Ferté Inc. (rue Cardinal Villeneuve et boul. Pie XII)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité accepte de "Les Plateaux de la Ferté Inc.", les lots numéros: cinq cent cinquante-et-un deux cent trente-trois (551-233), cinq cent cinquante-et-un deux cent trente-quatre (551-234), cinq cent cinquante-neuf vingt-quatre (559-24) et cinq cent soixante deux cent soixante-douze (560-272) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

78-36

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.oo) et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rues.

Que l'étude des notaires Ward et Légaré, soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Emission d'obligations pour règlements nos 505 et 525

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales, la cité du Cap-de-la-Madeleine a conclu une entente avec l'Office de Planification et de Développement du Québec, relativement à la mise en oeuvre et le financement du projet relatif à des travaux d'alimentation en eau potable - projet numéro 64-412.

78-37

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, il a été versé à la corporation, à titre de "prêt" pour le financement de ce projet, divers montants se totalisant à $191,356.68 tel qu'indiqué à l'annexe "A" ci-jointe provenant de l'Office de Planification et de Développement du Québec.

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour ladite somme en capital de $191,356.68 payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, suivant les termes et conditions de l'Entente.

ATTENDU QUE cette émission de $191,356.68 d'obligations sera faite en vertu des règlements numéros 505 et 525.

Il est par conséquent

PROPOSE PAR M. ONIL VALLIERES
SECONDE PAR M. LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT:

1.- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

2.- Il sera fait une émission d'obligations, datée du ler avril 1975 pour un montant en capital de $191,356.68, sous la forme d'obligations entièrement nominatives.

3.- Lesdites obligations porteront intérêt au taux de 7.2954% 1'an (taux moyen pondéré), payable annuellement en même temps que le capital.

4.- Les trente (30) obligations de cette émission seront remboursées en séries 30 ans conformément au tableau d'amortissement ci-annexé (Annexe "B").

5.- Une obligation de cette émission sera remboursable le ler avril de chaque année, la première en 1976 et la dernière en 2005 conformément au tableau d'amortissement.

6.- Ces obligations seront payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

7.- La corporation se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité des obligations en cours de cette émission, en versant à l'Office de Planification et de Développement du Québec ou à tout autre détenteur enregistré desdites obligations, le montant du principal non encore remboursé plus les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement. Un avis de tel rachat devra être donné par la cité, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connu de tout détenteur enregistré d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.

8.- Les obligations seront signées par le maire et par le greffier et elles porteront le sceau de la corporation. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

9.- Les règlements d'emprunts numéros 505 et 525 sont amendés en conséquence, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-haut, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard desdits règlements et compris dans l'émission de $191,356.68.

QUE, de plus, l'emprunt de $191,356.68 décrété par les règlements numéros 505 et 525 sont remboursés conformément au tableau annexé à la présente.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Ubr. séance 01/02/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 1er février 1978, aux articles 1 à 4 inclusivement.

78-38

ADOPTE

Scott Uniforms Co. REg. achat pantalons (police)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Scott Uniforms Co. Reg., au montant de $3,220.oo, pour l'achat de pantalons pour officiers et constables.

78-39

ADOPTE

Félicitations Mme Jean Lepage 102 ans

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil offre ses plus chaleureuses félicitations à Madame JEAN LEPAGE, mère de l'ex-conseiller Rodrigue Lepage, à l'occasion de son cent deuxième anniversaire de naissance en date du 17 février prochain.

78-40

ADOPTE

Présentation projet JeunesseCanada au travail été 1978

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est autorisée à présenter le projet Supervision et animation d'activités estivales dans les parcs, tel que préparé dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" été 1978.

Que copie de la présente accompagne ledit projet à être soumis à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

78-41

ADOPTE

Cité garante des dépenses excédentaires projet Jeunesse-Canada au Travail

78-42

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine se porte garante des dépenses excédentaires que pourrait occasionner la réalisation du projet Supervision et animation d'activités estivales dans les parcs, présenté dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" (été 1978).

ADOPTE

M. Richard Marcoux promoteur-délégué projet: Supervision et animation d'activités estivales dans les parcs

78-43

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Richard Marcoux, soit nommé "Promoteur délégué" du projet Jeunesse-Canada au Travail intitulé: Supervision et animation d'activités estivales dans les parcs.
Qu'il soit autorisé à signer et à négocier avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, toutes ententes concernant ledit projet.

ADOPTE

Ingénieur préparer rapport sur système d'égout

78-44

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent l'ingénieur municipal à préparer un rapport sur le système d'égout:

1) Sur la rue Thibeau, entre les rues Fusey et Turmel.
2) Sur la rue St-Philippe, entre les rues Ste-Madeleine et Carignan

ADOPTE

Avis de motion

78-45

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE REAMENAGEMENT DU RESEAU D'AQUEDUC ET D'EGOUT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de février 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-46

Je soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine , donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN BETON, DE BORDURES EN BETON ET DE PAVAGE SUR LES RUES TASCHEREAU, CHAPLEAU, GODBOUT, DE CALLIERES ET SAUVE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de février 1978.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-47

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES TASCHEREAU, CHAPLEAU, GODBOUT, DE CALLIERES ET SAUVE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de février 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-48

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA REFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LE CHEMIN DU PASSAGE, ENTRE LES RUES NORMAND ET BELLEVUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de février 1978.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-49

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT, SUR LA RUE BELLEVUE, ENTRE LES RUES DU PASSAGE ET MARIE LE GALO".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de février 1978.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-50

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE BORDURES DE BETON ET PAVAGE SUR LA RUE BELLEVUE, ENTRE LES RUES DU PASSAGE ET MARIE LE GALO".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de février 1978.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-51

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE RUE CONNUE SOUS LE NUMERO DE CADASTRE 143-95-P.4".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de février 1978.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, accusé réception de la résolution no 77-453.

b) Lettre du Ministère des Transports, Cabinet du ministre, formation d'une corporation inter-municipale de transport.

c) Lettre de Les Placements Riber Inc., offre de vente de terrains à la Cité.

d) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Jean-Guy Landry "O'Cap Rouge Enr.", a fait une demande d'un permis au 1, rue Thibeau, Cité.

e) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec avisant que M. Léon Côté "Le Cabanon Enr." pour le bénéfice de "Les Promotions 3xxx Inc.", a fait une demande d'un permis à 199, rue Fusey, Cité.

f) Avis de la Cour provinciale, M. Yvon Crépin -vs- Cité.

g) Avis de responsabilité de Mme Edith Bourcier, 19, rue Beauchemin, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les préposés au déneigement.

h) Avis de responsabilité de Mme Thérèse Desforges, 489, rue Herlin, Cité. RE: Blessure subie en tombant sur la chaussée glacée, rue Dessureault, Cité.

i) Avis de responsabilité de M. René Descôteaux, 430, rue Gélinas, Cité. RE: Dommages à la clôture bordant sa propriété par la souffleuse de la Cité.

j) Avis de responsabilité de M. Paul Dumont, 67, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à une borne officielle de son terrain par le tracteur qui déblaie les trottoirs.

k) Avis de responsabilité de Les Pétroles Irving Inc., par M. M. Gauthier, gérant de crédit. case postale 758, Trois-Rivières. RE: Dommages à un de leurs véhicules lors d'un accident avec un véhicule de la Cité.

l) Avis de responsabilité de Les Breuvages Bégin Ltée, 1200, rue Thibeau, Cité, par M. Marc Jacob. RE: Dommages à leur véhicule lors d'un accident avec un véhicule de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3365

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 février 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 13/02/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 13 février 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-52

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 13 février 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Acceptation offre de MM. Montplaisir et Arcand (rue Père Richard)

1. Le comité accepte l'offre de Messieurs Jean-Claude Montplaisir et Guy Arcand concernant le lot 143-35-P.-4, (prolongement de la rue Père Richard), mais ne pourra donner suite à cette offre que lorsque les formalités de fermeture de rue auront été complétées selon la loi.

Aréna 27/05/78 Cadets de l'air du Cap

2. Le comité recommande que la demande de M. Maurice Campbell pour l'utilisation de l'aréna Jean-Guy Talbot, le 27 mai 1978, pour la revue annuelle des cadets de l'air du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée.

Nouvelle taxe d'amélioration locale

3. Le comité recommande qu'à partir de cette date, il soit chargé aux propriétaires riverains, une taxe d'amélioration locale, 100% du coût réel des travaux, jusqu'à concurrence de $5.oo pour les nouveaux travaux d'aqueduc et d'égout et de $4.oo pour les travaux de trottoirs, bordures et pavage. La présente résolution abrogeant la résolution numéro 76-33-3 du 9 février 1976.

Boiseries B.R.L.Ltée, armoires services techniques

4. Le comité accepte la soumission de "Boiseries B.R.L. Limitée", au montant de $840.oo, pour des armoires à l'édifice des services techniques de la Cité.

5. Le comité accepte la recommandation de l'ingénieur pour l'installation de lumières de rues suivantes:

| | |
|---|---|
| rue Vachon, | 11 unités de 10,000 lumens, |
| rue Père-Turgeon, | 7 unités de 10,000 lumens, |
| rue Des Estacades, | 9 unités de 10,000 lumens, |
| rue Ogden, | 5 unités de 10,000 lumens, |
| rue De Callières, | 12 unités de 10,000 lumens, |
| rue Boucherville, | 9 unités de 10,000 lumens, |
| rue Flynn, | 8 unités de 10,000 lumens, |
| rue Chapleau, | 4 unités de 10,000 lumens, |
| rue Mousseau, | 6 unités de 10,000 lumens, |
| rue Taillon, | 5 unités de 10,000 lumens, |
| rue Joly, | 7 unités de 10,000 lumens, |
| rue Taschereau, | 3 unités de 10,000 lumens, |
| rue Ross, | 2 unités de 10,000 lumens. |

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Ministère des Transports: Règlement de circulation, conversion au système métrique.

b) Lettre de M. Marcel Gagnon, date limite pour demande de subvention pour projets de loisirs municipaux.

c) Rapport annuel 1977, Service de l'Evaluation, construction,urbanisme.

d) Rapport de police, janvier 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance 13/02/78

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 13 février 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-53

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-54

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

1) Les chèques numéros 6157 à 6339 inclusivement, $ 287,346.98
2) les frais bancaires $ 403,515.89
3) les listes de paies 1 à 6 inclusivement $ 454,829.71.

Le tout formant un déboursé total de: $1,145,692.58.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-55

ET RESOLU: Que C'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Espérance Montplaisir, | Prop. par Cons. J,-Claude Beaumier |
| M. Pierre Langis, | Prop. et unanimement résolu |
| Mme Rita Julien, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |
| M. Léo Brousseau, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. Omer Beaumier, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Trefflé Gilbert, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Rosaire Dumais, | Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'une lisière de terrain à M. Jean-Baptiste Lanouette

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-56

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de vendre à Monsieur Jean-Baptiste Lanouette du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 125-2-9-1, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

La présente vente est consentie pour la somme de $125.oo.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Demande au gouvernement reconsidérer installation lumières 4000 [redacted] lumens

78-57

ATTENDU QUE l'énergie électrique constitue la plus importante richesse naturelle renouvelable du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger nos ressources hydro-électriques afin de pouvoir jouir à perpétuité de l'utilisation rationnelle de l'électricité;

CONSIDERANT QUE certaines pratiques d'opération appliquées par l'Hydro-Québec nous apparaissent contradictoires avec les mesures préconisées par le gouvernement du Québec, en vue d'empêcher le gaspillage d'énergie, particulièrement au chapitre de l'éclairage des rues en territoire urbain;

CONSIDERANT en autres choses que depuis quatre ou cinq ans l'Hydro-Québec refuse d'installer des lumières de rues de 4000 lumens et impose de ce fait aux contribuables québecois des charges supplémentaires pour un service qu'ils n'ont pas réclamé en installant des lumières de rues d'un minimum de 10,000 lumens, entraînant une surcharge de l'ordre de 35 pour-cent des coûts.

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

[redacted]

Que ce Conseil demande au ministre des Affaires municipales, au ministre délégué à l'Energie, au ministre des Richesses naturelles et à l'Union des Municipalités du Québec, de faire les démarches et représentations nécessaires auprès de l'Hydro-Québec afin que soit corrigée cette situation qui nous apparaît incompatible à une saine et rationnelle utilisation de l'électricité.

Que copie de cette résolution soit envoyée au député de Champlain.

ADOPTE

Autorisation présenter projet "Grand ménage 1978"

[redacted]

78-58

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est autorisée à présenter le projet "Grand ménage 1978", tel que préparé dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" été 1978.

Que copie de la présente accompagne ledit projet à être soumis à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

ADOPTE

Cité garante projet "Grand ménage 1978" (dépenses excédentaires)

78-59

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine se porte garante des dépenses excédentaires que pourrait occasionner la réalisation du projet "Grand ménage 1978", présenté dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" (été 1978).

ADOPTE

M. Claude Cyr promoteur-délégué projet: Grand ménage 1978

78-60

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Claude Cyr soit nommé "Promoteur délégué" du projet Jeunesse-Canada au Travail intitulé: "Grand ménage 1978".

Qu'il soit autorisé à signer et à négocier avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, toutes ententes concernant ledit projet.

ADOPTE

Présentation du projet "Opération Volcan, Sécurité publique, Cap-de-la-Madeleine"

78-61

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est autorisée à présenter le projet "Opération Volcan, Sécurité publique, Cap-de-la-Madeleine," tel que préparé dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" été 1978.

Que copie de la présente accompagne ledit projet à être soumis à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

ADOPTE

Cité garante projet "Opération Volcan, Sécurité publique, Cap-de-la-Madeleine" (dépenses excédentaires)

78-62

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine se porte garante des dépenses excédentaires que pourrait occasionner la réalisation du projet "Opération Volcan, Sécurité publique, Cap-de-la-Madeleine", présenté dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" (été 1978).

ADOPTE

M. François Darche promoteur-délégué projet: Opération Volcan, Sécurité publique, Cap-de-la-Madeleine

78-63

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. François Darche soit nommé "Promoteur délégué" du projet Jeunesse-Canada au Travail intitulé: "Opération Volcan, Sécurité publique, Cap-de-la-Madeleine."

Qu'il soit autorisé à signer et à négocier avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, toutes ententes concernant ledit projet.

ADOPTE

Présentation du projet "Etudes pratiques des cadets policiers"

78-64

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine est autorisée à présenter le projet "Etudes pratiques des cadets policiers" tel que préparé dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" été 1978.

Que copie de la présente accompagne ledit projet à être soumis à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

ADOPTE

Cité garante projet "Etudes pratiques des cadets policiers" (dépenses excédentaires)

78-65

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine se porte garante des dépenses excédentaires que pourrait occasionner la réalisation du projet "Etudes pratiques des cadets policiers", présenté dans le cadre du "Programme Jeunesse-Canada au Travail" (été 1978).

ADOPTE

Lieutenant Gérald Fournier promoteur délégué, projet: Etudes pratiques des cadets policiers

78-66

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que le lieutenant Gérald Fournier soit nommé "Promoteur délégué" du projet Jeunesse-Canada au Travail intitulé: "Etudes pratiques des cadets policiers".

Qu'il soit autorisé à signer et à négocier avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, toutes ententes concernant ledit projet.

ADOPTE

Achat de blousons de Pradier Equipement de Police Enr.

78-67 Annulée par 78-78

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr., au montant de $880.oo, pour l'achat de blousons.

ADOPTE

Achat de chemises de The Empire Shirt Mfg Co. Ltd

78-68

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de The Empire Shirt Mfg Co. Ltd, au montant de $2,224.oo, pour l'achat de chemises.

ADOPTE

Achat de képis d'été de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr.

78-69

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr., au montant de $474.20, pour l'achat de képis d'été.

ADOPTE

Achat de cravates de William Scully Limited

78-70

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Limited, au montant de $164.40, pour l'achat de cravates.

ADOPTE

Adoption règlement no 610

78-71

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 610, intitulé:

"Règlement décrétant la fermeture d'une rue connue sous le numéro de cadastre 143-35-P.4", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Me Jacques Mercier, avocat procureur de Mme Nicole Blackburn. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir glacé.
b) Avis de responsabilité de Mlle Madeleine Désilets, 15, rue Loranger, Cité. RE: Dommages à ses arbustes par de gros morceaux de glace déposés par les employés du déneigement.
c) Avis de responsabilité de M, Jean-Luc Leblond, 80, rue De Courcelles, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le "payloader" de la Cité.
d) Avis de responsabilité de M. Jean Massicotte, 11, rue Des Erables, Cité. RE: Dommages à sa voiture par une chenille du déneigement.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 mars 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 20/02/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 février 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-72

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 20 février 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Acceptation recommandation dir. police, intersection Vaillancourt, Du Parc-Thibeau

1. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police, en date du 15 février 1978, concernant la signalisation routière de l'intersection Vaillancourt, Du Parc-Thibeau.

M. René Tremblay applications poste de surintendant aqueduc

2. Le comité recommande de présenter à M. René Tremblay pour analyse et rapport, les applications reçues pour le poste de surintendant à l'aqueduc et à l'hygiène.

Contribution C.R.D. 04, pour 1978

3. Le comité recommande de verser au Conseil régional de Développement économique de la région administrative 04, la contribution 1978, au montant de $1,500.oo, soit le montant prévu au budget 1978.

M. Laurent Lavergne, délégué C.R.D. 04

4. Le comité recommande que M. Laurent Lavergne soit nommé délégué au Conseil régional de Développement économique de la région 04.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Les Plateaux de la Ferté Inc.: cession de terrain, espace vert.

b) Conciliation de caisse et banque, janvier 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance 20/02/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 février 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-73

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-74

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| M. | René Boucher, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme | Charles-Edouard Provencher, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Donat Marchand, | Prop. par Cons. J.-Claude-Beaumier |
| Me | Gérald Grégoire, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. | Léo Durand, | Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier |
| M. | Maurice Chaîné, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. | Ludger Lafontaine, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Renonciation à un privilège (Cité & Freeman Corporation) (en1960)

[redacted] 78-75

CONSIDERANT QU'aux termes d'un acte passé devant Me Albéric Roy, notaire, le 19 décembre 1960, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, le 20 décembre 1960, sous le no-180598, LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE a cédé à FREEMAN CORPORATION des parties non subdivisées du lot numéro CENT QUATORZE (Pties 114) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine et qu'en contr'échange FREEMAN CORPORATION a cédé à la CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE une partie dudit lot numéro QUATRE-VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATORZE (Ptie 114-85) du susdit cadastre.

CONSIDERANT QU'aux termes de cet acte d'échange, la CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE n'a pas renoncé au privilège de co-échangiste résultant en sa faveur en vertu des dispositions du Code Civil de la Province de Québec.

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE renonce à son privilège de co-échangiste susmentionné.

Que messieurs J.-Réal Desrosiers, maire, et Maurice Thellend, greffier, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE cet acte de renonciation au privilège de co-échangiste, a y stipuler toutes autres clauses jugées opportunes et à signer tous documents accessoires.

ADOPTE

Emission d'obligations pour règlement no 586

78-76

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par son règlement numéro 586, a été autorisée à emprunter une somme de $920,000.;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, désire se prévaloir de la partie VIB de la Loi nationale sur l'habitation;

ATTENDU QUE la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un prêt au montant de $273,923.18;

ATTENDU QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de $67,009.02;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de $206,914.16;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 586, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le règlement numéro 586, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de $206,914.16 d'obligations relatives au prêt de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement;

a) Les obligations seront datées du 1er février 1978, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.

b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er février de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.

c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale au Canada.

d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connu de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.

f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE, de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales, d'autoriser la cité du Cap-de-la-Madeleine, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, $206,914.16 d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 586.

ADOPTE

Nomination arpenteur-géomètre cadastrer terrains, espace vert, cédés par Les Plateaux de la Ferté Inc.

78-77

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit autorisé à cadastrer le terrain qui doit être cédé à la Cité par Les Plateaux de la Ferté Inc., ledit terrain étant requis pour tenir lieu d'espace vert, selon l'entente signée le 12 décembre 1973, par M. Edward Barkoff, soit les lots 415-P-1-12 et Ptie 551.

ADOPTE

Résolution 78-67 abrogée
Achat de blousons

78-78

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-67 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Uniformes Internationaux Ltée, au montant de $1,120.oo, pour l'achat de blousons.

ADOPTE

Achat de feux de [redacted] circulation & accessoires de General Electric Co. Ltd

78-79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canadian General Electric Co. Ltd, au montant de $4,530.oo, pour l'achat de feux de circulation et accessoires.

ADOPTE

Achat de lampadaires en aluminium de Gendro-Wesco

78-80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Gendron-Wesco, au montant de $1,894.oo, pour l'achat de lampadaires en aluminium.

ADOPTE

Achat de puisards en béton de [redacted] Béton Vibré

78-81

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton Vibré, au montant de $7,316.40, pour l'achat de puisards en béton.

ADOPTE

Achat de cadres, grilles & Clapets de puisards de Fonderie Laperle Ltée

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Laperle Ltée, au montant de $7,410.oo, pour l'achat de cadres, grilles et clapets de puisards.

78-82

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm.Urb. réunion 23/02/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 23 février 1978, aux articles 1 à 5 inclusivement.

78-83

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Jules Milette site industriel

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Jules Milette, aux conditions normales d'une vente, dans notre site indutriel, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, un emplacement connu comme étant une partie du lot 426-P-A-7, ayant une superficie de 40,360 pieds carrés et au prix de $4,036.oo payable comptant. L'autre partie du lot 426-A-7 étant la propriété de l'acquéreur.

78-84

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que cedit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis précédemment et portant le numéro 426-P-A-7, et il ne pourra en aucun temps être vendu par partie; si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité, sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Conseiller Jacques Lemarier nommé Maire-suppléant

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'à partir de ce jour, les membres du Conseil nomment Monsieur Jacques Lemarier, Maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, jusqu'au 30 juin 1978.

78-85

ADOPTE

Programme "Equipements de Loisirs municipaux" accepter les normes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine certifie la demande de subvention faite par les services de la récréation au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, en vertu du programme d'"équipements de loisirs municipaux", et s'engage à accepter et à respecter les exigences et les normes du programme.

78-86

ADOPTE

Adoption règlement no 609 (réaménagement réseau aqueduc et égout)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 609, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $3,000,000.oo pour le réaménagement du réseau d'aqueduc et d'égout", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-87

ADOPTE

Adoption règlement no 611 (aqueduc et égout Chemin Du Passage)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 611, intitulé:

"Règlement autorisant un emprunt de $95,000.oo pour la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur le Chemin Du Passage, entre les rues Normand et Bellevue", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-88

ADOPTE

Adoption règlement no 612 (aqueduc & égout rue Bellevue)

78-89

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le règlement no 612, intitulé:
"Règlement pour autoriser un emprunt de $117,000.oo pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Bellevue, entre les rues Du Passage et Marie Le Galo", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 613 (bordures et pavage rue Bellevue)

78-90

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le règlement no 613, intitulé:
"Règlement pour autoriser un emprunt de $76,000.oo pour la construction de bordures de béton et pavage sur la rue Bellevue, entre les rues Du Passage et Marie Le Galo", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 614 (aqueduc & égout rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé)

78-91

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le règlement no 614, intitulé:
"Règlement pour autoriser un emprunt de $413,000.oo pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 615 (trottoirs, bordures et pavage, rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé)

78-92

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le règlement no 615, intitulé:
"Règlement pour autoriser un emprunt de $195,000.oo pour la construction de trottoirs en béton, de bordures en béton et de pavage sur les rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion (zonage)

78-93

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de mars 1978.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Société des Alcools du Québec, accusé reception de la résolution 78-15, succursale dans la Cité.

b) Lettre de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec avisant que M. Lorenzo Trudel "Quincaillerie Sam Inc", a fait une demande d'un permis pour une épicerie au 235, rue St-Laurent, Cité.

c) Avis de responsabilité de M. Jos H. Larivière, 39, rue Ste-Julienne,Cité. RE: Dommages à sa propriété sise à 515 boul. Ste-Madeleine, lors du bris de la conduite principale du boulevard Ste-Madeleine.

d) Avis de responsabilité de M. Horace Freeman, 990, Ste-Marthe du Cap. RE: Dommages à sa clôture par l'équipement de déneigement.

e) Avis de la Cour provinciale, Alain Bergeron -vs- Cité.

f) Avis de responsabilité de M. Jérôme Carignan, 1169, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un chasse-neige de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3381

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 609, autorisant un emprunt de $3,000,000.oo, pour le réaménagement du réseau d'aqueduc et d'égout.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 9 mars 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 mars 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 609, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de mars 1978.

(MAURICE THELLEND)
Greffier de la Cité

Maire de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 mars 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 06/03/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-94

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 6 mars 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règlement no 609

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-95

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 609, concernant un emprunt de $3,000,000.oo, pour le réaménagement du réseau d'aqueduc et d'égout, et tenue les 15 et 16 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 6 mars 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Ne pas porter à 5 ans protocole entre Cité et Club de Tir du Cap

1. Le comité ne recommande pas de porter à 5 ans la durée du protocole entre la Cité et le Club de Tir du Cap-de-la-Madeleine. et ce, tel que demandé par ce dernier dans une lettre datée du 25 février 1978.

Eriger clôture au puits no 22

2. Le comité recommande qu'une clôture soit érigée entre la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine où est situé le puits no 22, entre les rues D'Argenson et De La Barre, et celle des autres propriétaires impliqués, à la condition qu'ils soient tous consentants et que le coût en soit défrayé moitié par la Cité et moitié par chacun des autres propriétaires impliqués, afin de prévenir les inconvénients dont a à se plaindre M. Léon De Guire, dans sa lettre du 1er mars 1978.

Acceptation de principe avec Comm. Scolaire (comptes de taxes)

3. Le comité accepte en principe la demande de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, pour la préparation de ses comptes de taxes, mais les modalités pratiques qui découleront d'une telle entente devront cependant être précisées davantage.

Ass. Touristique du Québec $500.oo

4. Le comité recommande de payer une cotisation de $500.oo à l'Association touristique du coeur du Québec.

Choix de 5 cours Institut de Police de Nicolet

5. Le comité recommande qu'un choix de 5 cours d'une semaine parmi ceux qui seront donnés à l'institut de Police de Nicolet, pendant l'année 1978, soit fait par le directeur de la Police et qu'ils soient suivis par les policiers de la Cité qui seront désignés.

Demande de soumissions équipement 1978

6. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour l'achat de l'équipement prévu au budget 1978.

MM. Binette & Jodoin exposition en signalisation routière

7. Le comité autorise messieurs Gérald Binette et Jean-Marie Jodoin à aller à une journée d'exposition en signalisation routière, à Montréal le 15 mars prochain.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport annuel de la Police (1977).

b) Rapport des permis de construction, février 1978.

c) Lettre du Ministère des Affaires municipales, soumissions pour obligations.

d) Invitation, communication visuelle extérieure.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 06/03/78

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 6 mars 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-96

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 6340 à 6550 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $330,441.26, soit et est adoptée pour paiement.

78-97

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

78-98

M. Benoit Drouin, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Hervé Lemire, Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation résolution no 78-5

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Autorisation Maire et Greffier signer contrat avec Hydro-Québec

ET RESOLU: Que la résolution no 78-5, soit et est annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de fourniture d'électricité pour le puits no 28, situé à 320, rue Desbiens, Cap-de-la-Madeleine, étant donné le changement intervenu le 1er janvier 1978, dans la structure des tarifs établie par l'Hydro-Québec.

78-99

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-1-3-1 et 143-1-3-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

78-100

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 16 novembre 1977, et portant le numéro D-2597.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-101

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-48 à 422-C-50 et 422-C-2-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 20 septembre 1977, et portant le numéro 22170.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Ministre des Affaires municipales mandaté ouvrir soumissions (Article 592a, Loi 54, cités & villes)

CONSIDERANT QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire se prévaloir des dispositions de l'article 592a (Loi numéro 54 sanctionnée le 15 décembre 1977), de la Loi des cités et villes:

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

78-102

QUE le conseil mandate le ministre des Affaires municipales pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 592 de la Loi des cités et villes pour et au nom de la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Les Industries Fortier Ltée achat de tuyaux d'égout pluvial

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-103

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Industries Fortier Ltée, au montant de $4,680.oo, pour l'achat de tuyaux d'égout pluvial incluant le joint étanche.

ADOPTE

Peinture Nationale Ltée, achat de peinture de démarcation routière pour 1978

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-104

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Peinture Nationale Ltée, au montant $5,442.50, pour l'achat de peinture de démarcation routière pour l'année 1978.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances 07/03/78 & 16/03/78

78-105

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les procès-verbaux de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 7 mars 1978 et de la réunion du 16 mars 1978, tels que présentés à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Marcel Gagnon, député de Champlain, accusé réception de la résolution concernant l'éclairage de certaines rues.

b) Lettre de l'UMQ, accusé réception de la résolution concernant l'éclairage de certaines rues.

c) Avis de responsabilité de MM. Bertho Lebrun 404, rue Père-Breton, Cité, et Jean-Claude Lévesque, 398, rue Père-Breton, Cité. RE: Dommages à la haie bordant leur propriété respective par les préposés au déneigement.

d) Avis de responsabilité de Mlle Hélène Bastien, 112, rue St-Valère, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

e) Avis de responsabilité de M. Yves Paquette, 20, rue Mousseau, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le gel d'un tuyau d'eau de la Cité.

f) Avis de responsabilité de M. Roger Milette, 248, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés du déneigement.

g) Avis de responsabilité de Mme Henri Chartier, 130, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la machinerie de la Cité.

h) Avis de responsabilité de M. Pierre Landry, 239, rue St-Paul, Cité. RE: Dommages à son véhicule par un défaut de la route.

i) Avis de responsabilité de M. Eudore Desjardins, 115, rue Langevin, Cité. RE: Dommages à son entrée en asphalte par la machinerie lourde de la Cité travaillant à déneiger un puisard.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3387

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 611, autorisant un emprunt de $95,000.oo, pour la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur le Chemin du Passage, entre les rues Normand et Bellevue.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 14 mars 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 20 et 21 mars 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 611, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de mars 1978.

(MAURICE THELLEND)
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 612, autorisant un emprunt de $117,000.oo, pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Bellevue, entre les rues Du Passage et Marie Le Galo.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 14 mars 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 20 et 21 mars 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

Un propriétaire était habile à voter sur le règlement no 612, et une (1) signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 612 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de mars 1978.

(MAURICE THELLEND)
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 613, autorisant un emprunt de $76,000.oo, pour la construction de bordures de béton et pavage sur la rue Bellevue, entre les rues Du Passage et Marie Le Galo.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 14 mars 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 20 et 21 mars 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

Un propriétaire était habile à voter sur le règlement no 613, et une (1) signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 613 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-ce-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de mars 1978.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 614, autorisant un emprunt de $413,000.oo pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 14 mars 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 20 et 21 mars 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

Un propriétaire était habile à voter sur le règlement no 614, et une (1) signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 614 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de mars 1978.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 615, autorisant un emprunt de $195,000.oo pour la construction de trottoirs en béton, de bordures en béton et de pavage sur les rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 14 mars 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 20 et 21 mars 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

Un propriétaire était habile à voter sur le règlement no 615, et une (1) signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 615 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois de mars 1978.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 28 mars 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 20/03/78

78-106

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 20 mars 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règlement no 611

78-107

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 611, concernant un emprunt de $95,000.oo, pour la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur le chemin Du Passage, entre les rues Normand et Bellevue, et tenue les 20 et 21 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règlement no 612

78-108

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 612, concernant un emprunt de $117,000.oo, pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Bellevue, entre les rues Du Passage et Marie Le Galo, et tenue les 20 et 21 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règlement no 613

78-109

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 613, concernant un emprunt de $76,000.oo, pour la construction de bordures de béton et pavage sur la rue Bellevue, entre les rues Du Passage et Marie Le Galo, et tenue les 20 et 21 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règlement no 614

78-110

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 614, concernant un emprunt de $413,000.oo pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé, et tenue les 20 et 21 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règlement no 615

78-111

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 615, concernant un emprunt de $195,000.oo pour la construction de trottoirs en béton, de bordures en béton et de pavage sur les rues Taschereau, Chapleau, Godbout, De Callières et Sauvé, et tenue les 20 et 21 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 20 mars 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Aviser Cap Construction Ltée se conformer aux plans et devis

1. Le comité recommande d'aviser Cap Construction Limitée de voir à se conformer aux plans et devis préparés par Les Consultants Pluritec, et plus particulièrement pour ce qui concerne le contracteur électricien. L'aviseur légal de la Cité a aussi été informé de la lettre reçue de Pinsonnault, Moreau et Associés à ce sujet.

[redacted]

Achat de casiers métalliques de Les Equip. Indust. Mauricien Inc.

2. Le comité recommande d'accepter la soumission de Les Equipements Industriels Mauriciens Inc., au montant de $2,850.oo, pour l'achat de casiers métalliques pour le garage municipal.

Achat de 2 pompes pour puits de Crane Canada Ltd

3. Le comité recommande d'accepter la soumission de Crane Canada Limited, pour l'achat de deux (2) pompes pour puits, l'une de 175 gallons/minute, au montant de $4,455.oo et l'autre de 60 gallons/minute, au montant de $2,075.oo.

Achat de matériel rayonnage acier de J.R. Lemire Inc.

4. Le comité recommande d'accepter la soumission de J.R. Lemire Inc., au montant de $3,294.95, pour l'achat de matériel pour rayonnage en acier pour le garage municipal.

Achat du banc de scie par M.Origène Trottier

5. Le comité recommande d'accepter l'offre de M. Origène Trottier, au montant de $200.oo, pour le banc de scie de marque Rockwell.

[redacted] Acceptation états financiers OMH année 1977

6. Le comité recommande d'accepter les états financiers au 31 décembre 1977 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux et Matteau, C.A.

Demande de Club Patinage Cendrillon acceptée

7. Le comité accepte la recommandation du gérant de l'aréna concernant la demande du Club de patinage artistique Cendrillon, pour l'utilisation de l'aréna les 22 et 23 avril prochains.

M. Gérant demander soumissions confection rôle évaluation

8. Le comité autorise le gérant à demander des soumissions dans le journal Le Nouvelliste, pour la confection du rôle d'évaluation.

Commission municipale autoriser emprunt $50,000. au fonds de roulement

9. Le comité recommande de faire autoriser par la Commission municipale de Québec, un emprunt de $50,000.oo au fonds de roulement pour la revision du plan directeur d'urbanisme et du nouveau règlement de zonage.

[redacted] Acceptation prix essence

10. Le comité accepte les prix de l'essence qui sont en vigueur depuis le 2 mars 1978, tel qu'il est expliqué dans une lettre de la compagnie Pétrolière Impériale Ltée, du ler mars 1978.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Jean-Marie Chastenay, a.g., offre matrice graphique.

b) Fédération Canadienne des municipalités, congrès 1978.

c) Lettre de l'Orchestre national des Jeunes, demande d'octroi.

d) Information concernant projet Katimavik.

e) Rapport concernant l'enlèvement de la neige au 10 mars 1978.

f) Lettre de l'Association du Hockey mineur, réception lors des rencontres Worcester-Cap-de-la-Madeleine.

g) Conciliation caisse et banque au 1er mars 1978.

h) Rapport de Police, mois de février 1978.

i) Lettre de Verrier et Mercure, répartition assurances.

j) Lettre du ministre des affaires municipales, utilisation des fonds provenant des P.S.E.M.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance 20/03/78

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-112

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 20 mars 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

78-113

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| Mme | Hortense Dauphin, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. | Léo Désilets, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. | Georges St-Pierre, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. | Josaphat Tessier, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Léo-Paul Ferron, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. | Charlemagne Rivard, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mlle | Marcelle Cassard, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

M. Louis-Philippe Béliveau, Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme vve Mélandy Genest, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
M. Maurice Gervais, Proposé et unanimement résolu

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation des états financiers des vérificateurs

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-114

ET RESOLU: D'accepter les états financiers de la Cité, au 31 décembre 1977, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux et Matteau, C.A.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-115

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 558-139, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 21 mars 1978, et portant le numéro D-3753.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-116

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-12-2, 551-329 et 551-330, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 mars 1978, et portant le numéro D-2927.

ADOPTE

Adoption du rapport pour P.S.E.M.

ATTENDU QUE notre municipalité s'est prévalue des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

78-117

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1977, la somme totale de $58,000.oo, représentant $1,000. par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU QUE notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a requis de M. Roland Desaulniers, gérant, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1977 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU QUE M. Roland Desaulniers a déposé auprès du conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions;

ATTENDU QUE cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le conseil dans ce domaine.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE BEAUMIER

D'adopter ledit rapport de M. Roland Desaulniers et de le faire parvenir au ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

ADOPTE

Achat de sacs de ciment de Ben Vanasse Inc.

78-118

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Ben Vanasse Inc., au montant de $1,120.oo, pour l'achat de 400 sacs de ciment de marque Portland, étant l'unique soumission reçue dans le délai demandé.

ADOPTE

Achat de tuyaux de cuivre pour entrées de service de Albert Viau Ltée

78-119

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Albert Viau Ltée, au montant de $1,108.80, pour l'achat de tuyaux de cuivre pour entrées de service, cette soumission étant la plus basse des soumissions reçues.

ADOPTE

Achat de tuyaux d'amiante de Daigle Aqua Inc.

78-120

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Daigle Aqua Inc., au montant de $4,398.oo, pour l'achat de tuyaux d'amiante, étant la plus basse soumission qui a été présentée.

ADOPTE

Adoption règlement no 371-49 zonage

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 371-49, intitulé:

78-121

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,

78-122

je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de mars 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Léopold Guérin.
RE: Dommages à un poteau par les employés de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3399

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 avril 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 28/03/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 28 mars 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-123

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 mars 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Engagement de M. Brian Sherping surintendant aqueduc

1. Le comité autorise l'engagement de M. Brian Sherping, comme surintendant au service de l'aqueduc et selon les conditions qui ont été discutées avec le gérant de la Cité et mentionnées dans sa lettre du 28 mars 1978.

Autorisation d'un paiement à M. Clément Ricard

2. Le comité autorise un paiement de $342.72, à M. Clément Ricard, et ce, tel que convenu dans le contrat du 15 avril 1977.

Payer cotisation Ass. Commissaires industriels

3. Le comité autorise le paiement de la cotisation 1978, au montant de $200.oo, à l'Association des Commissaires industriels.

Offre d'achat à Corporation Mauricienne Inc., pour terrains

4. Le comité autorise de faire une offre d'achat à la Corporation Immobilière Mauricienne Inc., pour les lots P-537 à P-544 et les lots 425-B et C, situés dans les limites de la Cité, au montant de $300,000.oo, payable sans intérêt en 5 versements annuels égaux et consécutifs de $60,000.oo.

[redacted] Offre d'achat à Mme Jean Levasseur, pour terrains

5. Le comité autorise de faire une offre d'achat à Mme Jean Levasseur, pour les lots dont elle est propriétaire dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix suivant: Une superficie de 167,230 pieds carrés, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré et une autre superficie de 132,132 pieds carrés, au prix de cinq sous ($0.05) le pied carré.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan préparé par le service de l'évaluation.

Offre d'achat à Mlle Laurette Bailly, pour terrains

6. Le comité autorise de faire une offre d'achat à Mlle Laurette Bailly, pour les lots dont elle est propriétaire dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour une superficie de 175,340 pieds carrés, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan préparé par le service de l'évaluation.

[redacted] Offre d'achat à M. H.-Georges Grenier, pour terrains

7. Le comité autorise de faire une offre d'achat à M. H.-Georges Grenier, pour les lots dont il est propriétaire dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour une superficie de 43,270 pieds carrés, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan préparé par le service de l'évaluation.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance 28/03/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

[redacted] 78-124

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 mars 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption Liste de comptes

78-125

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) Les chèques numéros 6551 à 6768 inclusivement, $375,153.17,

b) service de la dette, frais bancaires, $563,534.69,

c) les listes de paies 7 à 13 inclusivement, $384,576.09.

Le tout formant un déboursé total de $1,323,263.95, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

78-126

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Albert Grenier, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Josaphat Thibault, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Hélène Russell, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mme Della Rivest, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Arthur Marchand, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. Charles Rivard, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Achat de 2 camionnettes avec cabine multiplace de Matte Automobiles Inc.

78-127

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Matte Automobiles Inc., au montant de $14,500.oo, pour l'achat de 2 camionnettes avec cabine multiplace, soit la plus basse soumission présentée. Dépense à être prise au fonds de roulement.

ADOPTE

Achat de 3 camionnettes avec cabine standard de Trois-Rivières Chevrolet (1970)

78-128

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970), au montant

de $17,559.oo, pour l'achat de 3 camionnettes avec cabine standard, soit la plus basse soumission présentée. Dépense à être prise au fonds de roulement.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-129

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 553-104, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Bernard Tariant, a.g., en date du 20 février 1978, et portant le numéro-------.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-130

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 421-E-16 et 422-C-51, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 5 mai 1977, et portant le numéro 21874.

ADOPTE

Achat de matériel pour entrées de service de Saillant Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-131

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Saillant Inc., au montant de $4,704.22, pour l'achat de matériel pour entrées de service, soit la plus basse soumission.

ADOPTE

Achat d'un tracteur chenillard de Clément & Frère Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-132

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Clément & Frère Ltée, au montant de $17,586.oo, pour l'achat d'un tracteur chenillard, dépense à être prise sur un règlement d'emprunt à venir pour achat d'équipement.

ADOPTE

Achat d'un appareil collecteur de Les Equipements CM Inc.

78-133

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Equipements CM Inc., au montant de $31,546.55, pour l'achat d'un appareil collecteur, dépense à être prise sur un règlement d'emprunt à venir pour achat d'équipement.

ADOPTE

Achat d'un chargeur sur roues de M.C. Equipement Inc.

78-134

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de M.C.Equipement Inc., au montant de $40,136.oo, pour l'achat d'un chargeur sur roues, dépense à être prise sur un règlement d'emprunt à venir pour l'achat d'équipement.

ADOPTE

Achat d'un tracteur pelouse et jardin de Métropolitain Equipement Enr.

78-135

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Métropolitain Equipement Enr., au montant de $2,939.70, pour l'achat d'un tracteur pelouse et jardin, dépense à être prise sur un règlement d'emprunt à venir pour achat d'équipement.

ADOPTE

Achat d'un compresseur à air de Blackwood Hodge Québec Ltée

78-136

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission DE Blackwood Hodge Québec Limitée, au montant de $10,603.60, pour l'achat d'un compresseur à air, soit la plus basse soumission présentée. Dépense à être prise sur un règlement d'emprunt à venir pour achat d'équipement.

ADOPTE

Appui du Conseil à la demande de subvention du C.R.S.S.S.

78-137

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'en raison des objectifs poursuivis par le Centre des Services sociaux du Centre du Québec, le Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine accorde un appui unanime à la demande de subvention présentée au C.R.S.S.S., afin qu'il puisse continuer son programme d'aide et de services à domicile auprès des personnes du 3$^{e}$ âge.

Que copie de cette résolution soit adressée à M. Pierre Duguay

directeur général du C.R.S.S.S., ainsi qu'à l'honorable Ministre de la Santé et du Bien-être du Québec et à M. Marcel Gagnon, député de Champlain.

ADOPTE

78-138

Demande à la Commission municipale du Québec autoriser emprunt $46,500. au fonds de roulement

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission municipale du Québec, d'autoriser un emprunt de $46,500.oo au fonds de roulement de la Cité pour l'achat d'équipements au service des travaux publics et remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1979.

ADOPTE

78-139

Résolution no 78-112-9 annulée
Demande Commission municipale du Qué. emprunt au fonds de roulement

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission municipale du Québec, d'autoriser un emprunt de $50,000.oo, au fonds de roulement de la Cité pour la revision du plan directeur d'urbanisme et du nouveau règlement de zonage, et remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1979.
Cette résolution abroge la résolution no 78-112-9 du 28 mars 1978.

ADOPTE

78-140

Autorisation greffier vendre à enchère publique immeubles dont taxes non payées depuis trois ans

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

78-141

Autorisation trésorier ou comptable enchérir lors de la vente pour taxes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le trésorier de la Cité, M. Réjean Giguère, ou le comptable de la Cité, M. Constant Lemire, soient et sont par la présente, autorisés à enchérir lors de la vente du 31 mai 1978, pour taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Avis de motion

78-142

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois d'avril 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-143

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, BORDURES ET PAVAGE SUR LES RUES PERE-TURGEON ET DES VETERANS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois d'avril 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère des Richesses naturelles, coût éclairage des lumières de rues.

b) Avis de responsabilité de M. Hector Lebel, 2, rue Beauchemin, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déblaiement de la neige.

c) Avis de responsabilité de Mme Marguerite F[illegible] Boivin, 43, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement.

d) Avis de responsabilité de M. Yvan Godin, avocat, procureur de M. Raymond Massicotte. RE: Blessure subie par sa fille Chantal en tombant à l'intersection de la 3e Rue et de la rue Berlinguet.

e) Avis de responsabilité de la Commission Scolaire du Cap. RE: Blessure subie par Chantal Massicotte sur la clôture de l'école à cause d'un monticule de neige tenant lieu de trottoir.

f) Avis de responsabilité de M. Richard Lambert, avocat, procureur de Mme Hélène Bélisle Ouellette. RE: Blessure subie par sa fille Josée alors qu'elle suivait des cours du service de la récréation.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3407

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-49, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 6 avril 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 12 et 13 avril 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

32 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 371-49, et 14 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 371-49 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois d'avril 1978.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 avril 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 10/04/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 10 avril 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-144

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlement 371-49

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 371-49, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 12 et 13 avril 1978, soit adopté.

78-145

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 10 avril 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Dir. Police étudier et faire rapport demande de M.Léo Montambault

1. Le comité demande au Directeur de la Police d'étudier et de faire rapport au Conseil, au sujet de la demande faite par M. Léo Montambault, représentant des propriétaires de Taxis, pour de nouveaux postes de stationnement.

Confection livret renseignements municipaux

2. Le comité autorise la confection d'un livret de renseignements municipaux pour être mis à la disposition du public.

Un délégué de la Récréation au comité Kino-Québec

3. Le comité accepte qu'un délégué du Service de la Récréation représente la Cité au sein du comité consultatif de Kino-Québec.

Services Urbains Mauricie, règlementation trajet des autobus

4. Le comité autorise le Gérant municipal à communiquer à Les Services Urbains de la Mauricie, le rapport du Directeur de la Police concernant la règlementation du trajet des autobus dans les rues de la Cité.

Recommandations du Dir. Police acceptées

5. Le comité accepte les recommandations du Directeur de la Police concernant le tir de projectiles dans les limites de la Cité, ainsi que la circulation des véhicules motorisés, comme autos, camions et motocross dans les chemins boisés à l'intérieur de la Cité.

Dir. Police assister au congrès (Chefs Pol.)

6. Le comité autorise le Directeur de la Police à assister au congrès des Chefs de Police et Pompiers de la province de Québec qui aura lieu du 25 au 29 juin 1978.

Trésorier assister au congrès OMA

7. Le comité autorise le Trésorier à assister au congrès des officiers municipaux agréés qui aura lieu à Québec du 30 mai au 2 juin 1978.

Gérant assister congrès OMH

8. Le comité autorise le Gérant à assister au congrès de l'O.M.H., qui aura lieu à Québec, fin avril.

Gérant assister congrès gérants municipaux

9. Le comité autorise le Gérant à assister au congrès des Gérants municipaux qui aura lieu à Rimouski les 13, 14, 15 et 16 juin 1978.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport des permis de construction, mars 1978.

b) Les Messageries dynamiques Inc., demande d'amendement au règlement 495.

c) Lettre de la Commission municipale de Québec, engagement d'arpenteurs pour confection du rôle d'évaluation.

d) Lettre de l'Office de la Langue française, loi 101.

e) Communiqué de l'Association canadienne d'Urbanisme conférence annuelle.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance 10/04/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 avril 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-146

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

78-147

| | | |
|---|---|---|
| Mme | Joseph Martel, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. | Frank Burton, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. | Moïse Hébert, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. | Jules Lafontaine, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mlle | Yolande Laforme, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'Urbanisme

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 6 avril 1978, aux articles 1 à 6 inclusivement.

78-148

ADOPTE

Demande au Minsitère des Affaires municipales approbation pour rues de moins 66 pieds de largeur

CONSIDERANT QUE le plan préparé par monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 1977, montre des rues de moins de soixante-six pieds de largeur;

CONSIDERANT QUE ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT QUE les largeurs desdites rues apparaissant sur ce plan ne sont pas de 66 pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis que ces largeurs sont suffisantes et ne peuvent convenablement pas être augmentées parce que les terrains avoisinants sont tous construits.

78-149

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 179, S.R.Q. 1964, d'accorder à la corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine la permission d'ouvrir et de maintenir, sur des largeurs de moins de 66 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 1977 et décrites comme suit au plan:

416-A-25, 416-A-26, 416-786, 421-1, 421-3, 421-6, 421-B-3, 421-C-3, 421-D-2, 422-1, 422-C-2-2, 422-C-52, 422-B-13, 423-119, 423-120, 423-121, 423-A-4, 423-A-5, 423-B-3, 423-B-4, 423-C-8.

ADOPTE

Maire et greffier autorisés à signer contrats (règlement no 609)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, les contrats:

78-150

1o) Pour la construction d'un réservoir d'eau potable et d'une station de pompage, avec Cap Construction Limitée;

2o) pour le réaménagement du réseau d'aqueduc et d'égout, avec Massicotte et Fils Limitée.

Le tout sous réserve de l'approbation du règlement numéro 609, par le Ministère des Affaires municipales du Québec et la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Félicitations nouveau Juge de la Cour municipale M. Gilles Moreau

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que des félicitations soient adressées à maître Gilles Moreau, pour sa nomination au poste de Juge à la Cour municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et les membres du Conseil lui présentent leurs meilleurs voeux de succès dans ses nouvelles fonctions.

78-151

ADOPTE

Demande de subvention pour une descente de bateaux quai du Cap

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'une demande de subvention soit faite au Gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Monsieur Claude G. Lajoie, député, afin de faire une descente pour les bâteaux au quai du Cap-de-la-Madeleine.

78-152

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Cabinet du Délégué à l'Energie, accusé réception de la résolution concernant l'éclairage des rues.

b) Lettre du Ministère des Affaires municipales du Québec, accusé réception de la résolution concernant l'éclairage des rues.

c) Avis de responsabilité de Mme François Loranger, 511, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur des trottoirs.

d) Avis de responsabilité de Mme Antonio Monfette, 22, rue Marquette, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les préposés au déblaiement des trottoirs.

e) Avis de responsabilité de Mme Jacqueline S. Bergevin, 28, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déblaiement de la neige.

f) Avis de responsabilité de M. André Dufresne, 102, rue St-André, Cité. RE: Dommages à sa clôture et sa haie suite à l'enlèvement de la neige cet hiver.

g) Avis de responsabilité de M. Joseph Lajoie, 220, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur à neige.

h) Avis de responsabilité de M. Gilbert Tousignant, 165, rue Parent, Cité. RE: Dommages à sa propriété par la souffleuse à neige au cours de l'hiver.

i) Avis de responsabilité de Mme Marie-Anne Thériault, 70, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à un rempart de ciment et au parterre lors du déblaiement de la neige au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3413

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 18 avril 1978, à 12.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
formant quorum sous la ppésidence du MAIRE au fauteuil.

---

Nous, soussignés, Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, renonçons par la présente, à l'avis de convocation de la séance spéciale de ce jour.

(Signé) Jacques Lemarier, Conseiller quartier no 1
(Signé) Jean-Claude Beaumier, Conseiller quartier no 2
(Signé) Jean-Paul Lavergne, Conseiller quartier no 3
(Signé) Laurent Lavergne, Conseiller quartier no 4
(Signé) Onil Vallières, Conseiller quartier no 5
(Signé) Claude Champoux, Conseiller quartier no 6.

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois d'avril 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

---

Modifications
règlement
no 609

78-153

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'article 1 du règlement numéro 609 est modifié en ajoutant à la fin les mots suivants: "Pour en faire partie intégrante et portant les numéros 6171 et 6248".

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 avril 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean- Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 17/04/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-154

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 17 avril 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal séance spéciale 18/04/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-155

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil, tenue le 18 avril 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 17 avril 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

MM. J.-P.Lavergne, Ronald Marcoux, P. Richard, congrès techniques de l'eau

1. Le comité autorise Messieurs Jean-Paul Lavergne, Conseiller, Ronald Marcoux, Ingénieur municipal, à assister au congrès de l'Association québecoise des techniques de l'eau, à Québec, les 14, 15 et 16 mai 1978, ainsi que M. Pierre Richard à assister à la journée des techniciens.

Stationnement limité côté ouest rue St-Laurent

2. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police, concernant un stationnement à temps limité sur le côté ouest de la rue St-Laurent, coin Patry et St-Laurent.

Contribution et achat d'affiches Ass. Forestière Mauricienne Inc.

3. Le comité accepte qu'une contribution de $25.oo soit versée à l'Association Forestière Mauricienne Inc., et qu'un montant de $75.oo soit affecté pour l'achat d'affiches de la même association concernant l'éducation à la conservation de l'arbre et de l'environnement.

4. CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, accusé réception d'une demande de subvention.

b) Rapport annuel 1977, service des travaux publics.

c) Rapport du mois de mars 1978, service de la Police et des incendies.

d) Conciliation caisse et banque, mars 1978.

Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 17/04/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 avril 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-156

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 6769 à 6918 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $190,091.81, soit et est adoptée pour paiement.

78-157

ADOPTE

Sympathies

78-158

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Yvette Lachapelle, Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

78-159

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-166-1, 166-2, 167-1, 167-2, 168-1, 168-2, 169-1, 169-2, et 553-102-1, 102-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 31 mars 1978, et portant le numéro D-3754.

ADOPTE

[redacted] Adoption d'un plan

78-160

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 556-19, 556-20, 556-21, 557-95 à 557-103, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 9 mars 1978, et portant le numéro D-3750.

ADOPTE

Adoption d'un plan

78-161

[redacted]

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-242 et 415-1-18-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 20 avril 1978, et portant le numéro 31946.

ADOPTE

Demande à la Commission municipale du Québec autoriser renouvellement emprunt de $182,000.oo

78-162

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser le renouvellement de l'emprunt temporaire de $182,000.oo, demande déjà faite le 17 octobre 1977, par la résolution no 77-355 et autorisé par la Commission municipale, le 22 octobre 1977, emprunt qui n'a pas encore été utilisé par la Cité.

ADOPTE

M. Jacques Dionne contremaître à la voirie

78-163

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que Monsieur Jacques Dionne soit nommé contremaître au service de la Voirie, à compter du ler mai 1978.

ADOPTE

Adoption règlement no 616

78-164

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 616, intitulé:

"Règlement décrétant un emprunt de $125,000.oo, dollars pour l'achat d'équipements pour le département des travaux publics de la municipalité", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Remerciements pour sympathies à l'occasion du décès de M. Gérald Grégoire, de la famille Grégoire.

b) Remerciements pour sympathies à l'occasion du décès de M. Benoit Drouin, de la famille Drouin.

c) Avis de responsabilité de M. Emilien Perreault, 105, rue St-André, Cité. RE: Dommages à un lampadaire électrique par le soufflage de la neige au cours de l'hiver.

d) Avis de responsabilité de M. André Bourbeau, 61, rue St-Pierre, Cité. RE: Dommages à une marche de ciment lors du déblaiement des trottoirs au cours de l'hiver.

e) Avis de responsabilité de Mme Marguerite Crête, 644, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés du déneigement des trottoirs au cours de l'hiver.

f) Avis de responsabilité de M. Robert Gamache, 430, rue Montplaisir, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le soufflage de la neige au cours de l'hiver.

g) Avis de responsabilité de Mme Louise-André Gagnon, 310, rue St-Maurice, app. 1, Cité. RE: Dommages à son camion par la chaussée défectueuse.

h) Avis de responsabilité de M. Jacques Mercier, avocat, procureur de M. Pierre Fortin, 153, rue Dorion, Cité. RE: Dommages à son parterre à la suite de travaux de déneigement au cours de l'hiver.

i) Avis de responsabilité de Mme Shirley R. Blanchette, 17, rue St-Arnaud, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la neige soufflée au cours de l'hiver.

j) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy Lefebvre, 395, rue Arcand, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le "payloader" déblayant les bornes-fontaines.

k) Avis de responsabilité de M. Guy Thiffault, 122, rue St-Philippe, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le "payloader" au cours de l'hiver.

l) Avis de responsabilité de Mme Hélène Blais, 46-A, rue Lahaye, Cité. RE: Dommages à du linge par l'eau devenue rouillée.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3419

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 mai 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 24/04/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 24 avril 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-165

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 24 avril 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Contribution à Ass. Canadienne santé mentale

1. Le comité autorise de verser à l'Association Canadienne pour la santé mentale, division du Québec, une contribution de $25.oo, à titre symbolique.

M. Jacques Bettez, congrès à Rimouski

2. Le comité autorise M. Jacques Bettez, e.a., à assister au congrès des évaluateurs municipaux qui aura lieu les 25, 26 et 27 mai prochains, à Rimouski.

M. Yves Tremblay
pro-shop, aréna

3. Le comité autorise M. Yves Tremblay à continuer d'opérer le pro-shop à l'aréna, pour la prochaine saison.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre adressée à Pluritec par Pinsonnault, Moreau et Associés.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption
rapport de comité
séance 24/04/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-166

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 24 avril 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-167

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Oscar Paquin, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Médéric Cossette, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mme René Dupuis, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Albert Boissonneault, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Hercule Parenteau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Marcel Trottier, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Achat de béton de ciment de Les Ciments Maski Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-168

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Ciments Maski Ltée, au montant de $50.60 le mètre cube, pour l'achat de béton de ciment, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-169

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-129-1 et 554-129-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 19 avril 1978, et portant le numéro D-3755.

ADOPTE

Cession de terrains pour espaces verts par Les Plateaux de la Ferté Inc.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-170

ET RESOLU: Que, pour donner suite à l'entente intervenue devant Me Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine, le 12 décembre 1973 sous le numéro 3631 des minutes dudit notaire. la Cité acquière de Les Plateaux de la Ferté Inc., les immeubles suivants, savoir:

DESIGNATIONS

a) Un certain terrain vacant situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant le lot numéro DEUX du lot numéro DOUZE du lot numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-12-2).

Le tout d'une superficie de soixante-quatorze mille quatre cent vingts pieds carrés (74,420 pi. car.).

b) Un certain terrain vacant situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant la subdivision officielle numéro TROIS CENT VINGT-NEUF du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-329).

Le tout d'une superficie de soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-trois pieds carrés. (79,263 pi. car.).

Que telle cession soit consentie pour et en considération de la somme de UN dollar ($1.oo), à être payée comptant lors de la signature du contrat de cession à intervenir consécutivement aux présentes.

Que le contrat de cession à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Greffier Maurice Thellend soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que par les présentes le Conseil ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits J.-Réal Desrosiers et Maurice Thellend pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Radisson Transport Inc.
[redacted] (lot 422-C-48 )

78-171

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de vendre à Radisson Transport Inc., du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 422-C-48, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 6,930 pieds carrés, au prix de vingt-cinq sous ($0.25) le pied carré, pour le prix total de $1,732.50, payable comptant.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificats de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Autorisation Dir. travaux publics [redacted] M. R. Marcoux demander prêt financer projet réaménagement aqueduc

78-172

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise le Directeur des Travaux publics, M. Ronald Marcoux, Ingénieur, à soumettre aux Services de Protection de l'Environnement, une demande de prêt aux termes de la partie V111 de la loi nationale de l'habitation afin de financer un projet de réaménagement du réseau d'aqueduc prévu aux règlements numéros 607 et 609.

ADOPTE

Heures d'arrosage pour saison estivale

78-173

PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la résolution no 77-143 soit abrogée à toutes fins que de droit et soit remplacée par la résolution suivante:

"Que l'arrosage des gazons, parterres et jardins ne soit permis qu'à tous les deux jours seulement. Les contribuables dont les résidences portent des numéros civiques pairs, arroseront les jours pairs uniquement et les contribuables dont les résidences portent des numéros civiques impairs, arroseront les jours impairs seulement.

IL EST BIEN ENTENDU QUE L'ARROSAGE NE SE FERA QU'ENTRE 19h et 21h et que l'arrosage manuel seulement sera permis. Tout arrosage automatique est interdit." (Règlement no 423-H)

ADOPTÉ

Félicitations aux paroissiens de Ste-Marie-Madeleine

78-174

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine présentent leurs plus sincères félicitations aux paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine à l'occasion du troisième centenaire de la paroisse et de la consécration de leur église qui aura lieu le 14 mai prochain.

ADOPTÉ

Appui au Choeur de l'amitié

78-175

PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que ce Conseil approuve la demande de subvention présentée par le Choeur de l'amitié et autorise le maire à signer les documents requis à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution 77-205 abrogée

Vente d'un terrain à Ambulance 1212 Limitée

78-176

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RÉSOLU: Que la résolution no 77-205 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la résolution no 77-169 soit amendée de la façon suivante: Que les mots: "Que ce Conseil vende à Ambulance 12/12 et/ou Jean-Louis Beaumier", soient remplacés par les mots: "Que ce Conseil vende à Ambulance 1212 Limitée"; les autres termes de la résolution no 77-169 restant les mêmes.

ADOPTÉ

Acceptation de vendre un terrain à M. Gérard Gervais (rue Vachon)

78-177

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à M. Gérard Gervais, un terrain ayant front sur la rue Vachon, mesurant mesure anglaise, cent dix pieds de largeur par cent quarante-sept pieds de profondeur, sur les lots P-415 et P-552 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et ce, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré.

Il est bien entendu que la vente ne pourra avoir lieu que lorsque le terrain aura été officiellement subdivisé par un arpenteur-géomètre, aux frais de l'acheteur, et approuvée par la Commission municipale de Québec.

ADOPTE

Avis de motion

78-178

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 495 CONCERNANT LA CONVERSION DES MESURES ACTUELLES AU SYSTEME METRIQUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 8ième jour du mois de mai 1978.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettres et projet du Comité d'école Notre-Dame des Prairies. RE: Projet de pistes cyclables.
b) Copie d'une lettre que le député Claude G. Lajoie a envoyée au ministre des travaux publics à Ottawa, concernant la demande de la Cité pour une descente de bateaux au quai du Cap.
c) Lettre du Conseil régional de la Santé et des Services sociaux, accusé réception de la résolution 78-137.

d) Avis de responsabilité de Mme Claudette Poirier, 46-B, rue Lahaye, Cité. RE: Dommages à du linge par de l'eau rouillée.

e) Avis de responsabilité de Mme Juliette Marchand, 65, rue St-Henri, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés des trottoirs au cours de l'hiver.

f) Avis de responsabilité de M. Réal Cyr, 14, rue Alice, Cité. RE: Dommages à une clôture en fer lors du déblaiement durant la dernière tempête de Pâques.

g) Avis de responsabilité de M. Michel Giroux, 788, rue Williams, T.-Ri.v. RE: Dommages à son auto par le balai qui nettoie les trottoirs.

h) Avis de responsabilité de M. Daniel Leblanc, 35, rue Duvernay, Cité. RE: Dommages à sa piscine par de la neige soufflée au cours de l'hiver.

i) Avis de responsabilité de M. Godfroy Corbin, 84, rue Normand, Cité. RE: Dommages à sa haie et à son terrain par le soufflage de la neige cet hiver.

j) Avis de responsabilité de M. Adrien Drolet, 408, rue Gélinas, Cité. RE: Dommages à sa pelouse par la déneigeuse de la Cité au cours de l'hiver.

k) Avis de responsabilité de M. Roger Milette, 248, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa clôture par de la neige soufflée au cours de l'hiver.

l) Avis de responsabilité de M. Fernand Dufour, 452, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à son parterre par la machinerie de la Cité au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 616, décrétant un emprunt de $125,000.oo dollars pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la municipalité.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 1er mai 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 mai 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 616, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 616 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mai 1978.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

Onil Vallieres

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

3427

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 mai 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance du 08/05/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 8 mai 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-179

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlement 616

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 616, concernant un emprunt de $125,000.oo dollars pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la municipalité, et tenue les 8 et 9 mai 1978, soit adopté.

78-180

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 8 mai 1978

PRESENTS; Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Prêter aréna à la ligue de crosse du Cap

1. Le comité accepte de prêter gratuitement l'aréna à la ligue de crosse du Cap-de-la-Madeleine, le 9 juin 1978, à la condition que la ligue défraie elle-même les dépenses à cette occasion.

Gérant aréna, [redacted] assister congrès

2. Le comité autorise le gérant de l'aréna à assister au congrès de l'Association des arénas du Québec qui aura lieu au manoir Richelieu du 22 au 25 mai 1978.

Clubs 4-H plantation de conifères

3. Le comité autorise les clubs 4-H de Ste-Bernadette et de St-Odilon à réaliser un projet de plantation de conifères dans le cadre du programme "l'environnement c'est tout le monde", sur le terrain du puits de la rue De La Barre.

Financer temporairement bon de garantie ass. baseball mineur

4. Le comité accepte de financer temporairement le bon de garantie servant de dépôt pour la participation des clubs de l'Association du baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine à la ligue Métro.

Payer facture de M. Yves Paquette

5. Le comité autorise le remboursement à M. Yves Paquette d'une facture au montant de $90.oo pour excavation et faisant partie de sa réclamation faite à la Cité le 13 mars 1978.

[redacted]

6. Le comité autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à participer à un échange technique qui aura lieu à Winnipeg, les 13, 14 et 15 juin 1978.

CORRESPONDANCE:

a) Programme U.M.Q.
b) Rapport sur les propriétaires de taxis (A. Loranger).
c) Rapport de permis de construction, avril 1978.
d) Lettre de M. Marcel Gagnon, piste cyclable.
e) Demande de M. Jean-Guy Fiset, utilisation commerciale de l'immeuble situé au 26, rue St-Pierre.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité [redacted] séance du 08/05/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT Lavergne

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 8 mai 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-181

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-182

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

| | | |
|---|---|---|
| a) | les chèques numéros 6919 à 7069 inclusivement | $300,925.09 |
| b) | service de la dette, frais bancaires | $323,759.62 |
| c) | les listes de paies 14 à 19 inclusivement | $320,311.73. |
| | Le tout totalisant un déboursé de | $944,996.44. |

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-183

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. J.A. Maurice Savoie, | Proposé et appuyé à l'unanimité |
| M. Maurice Poisson, | Prop. par M. le Cons.Jacques Lemarier |
| M. Grégoire Leclerc, | Prop. par Cons. Claude Champoux |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Maire et Greffier signer permis avec C.P.R. (point milliaire 0,41)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-184

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif couvrant un passage à niveau privé sur l'emprise du Canadien Pacifique au point milliaire 0.41 de l'embranchement du Cap-de-la-Madeleine, tel que demandé dans une lettre du 25 octobre 1977.

ADOPTE

Maire et Greffier signer permis avec C.P.R. (point milliaire 0.41)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-185

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le permis relatif pour la pose de conduites d'aqueduc et d'égout sur l'emprise du Canadien Pacifique au point milliaire 0.41, embranchement Cap-de-la-Madeleine, tel que demandé dans une lettre du 7 juillet 1977.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-186

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-13-7-1, 415-1-13-7-2, 550-245 et 550-246, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 mai 1978, et portant le numéro D-3761.

Que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urbanisme séance 26/04/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-187

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 26 avril 1978, aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

[redacted] Autorisation Commission municipale emprunt au fonds de roulement

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-188

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission municipale du Québec d'autoriser un emprunt de $35,650.oo, au fonds de roulement de la Cité pour l'achat d'équipements au service de la sécurité publique et au service des loisirs et culture et remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1979.

ADOPTE

Règlement 612 amendé à l'article 11

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-189

ET RESOLU: Que le règlement no 612 soit modifié en ajoutant à l'article 11, la clause suivante:

"Pour payer la balance du coût des travaux d'égout et d'aqueduc, et les autres travaux projetés à la cédule des travaux et des intérêts à accroître y compris la juste proportion des frais légaux et autres frais inhérents, il est par le présent règlement imposé une taxe spéciale annuelle sur tous les immeubles imposables de la Cité, laquelle taxe sera prélevée pour une période de vingt (20) ans suivant la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année".

ADOPTE

Règlement no 613 amendé à l'article 11

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 613 soit modifié en ajoutant à l'article 11, la clause suivante:

78-190

"Pour payer la balance du coût des travaux de construction de bordure de béton et pavage, et les autres travaux projetés à la cédule des travaux et des intérêts à accroître y compris la juste proportion des frais légaux et autres frais inhérents, il est par le présent règlement imposé une taxe spéciale annuelle sur tous les immeubles imposables de la Cité, laquelle taxe sera prélevée pour une période de vingt (20) ans suivant la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année".

ADOPTE

Règlement no 614 amendé à l'article 11

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 614 soit modifié en ajoutant à l'article 11, la clause suivante:

78-191

"Pour payer la balance du coût des travaux d'égout et d'aqueduc, et les autres travaux projetés à la cédule des travaux et des intérêts à accroître y compris la juste proportion des frais légaux et autres frais inhérents, il est par le présent règlement imposé une taxe spéciale annuelle sur tous les immeubles imposables de la Cité, laquelle taxe sera prélevée pour une période de vingt (20) ans suivant la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année."

ADOPTE

Règlement no 615 amendé à l'article 11

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 615 soit modifié en ajoutant à l'article 11, la clause suivante:

78-192

"Pour payer la balance du coût des travaux de construction de trottoirs en béton, de bordures en béton et pavage, et les autres travaux projetés à la cédule des travaux et des intérêts à accroître y compris la juste proportion des frais légaux et autres frais inhérents, il est par le présent règlement imposé une taxe spéciale annuelle sur tous les immeubles imposables de la Cité, laquelle taxe sera prélevée pour une période de vingt (20 ans suivant la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année."

ADOPTE

Emprunt temporaire de la B.C.N. divers règlements

78-193

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement par tranches et suivant les besoins, au taux bancaire, les montants ci-après mentionnés:

$40,000.oo, en vertu du règlement no 606, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec, le 19 janvier 1978.

$100,000.oo, en vertu du règlement no 607. approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec, le 17 janvier 1978.

$2,700,000.oo, en vertu du règlement no 609, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec, le 18 avril 1978.

$60,000.oo, en vertu du règlement no 611, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec, le 4 mai 1978.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations.

Si accepté, que le maire et le trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de deux millions neuf cent mille dollars ($2,900,000.oo).

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. André Perron, 96, rue Toupin, Cité RE: Dommages à un escalier par le tracteur des trottoirs au cours de l'hiver.
b) Avis de responsabilité de M. Gilles Villeneuve, 879, rue Frontenac, Cité. RE: Dommages à sa haie par le souffleur au cours de l'hiver.
c) Avis de responsabilité de Mme A. Therrien, 616, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa pelouse par la machinerie de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3433

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 juin 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance du 15/05/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 15 mai 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-194

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 15 mai 1978

PRESENTS; Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que M. Gérald Binette
Dir.-adjoint des travaux publics

---

Vente d'un terrain site industriel à P.A. Thibault Ltée

1. Le comité autorise la vente d'un terrain dans le site industriel de la Cité, aux conditions habituelles à la compagnie P.A. Thibault Ltée.

$1,000. fleurs dans les parcs de la Cité

2. Le comité autorise un montant de $1,000.oo, pour la plantation de fleurs dans les parcs de la Cité, et que l'offre de M. Boilet soit acceptée jusqu'à concurrence de ce montant.

Direct Motors Express, mettre abat-poussière

3. Le comité recommande qu'une demande soit faite à Direct Motors Express (Québec) Ltd, pour que de l'abat-poussière soit répandu sur leur terrain.

Soumission de Draperi é Toile acceptée

4. Le comité accepte la soumission de Draperi é Toile, au montant de $1,721.04. (Dépenses prévues au règlement no 593).

Demander à Sigama Ltd, mettre compresseur à l'arrière de leur bâtisse

5. Le comité recommande qu'une demande soit faite à Sigama Ltd, de mettre à l'arrière de leur bâtisse, le compresseur présentement utilisé dans leur manufacture de façon à ne pas incommoder les résidents de la rue St-Laurent.

"ARRET" intersection rues Loranger-Des Erables

6. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police de poser quatre enseignes "ARRET" à l'intersection des rues Loranger et Des Erables.

7. Le comité autorise les changements préconisés par le Directeur de la Police, au service de la Police.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Ministre des Transports, piste cyclable.
b) Lettre de J.J. Tremblay, demande de services municipaux, coin de De Grandmont et St-Maurice.
c) Lettre de Massicotte et Arcand, modification demandée au zonage.
d) Rapport de M. Jacques Bettez. RE: Soumissions pour confection du rôle d'évaluation.
e) Rapport de M. Réjean Giguère, état du fonds de roulement au 16 mai 1978,

(Signé) Maurice thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 15/05/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 15 mai 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-195

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 7070 à 7188 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à $78,773.06, soit et est adoptée pour paiement.

78-196

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-197

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) Les chèques numéros 7189 à 7256 inclusivement $191,212.54
b) les listes de paies 20 à 22 inclusivement $184,593.90.

Le tout formant un déboursé total de $375,806.44,
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-198

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| Mlle | Hélène Toupin, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. | Maurice Couture, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. | Clément Carpentier, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mme | Edmond Savary, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. | Jean Rocheleau, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme | Edouard Gagnon, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mlle | Julienne Loranger, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme | Marie-Berthe Thibodeau, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme | John Hébert, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Patrice Beaumier, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. | Mario Marchand, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. | André Guimond, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. | Xavier Corbin, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Alfred Pilon, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-199

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 424-A-15 et 425-A-8, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 13 avril 1978, et portant le numéro 22517.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-200

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-18-3 et 552-243, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g,, en date du 19 mai 1978, et portant le numéro D-3001.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-201

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte le plan de l'annulation des lots 423-67, 423-68 et d'une partie des lots 423-43, 423-44, 423-49 et 423-69, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., et portant le numéro 2548-B.

ADOPTE

Correction des lots 416, 418, 419, 420 et 421

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-202

ET RESOLU: Que la Cité accepte la correction des lots 416, 418, 419, 420 et 421 de façon à inclure à ces lots le terrain compris dans l'emprise de l'ancien Chemin Bureau, sans désignation cadastrale et à enlever le caractère de rue audit chemin Bureau et l'affecter à d'autres fins, Le tout tel que montré sur le plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 21 novembre 1977, et portant le numéro D-2548-C.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Com. Urb. séance du 17/05/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-203

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 17 mai 1978, aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Vente d'un terrain dans site industriel à l'U.P.A.

78-204

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à la "Fédération de l'U.P.A., de la Mauricie", aux conditions normales d'une vente dans le site industriel, les lots numéros 552-242 et 415-1-18-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 50,001 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $6,000.12, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.
Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine main en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Achat de terre diatomée de Morin & [redacted] Frères Inc.

78-205

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Morin et Frères Inc., au montant de $390.oo, pour l'achat de terre diatomée, soit la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Achat de chlore liquide 12% de Lebon et Tanguay

78-206

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Lebon et Tanguay, au montant de $3.96 du 4 gallons, pour l'achat de chlore liquide 12%, soit la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Achat de béton bitumineux de [redacted] Massicotte & Fils et Régional Asphalte

78-207

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée et celle de Régional Asphalte, pour l'achat de béton bitumineux, selon les besoins du service.

ADOPTE

Adoption règlement 617

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-208

ET RESOLU: Que le règlement no 617, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $82,000.oo pour la fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Père-Turgeon, Des Vétérans et Père-Breton", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Décision du Maire ratifiée pour non signature du du Contrat avec Les Plateaux de la Ferté

Proposé et unanimement résolu:

Que le Conseil ratifie la décision du Maire de ne pas signer le contrat avec Les Plateaux de la Ferté Inc., pour la cession d'espace vert (lots 415-1-12-2 et 551-329) parce que le contrat tel que rédigé est jugé inacceptable par la Cité.

78-209

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et

78-210

soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 326 CONCERNANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de juin 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Pétition de résidents et propriétaires de la rue Aubuchon demandant le pavage en entier de leur rue.

b) Lettre du Ministère des Affaires Sociales du Québec, accusé réception de la résolution concernant le CRSSS-04.

c) Lettre de M. Claude G. Lajoie, député, accusé réception d'une résolution concernant une descente pour bateaux au quai du Cap.

d) Lettre de M. Ramsay Guérin, directeur des résidents de Châteaudun. RE: Appui au projet d'une piste cyclable.

e) Lettre du Comité de parents de l'école Ste-Bernadette, appui au projet d'une piste cyclable.

f) Lettre du Comité de parents de l'école Ste-Madeleine, appui au projet d'une piste cyclable.

g) Lettre du Comité de parents de l'école Notre-Dame-des-Prairies, appui au projet d'une piste cyclable.

h) Lettre du Comité de parents de l'école St-Maurice, appui au projet d'une piste cyclable.

i) Lettre de La Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine Inc., demande de l'utilisation gratuite des terrains et de l'aréna Jean-Guy Talbot lors des fêtes de la St-Jean-Baptiste.

j) Avis de responsabilité de M. André Thellend, 247, rue Ste-Marie, Cité. RE: Dommages à sa clôture en fer par la machinerie de la Cité au cours de l'hiver.

k) Avis de responsabilité de Mme Berthe Houde, 404, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture de pierres par la machinerie de la Cité au cours de l'hiver.

l) Avis de responsabilité de M. Paul-Emile Lallemand, 37, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à son automobile par de l'insecticide lors de l'arrosage des arbres de la Cité par la compagnie Yvon Fournier.

m) Avis de responsabilité de M. Claude Rousseau, 770, rue De La Fabrique, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement l'hiver dernier.

n) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique lors de travaux d'excavation, rue Berlinguet.

o) Avis de responsabilité de M. Raymond Massicotte, 47, rue Vachon, Cité. RE: Dommages à sa haie d'épinettes suite au déneigement des rues au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 juin 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 05/06/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 5 juin 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-211

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 5 juin 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Membres Comm. Urbanisme assister conférence Association can. Urbanisme

1. Le comité autorise les membres de la Commission d'Urbanisme à assister à la conférence annuelle de l'Association canadienne d'urbanisme, division du Québec, qui aura lieu à Trois-Rivières les 8, 9 et 10 juin 1978, et que la cité défraie leurs dépenses à cette occasion. s'il y a lieu.

Abroger résolution no 77-326 (Clément Fournier)

2. Le comité recommande que la résolution no 77-326, concernant la vente du lot 422-C-40-1, à M. Clément Fournier, soit abrogée à toutes fins que de droit, ce dernier ne désirant plus acquérir ce lot.

Offre d'achat [redacted] "sentinelles" à Hydro-Québec

3. Le comité autorise de faire à l'HYdro-Québec, une offre d'achat pour les "sentinelles"installées sur les propriétés de la cité, au montant de $50.oo chacune.

Acceptation de l'offre d'achat de M. Roland Marchand

4. Le comité accepte l'offre d'achat de M. Roland Marchand, faite par l'intermédiaire du notaire Paul Villeneuve, pour un terrain dans le site industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Greffier Cour municipale rémunéré lorsque Cour siège le soir

5. Le comité recommande que le greffier de la Cour municipale soit rémunéré lorsque la Cour siège le soir, au taux horaire pour le temps supplémentaire ainsi fait.

M. J.-P. Roof assister congrès à Québec

6. Le comité autorise M. Jean-Pierre Roof à assister au congrès de l'Association canadienne de Gestion des achats qui aura lieu à Québec, les 14, 15 et 16 juin prochains.

Stationnement limité [redacted] rue St-Laurent côté nord-est...

7. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police pour un stationnement limité sur la rue St-Laurent, côté nord-est, entre le bureau de la compagnie Sigama et la rue Patry.

CORRESPONDANCE:

a) Congrès 1978, U.M.Q.
b) Lettre du Ministère des Affaires municipales, subvention programme PACEM.
c) Lettre de la Commission municipale de Québec, directives concernant les octrois.
d) Offre de services de Gariépy, Milette et Lévesque.
e) Offre de services de M. Baril Electrique.
f) Rapport Police et incendies, avril 1978.
g) Conciliation caisse et banque, avril 1978.
h) Lettre de l'Office de la Langue française, journée d'étude le 10 juin 1978.
i) Rapport des permis de construction, mai 1978.
j) Lettre de la Fédération québécoise de hockey sur glace Inc., information sur leur méthode d'enseignement pour le hockey.
k) Lettre du Ministère des Affaires muncicipales, paiement des honoraires professionnels aux évaluateurs.
l) Rapport budgétaire au 31 mai 1978.

[redacted]

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-212

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 juin 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-213

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 7257 à 7358 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $87,145.01, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-214

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Ernest Therrien, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. Arthur Beaudet, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Gérard Vallée, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOTPE

Vente d'un terrain dans site industriel à MM. Gilles et Réal Trépanier

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-215

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à messieurs Gilles Trépanier et Réal Trépanier, aux conditions normales d'une vente dans le site industriel, le lot numéro 553-104 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 141,450 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $16,974.oo, payable comptant

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Octrois aux Ages d'Or de la Cité

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommande de verser aux groupes de l'Age d'Or de la Cité, un montant de $300.oo par paroisse, et que dans les paroisses où il existe deux groupes, ce montant soit divisé également entre les deux groupes, lorsque les fonds seront disponibles.

78-216

ADOPTE

Autorisation présenter projet Canada au Travail "Environnement sain pour les loisirs"

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: a) d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à présenter un projet connu sous le nom de "Environnement sain pour les loisirs", tel que préparé dans le cadre du programme Canada au Travail (Phase III);

b) de désigner et nommer Monsieur Claude Cyr, promoteur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) d'autoriser le trésorier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Cité qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet "Environnement sain pour les loisirs".

78-217

ADOPTE

Autorisation présenter projet Canada au Travail "Opération volcan"

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: a) d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à présenter un projet connu sous le nom de "Opération volcan", tel que préparé dans le cadre du programme Canada au Travail (Phase III)

b) de désigner et nommer Monsieur François Darche, promoteur délégue dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure

78-218

et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) d'autoriser le trésorier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Cité qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet "Opération volcan".

ADOPTE

Acceptation de la soumission de Clément Ricard pour bordures rues Des Estacades, Ogden et De Callières

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Clément Ricard, au montant de $23,625.oo, pour la construction de bordures, sur les rues Des Estacades, Ogden et De Callières, soit la plus basse soumission présentée.

78-219

ADOPTE

ADOPTE

Aviseur légal prendre procédures (M. Gaétan Thellend)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent l'aviseur légal à prendre les procédures nécessaires contre M. Gaétan Thellend, concernant sa bâtisse installée illégalement sur la rue Thibeau.

78-220

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte l'annulation des lots 423-A-1, 423-A-2, 423-B-1 et 423-C-1, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre.

78-221

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urbanisme, réunion 07/06/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 7 juin 1978, aux articles 1 à 11 inclusivement.

78-222

ADOPTE

Adoption règlement no 326-N

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 326-N, intitulé:

"Règlement amendant le règlement no 326 concernant le code de la construction", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-223

ADOPTE

Demande au ministère Transports corriger défectuosités terrains le long de la 755

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil prie le ministre des Transports de corriger les défectuosités des terrains appartenant au ministère et situés dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le long de la 755 (près de la rue Du Parc), afin de diminuer les inconvénients qui en résultent pour le voisinage, principalement à cause du sable.

78-224

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des Chevaliers de Colomb du Cap, appui au projet d'une piste cyclable.

b) Lettre du club Kiwanis du Cap, appui au projet d'une piste cyclable.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 617, autorisant un emprunt de $82,000.oo, pour la fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs, sur les rues Père-Turgeon, Des Vétérans et Père-Breton.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 10 juin 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 juin 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

Douze propriétaires étaient habiles à voter sur le règlement no 617, et sept (7) signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucun personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 617, est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour du mois de juin 1978.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

3449

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 juin 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 12/06/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-225

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 12 juin 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure-enregistrement règlement no 617

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-226

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 617, concernant un emprunt de $82,000.oo, pour la fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs, sur les rues Père-Turgeon, Des Vétérans et Père-Breton, et tenue les 19 et 20 juin 1978, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 12 juin 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le dir.-adjoint des travaux publics M. Gérald Binette

---

Vendre terrain à M. René St-Pierre

1. Le comité accepte de vendre à M. René St-Pierre, un terrain de 125 pieds par 250 pieds sur la rue De l'Escadrille, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Ne pas louer local [redacted] au centre Brunelle

2. Le comité ne recommande pas la location d'un local au centre Brunelle, les locaux devant être réservés aux services municipaux.

Impossible heures supplémentaires pour club Cendrillon

3. Le comité ne peut se rendre à la demande du club de patinage artistique Cendrillon, pour des heures supplémentaires de glace à l'aréna Jean-Guy Talbot, parce qu'il n'y en a pas de disponibles.

Location de machines

4. Le comité autorise la location de machines à affranchir et à signer les chèques, telle que mentionnée dans une lettre du comptable de la cité, en date du 9 juin 1978.

S'en tenir à entente de 1977 pour paiement des arbitres hockey mineur

5. Le comité recommande de s'en tenir à l'entente intervenue en 1977 avec la cité concernant le paiement des arbitres par l'Association du hockey mineur en échange de l'installation d'une distributrice à liqueurs.

Etude pour autre [redacted] mezzanine aréna

6. Le comité recommande au bureau de l'ingénieur d'étudier les possibilités d'aménagement d'une autre mezzanine à l'aréna Jean-Guy Talbot, du côté est, pour loger le hockey mineur.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport sur les revenus du restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot.

b) Conciliation caisse et banque, mai 1978.

c) Requête pour poser un "arrêt" à l'intersection des rues Dumas et St-Jean-Baptiste.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité [redacted] 78-227

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 juin 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-228

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Luc Demontigny, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Raoul Fortin, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Denis Dumas, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Micheline Pellerin, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme Alfred Lapointe Marcotte, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
APPUYE par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-229

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 426-A-10-1 et 426-A-10-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 8 juin 1978, et portant le numéro 22637.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-230

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-55 et 423-123, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 16 juin 1978, et portant le numéro 32017.

ADOPTE

Correction de la résolution no 77-154 (Cité et Les Jardins Laviolette)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-231

ET RESOLU: Que vu l'erreur qui s'est produite dans les numéros de lots dans une résolution en date du 2 mai 1977 et portant le numéro 77-154, et dans un acte notarié fait conformément à ladite résolution, reçu devant Me Danielle Lesieur, notaire, le 24 janvier 1978, il est résolu qu'un

acte de correction soit signé entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et Les Jardins Laviolette Inc., afin que dans le paragraphe "DESIGNATION" dudit acte, les lots 410-26-54, 410-26-55 et 410-26-56 du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soient remplacés par les lots 410-26-97, 410-26-98 et 410-26-99 dudit cadastre, que les frais de ce nouvel acte notarié soient à la charge de l'arpenteur-géomètre.

ADOPTE

Parties de lots vendues par Les Jardins Laviolette Inc., pour ouverture de rue

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-232

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de "Les Jardins Laviolette Inc.," les parties de lot 410-26, ayant respectivement une superficie de 2,675 pieds carrés et 1,231 pieds carrés, telles que décrites sur un plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1978, ainsi que le lot numéro 406-307-17 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine. Ladite vente est consentie pour la somme de UN dollar ($1.oo) et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Danielle Lesieur, soit autorisé à préparé le contrat et que le maire et le greffier de la cité soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'un contrat de ce genre.

ADOPTE

Echange de terrains avec la Commission Scolaire pour fins d'ouverture de rue

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-233

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, les lots 409-1 partie et 406-175 partie, d'une superficie totale de 1,068 pieds carrés, en échange du lot 410-26 partie, d'une superficie de 1,231 pieds carrés, telles que décrites sur un plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1978, et faisant partie du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine. Cesdits lots sont échangés pour fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Danielle Lesieur, soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'un contrat de ce genre.

ADOPTE

Emplacements de postes de taxis dans la cité

78-234

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la recommandation du Directeur de la Police, contenue dans sa lettre du 13 avril 1978, pour les emplacements de postes de taxis sur le territoire de la cité.

Ces emplacements étant autorisés à titre d'essai.

ADOPTE

Engagement de stagiaires policiers-pompiers

78-235

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que ce Conseil engage à titre de stagiaires policiers-pompiers, messieurs Sylvain Béland, Pierre Boisvert et Gaétan Simard, pour la période du 15 juin au 15 août 1978, au salaire minimum. Cependant, ils bénéficieront de la protection accordée par l'article 6.05 de la convention des policiers et pompiers de la cité.

ADOPTE

Nomination du Conseiller Jean-Paul Lavergne Maire-suppléant

78-236

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Qu'à partir du premier juillet 1978, les membres du Conseil nomment Monsieur Jean-Paul Lavergne, Maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 1978.

ADOPTE

Installation de lumières sur plusieurs rues

78-237

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte l'installation de lumières sur les rues suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| Père-Breton, | 1 unité, | entre les rues Du Sanctuaire et Père-Breton. |
| Châteaudun, | 1 unité, | sur le dernier poteau existant côté sud. |
| St-Paul, | 1 unité, | sur le poteau existant au nord de Montplaisir, côté ouest, face au 245, rue Montplaisir. |
| De L'Escadrille, | 5 unités, | sur les poteaux existants côté ouest. |

De l'Aéroport, 3 unités, sur les poteaux existants côté est.

Des Commandants, 5 unités, sur les poteaux neufs, côté sud.

ADOPTE

Félicitations Association des Résidents de Châteaudun

78-238

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine présentent leurs plus chaleureuses félicitations à l'Association des Résidents de Châteaudun, pour les dix années d'activités intenses et bénéfiques dont ont pu profiter ses membres et d'une façon plus générale l'ensemble de la population de la cité.

ADOPTE

Avis de motion

78-239

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DE TERRAINS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 26ième jour du mois de juin 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettres des Comités de parents des écoles: Dollard, Mgr Comtois, St-Eugène, St-Gabriel, D'Youville, De La Ferté, appui du projet d'une piste cyclable.

b) Lettre de Sigama Ltée, accusé réception de la résolution 78-195-5.

c) Lettre de Direct Transportation System Ltd, accusé réception 78-195-3.

d) Lettre et résolution de la Commission scolaire régionale des Vieilles Forges, mesures de sécurité aux abords de la polyvalente du Cap.

e) Lettre du club Richelieu du Cap-de-la-Madeleine Inc., appui au projet d'une piste cyclable.

f) Lettre des "Femmes dynamiques du Cap", appui au projet d'une piste cyclable.

g) Avis de responsabilité de M. Aimé Arel, 207, rue Aubuchon, Cité. RE: Dommages à sa bicyclette par un camion de la cité.

h) Avis de responsabilité de M. Henri Loiselle, 51, rue Montplaisir, Cité. RE: Dommages à du linge par de l'eau rouillée.

i) Avis de respnsabilité de Bell Canada, par M. J.A.G. Baril, Directeur-réclamations. RE: Dommages à leur installation téléphonique lors de travaux par Massicotte et Fils, coin Des Erables et Dessureault.

j) Avis de responsabilité de M. René Beaudoin, 111, rue de l'Hôtel-de-Ville, Cité. RE: Dommages à une paire de lunettes et manque de travail, causés en tombant sur un chevalet mal indiqué sur la rue Radnor.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 juillet 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance 26/06/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 26 juin 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-240

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 26 juin 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'assistant-directeur des travaux publics, M. Gérald Binette

---

Demande d'occupation de [redacted] bâtisse

1. Le comité accepte la demande de MM. Wilfrid Lebel et Lawrence Buckley, pour opérer un commerce dans la bâtisse située au 271-273 Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, cette demande étant conforme au règlement existant.

2. Le comité autorise les dépenses suivantes:

Dépenses autorisées aux actifs immobilisés budget 1978

éclairage du parc des Chenaux, $2,700.oo;
bandes pour la patinoire du parc Rochefort, $3,000.oo;
peinture pour le centre culturel, $4,000.oo;
chaines de trottoirs à l'aréna, $1,500.oo;
clôture pour la piscine Rochefort, $2,500.oo;
formant un total de $13,700.oo. Le tout devant être pris aux actifs immobilisés du budget 1978.

Cas Guy Letiecq

3. Le comité recommande de soumettre la réclamation de la Cité à l'égard de M. Guy Letiecq à la Cour municipale.

Demande du Club de Canotage du Cap refusée

4. Le comité ne recommande pas d'accéder à la demande du Club de Canotage du Cap pour l'utilisation d'un camion "pick up" pour tirer la remorque à canots lors de régates qui se tiennent à l'extérieur de la cité, mais d'accorder plutôt ce qui est prévu au budget 1978.

Baseball mineur utilisation de l'aréna

5. Le comité accepte la demande de M. Clément Baribeau, faite au nom du baseball mineur, pour l'utilisation gratuite de l'aréna Jean-Guy Talbot le 19 août 1978, à la condition qu'il n'y ait aucun déboursé de la part de la Cité pour les dépenses encourues à cette occasion.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des Entreprises Bordeleau Enr. -Demande d'achat de terrain.

b) Lettre de l'Hydro-Québec. Sujet: sentinelles.

c) Lettre du ministre délégué à l'Energie concernant l'éclairage des rues.

d) Rapport de Police - mai 1978.

e) Ministère des Travaux publics (Ottawa) -Aménagement d'une cale de halage.

f) Lettre du Club de Tir du Cap - Demande pour utiliser le nom de la Cité dans leur incorporation.

g) Lettre de Richard Beaulieu, président de la C.M.Q., pour remplir renseignements statistiques et rencontre avec le conseil et les fonctionnaires.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 26/06/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 juin 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-241

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C-56, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 22 juin 1978, et portant le numéro 22686.

78-242

ADOPTE

Résolution 78-227-4 abrogée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-227-4, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

[redacted] 78-243

ADOPTE

Location d'une machine à affranchir

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le conseil autorise la location d'une machine à affranchir, telle que mentionnée dans une lettre du comptable de la cité en date du 9 juin 1978.

78-244

ADOPTE

Achat d'une machine à signer les chèques

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le conseil autorise l'achat d'une machine à signer les chèques, au prix mentionné au rapport de monsieur le trésorier Réjean Giguère, du 25 mai 1978.

78-245

ADOPTE

[redacted] Félicitations M. Daniel Périgny

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé à l'unanimité

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Daniel Périgny, pour sa brillante performance en se classant premier lors de la course "Tour cycliste", dans le cadre de la semaine du Canada.

78-246

ADOPTE

Vente d'un terrain dans le site industriel à "Centre de pierres et briques Inc."

78-247
(Amendée par 78-264)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "Centre de pierres et briques Inc.", aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 422-C-56, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie de 28,738 pieds carrés et au prix total de $3,448.56, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présente vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire et les frais d'arpentage et de subdivision cadastrale dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à "Atelier d'Usinage J.J. Tremblay Inc." (site industriel)

78-248

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "Atelier d'Usinage J.J. Tremblay Inc.", aux conditions normales d'une vente, dans notre site industriel, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 422-C-40-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie de 10,650 pieds carrés et au prix total de $1,278.oo, payable comptant, en ajoutant en plus $165.oo, représentant les frais de l'arpentage.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que cedit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis précédemment et portant le numéro cadastral 422-C-41, et il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité. Si l'acquéreur ou ses ayants droit

désirent vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie de terrain. Le présent vendeur aura un délai de 60 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à "Les Immeubles Y. Simard Inc." lot 550-246

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "Les Immeubles Y. Simard Inc.", aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 550-246, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 20,467 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $2,420.04, payable comptant.

78-249

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches, et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Autorisation Maire et Greffier signer convention à intervenir entre Cité et Hydro-Québec (servitude)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que son honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention à intervenir entre l'HYDRO-QUEBEC et la Cité, et par laquelle la Cité accorde à la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (HYDRO-QUEBEC), une servitude perpétuelle sur les lots parties 552 et 553 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, pour 4 emplacements pour 4 haubans.

78-250

Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au projet de convention annexé à la présente résolution et au plan parcellaire y attaché.

ADOPTE

Félicitations à M. Denis Esnault

78-251

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine présentent leurs plus respectueux hommages à l'occasion de l'ordination à la prêtrise de Monsieur Denis Esnault, et lui offrent leurs meilleurs voeux de succès, joie, santé et bonheur dans la voie qu'il a choisie.

ADOPTE

Avis de motion

78-252

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de juillet 1978.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciements de l'Age d'Or Ste-Bernadette pour l'octroi de 1978.

b) Lettre de remerciements de l'Age d'Or Ste-Madeleine pour l'octroi de 1978.

78-253

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 22.oo heures, ce 3 juillet 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 juillet 1978, à 22.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE

Séance du 3 juillet 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Vente d'un terrain à Les Entreprises Bordeleau Enr.

1. Le comité autorise la vente à "Les Entreprises Bordeleau Enr.", aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots numéros 416-698 et 416-699, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 10,000 pieds carrés, au prix de vingt-cinq sous ($0.25) le pied carré, pour le prix total de $2,500.oo, payable comptant..

   La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

   Le maire et le greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

Avis de 8 jours à Kaltex Inc.

2. Le comité autorise l'envoi d'un avis recommandé à "Les Entreprises Kaltex Inc.", de voir à donner suite à la résolution numéro 78-34, concernant la vente des lots 421-E-15 et 422-C-44, dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la présente résolution, sinon la Cité sera dans l'obligation d'abroger ladite résolution 78-34.

Une journée de 8 heures au terrain de "Les Ambulances 1212 Ltée"

3. Le comité autorise qu'une journée de huit heures soit employée avec la machinerie de la Cité pour niveler le terrain acheté par Les Ambulances 1212 Ltée. En ce qui concerne la borne-fontaine, elle sera déplacée aux frais de la cité, une fois la bâtisse localisée.

Réduire période de stationnement boul. Ste-Madeleine

4. Le comité autorise de réduire la période du stationnement sur le boulèvard Ste-Madeleine, dans la zone actuellement existante, de "une heure qu'elle est présentement à "une demi-heure".

CORRESPONDANCE:

a) Analyse linguistique de l'Office de la Langue française.

b) Lettre du Ministère des Affaires municipales, O.M.H.

c) Lettre de St-Maurice Oxygène, utilisation d'un local désaffecté sur la rue St-Georges.

d) Lettre de Carette-Lemaire Enr., demande d'un permis de vente d'autos dans une zone résidentielle.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 03/07/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 juillet 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-254

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier — Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 juillet 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption des procès-verbaux séance du 03/07/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée du Conseil, tenue le 3 juillet 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-255

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

78-256

a) Les chèques numéros 7359 à 7577 $532,801.90
b) service de la dette et frais bancaires $154,760.16
c) les listes de paies 23 à 27 inclusivement $336,178.97.

Le tout formant un déboursé total de $1,023,741.03.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-257

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jeannine Boisclair, Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Gilles Bolduc, Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondeément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Anatole Proulx égout & aqueduc règls. 611 et 612

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-258

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Anatole Proulx, au montant de $101,794.55, concernant des travaux d'aqueduc et d'égout pour les règlements numéros 611 et 612, soit la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Bernard Proulx Inc. égout & Aqueduc règl. 614

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-259

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Bernard Proulx Inc., au montant de $274,365.70, concernant des travaux d'aqueduc et d'égout pour le règlement numéro 614, soit la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Demande de prolonger le projet d'isolation

78-260

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine avait bien accueilli le projet fédéral d'isolation;

ATTENDU QU'un grand nombre de maisons de la Cité peuvent bénéficier de ce projet;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de prolonger ce projet d'isolation jusqu'au début de novembre 1979;

IL EST PROPOSE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie la demande du groupe PRO ISOLATION, pour la prolongation du projet fédéral d'isolation dans la région de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Que le Conseil [redacted] prie le Programme ENERACTION d'étendre le projet fédéral d'isolation jusqu'au début de novembre 1979 et de maintenir ouvert le bureau PRO ISOLATION de Trois-Rivières, jusqu'à la fin de la période de prolongation demandée.

ADOPTE

Résolution 78-247 amendée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

[redacted] Vente d'un terrain à "Centre de pierres et briques du Cap-de-la-Madeleine Inc."

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-247 soit amendée de la façon suivante: Que les mots: "Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Centre de pierres et briques Inc.", soient remplacés par: "Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Centre de pierres et briques du Cap-de-la-Madeleine Inc., les autres termes et conditions de la résolution no 78-247 restant les mêmes.

78-261

ADOPTE

Adoption règlement no 495-E

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-262

ET RESOLU: Que le règlement numéro 495-E, intitulé:

"Règlement amendant les règlements numéros 495 et 495-C, concernant la circulation en convertissant les mesures actuelles au système métrique", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Demander à la compagnie Reynolds Aluminium de prendre les mesures nécessaires concernant les senteurs d'huile

CONSIDERANT les plaintes nombreuses qui sont portées concernant les senteurs d'huile se dégageant de l'usine Reynolds Aluminium et qui incommodent le secteur où est située l'usine.

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu d'éliminer ces odeurs désagréables afin d'assainir le milieu environnant.

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-263

ET RESOLU: De demander respectueusement aux responsables de l'usine de prendre les mesures nécessaires pour que la situation soit corrigée.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciements de l'Age d'Or St-Odilon non Affilié pour l'octroi 1978.

b) Lettre de remerciements de l'Age d'Or St-Odilon pour l'octroi 1978.

c) Avis de responsabilité de Mme Lucien Ruel, 228, rue Rochefort, Cité. RE: Blessure subie par son fils Stéphane en tombant sur du verre brisé au parc Dessureault.

d) Avis de responsabilité de M. Claude Rochefort,6, rue Beauchemin, Cité. RE: Blessure subie par Mme Rochefort en tombant sur le trottoir défectueux sur la rue Massicotte.

78-264

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Ajournement de la présente séance à 21.30 heures

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.30 heures, ce 10 juillet 1978.

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 juillet 1978, à 21.30 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Maire ou gérant obtenir promesse de vente de M. Léonce Jacob

78-265

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le maire ou le gérant municipal à obtenir une promesse de vente de monsieur Léonce Jacob pour les lots numéros 529, 530, 532, 539 et 540, qu'il possède dans la municipalité de St-Louis-de-France.

ADOPTE

Adoption d'un plan

78-266

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 557-104, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 31 mai 1978, et portant le numéro D-3792.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 10 juillet 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Demande de St-Maurice Oxygène Ltée acceptée

1. Le comité accepte la demande de St-Maurice Oxygène Ltée pour la réutilisation du local désaffecté au coin des rues St-Georges et Loranger, cette demande étant conforme au règlement existant.

Comité des loisirs local 2220 opérer distributrices autom.

2. Le comité autorise le comité des loisirs du local 2220 à opérer seulement les distributrices automatiques qui sont installées au garage municipal.

Nettoyage de la côte rue Madeleine-de-Verchères

3. Le comité recommande que les mesures appropriées soient prises pour nettoyer la côte sur la rue Madeleine-de-Verchères et qu'une clôture soit installée afin d'interdire l'accès de ladite côte.

Gérant municipal nommé greffier "pro tempore"

4. Le comité recommande que le gérant, M. Roland Desaulniers, soit nommé greffier "pro tempore" pour la période du 15 juillet au 6 août 1978 inclusivement, soit la période pendant laquelle le greffier sera en vacances.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de l'Association Colombophile de la Mauricie.

b) Rapport de l'inspecteur en bâtiment, mois de juin 1978.

c) Lettre de M. Pierre Gosselin, achat d'un terrain.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 10/07/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 juillet 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-267

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Roger Massicotte (lot 419-283)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Roger Massicotte du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 419-283, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

78-268

La présente vente est faite pour la somme de $250.oo.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes, autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Avis de motion

78-269

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE PAVAGE DES RUES AUBUCHON ET ST-MAURICE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de juillet 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Ajournement de la présente séance à mercredi 12/07/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil, soit ajournée à 17.30 heures, mercredi, le 12 juillet 1978.

78-270

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3471

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 12 juillet 1978, à 17.30 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Ajournement de la présente séance à 18.30 heures

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 18.30 heures, ce 12 juillet 1978.

78-271 ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 12 juillet 1978, à 18.30 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-272

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Corinne Ayotte, Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Henri-Georges Ricard, Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

[redacted]

Résolution 78-241-3 abrogée (cas Guy Letiecq)

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution no 78-241-3, soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante: "Que la réclamation de la Cité à l'égard de M. Guy Letiecq soit soumise à la cour compétente."

78-273

ADOPTE

Achat de terrains de Corporation Immobilière Mauricienne Inc. (préserver nappes d'eau souterraines)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine achète de la Corporation Immobilière Mauricienne Inc., aux fins de préserver les nappes d'eau souterraines qui y sont contenues, les lots P 537 à P 544 et les lots 425-B et 425-C du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix total de $300,000.oo, payable sans intérêt, en 5 versements annuels égaux et consécutifs de $60,000.oo, à être pris sur le budget annuel de la Cité.
Le tout sous réserve de l'approbation de la Commission municipale du Québec.

[redacted] 78-274

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Gérard Gervais site industriel

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Gérard Gervais, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 415-1-18-3 et 552-243, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 16,038 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $1,924.56, payable comptant.

78-275

[redacted]

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain. Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Acceptation d'une soumission pour la confection du rôle d'évaluation

78-276
Amendé
Rés 78-283

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU: - - -

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de "Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.", pour la confection du rôle d'évaluation suivant le règlement numéro 1 de la loi de l'évaluation et le mode de financement sera celui autorisé par l'article 118-a de la loi de l'évaluation foncière.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

3475

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi, le 7 août 1978, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

| | |
|---|---|
| Son honneur le Maire | J.-Réal Desrosiers |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier |
| | Jean-Claude Beaumier |
| | Jean-Paul Lavergne |
| | Laurent Lavergne |
| | Onil Vallières |
| | Claude Champoux |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption des procès-verbaux séance du 10/07/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-277 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 10 juillet 1978, de l'ajournement à 21.30 heures du 10 juillet 1978 et de l'ajournement à 17.30 heures, le 12 juillet 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-278 ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

| | | |
|---|---|---|
| a) | Les chèques numéros 7578 à 7734 inclusivement | $ 480,892.31 |
| b) | Service de la dette et retenues diverses | $ 69,034.65 |
| c) | Les listes de paies 28 à 31 inclusivement | $ 269,565.07 |

Le tout formant un déboursé total de $ 819,492.03, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-279 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Eddy Caron | Prop. par cons. Onil Vallières |
| M. Romulus Bélisle | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Alain Jalbert | Prop. par cons. Claude Champoux |
| Mme Vve Médéric Croteau | Prop. par cons. Onil Vallières |

| | |
|---|---|
| Mme Charles-Borromée Nobert | Prop. par cons. Jacques Lemarier |
| M. Gaston Hénaire | Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mme Donat Brousseau | Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. Gustave Beaudoin | Prop. par cons. Laurent Lavergne |
| M. Gérard Laquerre | Prop. par cons. Onil Vallières |
| M. Eugène Croteau | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mlle Lucienne Houle | Prop. par cons. Onil Vallières |
| Mme Simonne Sergerie | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mme Lucien Léveillé | Prop. par cons. Jacques Lemarier |
| Mlle Alice Dupuis | Prop. par cons. Onil Vallières |
| M. Paul-Emile Boudreau | Prop. par cons. Claude Champoux |
| Mme Lawrence Labelle | Prop. par cons. Jacques Lemarier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Option de terrains Groupe Elco Inc.

78-280

ATTENDU que plusieurs demandes d'achat de terrains dans le parc industriel sont reçues régulièrement à l'Hôtel de ville du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la Cité n'a plus de terrain disponible dans ledit parc, sauf ceux optionnés au Groupe Elco Inc. par acte notarié en date du 8 décembre 1977;

ATTENDU que ladite option renouvelable de 90 jours en 90 jours prendra fin le 8 septembre 1978.

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU

que soit et il est par la présente signifié au Groupe Elco Inc. que ladite option prenant fin le 8 septembre 1978 ne sera pas renouvelée.

Il est également RESOLU que le Groupe Elco Inc., pourra s'il le désire, adresser une nouvelle demande d'achat de terrains, selon ses besoins, laquelle demande recevra la même attention que celle dont bénéficient les autres.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-281

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 387-2549, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 juin 1978, et portant le numéro D-3052.

ADOPTE

Engagement Mlle Sylvie Paquin

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-282

ET RESOLU: Que Mademoiselle Sylvie Paquin soit engagée dactylo au poste de police, aux conditions de l'énumération 1, apparaissant à l'annexe "C" de la convention collective des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Résolution no 78-276 amendée

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-283

ET RESOLU: que la résolution no 78-276 soit et est amendée de la façon suivante en ajoutant:

"que le maire et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'engagement".

ADOPTE

Résolution no 78-34 abrogée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-284

ET RESOLU: que la résolution no 78-34 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente d'un terrain à "Les Portes Arco Inc." - site industriel

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-285

ET RESOLU: que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "Les Portes Arco Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, un emplacement situé au coin des rues Des Erables et Des Commandants, mesurant 140 pieds sur la rue Des Erables et 212 pieds sur la rue Des Commandants et composé des lots P-421-E-15 et P-422-C-44 et délimité comme suit:

En front sur une largeur de 140 pieds, par la rue Des Erables, lots 422-c-8 et 421-E-4.

A la profondeur, sur la même largeur, par une partie des lots 421-E et 422-C.

D'un côté au nord-ouest, sur une profondeur de 212 pieds par la rue Des Commandants, lot 421-E-10, et de l'autre côté au sud-est, sur la même profondeur par une autre partie du lot 422-C-44, ayant une superficie de 29,680 pieds carrés, au prix de douze ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $3,561.60 payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir;

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "C" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité

non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais d'arpentage et du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Roland Doucet (lot 422-C-44) - Site industriel

78-286

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à M. Roland Doucet, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, un emplacement situé sur la rue Des Erables, composé d'une partie du lot 422-C-44 et limité comme suit:

En front sur une largeur de 139.7 pieds par la rue Des Erables, lot 422-C-8, à la profondeur sur une largeur de 139.6 pieds par les lots 422-C-45 et P-422-C-43.

D'un côté au nord-ouest sur une profondeur de 212 pieds par une partie du lot 422-C-44 et de l'autre côté au sud-est sur la même profondeur par le lot 422-C-37.

Cet emplacement a une superficie de 29,606 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $3,552.72 payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "C" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

   Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

   Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

   Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

   De plus, les frais d'arpentage et du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Avis de motion

78-287

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DEFRAYER LE COUT DE CONFECTION DE TENUE A JOUR DE REVISION OU DE REFECTION DU ROLE D'EVALUATION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine
ce 7e jour du mois d'août 1978

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Association du Hockey Mineur du Cap-de-la-Madeleine Inc. incluant la liste du nouveau comité de hockey mineur.

b) Lettre du Centre communautaire d'Economie d'Energie du Cap-de-la-Madeleine donnant un tableau comparatif sur la répartition du service d'autobus par 10,000 de population, pour l'économie d'énergie.

c) Lettre de remerciements de l'Age d'Or Ste-Famille non Affiliée pour l'octroi 1978.

d) Avis de responsabilité de M. Mario Pellerin par son avocat, Me Denys P. Godin - Re: blessure subie lors d'une partie de baseball au parc Dessureault du Cap.

Ajournement de la présente séance à 21.30 heures

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-288

ET RESOLU: que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.30 heures, ce 7 août 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 août 1978, à 21.30 heures, et à laquelle étaient présents:

| | |
|---|---|
| Son honneur le Maire | J. -Réal Desrosiers |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier |
| | Jean-Claude Beaumier |
| | Jean-Paul Lavergne |
| | Laurent Lavergne |
| | Onil Vallières |
| | Claude Champoux |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Résolution no 78-254-4 abrogée

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-289

ET RESOLU: que la résolution no 78-254-4 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

" Que le Conseil autorise de réduire la période du stationnement du côté nord du boulevard Ste-Madeleine, à l'est de la rue St-Maurice, de "UNE HEURE" qu'elle est présentement à "UNE DEMI-HEURE."

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 7 août 1978

| | | |
|---|---|---|
| PRESENTS: | Son honneur le Maire | J. -Réal Desrosiers |
| | Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier |
| | | Jean-Claude Beaumier |
| | | Laurent Lavergne |
| | | Jean-Paul Lavergne |
| | | Onil Vallières |
| | | Claude Champoux |
| | ainsi que le gérant, | M. Roland Desaulniers |
| | et l'ingénieur, | M. Ronald Marcoux |

---

Stationnement interdit -Du Sanctuaire et St-Maurice

1. Le comité accepte la recommandation du Directeur de police d'interdire le stationnement sur les rues du Sanctuaire et St-Maurice, entre les rues St-Denis et Notre-Dame.

Echange de terrain Hydro-Québec

2. Le comité accepte l'échange de terrain proposé par l'Hydro-Québec, soit les lots connus et désignés comme étant les numéros 406-299, 406-300, 406-301, 406-302, 406,303, 406-304, 406-305, 406-176 et 406-306, propriétés légalement au nom de la compagnie d'électricité Shawinigan à être échangés pour les lots connus comme les numéros 557-1, 561-1 et 562-20, du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine à la condition que l'Hydro-Québec assume

les frais légaux impliqués par cet échange.

Dépenses autorisées déplacement de poteaux.

3. Le comité autorise des dépenses au montant de $1,268.46 pour le déplacement de 5 poteaux qui serviront de structure pour l'éclairage des rues Mousseau, Taillon, Flynn, tel que mentionné dans une lettre de Bell Canada datée du 3 août 1978 (dépenses à être chargées au règlement no 603).

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

a) Rapport de police et des incendies - juin 1978

b) Conciliation de banque - juin 1978

c) Conciliation de banque - juillet 1978

d) Rapport de l'Inspecteur en batiment - juin 1978

e) Copie de lettre adressée au Service de l'Environnement.

Adoption rapport de comité - séance du 07/08/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-290

ET RESOLU: que le rapport de la séance de comité, tenue le 7 août 1978 soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Maurice Taillard
Le Greffier

Jean Lecrancier
Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 21 août 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

78-291
Adoption des procès-verbaux séance du 07/07/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 7 août 1978 et de l'ajournement à 21.30 heures le 7 août 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-292

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 7735 à 7815 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $59,273.21, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-293

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mlle Gracia Boulard, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mme Alexandrine Hébert, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. William Lessard, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| M. Serge Paquin, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Jean-Baptiste Jacques, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Eva Dumaine, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Pierre Beaumier, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme J.-Albert Perron, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-294

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 421-E-19 et 422-C-57, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 10 juillet 1978, et portant le numéro 22 713.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urb. du 08/08/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-295

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 8 août 1978, aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Achat de gants de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-296

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr., au montant de $390.oo, pour l'achat de gants, soit la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Avis de motion

78-297

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE $30,000.oo, POUR COUVRIR L'EXCEDENT DES DEPENSES AUTORISEES AU REGLEMENT NUMERO 586".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois d'août 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-298

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR COUVRIR LES DEPENSES DU PROJET CANADA AU TRAVAIL "ENVIRONNEMENT SAIN POUR LES LOISIRS" "

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 21ième jour du mois d'août 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Age d'Or St-Eugène, remerciements pour l'octroi de 1978.
b) Avis de responsabilité de M. et Mme Jean-Paul Dubuc, 405, rue Baillargeon, Cité. RE: Blessure subie par leur fille Martine à la piscine municipale.

c) Bref d'assignation de la Cour supérieure, Dame Hélène Belisle Ouellette -vs- Cité.

d) Bref d'assignation de la Cour supérieure, Dame Nicole Blackburn -vs- Cité.

Ajournement à 21.15 h.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-299

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.15 heures, ce 21 août 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3487

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 21 août 1978, à 21.15 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE

Séance du 21 août 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Vendre terrain à M. Clément Fournier, site industriel

1. Le comité accepte de vendre à M. Clément Fournier, un emplacement de 120 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur et situé dans le site industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, lorsque l'option du Groupe Elco Inc., sera expirée le 8 septembre 1978.

Vendre terrain à M. Germain Sylvestre, site industriel

2. Le comité accepte de vendre à M. Germain Sylvestre, un emplacement de 100 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur et situé dans le site industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, lorsque l'option du Groupe Elco Inc., sera expirée le 8 septembre 1978.

Vendre terrain à Gouttières Aluminium Enr. site industriel

3. Le comité accepte de vendre à Gouttières Aluminium Enr., (M. Stanley Mineau), un emplacement de 100 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur et situé dans le site industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, lorsque l'option du Groupe Elco Inc., sera expirée le 8 septembre 1978.

[redacted] 4 billets du Grand Prix Molson

4. Le comité autorise l'achat de 4 billets offerts par l'organisation du Grand Prix Molson, au prix de $30.oo chacun.

Trafic sur la rue Dessureault

5. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police concernant la circulation du trafic lourd sur la rue Dessureault, avec la mention "sauf pour le trafic local".

M. Yves Boissonnault responsable à la programmation

6. Le comité recommande l'engagement de M. Yves Boissonnault comme responsable à la programmation au Service de la Récréation, aux conditions convenues avec le Gérant.

Réparation de la couverture aréna

7. Le comité accepte l'estimation de Therrien & Frères au montant de $5,775.oo pour la réparation de la couverture de l'aréna.

Répartition du fonds [redacted] de roulement loisirs, acceptée

Le comité accepte aussi la répartition du fonds de roulement en date du 15 mai 1978, à la section loisirs et culture.

Ingénieur rencontrer M. Bertrand Rivard

8. Le comité autorise l'ingénieur à rencontrer M. Bertrand Rivard pour lui offrir de remplacer le mur de soutènement de sa propriété par un talus.

Devis techniques et croquis pour soumissions

9. Le comité recommande que des devis techniques ainsi que des croquis soient préparés pour accompagner les soumissions qui seront demandées par les divers départements de la Cité.

Demande du Hockey mineur

10. Le comité estime pour le moment qu'il ne peut donner suite à la demande de l'Association du Hockey mineur en date du 8 août 1978, car la politique concernant l'Association sera établie au cours de l'année.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Aimé Marchand, offre d'achat de terrain.
b) Lettre de M. Rémi Roy, offre d'achat de terrain.
c) Lettre de Les Plateaux de la Ferté, offre de vente d'un terrain à la Cité.
d) Lettre du ministre des transports, emprise de l'autoroute 755.

[redacted]

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption procès-verbal séance du 21-08-78

78-300

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 21 août 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 28 août 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séance du 21/08/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-301

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 21 août 1978 et de l'ajournement à 21.15 heures le 21 août 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-302

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 7816 à 7935 inclusivement et formant un déboursé total de $271,201.13, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-303

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Marcel Lajoie | Prop. par cons. Onil Vallières |
| M. Dollard Marchand, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Philippe Moreau, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Charles-Henri Jean, | Prop. par Cons. Onil Vallières |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Ingénieur autorisé soumettre demande de prêt aux Services Protection Environnement

78-304

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise le Directeur des Travaux publics, M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre aux Services de Protection de l'Environnement, une demande de prêt aux termes de la partie V111 de la loi nationale de l'habitation afin de financer un projet d'aqueduc et d'égouts prévu au règlement numéro 614.

ADOPTE

Adoption d'un plan

78-305

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C-58, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 août 1978, et portant le numéro D-3156.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

78-306

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 548-151-1 et 549-89-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 17 août 1978, et portant le numéro 32097.

ADOPTE

MM. Y. Boissonnault et R. Gravel représentants à la Corporation Specta Inc.

78-307

CONSIDERANT que Specta est une Corporation sans but lucratif ayant pour objet principal d'établir des tables de concertation visant à la réalisation de programmes communs en matière de loisirs socio-culturels;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner deux représentants du Service de la Récréation du Cap-de-la-Madeleine pour siéger au sein de cette Corporation.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

1° de désigner M. Yves Boissonnault, Responsable à la Programmation, comme membre de la catégorie "A";

2° de désigner M. Roger Gravel, Régisseur des Equipements, comme membre de la catégorie "B".

ADOPTE

Vente d'un terrain à MM. Jean-Paul et Claude Poirier (lot 423-43)

78-308

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à MM. Jean-Paul et Claude Poirier, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 423-43, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1332 pieds carrés, au prix de quarante-deux sous ($0.42) le pied carré, pour le prix total de $559.44, payable comptant.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches, et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Notaire Normand Houde préparer contrat pour achat de terrain de Corp. Immobilière Mauricienne Inc.

78-309

ATTENDU que la Corporation Immobilière Mauricienne Inc., accepte de vendre à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les lots dont elle est le propriétaire sur le territoire de la Cité;

ATTENDU que les conditions de ladite vente ont été établies dans la résolution numéro 78-274 adoptée par la Cité du Cap-de-la-Madeleine le 12 juillet 1978;

ATTENDU que la résolution numéro 78-274 a été approuvée par la Commission municipale du Québec le 2 août 1978;

il est PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le notaire Normand Houde soit autorisé par la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à préparer le contrat à cet effet et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Vente de véhicules usagés (pick-up 1973)

78-310

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent les soumissions suivantes, pour la vente de camionnettes usagées (1973, pick-up):

a) De Hamel Auto Parts, pour l'achat de l'unité 36, au montant de $633.oo.

b) De M. Fernando Ricard, pour l'achat de l'unité 38, au montant de $710.50.

c) De Garage André Parent, pour l'achat de l'unité 44, au montant de $586.oo.

d) De M. Paul A. Dessaints, pour l'achat de l'unité 105, au montant de $525.oo.

ADOPTE

Essence jaune et sans plomb de Cie Pétrolière Impériale Ltée

78-311

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, au montant de $0.7895 le gallon pour l'essence jaune et de $0.8215 le gallon pour l'essence sans plomb, étant la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Huile à chauffage no 2 de Charbonnerie Champlain

78-312

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain, au montant de $0.4465 le gallon, pour l'achat d'huile à chauffage no 2, étant la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Gros sel de voirie en vrac de Canadian Salt Ltd.

78-313

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canadian Salt Ltd, au montant de $22.43 la tonne, pour l'achat de gros sel de voirie en vrac, étant la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Huile diesel non colorée de Cie Pétrolière Impériale Ltée

78-314

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, au montant de $0.773 le gallon, pour l'achat d'huile diesel non colorée, étant la plus basse soumission présentée,

ADOPTE

Gaz propane de City Gaz Propane

78-315

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de City Gaz propane, au montant de $0.62 le gallon pour l'achat de gaz propane, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Huile diesel colorée de Charbonnerie Champlain Ltée

78-316

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.479 le gallon, pour l'achat d'huile diesel colorée, étant la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Huile semi-lourde de Charbonnerie Champlain Ltée

78-317

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.42 le gallon, pour l'achat d'huile semi-lourde no 4, étant la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Ajournement à 21.30 heures

78-318

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.30 heures, ce 28 août 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3495

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à 21.30 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Vente d'un terrain à Mme Huguette Chicoine Roy (Ptie lot 422-A)

78-319

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Mme Huguette Chicoine Roy, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un emplacement ayant front sur la rue Houdan, mesurant 50 pieds de largeur par 20 pieds de profondeur et connu comme étant une partie du lot 422-A et limité comme suit:

En front au nord-ouest sur une largeur de 50 pieds par la rue Houdan;
à la profondeur au sud-est sur la même largeur par le lot 422-A-2, propriété de Mme Huguette Chicoine Roy;
au sud-ouest sur une profondeur de 20 pieds par une autre partie du lot 422-A propriété de M. Henri Rousseau, et au nord-est sur la même profondeur par une autre partie du lot 422-A restant la propriété de la Cité.

Le tout ayant une superficie de 1,000 pieds carrés, au prix de $0.20 le pied carré, pour le prix total de $200.oo, payable comptant.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à signer le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du

Vente d'un terrain à M. Pierre Gosselin (lot 419-142)

Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Pierre Gosselin du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 419-142 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

[redacted] 78-320

La présente vente est faite pour la somme de $250.oo.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à signer le contrat, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 août 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Ne pas acquiescer demande de M. Aimé Marchand

1. Le comité ne recommande pas d'accepter l'offre d'achat de M. Aimé Marchand, du lot 387-2277-36, faite dans sa lettre datée du 21 août 1978.

2. Le comité autorise le greffier à demander des soumissions pour les règlements numéros 593, 601, 602, 603 et 611.

CORRESPONDANCE:

a) Cédule des policiers.
b) Lettre de la Reynolds Aluminium.
c) Avis légal de Me Bertrand Lamothe, règlement de zonage.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

3497

Adoption
rapport de comité
séance du 28/08/78

78-321

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 28 août 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 septembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séance du 28/08/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 28 août 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.30 heures, le 28 août 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-322

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du mardi 5 septembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

---

Maire, Gérant et Greffier signer entente avec Ass. Policiers & Pompiers du Cap Inc.

1. Le comité autorise le Maire, le Gérant et le Greffier à signer l'entente amendant la convention collective intervenue entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., pour 1977 et 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité du mardi 05/09/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-323

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le mardi 5 septembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-324

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) Les chèques numéros 7936 à 8069 inclusivement $204,863.62,

b) service de la dette et frais bancaires $136,215.96,

c) les listes de paies 32 à 36 inclusivement $299,893.39.

Le tout formant un déboursé total de $640,972.97.

ADOPTE

Sympathies

78-325

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| M. | Alfred Gignac, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme | Georges Lehoux, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Charles Croteau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme | Hubert Ch abot, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme | Rachel Rousseau, | Prop. par Cons, Jean-Paul Lavergne |
| M. | Maurice J. Brousseau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme | Yvette Laquerre, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mlle | Lucienne Gélinas, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. | André Brisebois, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Charles-Edouard Gobeil, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme | Paul-André Magny, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme | Hector Brimbois, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme | Antonin Rocheleau, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. | Henri Roy, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Tuyautec Inc. (site industriel)

78-326

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Tuyautec Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 422-C-54 et 423-122, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 22,507 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $2,700.84, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à MM. Jean-Pierre Milette et Théodore Milette (site industriel)

78-327

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Messieurs Jean-Pierre Milette et Théodore Milette, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, le lot 421-D-3-1, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 13,045 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $1,565.40, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la conditon ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à P.A. Thibeault Ltée (site industriel)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à la compagnie P.A. Thibeault Limitée, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 423-123 et 422-C-55, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 89,914 pieds carrés,

78-328

au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $10,789.68, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditons spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

   Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

   Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

   Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Article 11 du règlement no 617 modifié

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-329

ET RESOLU: Que l'article 11 du règlement numéro 617 soit modifié en retranchant la deuxième phrase dudit article et en allongeant la première phrase pour y lire après "desdits immeubles" les termes suivants: "à un taux de quatre dollars ($4.oo) le pied de front annuellement.

ADOPTE

Achat de la clôture à mailles de chaîne de Maurice Couture

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-330

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la soumission de Maurice Couture, pour l'achat de clôture à mailles de chaîne, au montant de $13,800.oo, soit la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Pavage en béton bitumineux par Massicotte et Fils Ltée

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-331

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de $246,575.oo, pour du pavage en béton bitumineux (règlements numéros 593, 601, 602, 603 et 611), soit la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Adoption règlement no 618

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-332

ET RESOLU: Que le règlement numéro 618, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de $30,000.oo pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 586", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Ajournement à
21.30 heures
ce 11/09/78

78-333

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.30 heures, ce 11 septembre 1978.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de "Les Logements de la Terrasse du Parc Enr.," (Claude G. Lajoie).

RE: Dommages à sa propriété sise aux 592-A et 596-A, rue Corbin, Cité, causés par le bris d'un tuyau d'égout.

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à 21.30 heures, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 septembre 1978, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Offre d'achat à la succession Méthot pour lots dans le site industriel

78-334

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Qu'une offre d'achat soit faite à la succession Méthot pour les lots dont elle est propriétaire dans le site industriel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour une superficie de 92,050 pieds carrés, au prix de $0.10 le pied carré.

ADOPTE

Félicitations MM. Serge Corbin et Ron Williams

78-335

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus chaleureuses félicitations à Messieurs Serge Corbin et Ron Williams, vainqueurs de la classique annuelle de canots pour 1978.

ADOPTE

Aménagement de la mezzanine à l'aréna Jean-Guy Talbot

78-336

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Qu'un montant n'excédant pas $6,000.oo soit chargé au budget de l'année 1978, à l'item "actifs immobilisés", pour l'aménagement de la mezzanine à l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 11 septembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Acceptation vente terrain à M. Raymond Rousseau

1. Le comité accepte de vendre à M. Raymond Rousseau, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, un emplacement d'environ 100 pieds de front par environ 132 pieds de profondeur et situé à l'est de la construction Wilmar sur le lot 553 (rue Vachon).

Choisy Ltée surveillance travaux d'asphaltage

2. Le comité accepte la proposition des laboratoires Choisy Ltée, pour la surveillance des travaux d'asphaltage effectués en vertu des règlements numéros 593, 601, 602, 603 et 611.

Abroger résolution 76-138-12 (licences de chiens)

3. Le comité recommande d'abroger la résolution numéro 76-138-12 concernant le contrat de licences de chiens qui incluait la clause de renouvellement automatique.

Payer arbitres budget 1978

4. Le comité autorise le paiement des arbitres de l'Association du Hockey mineur à même le budget 1978.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de l'Escouade canine provinciale, surveillance des chiens.

b) Rapport de la construction pour le mois d'août 1978.

c) Lettre de M. Roger Gravel, observations location de l'aréna à l'Association canine de la Mauricie.

d) Rapport concernant les dépenses du département "Loisirs et Culture", au 31 août 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 11/09/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 11 septembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-337

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier — Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 18 septembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séance du 11/09/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-338

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 11 septembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.30 heures, le 11 septembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-339

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Claude Dion, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Henri Pruneau, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme Lucie Lajoie, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mlle Huguette Mongrain, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Hector Richard, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Louis-Thomas Dugré, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mme Wilfrid Genest, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-340

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C-44-1, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 septembre 1978, et portant le numéro D-3170.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par la présente, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-341

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-59 et 422-C-60, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 septembre 1978, et portant le numéro D-3169.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par la présente, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Gouttières Aluminium Enr., Site industriel (lot 422-C-59)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-342

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Gouttières Aluminium Enr. (M. Stanley Mineau), aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, le lot 422-C-59, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 20,000 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $2,400.oo, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à C. Fournier Spécialités Enr. site industriel (lot 422-C-60)

78-343

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à C. Fournier Spécialités Enr. (M. Clément Fournier), aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, le lot 422-C-60, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 24,000 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $2,880.oo, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Echange de terrains avec Hydro-Québec (voir résolution 78-290-2)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-344

ET RESOLU: Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat pour l'échange des terrains entre l'Hydro-Québec et la Cité, tel qu'accepté dans la résolution numéro 78-290-2, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.
Que les frais légaux impliqués par cet échange soient à la charge de la compagnie d'électricité Shawinigan filiale de l'Hydro-Québec.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urbanisme séance 12/09/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-345

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 1978, de la Commission d'Urbanisme, soit et est accepté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTE

Appui à la demande de Legerbourg Inc. (service de radio MF)

78-346

CONSIDERANT qu'aucune station de radio MF ne dessert présentement notre région.

CONSIDERANT que la compagnie Legerbourg Inc., fait au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes une demande en vue de l'obtention d'un permis d'exploitation d'une telle station.

CONSIDERANT que les dirigeants de ladite compagnie ont démontré durant de nombreuses années un haut degré de savoir-faire et de compétence dans l'industrie de la radiodiffusion, et qu'il ne fait aucun doute qu'ils sauront mettre sur pied un service de radio MF répondant au besoin de notre population, et qu'il est opportun d'affirmer qu'on se doit d'avoir chez-nous une programmation faite par et pour des gens de notre milieu.

Il est PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de Legerbourg Inc., auprès du C.R.T.C., et souhaite que cette requête reçoive les autorisations voulues.

ADOPTE

Avis de motion

78-347

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 371 ET SES AMENDEMENTS, ET LE REMPLACANT PAR UN NOUVEAU REGLEMENT DE ZONAGE DELIMITANT LA CITE EN ZONES ET SECTEURS, ET REGISSANT L'USAGE ET LA CONSTRUCTION POUR CES ZONES ET SECTEURS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de septembre 1978.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Mme Pierrette Poirier, 83-85, rue Dessureault, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le bris d'une conduite principale d'eau.

Ajournement

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-348

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21 heures 25 minutes, ce 18 septembre 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, à 21.25 heures, lundi, le 18 septembre 1978, à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Demander Ministère Transports acquérir poteaux et luminaires, rue Fusey (côté nord)

78-349

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil fasse une demande au Ministère des Transports pour l'acquisition des trois poteaux et luminaires localisés sur le côté nord de la rue Fusey, entre le pont Duplessis et la rue Thibeau.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 18 septembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Acceptation vendre un terrain à Mme Blanche Beaumier

1. Le comité accepte de vendre à Mme Blanche Beaumier, 499, rue St-Laurent, Cap-de-la-Madeleine, un emplacement situé au coin des rues Houdan et St-Laurent, à $0.20 le pied carré.

Acceptation augmentation des prix gazoline,huile etc.

2. Le comité accepte la recommandation numéro 1 du rapport de l'acheteur concernant l'augmentation des prix pour la gazoline et l'huile etc., depuis l'acceptation des soumissions par le Conseil, le 28 août 1978.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de J.B. Deschamps Inc., contrôle des Obligations.
b) Lettre de M. Jacques Proulx, offre d'achat d'un terrain.
c) Lettre de Les Plateaux de la Ferté, offre de vendre un terrain.
d) Lettre de M. Marcel Gagnon, octroi aux loisirs.
e) Lettre de M. François Darche, circulation coin des rues Rousseau et Rochefort.
f) Rapport de la Police, mois d'août 1978.
g) Lettre de M. Jean-Pierre Roof, soumission Blackwood et Hodge.
h) Conciliation caisse et banque, août 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 18/09/78

78-350

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 18 septembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 618, pour autoriser un emprunt de $30,000.oo pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 586.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE" le 15 septembre 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 septembre 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement no 618, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement no 618 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois de septembre 1978.

Maurice Thellend — Jacques Lemarier

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 25 septembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séance du 18/09/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-351

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 18 septembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.25 heures, le 18 septembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlement no 618

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-352

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 618, autorisant un emprunt de $30,000.oo pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 586, et tenue les 21 et 22 septembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-353

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Eddy Carrier, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Daniel Robert Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. René Boisvert, Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un [redacted] terrain à Mme Blanche Beaumier

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-354

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Madame Blanche Beaumier, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un emplacement situé sur la rue Houdan, mesurant 50 pieds de largeur par 20 pieds de profondeur, connu comme étant une partie du lot 422-A, et borné comme suit:

En front, du côté nord-ouest, sur une largeur de 50 pieds par le lot 422-B-13, rue Houdan.
A la profondeur, sur la même largeur, par le lot 422-A-1, propriété de l'acquéreur.

D'un côté au nord-est sur une profondeur de 20 pieds par le lot 422-1, rue St-Laurent et de l'autre côté sur la même profondeur par une autre partie du lot 422-A.

Le tout ayant une superficie de 1,000 pieds carrés, au [redacted] prix de $0.20 le pied carré, pour le prix total de $200.oo, payable comptant.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes, autorisés à signer le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-355

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 562-115, 562-116, 562-117 et 562-118, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

[redacted]

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 11 septembre 1978, et portant le numéro 40577.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-356

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-69-1 et 554-69-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 21 août 1978, et portant le numéro 32126.

ADOPTE

Greffier responsable du programme de l'Office de la Langue française

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-357

ET RESOLU: Que le greffier soit nommé responsable de l'analyse linguistique et du programme de francisation de l'administration de la Cité, à soumettre à l'Office de la Langue française d'ici au 31 décembre 1978.

ADOPTE

Contribution de Cité au régime de rentes des employés permanents et officiers

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-358

ET RESOLU: Qu'à partir du 1er janvier 1978, la contribution de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au régime de rentes des officiers et employés permanents de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit égale à celle des employés. Cependant, cette contribution de la Cité devra inclure les déficits du régime, passés et futurs, c'est-à-dire, qu'en aucun cas la part de la Cité n'excédera celle des employés.

ADOPTE

Résolution no 78-241-2 amendée

Proposé par M.le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M.le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-359

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-241-2, soit et est amendée de la façon suivante: Que les mots "Parc Rochefort" soient remplacés par les mots "Parc Lionel Rheault".

ADOPTE

Achat de terrains par la Cité de M. Henri-Georges Grenier plus une cession par ce dernier

[redacted]

78-360

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter de M. Henri-Georges Grenier, les lots 418-68, 418-80, 418-91, 419-281, 419-301, 419-327, 419-347, 419-437, 419-472, 419-497, 419-511, 420-46, 420-49, 420-52, 420-58, 420-64, 420-70, 420-76 à 420-78 inclusivement, 420-80, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie totale de 43,270 pieds carrés, au prix de $0.10 le pied carré, pour un montant total de $4,327.oo.

De plus, M. Henri-Georges Grenier devra céder à la Cité la partie du lot 420-543 qui lui reste pour le prix de $1.oo, et cette cession est consentie pour les fins d'ouverture de la rue Berlinguet.

Ces achats seront faits à même le budget de l'année 1978.

Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

[redacted] Achat de terrains par la Cité de Mlle Laurette Bailly

78-361

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter de Mademoiselle Laurette Bailly, les lots numéros 418-70, 418-71, 418-74, 418-87, 418-88, 418-89, 418-93, 419-303 à 419-317 inclusivement, 419-330 à 419-346 inclusivement, 419-350 à 419-365 inclusivement, 419-367, 419-368, 419-370, 419-371, 419-413 à 419-415 inclusivement, 419-417, 420-44, 420-45, 420-47, 420-48, 420-50, 420-51, 420-53, 420-54, 420-56, 420-57, 420-59, 420-60, 420-62, 420-63, 420-65, 420-66, 420-68, 420-69, 420-71, 420-72, 420-74 et 420-75, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie totale de 175,340 pieds carrés, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, pour un montant total de $17,534.oo.

Ces achats seront faits à même le budget de l'année 1978.

Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Achat de terrains par la Cité de Mme Jean Levasseur

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-362

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter de Madame Jean Levasseur, les lots numéros 419-419 à 419-436 inclusivement, 419-438 à 419-454 inclusivement, 419-457 à 419-469 inclusivement, 419-474 à 419-485 inclusivement, 419-487 à 419-496 inclusivement, 419-499 à 419-505 inclusivement, 419-507 à 419-510 inclusivement et 419-512, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie totale de 167,230 pieds carrés, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, pour un montant total de $16,723.oo.

Les lots 419-566 à 419-612 inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie totale de 132,132 pieds carrés, au prix de cinq sous ($0.05) le pied carré, pour un montant total de $6,606.60.

Ces achats seront faits à même le budget de l'année 1978. Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat, et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Ajournement à 21.oo heures

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-363

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.oo heures, ce 25 septembre 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 25 septembre 1978, à 21.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 septembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et le Dir.-adjoint des travaux publics M. Gérald Binette

---

Achat d'un pilon compacteur de Saillant Inc.

1. Le comité accepte la soumission de Saillant Inc., pour l'achat d'un pilon compacteur MTR-80H, MIKASA RAMMER, au montant de $1,610.75. Montant à être pris aux actifs immobilisés du budget 1978.

Acceptation vendre terrain à M. Claude Richard

2. Le comité accepte de vendre un terrain de 150 pieds par 145 pieds, à M. Claude Richard, dans le site industriel (rue Vachon) et ce, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Acceptation vendre terrain à M. G.Jacques Proulx

3. Le comité accepte de vendre un terrain dans le site industriel, à M. G. Jacques Proulx, de 60 pieds de front par 200 pieds de profondeur, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Acceptation vendre terrain à Les Galeries de l'Estacade Inc.

4. Le comité accepte de vendre à "Les Galeries de l'Estacade Inc.", les lots 553-106 et 552-244 dans le site industriel (rue Vachon), aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Roméo Leblanc, Ministre des Pêcheries. RE: descente de bâteaux au quai du Cap.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 25/09/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 25 septembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-364

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A LA SEANCE REGULIERE:

a) Bref d'assignation de la Cour provinciale, Provigo -vs- Cité.

b) Avis de responsabilité de Mlle Suzanne Montplaisir, 32-C, rue Des Oblats, Cité. RE: Blessures subies à la figure et aux genoux et le bris de ses lunettes en tombant sur le trottoir défectueux, face au 96, rue Lacroix, Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 2 octobre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séance du 25/9/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-365

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 25 septembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.oo heures, le 25 septembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-366

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) les chèques numéros 8070 à 8234 inclusivement $637,243.oo
b) les listes de paies 37 à 39 inclusivement $191,834.49.

Le tout formant un déboursé total de $829,077.49,
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-367

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Emile Baril, Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Marcel Héroux, Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Fernand Croteau, Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Eva Bouchard Bornais Proposé à l'unanimité

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Emission d'obligations adjugée à Banque Canadienne Nationale

78-368

CONSIDERANT que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $4,000,000.oo, avis qui a paru le 9 septembre 1978.

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la Corporation a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

| Nom du soumissionnaire: | Loyer |
|---|---|
| Tassé Associés Limitée | 10.2122 |
| René T. Leclerc Incorporée | 10.2333 |
| Brault, Guy, O'Brien Inc. | 10.1967 |
| Banque Provinciale du Canada | 10.2654 |
| Geoffrion, Robert, Gélinas Ltée | 10.2198 |
| Banque Canadienne Nationale | 10.1877 |

Il est PROPOSE par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
APPUYE par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la soumission la plus avantageuse pour l'émission d'obligations, déterminée par le Ministère des Affaires municipales, soit adjugée à Banque Canadienne Nationale.

ADOPTE

Emission d'obligations ($4,000,000.)

78-369

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de $4,000,000., en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| Règlement numéro: | Pour un montant de: |
|---|---|
| 448 | $ 6,500. |
| 455 | 17,000. |
| 456 | 7,000. |
| 457 | 14,500. |
| 460 | 4,500. |
| 462 | 6,000. |
| 463 | 29,000. |
| 464 | 55,000. |
| 466 | 3,500. |

| | |
|---|---|
| 467 | $ 18,000. |
| 469 | 21,000. |
| 586 | 246,000. |
| 601 | 102,000. |
| 602 | 88,000. |
| 603 | 550.000. |
| 604 | 6,800. |
| 606 | 50,000. |
| 607 | 115,000. |
| 609 | 2,000,000. |
| 611 | 95,000. |
| 612 | 117,000. |
| 614 | 323,200. |
| 616 | 125,000. |
| | $ 4,000,000. |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:-

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé,s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $4,000,000.

1.- Les obligations seront datées du 23 octobre 1978;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Canadienne Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 23 avril et le 23 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5.- Les obligations seront émises en coupures de $100 ou de multiples de $100.

6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature

du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Emission d'obligations ($4,000,000.)

PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

78-370

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de $4,000,000., fait en vertu des règlements numéros 448, 455, 456, 457, 460, 462, 463, 464, 466, 467, 469, 586, 601, 602, 603, 604, 606, 607, 609, 611, 612, 614 et 616;
demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- dix ans (à compter du 23 octobre 1978), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 586, 601, 602, 603, 604, 606, 607, 609, 611, 612 et 614;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-371

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 553-105, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 septembre 1978, et portant le numéro D-3191.

Que le maire et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain site industriel à M. Raymond Rousseau

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-372

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Raymond Rousseau, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, le lot 553-105, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une super-

ficie totale de 13,823 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $1,658.76, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

   Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

   Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

   Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-373

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-244, 553-106 et 415-1-18-4, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 21 septembre 1978, et portant le numéro 22 819B.

ADOPTE

Vente d'un terrain site industriel à Les Galeries des Estacades Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-374

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Les Galeries Des Estacades Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel les lots 552-244, 553-106 et 415-1-18-4, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 84,916 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $10,189.92, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra

être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-375

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 422-C-61, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 septembre 1978, et portant le numéro D-3233.

Que le maire et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. G. Jacques Proulx (site industriel)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-376

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur G. Jacques Proulx, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, le lot 422-C-61, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 12,000 pieds carrés au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $1,440.oo, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout

sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur , et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Cité accepte acheter les terrains de M. Léonce Jacob

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter conformément à la promesse de vente en faveur de la Cité, signée par M. Léonce Jacob, le 14 juillet 1978, devant le notaire Danielle Lesieur, les terrains qu'il possède dans la municipalité de St-Louis-de-France.

78-377 annulée par 78-392

ADOPTE

Avis de motion

78-378

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerain et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT L'ACHAT DE TERRAINS POUR FINS INDUSTRIELLES EN VERTU DE LA LOI DES FONDS INDUSTRIELS ET AUGMENTANT LE MONTANT DUDIT FONDS INDUSTRIEL.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 2ième jour du mois d'octobre 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Réal Chamberland, 910, rue Cardinal Roy, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.

Ajournement à 21.30 heures

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-379

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.30 heures, ce 2 octobre 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 2 octobre 1978, à 21.30 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE
Séance du 2 octobre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et le Dir.-adj. des travaux publics, M. Gérald Binette

---

Boîte de jonction parc Rochefort par Bell Canada

1. Le comité accepte la demande de Bell Canada pour l'emplacement d'une boîte de jonction interface (B.J.1) dans le parc Rochefort, sur la rue Latreille.

Gérant négocier avec Bell Canada réception alarmes

2. Le comité autorise le Gérant à négocier avec Bell Canada, la location d'un nouvel équipement pour la réception d'alarmes au poste de police.

Laboratoires Choisy Ltée, surveillance de travaux d'asphaltage

3. Le comité accepte la soumission des laboratoires Choisy Ltée, pour la surveillance des travaux d'asphaltage effectués en vertu des règlements numéros 593, 601, 602, 603 et 611.

Réfection de trottoirs entre rues marquette et St-Jean-Baptiste

4. Le comité autorise la réfection des trottoirs sur une longueur de 110 pieds entre les rues Marquette et St-Jean-Baptiste.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport du Ministère du Travail, - poussière au garage municipal.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance 02/10/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité tenue le 2 octobre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-380

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 10 octobre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séance du 02/10/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-381 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 2 octobre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.30 heures, le 2 octobre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-382 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Jean-Yves Milot, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Alfred De Carufel, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Arthur Arcand, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme Egide Sauvageau, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme Alphéna Montambeault, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. Robert Laquerre, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme Eva Thibeault, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Benoit Vivier, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Albert Toupin, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Germain Sylvestre (site industriel)

78-383

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Germain Sylvestre, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, le lot 422-C-58, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 20,000 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $2,400.oo, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Roland Marchand (site industriel)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Roland Marchand, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel,

78-384 les lots 421-E-19 et 422-C-57, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 73,284 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $8,794.08, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-385

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 561-112-2-1 et 561-112-2-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 2 octobre 1978, et portant le numéro 32187.

ADOPTE

Achat de terrains de M. Henri-Georges Grenier

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution no 78-360 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

[redacted] 78-386

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter de M. Henri-Georges Grenier, les lots 418-68, 418-80, 418-91, 419-281, 419-301, 419-327, 419-347, 419-437, 419-472, 419-497, 419-511, 420-46, 420-49, 420-52, 420-58, 420-64, 420-70, 420-76 à 420-78 inclusivement, 420-80, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie totale de 43,270 pieds carrés, au prix de $0.10 le pied carré, pour un montant total de $4,327.oo.

De plus, M. Henri-Georges Grenier devra céder à la Cité la partie du lot 420-543 qui lui reste, et cette cession est consentie pour les fins d'ouverture de la rue Berlinguet.

Il devra aussi céder les lots et parties de lots suivants:

| | |
|---|---|
| 418-7 | 2,032 pieds carrés |
| 418-8 | 1,120 " " |
| 418-20 | 1,960 " " |
| 418-31 | 1,120 " " |
| 418-32 | 1,960 " " |
| 418-33 | 1,120 " " |
| 418-43 | 1,120 " " |
| 418-44 | 1,960 " " |
| 418-45 | 1,120 " " |
| 418-56 | 1,960 " " |
| 418-68 | 1,680 " " |
| 418-80 | 1,470 " " |
| 418-91 | 980 " " |
| 419-5 | 1,050 " " |
| 419-P-71 | 4,200 " " |
| 419-P-93 | 21,250 " " |
| 419-97 | 1,050 " " |
| 419-139 | 28,750 " " |
| 419-143 | 1,050 " " |
| 419-189 | 1,050 " " |
| 419-P-209 | 2,550 " " |
| 419-235 | 1,050 " " |
| 419-255 | 6,320 " " |
| 419-281 | 1,050 " " |
| 419-301 | 2,000 " " |
| 419-327 | 1,050 " " |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 419-347 | 6,300 | pieds | carrés |
| 419-437 | 6,300 | " | " |
| 419-472 | 4,970 | " | " |
| 419-497 | 3,150 | " | " |
| 419-511 | 1,120 | " | " |
| 420-34 | 700 | " | " |
| 420-40 | 700 | " | " |
| 420-46 | 700 | " | " |
| 420-49 | 2,500 | " | " |
| 420-52 | 700 | " | " |
| 420-58 | 700 | " | " |
| 420-64 | 700 | " | " |
| 420-70 | 700 | " | " |
| 420-76 | 700 | " | " |
| 420-77 | 2,000 | " | " |
| 420-78 | 2,000 | " | " |
| 420-80 | 2,500 | " | " |
| 420-140 | 2,436 | " | " |
| 420-151 | 4,200 | " | " |
| 420-162 | 2,436 | " | " |
| 420-196 | 2,436 | " | " |
| 420-208 | 2,436 | " | " |
| 420-219 | 4,200 | " | " |
| 420-P-253 | 3,857 | " | " |
| 420-P-264 | 1,827 | " | " |
| 420-P-287 | 420 | " | " |
| 420-332 | 2,436 | " | " |

De même que toutes autres rues et ruelles apparaissant à son nom.

Ces lots sont cédés pour la somme de UN DOLLAR ($1.oo) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'un contrat de ce genre.

Ces achats seront faits à même le budget de l'année 1978.

ADOPTE

Acceptation du rapport analyse linguistique (loi 101)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte le rapport de l'analyse linguistique préparé par le greffier de la Cité en vertu de la loi 101.

78-387

ADOPTE

MM. J.-Pierre et Théodore Milette
re: mur de béton

Proposé et unanimement résolu:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine n'impose pas à Messieurs Jean-Pierre Milette et Théodore Milette, l'obligation de démolir le mur de béton existant sur le lot 421-D-3-1, qu'ils ont acquis de la Cité par la résolution numéro 78-327.

78-388

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Association des Résidents de Châteaudun, remerciements.

b) Requête de résidents de la 5e Rue demandant de faire cesser le "trafic lourd" et de mettre cette rue à sens unique.

Ajournement

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-389

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.oo heures, ce 10 octobre 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3543

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 10 octobre 1978, à 21.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

COMITE

Séance du 10 octobre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et le Dir.-adj. des travaux publics, M. Gérald Binette

---

CORRESPONDANCE LUE EN COMITE:

a) Lettre de Les Jardins Jacques Lemercier Inc., modification au zonage demandée.

b) Lettre de Mlle Doris Roux, modification au zonage demandée.

c) Lettre de M. J.-Henri Garneau, modification au zonage demandée.

d) Lettre de la C.M.Q., concernant la résolution no 78-244, engagement de crédit, machine à affranchir.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Ajournement à mercredi, 11 octobre 1978 à 17.oo heures

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 17.oo heures, le 11 octobre 1978.

78-390

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3545

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 11 octobre 1978, à 17.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Ajournement à 17.45 heures ce 11/10/78

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 17 heures 45 minutes, ce 11 octobre 1978.

78-391

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 11 octobre 1978, à 17 heures 45 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Résolution no 78-377 abrogée

Proposé et unanimement résolu:

Que la résolution no 78-377 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

78-392

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 16 octobre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances du 10/10/78 et du 11/10/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-393

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 10 octobre 1978 et de l'ajournement à 21.oo heures , et des assemblées d'ajournement à 17.oo heures et à 17.45 heures, le 11 octobre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-394

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 8235 à 8383 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $197,354.43, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

78-395

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilbert Héroux, Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Ernest Montplaisir, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mlle Hélène Lacroix, Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rétrocession [redacted] à Les Plateaux de la Ferté (lots 552-7 et 553-6)

78-396

ATTENDU QUE suivant acte de vente passé devant Me Robert Carrier, notaire, le 5 mai 1971, et enregistré au bureau de la division d'enregsitrement de Champlain le 11 mai 1971, sous le numéro 223919, la CORPORATION DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE a acquis de LES PLATEAUX DE LA FERTE INC., entre autres immeubles, les lots numéros SEPT de la subdivision officielle du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-7) et SIX de la subdivision officielle du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (553-6) dans le but d'en faire des rues.

ATTENDU QUE par la suite, la CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE n'a pas procédé à l'utilisation des susdits lots telle que ci-dessus prévue;

ATTENDU QUE suivant acte de rétrocession passé devant Me Robert Carrier, notaire, le 12 juin 1974 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain le 14 juin 1974 sous le numéro 240273, la CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE a rétrocédé purement et simplement à LES PLATEAUX DE LA FERTE INC., les lots numéros 552-7 et 553-6 dû à la non-utilisation;

ATTENDU QUE depuis ce temps les lots 552-7 et 553-6 ont été resubdivisés et sont devenus les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six de la subdivision officielle du lot numéro sept de la resubdivision officielle du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-7-1, 552-7-2, 552-7-3, 552-7-4, 552-7-5, 552-7-6) et les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept de la subdivision officielle du lot numéro six de la resubdivision officielle du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (553-6-1, 553-6-2, 553-6-3, 553-6-4, 553-6-5, 553-6-6 et 553-6-7) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU QUE cette rétrocession n'avait pas obtenu au préalable, l'approbation de la Commission municipale du Québec telle que requise par la section XXVl de la LOI DES CITES ET VILLES;

IL EST PROPOSE par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
APPUYE par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU QUE les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acceptent de rétrocéder à la compagnie LES PLATEAUX DE LA FERTE INC., les lots suivants:

DESIGNATION

1) Les lots numéros UN, DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT de la subdivision officielle du lot numéro SIX de la resubdivision officielle du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (553-6-1, 553-6-2, 553-6-3, 553-6-4, 553-6-5, 553-6-6, 553-6-7) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

2) Les lots numéros UN, DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX de la subdivision officielle du lot numéro SEPT de la resubdivision officielle du lot numéro CINQ CENT CINQUANTE DEUX (552-7-1, 552-7-2, 552-7-3, 552-7-4, 552-7-5, 552-7-6) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine division d'enregistrement de Champlain.

Que cette rétrocession se fasse pour UN DOLLAR ($1.oo) et pour autres considérations telles que ci-dessus stipulées;

Que le Maire et le Greffier soient par les présentes autorisés à signer le contrat de rétrocession;

Que cette résolution remplace la résolution numéro 74-23 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, passée le vingt-et-un janvier mil neuf cent soixante-quatorze (1974) et qu'elle reçoive au préalable l'approbation de la Commission municipale du Québec, aux fins de procéder à un nouvel acte de rétrocession.

ADOPTE

Membres du bureau de revision

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-397

ET RESOLU: Que le bureau de revision constitué en vertu de l'article 44 de la Loi sur l'Evaluation foncière, chapître 50, soit composé de MM. Gilles Moreau, président, Gilles Demontigny, vice-président et Maurice Cantin, membre.

ADOPTE

Acceptation de travaux d'enfouissement de conduites pour câbles par Bell Canada

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-398

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent que les travaux d'enfouissement de conduits devant recevoir des câbles, demandés par la compagnie Bell Canada, soient exécutés sur les rues Fusey près de Duplessis, Duplessis côté ouest

entre Fusey et Thibeau, Thibeau côté ouest entre Duplessis et Milot, Chemin du Passage côté nord entre Thibeau et le Foyer Père Frédéric, ainsi que des travaux d'agrandissement à des regards existant sur les rues Fusey et St-Laurent.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans numéros 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, faisant partie du consentement municipal numéro 636 et du dossier numéro 914449 de la compagnie Bell Canada et aux conditions suivantes:
Le pavage devra être remis à son état original et sur une fondation identique à celle existante suivant les spécifications du Service des Travaux publics, dans le plus bref délai après la fin des travaux.

Les trottoirs sur les rues Fusey, Duplessis, Thibeau, Milot et Du Passage où les travaux seront exécutés, seront refaits par la Cité, aux frais de la compagnie Bell Canada.

La compagnie sera responsable de la protection des conduits souterrains propriété de la Cité et de tous les dommages pouvant être causés.

La compagnie sera entièrement responsable de l'état des ouvrages temporaires, jusqu'à la reconstruction des trottoirs et pavage.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de Mimy Spécialités, par M. Maurice St-Pierre, propriétaire, demandant de se porter acquéreur d'un terrain dans le site industriel.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 30 octobre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal séance du 16/10/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 16 octobre 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

78-399

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-400

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | | |
|---|---|---|
| M. | Sylvio Boucher, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. | Lucien Groleau, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mlle | Edwardina Dupont, | Proposé et unanimement résolu |
| M. | Henri St-Cyr, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. | Gaston Carignan, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| Mme | Alice Montplaisir, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| M. | Alphonse Larivière, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. | Armand Brassard, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Cité signer promesse de vente avec Société d'Habitation du Québec

78-401

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une promesse de vente avec la Société d'Habitation du Québec, pour un terrain, afin d'y ériger des habitations à loyers à prix modique pour personnes âgées.

ADOPTE

Acceptation prévisions budgétaires 1979 O.M.H.

78-402

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte les prévisions budgétaires de l'année 1979 de l'Office d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, telles que présentées par le secrétaire-trésorier, M. Roland Desaulniers, C.G.A.

Municipal

ADOPTE

Acceptation achéter terrains de la succession Méthot

78-403

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter de la Succession Méthot, les lots suivants:

| Lots numéros: | Superficie: |
|---|---|
| 418-77 | 2,000 pieds carrés |
| 418-78 | 1,720 " " |
| 418-661 | 2,000 " " |
| 418-662 | 2,000 " " |
| 418-663 | 2,000 " " |
| 418-664 | 2,000 " " |
| 419-372 | 2,000 " " |
| 419-373 | 1,060 " " |
| 419-374 | 8,700 " " |
| 419-375 | 2,000 " " |
| 419-376 | 2,000 " " |
| 419-377 | 2,000 " " |
| 419-378 | 2,000 " " |
| 419-379 | 2,000 " " |
| 419-380 | 2,000 " " |
| 419-381 | 2,000 " " |
| 419-382 | 2,000 " " |
| 419-383 | 2,000 " " |

| Lots numéros: | Superficie: |
|---|---|
| 419-384 | 2,000 pieds carrés |
| 419-385 | 2,000 " " |
| 419-386 | 2,000 " " |
| 419-387 | 2,000 " " |
| 419-388 | 2,000 " " |
| 419-389 | 2,000 " " |
| 419-390 | 2,000 " " |
| 419-391 | 2,000 " " |
| 419-392 | 2,000 " " |
| 419-393 | 6,300 " " |
| 419-394 | 2,000 " " |
| 419-395 | 2,000 " " |
| 419-396 | 2,000 " " |
| 419-397 | 2,000 " " |
| 419-398 | 2,000 " " |
| 419-399 | 2,000 " " |
| 419-400 | 2,000 " " |
| 419-401 | 2,000 " " |
| 419-402 | 2,000 " " |
| 419-403 | 2,000 " " |
| 419-404 | 2,000 " " |
| 419-405 | 2,000 " " |
| 419-406 | 2,000 " " |
| 419-407 | 2,000 " " |
| 419-408 | 2,000 " " |
| 419-409 | 2,000 " " |
| 419-410 | 2,000 " " |
| 419-411 | 2,000 " " |
| 419-412 | 2,000 " " |

Le tout ayant une superficie totale de 103,770 pieds carrés, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, pour un montant total de $10,377.oo.

Ces achats seront faits à même un règlement de fonds industriel à venir.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat et que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Acceptation de la demande de Martinique Sportswear Inc., de se refinancer

[redacted] 78-404

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par acte devant Me Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine en date du vingt-six novembre mil neuf cent soixante-quatorze et dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan le 4 décembre 1974 sous le numéro 243228, a vendu à Martinique Sportswear Inc. un immeuble connu et désigné au cadastre officiel revisé fait pour une partie de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT (157-272) ainsi qu'une partie du lot originaire numéro CENT QUARANTE-NEUF (P.149) du cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, tel que désigné à l'acte ci-dessus mentionné.

ATTENDU QUE tel acte de vente porte un solde de prix de vente garanti par hypothèque et par privilège par le vendeur sur lesdits immeubles ci-dessus désignés.

ATTENDU QUE la compagnie Martinique Sprotswear Inc., désire emprunter de la compagnie S.B.C., Société Financière Limitée une somme représentant la différence entre le solde dû à la Cité du Cap-de-la-Madeleine et un montant total de UN MILLION QUATRE-VINGT-DIX MILLE dollars ($1,090,000.oo).

[redacted]

ATTENDU QUE pour ce faire, la compagnie Martinique Sportswear Inc. doit obtenir la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, conformément à la clause de limitation au transfert d'immeuble contenu à l'acte de vente ci-dessus mentionné et dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan sous le numéro 243228.

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU:

1- Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accorde à Martinique Sportswear Inc. la permission d'emprunter sur hypothèque une somme de la compagnie S.B.C., Société Financière Limitée et ce jusqu'à concurrence de la somme totale de UN MILLION QUATRE-VINGT-DIX MILLE dollars ($1,090,000.oo) pour l'ensemble des dettes hypothécaires sur les immeubles ci-dessus mentionnés.

2- Que le prêt hypothécaire à être consenti par S.B.C., Société Financière Limitée à Martinique Sportswear Inc. soit garanti par une hypothèque de deuxième rang sur les immeubles ci-dessus mentionnés, la Cité du Cap-de-la-Madeleine conservant son rang hypothécaire aux termes

de l'acte de vente dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan sous le numéro 243228:

3- Que par suite de la permission accordée par les présentes, aucun des droits de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit affecté par la présente permission.

4- Que de plus, si la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour cause de non paiement ou toute autre cause contenue à la clause résolutoire, reprenait les immeubles ci-dessus mentionnés, la Cité du Cap-de-la-Madeleine reprendra les susdits immeubles libres et clairs de toutes charges postérieures à l'hypothèque de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et libres et clairs de toutes charges dues à S.B.C, Société Financière Limitée.

5- Que de plus, si la compagnie Martinique Sportswear Inc. décide de se prévaloir de l'option à elle donnée au paragraphe "rétrocession" de remettre les immeubles ci-dessus mentionnés à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la Cité du Cap-de-la-Madeleine reprendra tous tels immeubles conformément à telle clause, libres et clairs de toutes charges et de tous droits postérieurs à l'hypothèque de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et libres et clairs de toutes charges de tous droits hypothécaires consentis à S.B.C., Société Financière Limitée.

6- Si nécessaire, Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers et Monsieur le Greffier Maurice Thellend sont autorisés à signer tous documents pour donner suite à la présente résolution et ce pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

7- Par les présentes, la Cité du Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits J.-Réal Desrosiers et Maurice Thellend pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Souscription pour 3e centenaire paroisse Sainte-Madeleine

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise la souscription de $100.oo pour la publication du programme-souvenir des fêtes du 3ième centenaire de la paroisse Sainte-Madeleine.

78-405

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'Urbanisme séance du 17/10/78

78-406

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 1978, de la Commission d'Urbanisme soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

[redacted] M. Laurent Lavergne Maire-suppléant

78-407

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Qu'à compter du ler novembre 1978, les membres du Conseil nomment M. Laurent Lavergne, Maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, jusqu'au 28 février 1979.

ADOPTE

Remerciements et félicitations à M. Gilles Moreau

78-408

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé unanimement

ET RESOLU: Que des remerciements soient adressés à M. Gilles Moreau pour le travail accompli à titre de juge municipal et les membres du Conseil le félicitent chaleureusement pour sa nomination récente à un haut poste à Québec.

ADOPTE

[redacted]

Avis de motion

78-409

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE RUE CONNUE SOUS LES NUMEROS DE CADASTRE 562-20-1, 562-20-2, 561-1 et 557-1."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois d'octobre 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

[redacted]

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Gilles Moreau remettant sa démission comme juge municipal de la Cité.

Ajournement à
21.30 heures
ce 30/10/78

78-410

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.30 heures, ce 30 octobre 1978.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 30 octobre 1978, à 21.30 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Appui à opération "Trait d'Union" (autoroute 755)

Proposé et unanimement résolu:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuient fortement l'opération "Trait d'Union" afin qu'une voie d'accès pour piétons soit construite à l'échangeur de l'autoroute 755 et de la rue Thibeau, afin de leur assurer la plus grande sécurité possible.

78-411

ADOPTE

Résolution no 78-337-2 annulée

Proposé et unanimement résolu:

Que la résolution numéro 78-337-2, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

78-412

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 30 octobre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Autorisation vendre terrain à "Le Groupe Elco Inc."

1. Le comité recommande de vendre à "Le Groupe Elco Inc.", aux conditions habituelles, un terrain dans le site industriel de la Cité, le tout tel que demandé dans une lettre en date du 17 octobre 1978.

Autorisation vendre terrain à "Galeries des Estacades Inc."

2. Le comité recommande de vendre à "Galeries des Estacades Inc.", aux conditions habituelles, un terrain sur la rue Vachon, tel que demandé dans une lettre en date du 27 octobre 1978.

R.B. Inspection Inc. pour égout par télévision

3. Le comité recommande d'accepter la soumission de R.B. Inspection Inc., au montant de $2,631.60, pour l'inspection d'égout par télévision et qui est la soumission la plus basse présentée.

Acceptation de diverses soumissions pour la location d'équipement de déneigement (hiver 1978-1979)

4. Le comité accepte les soumissions suivantes pour la location d'équipement pour le déneigement, hiver 1978-1979, de:

| | | |
|---|---|---|
| Sablière Ste-Marthe: | 1 niveleuse Carterpillar 120 avec lame unie ou dentelée | $30/heure |
| Massicotte et Fils Ltée: | 1 niveleuse Carterpillar 12F avec charrue à neige et aile de côté | $36/heure |
| " " " " | 2 niveleuses Champion D-562 avec charrue à neige et aile de côté | $36/heure |
| " " " " | 1 chargeur Carterpillar 944 avec charrue à neige | $30/heure |
| " " " " | 1 chargeur Carterpillar 950 avec charrue à neige | $34/heure |
| Donald Robert: | 1 chargeur Carterpillar 950 avec charrue à neige | $30/heure |
| Massicotte et Fils Ltée: | 1 chargeur John Deer JD 644 B avec charrue à neige | $34/heure |
| Sablière Ste-Marthe: | 1 chargeur John Deer JD 644 B avec charrue à neige | $35/heure |
| Dollard Construction: | 1 chargeur Michigan 125-A avec charrue à neige | $28/heure |
| " " | 1 chargeur Michigan 85-A avec charrue à neige | $30/heure |
| " " | 1 chargeur Michigan 85-A avec godet | $30/heure |

| | | |
|---|---|---|
| Gaston Fournier: | 1 chargeur John Deer JD 544 B avec godet | $25/heure |
| " " | 1 chargeur John Deer JD 644 B avec godet | $28/heure |
| Massicotte et Fils Ltée: | 1 camion auto-car avec charrue à neige et aile de côté | $28/heure |
| Excavation Fournier: | 1 tracteur sur chenilles Carterpillar D-6-B (93 HP) pour dépotoir à neige | $30/heure |
| Massicotte et Fils Ltée: | 1 tracteur sur chenilles Carterpillar D-7 pour dépotoir à neige | $28/heure |

Acceptation recommandations du Dir. Police (rue Notre-Dame)

5. Le comité accepte les recommandations du directeur du Service de la Police concernant la circulation sur la rue Notre-Dame, entre les rues St-Laurent et de l'Hôtel-de-Ville, telles que présentées dans une lettre datée du 18 octobre 1978.

Ouverture de comptes de banque

6. Le comité autorise l'ouverture des comptes de banque suivants pour la Cité:

00-330-28 c/c administration et règlements d'emprunt,
00-010-29 compte salaire (administration),
00-120-18 administration,
35-001-07 fonds de pension,
35-008-08 réserve parcs et terrains de jeux (administration),
35-006-03 fonds de roulement,
35-002-04 fonds industriel, vente de terrains,
35-007-00 fonds industriel, administration,
35-009-05 fonds industriel, règlements d'emprunt.

Réparations chalet centre nautique

7. Le comité autorise l'ingénieur et directeur des travaux publics à effectuer les réparations nécessaires au chalet du centre nautique.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des Aliments C.J.D. Inc. Installation d'une roulotte à bureau.

b) Lettre de Sigama Ltée. Demande concernant le nouveau règlement de zonage.

c) Lettre de Mlle Linda Brunet. Demande la pose d'une enseigne "Arrêt", coin d'Argenson et Pie XII.

d) Lettre de Sigama Ltée. Demande pour un"stationnement limité" sur la rue St-Laurent.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

3561

Adoption rapport de comité séance du 30/10/78

78-413

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 30 octobre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 6 novembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances du 30/10/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-414

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 30 octobre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.30 heures, le 30 octobre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

78-415

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) les chèques numéros 8384 à 8540 inclusivement $640,327.37
b) service de la dette et frais bancaires $374,331.11
c) les listes de paies 40 à 44 inclusivement $302,365.30,
le tout formant un déboursé total de $1,317,023.78,
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

78-416

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilles Paquette, Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Odilon Lamontagne, Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Roland Lizotte, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mlle Germaine Lanouette, Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Alfred Leblanc, Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Appui au front commun pour le maintien du chantier de l'usine LA PRADE

ATTENDU les conséquences importantes qui résultent pour la région de la fermeture de l'usine d'eau lourde LA PRADE de Bécancour, tant au point de vue économique que social.

ATTENDU QUE la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire se joindre au front commun régional des ressources du milieu pour contrer les intentions du gouvernement fédéral à cet effet.

78-417

Il est proposé et unanimement résolu:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne son appui aux revendications de la ville de Bécancour auprès des autorités fédérales pour le maintien du chantier de l'usine d'eau lourde LA PRADE.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission Urbanisme séance du 31/10/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 31 octobre 1978, de la Commission d'Urbanisme soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

78-418

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 553-108, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

78-419

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 novembre 1978, et portant le numéro D-3286.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Mimy Spécialités Enr. (M. Maurice St-Pierre)

78-420

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Mimy Spécialités Enr. (M. Maurice St-Pierre), le lot 553-108 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 14,281 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $1,713.72, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption règlement no 619

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 619, intitulé:

78-421

"Règlement pour autoriser un emprunt de $66,000.oo pour le pavage des rues Aubuchon et St-Maurice", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 621

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 621, intitulé:

78-422

"Règlement décrétant la fermeture d'une rue connue comme portant les numéros de cadastre 562-20-1, 562-20-2, 561-1, 557-1", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

78-423

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONFECTION DU ROLE D'EVALUATION "NOUVELLE GENERATION" ".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de novembre 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

Félicitations aux nouveaux Conseils élus de la région

Les municipalités de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières, St-Louis-de-France, Shawinigan, Grand-Mère, Ste-Marthe-du-Cap, Champlain village et Champlain paroisse ont reçu la résolution suivante:

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

78-424 [redacted]

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux membres de votre Conseil qui ont été élus par acclamation ou lors de l'élection du 5 novembre 1978, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'accomplissement de leur tâche.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre des Services de Protection de l'Environnement.
Re: Prêt concernant le règlement no 614.

Ajournement à 21.15 h ce 06/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21.15 heures, ce 6 novembre 1978.

78-425 [redacted]

ADOPTE

[redacted]

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3567

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 6 novembre 1978, à 21.15 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE

Séance du 6 novembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Mme France Bisson responsable à la bibliothèque

1. Le comité recommande l'engagement de Mme France Bisson comme responsable de la bibliothèque, pour une période d'essai de 6 mois,

Prêter aréna pour tournoi Pee Wee du 26/01/79 au 05/02/79

2. Le comité accepte de prêter l'aréna Jean-Guy Talbot du 26 janvier au 5 février 1979, pour le tournoi Pee Wee, organisé par le club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine, et ce aux mêmes conditons que l'année dernière.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. J.-P. Ouellet, demande d'achat de terrain.

b) Lettre du Ministère des Affaires municipales, nouveaux honoraires pour officiers d'élection.

c) Lettre du Ministère des Affaires municipales, nouveaux tarifs pour la délivrance de documents.

d) Rapport des permis de construction, mois d'octobre 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité du 06/11/78

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 6 novembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-426

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 13 novembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances du 06/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-427

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 6 novembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.15 heures, le 6 novembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-428

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Zéphirin Doucet, Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Les Galeries Des Estacades Enr. (résolution no 78-374 annulée)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-429

ET RESOLU:

1o- Que soit abrogée la résolution du Conseil en date du deux octobre mil neuf cent soixante-dix-huit portant le numéro 78-374 autorisant

une vente de gré à gré des lots numéros 552-244, 553-106 et 415-1-18-4, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine à LES GALERIES DES ESTACADES INC.

2o- Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à MADAME MADELEINE ST-AMANT , épouse de M. REAL BARIL, faisant affaires seule sous les nom et raison sociale de LES GALERIES DES ESTACADES ENR., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 552-244, 553-106 et 415-1-18-4, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 84,916 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $10,189.92, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit,

la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que de soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Nonobstant les restrictions ci-dessus mentionnées, il est entendu qu'il sera permis à MME MADELEINE ST-AMAND-BARIL, faisant affaires comme susdit, de vendre la totalité de l'immeuble ci-dessus à la compagnie en voie de formation LES GALERIES DES ESTACADES INC., ou sous tout autre nom si celui-ci n'était pas disponible dans laquelle son intérêt est majoritaire et cette dernière demeurera assujettie aux conditions ci-dessus.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption rapport du bureau de l'audition des plaintes

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le rapport du "Bureau de l'audition des plaintes", en date du 25 octobre 1978.

78-430

ADOPTE

Adoption des résolutions de l'U.M.Q.

CONSIDERANT le contenu des résolutions 78 -AT.D. 01 à 78 -AT.D. 08, 78 -D.M. 01 à 78 -D.M. 12, 78 -F. 01 à 78 -F. 03, 78 -R.O. 01 et 78 -R.O. 02, 78 -Le. 01 et 78 -Le. 02, présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec.

78-431

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que lesdites résolutions soient acceptées.

ADOPTE

Félicitations Escadrille 350 Cadets de l'Air

Proposé et unanimement résolu:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement l'Escadrille 350 des Cadets de l'Air du Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion de leur trente-cinquième anniversaire, ainsi que pour les manifestations particulièrement réussies du 11 novembre dernier.

78-432

ADOPTE

Avis de motion

Je soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement

78-433

intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 444 CONCERNANT LE REGIME DE RENTES DES OFFICIERS ET EMPLOYES PERMANENTS DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce treizième jour du mois de novembre 1978.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Remerciements de citoyens pour le travail fait sur la rue Madeleine-de-Verchères.

b) Lettre de la Ligue de Crosse du Cap-de-la-Madeleine, demande de disposer de l'aréna aux heures non accupées.

3573

Ajournement à
21.27 h
ce 13/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 9 heures 27 minutes, ce 13 novembre 1978.

78-434

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-Ville, lundi, le 13 novembre 1978, à 21.27 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE
Séance du 13 novembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Cession école Sts-Anges par Comm. Scolaire

1. Le comité accepte l'offre de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour la cession de l'école des Saints-Anges, pour le prix de $1.oo.

Prêter cafétéria garage municipal employés extérieurs

2. Le comité autorise le prêt de la cafétéria du garage municipal, au syndicat des employés extérieurs, le 10 décembre 1978, pour le dépouillement d'un arbre de Noël.

Ingénieur demander offres de service

3. Le comité autorise l'ingénieur à demander des offres de service pour le poste de responsable du Service des immeubles et de la signalisation.

Pluritec étude au garage municipal

4. Le comité autorise l'engagement de la firme Pluritec pour préparer une étude sur la ventilation au garage municipal.

Offre de cession de Les Jardins Laviolette Inc., respectée

5. Le comité recommande que l'offre de cession faite par Les Jardins Laviolette Inc., à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le 12 avril 1977, soit intégralement respectée.

6. Le comité recommande que les trottoirs du boulevard Des Prairies, du côté sud, soient déblayés à partir de la rue Thibeau jusqu'à l'ancienne emprise de l'Hydro-Québec, ainsi que ceux de la rue Des Erables, du côté ouest, de la rue Patry à la rue Des Vétérans.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité du 13/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 13 novembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-435

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 619, pour autoriser un emprunt de $66,000.oo pour le pavage des rues Aubuchon et St-Maurice.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 9 novembre 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 novembre 1978, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 619, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 619 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de novembre 1978.

MAURICE THELLEND
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 20 novembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances du 13/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-436

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 13 novembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.27 heures, le 13 novembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règlement no 619

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-437

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 619, concernant un emprunt de $66,000.oo, pour le pavage des rues Aubuchon et St-Maurice, et tenue les 15 et 16 novembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

78-438

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. André Julien, ex-maire, Proposé et unanimement résolu
M. Fortunat Beaumier, ex-greffier, Proposé et unanimement résolu

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Soumission de [redacted] Larex Metal Inc. pour licences 1979

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Larex Metal Inc., au montant de $1,310.oo, pour l'achat de licences pour l'année 1979 "frappe: Cité du Cap", soit la plus basse soumission présentée.

78-439

ADOPTE

Droit de passage accordé à Club de Motoneige du comté de Champlain

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder un droit de passage au Club de Motoneige du comté de Champlain Inc., contre les lots 422-C-53, 421-E-17, 421-E-18, 421-E-2, 421-E-3, 421-E-7, 421-E-1, 420-598, 420-611, 419-513, 419-514, 419-564, 418-612, 418-410, 418-555 et 417-B.

78-440

Le droit de passage accordé par la présente, prendra fin le 15 avril 1979.

L'érection de refuges sera défendue.

La Cité se dégage de toute responsabilité.

Le Maire et le Greffier sont par la présente, autorisés à signer cette cession de droit de passage.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 418-1-18-5, 552-245 et 553-107, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

78-441

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 1er novembre 1978, et portant le numéro 22914.

ADOPTE

Autorisation Commencer procédure vente pour taxes année 1976

78-442

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le trésorier et le greffier de la Cité soient et sont, par les présentes, autorisés à commencer des procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables, qui doivent des taxes pour l'année 1976; de plus, la date limite pour le paiement desdites taxes municipales, soit et est, par les présentes, fixée au 18 décembre 1978.

ADOPTE

Vente d'un Terrain à Mme Madeleine St-Amant (Les Galeries des Estacades Enr.)

78-443

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à MADAME MADELEINE ST-AMANT, épouse de M. Réal Baril, faisant affaires seule sous les nom et raison sociale de LES GALERIES DES ESTACADES ENRG., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 418-1-18-5, 552-245 et 553-107, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 41,990 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $5,038.80.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que cedit terrain devra toujours ne former qu'un tout avec le terrain déjà acquis précédemment et portant les numéros cadastraux 552-244, 553-106 et 415-1-18-4, et qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en parties à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Nonobstant les restrictions ci-dessus mentionnées, il est entendu qu'il sera permis à MME MADELEINE ST-AMANT-BARIL, faisant affaires comme susdit, de vendre la totalité de l'immeuble ci-dessus à la compagnie en voie de formation LES GALERIES DES ESTACADES INC., ou sous tout autre nom si celui-ci n'était pas disponible dans laquelle son intérêt est majoritaire et cette dernière demeurera assujettie aux conditions ci-dessus.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Amendement à la résolution 78-419

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution no 78-419 soit et est amendée de la façon suivante en ajoutant les mots: "Que le maire et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi pour et au nom de la Cité".

78-444

ADOPTE

Adoption règlement no 622

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 622, intitulé:

78-445

"Règlement pour autoriser un emprunt de $235,000.oo, pour la confection du rôle d'évaluation "Nouvelle génération" ", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Michel Boisclair, 4620, rue Boisclair, Mont-Carmel. RE: - Dommages à son automobile par un morceau d'asphalte dans la rue.

b) Avis de responsabilité de Mme Lucille Levasseur, 10, rue Du Passage, Cité. RE: - Blessures subies en tombant sur le trottoir défectueux entre le Foyer Père-Frédéric et la rue Père-Joyal.

Ajournement à 21.27 h ce 20/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 9 heures 27 minutes, ce 20 novembre 1978.

78-446

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 20 novembre 1978, à 21.27 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE

Séance du 20 novembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Maire, Gérant Greffier signer modification à entente avec Policiers & Pompiers de la Cité

1. Le comité autorise le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la modification à l'entente amendant la convention collective intervenue entre la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., pour 1977-1978.

Vente d'un terrain à S.H.Q.

2. Le comité recommande de vendre à la Société d'Habitation du Québec, le terrain composé des lots 629-27-1, 406-295-1 et d'une partie du lot 409-3-1, ayant une superficie de 36,237 pieds carrés, au prix de $.6071 le pied carré, afin d'y ériger une habitation à loyers modiques pour les personnes âgées pour le prix de $22,000.oo.

(O.M.H.2e) Annulée voir résol. 79-44

Acceptation de l'offre de M. Charlie Daguerre

3. Le comité recommande d'accepter l'offre de M. Charlie Daguerre de céder à la Cité ses équipements et installations de mini-putt en échange de l'annulation du compte de $416.57 avec en plus une compensation de $200.oo.

Installation de deux lampes de rues

4. Le comité recommande l'installation de deux lampes de 10,000 lumens, l'une sur la rue St-Edouard et l'autre sur la rue Provencher.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de St-Cyr Photo-Hall, demande de permis de construction.

b) Lettre de M. et Mme J.-Maurice Ricard, demande d'achat de terrain.

c) Lettre de l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., avis de négociation.

d) Conciliation caisse et banque, octobre 1978.

e) Rapport du Service de la Police, octobre 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 20/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-447

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 20 novembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 27 novembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances du 20/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-448 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 20 novembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.27 heures, le 20 novembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-449 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Ephrem Marchand, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mme Hervé Trudel, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Joseph Stephenson, | Prop. par Cons. Claude Champoux |
| M. Daniel DeMontigny, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| M. Wellie Laroche, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |

Et, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution 78-274 amendée, achat de lots de Corp. Immobilière Mauricienne Inc.

78-450

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-274 soit et est amendée de la façon suivante: "Que l'achat des lots P-537 à P-544, 425-B et 425-C, propriété de la Corporation Immobilière Mauricienne Inc., soit payable selon l'annexe "A" attachée à la présente résolution pour en faire partie".

ADOPTE

Annulation de comptes

78-451

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent d'annuler la liste de comptes au montant de $3,825.51, selon l'annexe "A", telle que présentée par le trésorier municipal.

ADOPTE

Demande à la Commission municipale du Québec emprunter $600,000. de la B.C.N.

78-452

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission municipale du Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, en attendant la perception des taxes à recevoir et la taxe de vente à recevoir, un montant de SIX CENT MILLE DOLLARS ($600,000.oo) pour fins d'administration.

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 3 janvier 1979.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $600,000.oo.

ADOPTE

Demande à la B.C.N. emprunter $600,000.

78-453

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne Nationale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir et la taxe de vente à recevoir, un montant de SIX CENT MILLE DOLLARS ($600,000.oo) pour fins d'administration.

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 3 janvier 1979.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $600,000.oo.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-454

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-66-1 et 122-66-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 4 septembre 1978, et portant le numéro D-3166.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-455

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-7-8 et 552-247, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 14 novembre 1978, et portant le numéro D-3843.

ADOPTE

Adoption [redacted] d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-456

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-62 et 423-124, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 novembre 1978, et portant le numéro D-3307.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi, pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

[redacted] 78-457

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-246 et 553-109, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 10 novembre 1978, et portant le numéro 32241.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi, pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Le Groupe Elco Limitée (site industriel)

78-458

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Le Groupe Elco Limitée, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 422-C-62 et 423-124, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 29,752 pieds carrés, au prix de douze sous ($0.12) le pied carré, pour le prix total de $3,570.24, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en parties à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Claude Richard

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-459

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Claude Richard, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 552-246 et 553-109, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 15,731 pieds carrés, pour le prix total de $1,887.72, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en parties à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Comm. Urbanisme, séance du 21/11/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 1978, de la Commission d'Urbanisme, soit et est adopté, en biffant l'article 3 et le sous-paragraphe "d" de l'article 5.

78-460

ADOPTE

Soumission de Pèr'Ovide pour dégelage des entrées d'eau en 1979

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pèr'Ovide, pour le dégelage des entrées d'eau pour l'année 1979, étant la seule soumission présentée.

78-461

ADOPTE

Félicitations nouvel exécutif Résidents Châteaudun

Proposé et unanimement résolu:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement M. Claude Picard et les membres nouvellement élus de l'exécutif de l'Association des Résidents de Châteaudun, et leur offrent leurs meilleurs voeux de succès dans l'exercice de leur mandat.

78-462

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Union des Municipalités du Québec, accusé réception des résolutions du cahier 1978.

b) Avis de responsabilité de Avco Services financiers, 27, rue Fusey, cité. RE: Dommages à leur véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

Ajournement à 21.30 heures ce 27/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21 heures 30 minutes, ce 27 novembre 1978.

78-463

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3591

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 27 novembre 1978, à 21 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE

Séance du 27 novembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

M. Mario Sauvageau engagé comme dessinateur

1. Le comité recommande que M. Mario Sauvageau soit engagé comme dessinateur au salaire de la convention collective.

Raccordement électrique pour abri, boul. Pie XII

2. Le comité recommande le raccordement électrique d'un abri servant au contrôle du déchargement de la neige dans le prolongement du boulevard Pie XII.

Soumissions pour fourniture, restaurant aréna

3. Le comité recommande que des soumissions soient demandées par le Service des Achats, pour la fourniture de produits au restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Directeur des Achats, service téléphonique.

b) Lettre de MM. Normand Vaillancourt et Jean-Luc Proulx, demande d'achat de terrain.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 27/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 27 novembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-464

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 4 décembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances du 27/11/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 27 novembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.30 heures, le 27 novembre 1978, soient

78-465 et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 27 novembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallieres
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Etude Morin, Cadieux & Matteau "vérificateur"

1. Le comité recommande que l'étude Morin, Cadieux et Matteau soit nommée "vérificateur" des livres de la Cité. Accepté sur division.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité 27/11/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 27 novembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

[redacted] 78-466

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE
Séance du 2 décembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
et le Gérant, M. Roland Desaulniers

---

Maire, Gérant Greffier signer cédule de travail [redacted] Policiers & Pompiers

1. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police, M. François Darche, et autorise le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la cédule de travail et la modification de l'article 8.06 de la convention collective signée le 13 juin 1977.

Roland Desaulniers
Gérant municipal

Adoption rapport de comité séance du 02/12/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 décembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-467

ADOPTE

Adoption liste de [redacted] comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 8541 à 8733 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $591,217.97, soit et est adoptée pour paiement.

78-468

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-469

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| M. Edouard Lacharité, | Proposé et unanimement résolu |
| M. Sylvio Boucher, | Prop. par Cons.Claude Champoux |
| M. l'abbé Antonio Milot, | Prop. par Cons.Onil Vallières |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Refinancement de divers règlements

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de $499,000.

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 8 ans.

78-470

Lors de l'échéance du 1er mars 1979, fait en vertu des règlements numéros 410, 448, 455, 456, 469, 470, 472, 474, 476, 481, 484 et 486;

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 53133).

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent
PROPOSE PAR LAURENT LAVERGNE
APPUYE PAR JACQUES LEMARIER

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de $499,000. ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

78-471

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 650-1 et 650-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 17 novembre 1978, et portant le numéro 76-14.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-472

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 126-362-1 et 126-362-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 6 octobre 1978, et portant le numéro 76-14.

ADOPTE

Appui à la demande faite par le Service de la Récréation au H.C.J.L.S.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-473

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent la demande faite par le Service de la Récréation pour l'obtention d'une subvention au Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, concernant les "séjours de sensibilisation au plein-air", au nom des quatre (4) organismes pour handicapés du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Gérant municipal autorisé à signer chèques et transferts bancaires

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-474

ET RESOLU: Que le gérant municipal, Monsieur Roland Desaulniers, soit autorisé à retirer les chèques payés et autres documents bancaires, ainsi qu'à signer les transferts entre les différents comptes de banque de la Cité.

ADOPTE

Soumission de Béton Vibré Ltée pour achat de puisards en béton

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton Vibré Limitée, au montant de $3,289.50, pour l'achat de puisards en béton, étant la soumission la plus basse présentée.

78-475

ADOPTE

Soumission de Béton Vibré Ltée pour achat de tuyau non armé

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton Vibré Limitée, au montant de $1,465.20, pour l'achat de tuyau non armé, étant la soumission la plus basse présentée.

78-476

ADOPTE

Soumission de Fonderie Grand-Mère Ltée pour achat de cadres, grilles & clapets

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Grand-Mère Limitée, au montant de $2,850.oo, pour l'achat de cadres, grilles et clapets de puisards, étant la soumission la plus basse présentée.

78-477

ADOPTE

78-477

Résolution no 78-386 abrogée (achat de terrains de M. H.-Geo. Grenier)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-386 soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

78-478

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter de M. Henri-Georges Grenier, les lots 418-68, 418-80, 418-91, 419-281, 419-301, 419-327, 419-347, 419-437, 419-472, 419-497, 419-511, 420-46, 420-49, 420-52, 420-58, 420-64, 420-70, 420-76, 420-77, 420-78 et 420-80, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le tout ayant une superficie totale de 43,270 pieds carrés, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, pour un montant total de $4,327.oo.

De plus, M. Henri-Georges Grenier devra céder à la Cité la partie du lot 420-543 qui lui reste, et cette cession est consentie pour les fins d'ouverture de la rue Berlinguet.

Il devra aussi céder les lots et parties de lots suivants:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 418-7 | 2,032 | pieds | carrés |
| 418-8 | 1,120 | " | " |
| 418-20 | 1,960 | " | " |
| 418-31 | 1,120 | " | " |
| 418-32 | 1,960 | " | " |
| 418-33 | 1,120 | " | " |
| 418-43 | 1,120 | " | " |
| 418-44 | 1,960 | " | " |
| 418-45 | 1,120 | " | " |
| 418-56 | 1,960 | " | " |
| 419-5 | 1,050 | " | " |
| 419-P-71 | 4,200 | " | " |
| 419-P-93 | 21,250 | " | " |
| 419-97 | 1,050 | " | " |
| 419-139 | 28,750 | " | " |
| 419-143 | 1,050 | " | " |
| 419-189 | 1,050 | " | " |
| 419-P-209 | 2,550 | " | " |
| 419-235 | 1,050 | " | " |
| 419-255 | 6,320 | " | " |
| 420-34 | 700 | " | " |
| 420-40 | 700 | " | " |
| 420-140 | 2,436 | " | " |
| 420-151 | 4,200 | " | " |
| 420-162 | 2,436 | " | " |
| 420-196 | 2,436 | " | " |
| 420-208 | 2,436 | " | " |
| 420-219 | 4,200 | " | " |
| 420-P-253 | 3,857 | " | " |
| 420-P-264 | 1,827 | " | " |
| 420-P-287 | 420 | " | " |
| 420-332 | 2,436 | " | " |

De même que toutes autres rues et ruelles apparaissant à son nom.
Ces lots sont cédés pour la somme de UN DOLLAR ($1.oo) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'un contrat de ce genre.
Ces achats seront faits à même un règlement de fonds industriel à venir.

ADOPTE

Résolution no 78-361 amendée (achat terrains de Mlle Laurette Bailly)

78-479

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-361, soit et est amendée de la façon suivante: Que les mots: "Ces achats seront faits à même le budget de l'année 1978", soient remplacés par les mots suivants: "Ces achats seront faits à même un règlement de fonds industriel à venir".

ADOPTE

Résolution no 78-362 amendée (achat de terrains de Mme Jean Levasseur)

78-480

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-362, soit et est amendée de la façon suivante: Que les mots: "Ces achats seront faits à même le budget de l'année 1978", soient remplacés par les mots suivants: "Ces achats seront faits à même un règlement de fonds industriel à venir".

ADOPTE

Résolution no 78-403 amendée (achat terrains de succession Méthot)

78-481

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-403 soit et est amendée de la façon suivante: Que les mots: "Que les lots numéros 418-661, 418-662, 418-663 et 418-664, soient retranchés de la liste des lots à être achetés par la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que la superficie totale apparaissant dans ladite résolution soit corrigée pour 95,770 pieds carrés, pour un prix total de $9,577.oo".

ADOPTE

Achat de terrains de 7 propriétaires pour agrandir le parc industriel

78-482

CONSIDERANT QUE la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a fait l'acquisition de la grande majorité des lots de la zone industrielle au cours des derniers mois, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré.

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire la même offre d'achat à sept (7) autres propriétaires de petits lots qui n'excèdent pas 2,000 pieds carrés, totalisant 36,720 pieds carrés, aux fins d'agrandir le parc industriel et de refaire le réaménagement d'implantation pour cette zone.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE ce Conseil offre d'acheter de M. Denis Doucet, Mme Thérèse Cossette-Cloutier, Mlle Brigitte Jacob, M. Albert Dupuis, M. Paul Cossette, M. Marcel Rocheleau, M. Roland Lefebvre, ou de leurs fondés de pouvoir, les lots qu'ils possèdent respectivement, au prix de dix sous ($0.10) le pied carré, soit le prix payé pour l'achat des autres lots du même secteur et que le maire et le greffier de la Cité soient et sont autorisés à signer les contrats préparés par l'étude des notaires Ward et Légaré.

ADOPTE

Avis de motion

78-483

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE FONDS D'ADMINISTRATION A ACHETER DU FONDS INDUSTRIEL DES TERRAINS POUR PROTEGER LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois de décembre 1978.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-484

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR COUVRIR L'EXCEDENT DES DEPENSES AUTORISEES AU REGLEMENT NUMERO 593".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois de décembre 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-485

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR 1979".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois de décembre 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Adoption règlement no 623

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 623, intitulé:

78-486

"Règlement autorisant l'achat de lots par la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour fins industrielles en vertu de la loi des fonds industriels", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre des Services de Protection de l'Environnement.
RE: Prêt S.C.H.L.

b) Avis d'appel, Les Breuvages Bégin Ltée -vs- Cité.
RE: Jugement du bureau d'audition des plaintes (cour provinciale).

c) Avis d'appel, Les Entreprises Sommex Ltée -vs- Cité.
RE: Jugement du bureau d'audition des plaintes (cour provinciale).

d) Lettre de la Chambre des Communes du Canada.
RE: Accusé réception de la résolution concernant l'usine d'eau lourde Laprade.

Ajournement à
21 heures
27 minutes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21 heures 27 minutes, ce 4 décembre 1978.

78-487

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 4 décembre 1978, à 21 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

RAPPORT DE COMITE
Séance du 4 décembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gréant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Payer cotisation U.M.Q. 1978-79

1. Le comité recommande de payer à l'Union des Municipalités du Québec, la cotisation 1978-1979, au montant de $883.50.

Jules Milette $0.32 v.c. pour transport neige

2. Le comité recommande qu'un montant de $0.32 la verge cube soit payé à Jules Milette pour le transport de la neige des paroisses St-Eugène et St-Odilon lorsque transportée au dépot à neige du boulevard Pie XII.

Trottoirs rue St-Maurice côté ouest, déblayés

3. Le comité recommande que les trottoirs sur la rue St-Maurice soient déblayés du côté ouest, entre les rues Ste-Madeleine et Latreille.

CORRESPONDANCE:

Programmation automne 1978 du Service de la Récréation.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité du 04/12/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 4 décembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-488

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 décembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances 04/12/78

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-489

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 4 décembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 21.27 heures, le 4 décembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

78-490

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

| | | |
|---|---|---|
| a) | les chèques numéros 8734 à 8877 inclusivement | $229,801.68 |
| b) | service de la dette et frais bancaires | $334,152.07 |
| c) | les listes de paies 45 à 49 inclusivement | $315,089.84 |
| le tout formant un déboursé total de | | $879,043.59, |

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-491

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Charles-Napoléon Rocheleau, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Oscar Girard, Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Joseph Rheault, Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mlle Denise St-Laurent, Prop. par Cons, Jean-Paul Lavergne
M. Emilien Frenette, Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Frédéric Morneau, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution 78-430 amendée (intérêt de 12% au lieu de 5% à la Consol.Bath.)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution no 78-430 soit et est amendée de la façon suivante:

"Dans la plainte numéro 11 concernant la Consolidated Bathurst Ltd, il aurait fallu lire: L'intérêt légal de 12% soit payé à la Consolidated Bathurst Ltd",(au lieu de 5%),conformément à l'article 92 de la loi 50.

78-492

ADOPTE

ADOPTE

Echange de terrains Cité et Structures Laminex Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise un échange de terrains entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les Structures Laminex Limitée, en vertu duquel la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine cède à Structures Laminex Laminex Limitée, les immeubles suivants: les lots 421-C-2 et 421-5 ainsi qu'une partie des lots 421-D-3 et 421-E-18.
En contre-échange, Structures Laminex Limitée cèdent à la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une partie du lot 421-E.
Ces lots font partie du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer l'acte d'échange et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer.

78-493

ADOPTE

Avis de motion

78-494

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 478-G CONCERNANT LA TAXE D'AFFAIRES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 11ième jour du mois de décembre 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

78-595

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 423-F CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 11ième jour du mois de décembre 1978.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine

Adoption règlement no 620

78-496

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 620, intitulé:

"Règlement abrogeant le règlement numéro 371 et ses amendements, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Pétition de résidents du secteur du Chemin du Passage. 3 demandes pour leur secteur.

b) Lettre de la Ligue de Crosse du Cap-de-la-Madeleine. demande de l'utilisation de l'aréna.

c) Avis de responsabilité de l'Epicerie Réal Allard, 54, rue Thibeau, Cité. RE: Bris d'une vitre de porte par un employé de la Cité en répandant du sable sur le trottoir.

Ajournement à 23 heures ce 11/12/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 23 heures, ce 11 décembre 1978.

78-497

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 décembre 1978, à 23 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Demande aux Services de Protection de l'Environnement l'obtention du permis d'opération requis pour l'enfouissement sanitaire

CONSIDERANT qu'il est d'urgente nécessité dans l'intérêt des populations respectives des municipalités du comté de Champlain, lesquelles ont convenu et signé un protocole d'entente en vue de l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans une municipalité désignée par les Services de Protection de l'Environnement du Québec, suite à des expertises scientifiques commandées par lesdits Services de Protection de l'Environnement;

78-498

CONSIDERANT que la municipalité mandataire désignée par le comité intermunicipal de la gestion des déchets "Champlain", laquelle détient l'option d'achat des lots désignés par les experts et approuvés par les Services de Protection de l'Environnement, refuse de procéder et s'oppose à l'implantation du site d'enfouissement sanitaire choisi dans ses limites.

ATTENDU qu'à cause de l'urgence et dans l'intérêt de la population qu'il représente, le Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine est en droit d'agir pour préserver les investissements déjà consentis pour réaliser ce projet, bien qu'il est toujours disposé à remettre au mandataire désigné par le comité intermunicipal, sur recommandation de ce dernier, les titres et permis qu'il pourrait obtenir à condition que le mandataire désigné, donne l'assurance qu'il procèdera sans délai.

A ces causes, il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT

RESOLU,

Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine le contrat de location à intervenir avec Léonce Jacob Inc., selon les termes et condition apparaissant au contrat annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, que le Maire soit et est autorisé par la présente à faire les démarches nécessaires auprès des Services de Protection de l'Environnement du Québec pour l'obtention du permis d'opération requis.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 11 décembre 1978

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

---

Acceptation vendre terrain à Maçonnerie André Lagacé

1. Le comité accepte de vendre à Maçonnerie André Lagacé Inc., un emplacement situé sur la rue Berlinguet, mesurant 120 pieds de front par 254 pieds de profondeur au prix de $0.12 le pied carré. Cependant, cette vente ne pourra avoir lieu tant et aussi longtemps que ce terrain ne sera pas desservi par les services municipaux.

Acceptation vendre terrain à M. François Veillette

2. Le comité accepte de vendre à M. François Veillette, un emplacement situé sur la rue Berlinguet, mesurant 120 pieds de front par 254 pieds de profondeur au prix de $0.12 le pied carré. Cependant, cette vente ne pourra avoir lieu tant et aussi longtemps que ce terrain ne sera pas desservi par les services municipaux.

Acceptation soumission de [redacted] Crane Canada Ltd, achat d'un pompe et d'un moteur

3. Le comité recommande d'accepter la soumission de Crane Canada Limited pour l'achat d'une pompe au montant de $4,285.05 et d'un moteur U.S. Motor 20 CV, au prix net de $1,010.oo, pour un montant total de $5,295,05, selon la soumission du 1er décembre 1978 et qui est la soumission la plus basse présentée.

Installation de 27 lumières de rues

-4. Le comité recommande l'installation de 27 lumières de rues de 10,000 lumens sur les rues Chapleau, Godbout, Sauvé, Taschereau, De Callières.

Installation de 12 lampes de rues

5. Le comité recommande l'installation de 12 lampes de 10,000 lumens sur la rue Bellevue.

Demande des employés bureau refusée

6. Le comité ne recommande pas d'accepter la demande des employés de bureau pour le congé de l'après-midi, les 22 et 29 décembre 1978.

Demande du Maire de 3-Rivières-Ouest refusée

7. Le comité ne recommande pas d'accepter la demande du Maire de Trois-Rivières-Ouest concernant le compte produit par la Cité au sujet de l'aréna.

Me André Roy négociateur patronal

8. Le comité autorise l'engagement de Me André Roy comme négociateur patronal pour la Cité, pour le renouvellement des conventions collectives.

Augmentation 1/10 de cent prix essence

9. Le comité prend connaissance de la lettre de la compagnie Pétrolière Impériale Limitée avisant la Cité de la hausse du prix de l'essence de $0.1 de cent, et accepte cette hausse.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Société St-Jean-Baptiste, sujet: octroi bibliothèque. (locale Ste-Madeleine).

b) Lettre de la Société St-Jean-Baptiste, sujet: octroi bibliothèque. (locale St-Lazare).

c) Lettre de M. Daniel St-Arneault, demande d'un permis de construction.

d) Rapport des permis de construction, novembre 1978.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 11/12/78

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 11 décembre 1978, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-499

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 18 décembre 1978, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbaux séances 11/13/78

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-500 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 11 décembre 1978, et de l'assemblée d'ajournement à 23 heures, le 11 décembre 1978, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

78-501 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

| | |
|---|---|
| Mme Léo Rochefort, | Prop. par Cons. Onil Vallières |
| Mme Alexandrine Morrisette, | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mlle Marie-Paule Gaudet, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |
| Mme Henri Croteau, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| Mme Sévère Desaulniers, | Prop. et unanimement résolu |
| Mme Lother Laliberté, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M.l'Abbé Lionel Champagne, | Prop. par Cons. Laurent Lavergne |
| M. Amédée Bonenfant, | Prop. par Cons. Jacques Lemarier |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Les Prévoyants du Canada pour assurances générales de la Cité

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-502 ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Les Prévoyants du Canada, au montant de $53,792.oo, pour la gestion des assurances générales de la Cité pour l'année 1979, qui est la plus basse soumission présentée si elle est conforme au cahier des charges.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-503 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 125-95 et 126-350-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 novembre 1978, et portant le numéro D-3269.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

78-504 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-138-1 à 552-138-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 novembre 1978, et portant le numéro D-3317.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

78-505 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 406-182-1 et 406-183-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 novembre 1978, et portant le numéro D-3304.

ADOPTE

Adoption du budget triennal

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

78-506

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisation pour les années 1979-1980-1981, tel que présenté.

ADOPTE

Cession par la Corporation Immobilière Mauricienne Inc.

78-507

CONSIDERANT que la Corporation Immobilière Mauricienne Incorporée désire faire un lotissement sur une partie des lots 540, 541, 542, 543, 544, qu'elle possède dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et qu'en conséquence elle doit céder à la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine francet quitte de toute dette, une superficie de terrain égale à 10% de l'étendue des lots ci-haut mentionnés, conformément à l'article 426, paragraphe 8, de la loi des cités et villes.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil accepte cette partie du lot 539 située dans les bornes suivantes: Vers l'ouest par la ligne de chemin de fer, vers le nord-est par la ligne de division de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et du Cap-de-la-Madeleine, vers le sud-ouest par la ligne de division des lots 543 et 544, vers le sud-est par le cordon sud-est du rang des Grandes Prairies, ce lot représentant plus ou moins 10% des superficies à être loties.

La présente cession est consentie pour la somme de UN DOLLAR ($1.oo).

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Désignation complémentaire aux résolutions 78-274 et 78-450

78-508

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que:

1. L'immeuble désigné aux résolutions numéros 78-274 et 78-450 du Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit plutôt celui plus amplement décrit et désigné ainsi qu'il suit:

DESIGNATION

Un emplacement vacant, de forme irrégulière, comprenant approximativement un total de 4,400,741 pieds carrés, situé en majeure partie en la cité du Cap-de-la-Madeleine et pour

le reste en la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant composé du lot numéro CINQ CENT TRENTE-HUIT (538), du lot numéro B de la subidivision du lot numéro QUATRE CENT VINGT-CINQ (425-B), du lot numéro C de la subdivision du lot numéro QUATRE CENT VINGT-CINQ (425-C), et de parties des lots CINQ CENT QUARANTE-QUATRE (Ptie-544), CINQ CENT QUARANTE-TROIS (Ptie-543), CINQ CENT QUARANTE-DEUX (Ptie-542), CINQ CENT QUARANTE-ET-UN (Ptie-541), et CINQ CENT QUARANTE (Ptie-540) et CINQ CENT TRENTE-NEUF (Ptie 539), lesquelles parties sont comprises dans les bornes suivantes: vers le nord ou vers le nord-ouest, par la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique, vers le nord-est, par la ligne de division de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ou par le lot 537-1, et par le lot 538, vers le sud-est, par le cordon sud-est du Rang Des Grandes Prairies, et vers le sud-ouest, sur une longueur approximative de soixante (60) pieds, par une ligne imaginaire ayant comme limites le cordon sud-est du Rang Des Grandes Prairies et un point de la ligne sud ou sud-est dudit chemin de fer et laquelle ligne imaginaire est la continuation en ligne droite entre ces deux dits points du lot 27 de la subdivision officielle du lot 544 du cadastre ci-après établi et laquelle ligne immaginaire coupe une partie non subdivisée du lot 544.

Tous cesdits lots ou parties de lot sont situés en la Cité du Cap-de-la-Madeleine et font partie du cadastre de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Cet emplacement est de plus composé de terrains situés en la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et comprend le lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT TRENTE-SEPT (537-1) et d'une partie du lot numéro CINQ CENT TRENTE-NEUF (Ptie-539) qui sont du cadastre de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, laquelle partie est décrite comme suit: vers l'est, par la ligne ouest du lot 537-1, vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 539 ou par la ligne séparant la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, telle ligne partant sur la ligne est dudit chemin de fer et s'arrêtant au point de rencontre des lignes ouest et sud-ouest du lot 537-1, vers l'ouest, par la ligne est dudit chemin de fer, sur une longueur allant du point de

rencontre de la ligne de division entre la cité du Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, avec la ligne est dudit chemin de fer, telle longueur suivant l'exacte ligne est dudit chemin de fer et s'arrêtant à soixante-quinze (75) pieds du point où s'arrêterait la ligne nord-est du lot 537-1 si elle était continuée jusqu'à la ligne est dudit chemin de fer; vers le nord-ouest, sur une longueur approximative de cinquante (50) pieds, par une partie du lot 539, telle longueur partant du dernier point fixé ci-avant et allant jusqu'à un autre point situé dans une ligne imaginaire étant la continuation de la ligne nord-est du lot 537-1 et lequel point se trouve à environ soixante-dix (70) pieds à l'est de la ligne dudit chemin de fer et vers le nord-est, sur une longueur allant du dernier point fixé ci-avant jusqu'au point de rencontre de la ligne nord-est du lot 537-1 d'avec la ligne est du lot 539.

A distraire de cette superficie, cette partie du lot 539 située dans les bornes suivantes: vers l'ouest par la ligne de chemin de fer, vers le nord-est par la ligne de division de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et du Cap-de-la-Madeleine, vers le sud-ouest par la ligne de division des lots 543 et 544, vers le sud-est par le cordon sud-est du rang des Grandes Prairies.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Adoption du budget pour 1979 ($8,050,000.)

ET RESOLU: Que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1979, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de HUIT MILLIONS CINQUANTE MILLE DOLLARS ($8,050,000.oo), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

78-509

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Adoption règlement no 624

ET RESOLU: Que le règlement no 624, intitulé:

"Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1979", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

78-510

ADOPTE

Adoption règlement no 423-L

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 423-L, intitulé:

78-511

"Règlement annulant le règlement numéro 423-F concernant le service de l'aqueduc et fixant la compensation pour la taxe d'eau dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement nn 478-J

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 478-J, intitulé:

78-512

"Règlement concernant la taxe d'affaires et annulant le règlement numéro 478-G de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Demande d'achat de terrain de M. Robert Dufour

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil accepte favorablement la demande d'achat de terrain sur la rue Vachon de M. Robert Dufour.

78-513

ADOPTE

Demande d'achat de terrain de Prudent Dargis Inc.

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil accepte favorablement la demande d'achat de terrain sur la rue Vachon de Prudent Dargis Inc.

78-514

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Armand Lottinville, 266, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier — Le Maire